



MAIRIE DE BORDEAUX

CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

**Procès-verbal de la séance du
25 JANVIER 2010 A 15 H 00**

*La séance est ouverte sous la présidence de
Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux*

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE (*présente à partir de 18h25*), M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

Séance du lundi 25 janvier 2010

M. Le Maire

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009

D -20100001

Aide aux sinistrés d'Haïti.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

A la suite de la terrible catastrophe qui vient de frapper Haïti, je vous propose d'exprimer notre solidarité avec les populations touchées par ce cataclysme et de les assurer de notre soutien le plus total dans les épreuves qu'elles traversent.

Ainsi que vous le savez la Ville a mis en place depuis le 15 janvier dernier une urne à la disposition de tout ceux qui souhaitent manifester leur solidarité.

Par ailleurs, je vous propose de participer à cet effort de solidarité par une subvention exceptionnelle de 30.000 euros au fonds mis en place par l'Association des Maires Francophones.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ces crédits seront inscrits lors de la prochaine décision modificative du budget – compte 657-4

M. LE MAIRE. -

Mes chers collègues, bonjour. Notre séance est ouverte. J'ai 5 minutes de retard parce que je recevais à l'instant M. Guillaume Hyppolite, Consul d'Haïti à Bordeaux avec qui j'ai fait le point de la situation épouvantable de ce malheureux peuple une fois de plus frappé par ce désastre que vous connaissez.

Il se trouve que la femme de M. Hyppolite qui est Commandant volontaire de Sapeur Pompier est sur place à Léogane depuis le surlendemain du séisme. Elle doit rentrer à Bordeaux dans les prochains jours et nous apportera évidemment des informations de première main. M. Hyppolite doit lui-même se rendre en Haïti dans quelques jours. Je l'ai assuré bien sûr de tout notre soutien.

Dans cet esprit je vous propose de commencer notre séance en votant une subvention exceptionnelle de 30.000 euros qui pourrait en tout ou partie être versée à l'Association Internationale des Maires Francophones, l'AIMF, qui a ouvert un fonds spécial pour l'aide en Haïti.

Nous essayons par ailleurs d'aider de diverses manières, d'abord en restant en contact avec les associations haïtiennes de Bordeaux. Nous avons proposé des locaux. Un concert exceptionnel de l'ONBA sera donné dans quelques jours au profit de Haïti. Je suis également intervenu auprès du Quai d'Orsay à la demande des parents qui se préparent à adopter des enfants en provenance d'Haïti. Notre collègue Hugues MARTIN les a reçus d'ailleurs la semaine dernière. Voilà un certain nombre d'actions que nous avons engagées.

J'ai également appelé les Bordelais à répondre aux demandes des Organisations Non Gouvernementales, des associations et des ONG caritatives qui mobilisent des fonds pour Haïti. Je remercie tous ceux qui se sont manifestés en ce sens.

Je pense que le vote de cette subvention exceptionnelle sera consensuel.

M. HURMIC a demandé la parole.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, deux mots si vous le permettez pour compléter vos propos auxquels naturellement nous nous associons totalement, mais pour ajouter une dimension qui est essentielle à nos yeux en rappelant ici que certains pays tel Haïti cumulant catastrophes et pauvreté sont en fait des adeptes de la double peine. Le changement climatique aussi, s'il n'entre pas en jeu dans les séismes et tsunamis comme celui dont est victime ce pauvre pays d'Haïti, ne fera qu'accentuer les phénomènes météorologiques extrêmes, précipitations, inondations, sécheresses, cyclones de plus en plus violents.

Or, les pays les plus pauvres sont aussi les plus menacés par ce bouleversement, à première enseigne des pays comme Haïti. Une étude vient de sortir très récemment montre que les pays les plus exposés en risques extrêmes du fait du réchauffement sont la Somalie, Haïti, l'Afghanistan et la Sierra Leone, et que parmi les 28 pays les plus en danger, 22 sont situés en Afrique Subsaharienne.

Tout ça pour dire, Monsieur le Maire, que si souvent nous sommes insistants pour dire qu'il faut doter ce pays d'une véritable taxe carbone, qu'il faut lutter efficacement contre le dérèglement climatique, ce n'est pas seulement en pensant aux intérêts des Français ou des occidentaux, c'est précisément pour éviter que des pays comme Haïti puissent continuer éternellement à être victimes de ce que j'appelais il y a un instant la double peine.

Un dernier mot. Nous considérons qu'effectivement l'effort que nous faisons aujourd'hui vis-à-vis d'Haïti est tout à fait salutaire. Nous souhaiterions même que l'on puisse aller au-delà, non pas financièrement, mais dans notre implication.

Au-delà de la somme d'argent que nous versons fort opportunément aujourd'hui pour améliorer les secours apportés à ce peuple en détresse, nous souhaiterions qu'il y ait un véritable suivi, que nous dépassions l'éphémère pour aboutir un peu plus dans le durable.

Par exemple fixons-nous une échéance. Que d'ici un an nous soyons tenus informés de la façon dont les subventions que nous-mêmes et d'autres aurons versées au profit d'Haïti auront été utilisées. Je pense qu'il ne serait pas inutile que notre adjoint chargé de la coopération internationale puisse effectivement nous faire un rapport d'ici un an pour nous dire la façon dont cet argent aura été utilisé, surtout la façon dont des villes comme Bordeaux s'impliquent durablement, au-delà de l'éphémère, dans l'aide nécessaire que nous devons apporter à des pays comme Haïti. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, bien évidemment le groupe socialiste s'associera à votre initiative que nous voterons des trois mains, si j'ose dire. Mais pour rebondir sur ce que vient de dire Pierre HURMIC nous souhaiterions effectivement que nous allions loin, beaucoup plus loin. Car dans ces moments où la douleur du peuple haïtien est présente pour tous les Bordelais, et j'espère pour tous les Français, je crois que pour ancrer notre action dans la durée il ne faudrait pas que d'ici quelques semaines un autre événement malheureux de par le monde nous fasse oublier, comme c'est malheureusement souvent le cas dans la culture du « zapping » dans laquelle nous vivons aujourd'hui, les malheurs du peuple haïtien.

Aussi je proposerais, pour aller beaucoup plus loin, que nous allions jusqu'à un jumelage avec la Ville de Port au Prince. Je crois que c'est quelque chose que nous pourrions faire. Nous entretenons des relations avec beaucoup de villes comme Ouagadougou, Oran, etc., j'en passe, pour lesquelles nous intervenons dans des projets, donc au-delà du suivi que propose Pierre HURMIC, qui est nécessaire, je pense qu'il faudrait que Port au Prince devienne notre petite sœur. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je crois que nous nous mobilisons chaque fois qu'il y a un désastre de cette ampleur sur la scène mondiale, mais c'est vrai qu'Haïti nous touche plus particulièrement parce qu'entre la France et Haïti il y a une longue Histoire, vous le savez, et il y a une communauté de langue. J'avoue que quand je vois à la télévision ces hommes et ces femmes dans le malheur s'exprimer en français, ça donne un tour encore plus émouvant à cette relation qui existe entre nous. Donc non seulement on assurera le suivi, mais je suis tout à fait prêt à regarder comment on peut aller plus loin.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux m'a fait part de son intention d'organiser une mission sur place pour voir comment nous pouvons aider à la reconstruction d'Haïti, puisqu'on est passé maintenant à cette phase de reconstruction. Le cas échéant si mon emploi du temps me le permet j'accompagnerai cette mission et je verrai sur place comment on peut mieux concrétiser notre solidarité et notre fraternité envers le peuple haïtien.

Donc j'enregistre l'accord unanime du Conseil Municipal sur ce vote de subvention.

M. LE MAIRE. -

Je vais demander à Mme Laetitia JARTY de prendre le secrétariat de notre séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100002

3ème projet social de la Ville de Bordeaux. Adoption

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Projet Social constitue, après l'agenda 21 et le nouveau Projet Urbain, le 3^{ème} et dernier pilier du programme d'actions engagées pour construire l'avenir de Bordeaux.

Ce projet touche tout à la fois chaque habitant dans son quartier au quotidien et nourrit la réflexion autour de la Fraternité, de la Solidarité dans notre société. La Ville se trouve au croisement des attentes des citoyens et des services qui leur sont offerts. Elle est appelée par tous pour optimiser les réponses et satisfaire tous les publics notamment les plus fragiles.

Le chantier du Projet Social de la Ville de Bordeaux a été lancé le 31 mars 2009 et d'emblée, il a été conduit totalement sous le signe de la co-construction et du partage avec les partenaires institutionnels et associatifs comme avec les habitants, en s'appuyant sur le Conseil de Développement Social.

Ce choix d'être à l'écoute, de rechercher la transversalité, l'initiative en garantissant la parole de chacun avec la participation de deux sociologues et d'un cabinet conseil, associé à la transparence des débats qui ont été publiés après avoir été travaillés avec les participants aux différents groupes de travail, a donné à la démarche une qualité très appréciée de respect de la parole et de l'apport de chacun et une forte légitimité à présenter les propositions contenues dans le document présenté ici.

Le 3^{ème} Projet Social a été constitué à partir, d'abord du bilan du précédent Projet Social, ensuite d'une analyse des besoins sociaux de la Ville, partagée avec nos partenaires, selon une méthode privilégiant la participation de tous, (cette démarche sera d'ailleurs accompagnée financièrement dans le cadre de l'année européenne de lutte contre les exclusions).

Il a été piloté et animé avec nos partenaires sur un socle de valeurs partagées de fraternité, de respect, de responsabilité et d'autonomie des acteurs de la Ville (habitants ou institutions).

Il a été enfin débattu, travaillé dans chaque quartier avec les habitants et les responsables élus et associatifs invités à partager les constats locaux et proposer des actions adaptées au territoire et aux habitants.

Il aboutit aujourd'hui, après un Forum Social particulièrement investi par toutes les parties associées à la démarche et ouvert à tous les habitants, à un document présentant près de 90 actions poursuivant les objectifs du mieux vivre ensemble et de la promotion de la place de chacun.

Chacune des fiches est organisée pour présenter clairement et simplement le contenu de l'action, sa mise en œuvre et sa faisabilité.

L'importance qualitative et quantitative des propositions, même si certaines peuvent paraître modestes, est le témoignage de la richesse de nos forces vives et de leur dynamisme.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce Projet Social n°3, sachant que chaque action présentée dans ce document sera, si nécessaire, soumise au vote de notre Conseil Municipal au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Le Projet Social lui-même est susceptible d'évoluer et fera l'objet annuellement d'une évaluation partagée.

M. LE MAIRE. -

Séance du lundi 25 janvier 2010

Mes chers collègues ce projet est d'une grande importance. Je pense que vous la mesurez tous. J'ai coutume de dire que notre stratégie municipale à moyen et long termes repose sur trois piliers principaux.

Tout d'abord le Projet Urbain que je vous ai communiqué et dont nous avons discuté au début de 2009.

Ensuite l'Agenda 21 qui a été voté à la fin de l'année 2008.

Et aujourd'hui la troisième version du Projet Social.

En réalité ces trois projets, ces trois piliers, sont étroitement reliés entre eux. L'Agenda 21 en particulier comporte à l'évidence un volet social majeur.

Je voudrais ensuite souligner l'énorme travail de préparation qui a été fait pour aboutir à ce document. Ce travail s'est déroulé sur plus d'une année. Il a concerné à la fois notre équipe municipale et nos services, mais aussi nos partenaires extérieurs, institutionnels comme le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales, ou associatifs. Nous avons essayé aussi d'ouvrir le dialogue avec le plus de Bordelaises et de Bordelais possible.

Je dois dire que ce travail a été une réussite, y compris au sein de notre maison ici, Mairie de Bordeaux. Je n'avais pas observé sur la version 1 et la version 2 du Projet Social que nous soyons parvenus à créer une telle transversalité entre nos services. Tout le monde s'y est mis, pour parler plus simplement, non seulement le CCAS ou les services sociaux, mais également l'éducation, les sports, l'économie, le développement durable, et je ne suis pas exhaustif.

Je voudrais donc remercier les uns et les autres de cette mobilisation générale.

Cela va se traduire d'ailleurs par le fait que plusieurs adjoints vont s'exprimer, parce que plusieurs adjoints ont participé sous la houlette de Véronique FAYET à la préparation de ce document.

J'ai pu constater la semaine dernière lors de la réunion du Conseil du Développement Social qui a réuni beaucoup de monde, y compris les représentants de l'Etat - car l'Etat, j'ai oublié de le citer, a également été pleinement associé à la préparation de cet exercice - les représentants du Conseil Général et ceux de la Caisse d'Allocations Familiales, plus beaucoup d'associations, que ce conseil a été un moment très riche en échanges et en enthousiasme aussi, parce que tout le monde a salué l'effort d'imagination qui a été fait.

Je ne vais pas commenter moi-même chacune des rubriques, ou chacune des 80 environ fiches actions qui vous sont proposées. Je note simplement qu'elles sont toutes marquées par une volonté très affirmée de créer du lien, de faire circuler l'information là où elle circule mal, de créer le dialogue là où il n'existe pas, d'assurer la concertation ou les progrès de la concertation lorsqu'on peut aller plus loin.

Je vais donc demander à Véronique FAYET, dont je salue l'implication dans tout ce processus, elle en a été vraiment la cheville ouvrière depuis le départ en étroite concertation avec ses collègues, le soin d'entrer davantage dans le détail.

Je voudrais simplement rappeler, parce que ce n'est pas toujours présent à nos esprits, que ce que j'appellerai le budget social, c'est-à-dire l'ensemble des crédits destinés très directement à l'action sociale ou à des actions de solidarité, représente le premier budget municipal. Sur le Budget de la Ville stricto sensu c'est une centaine de millions qui y sont consacrés, et si l'on tient compte du budget du CCAS on arrive donc à quelque chose de très significatif qui représente le tiers, ou un peu plus, de l'effort global de la Ville.

En termes d'effectifs en charge de l'action sociale c'est pratiquement 47%, comme vous le voyez sur ce tableau, des effectifs totaux de l'administration municipale qui y consacrent leur

travail et leur professionnalisme. C'est donc une façon je crois très précise de mesurer l'ampleur de nos ambitions sociales et surtout les moyens que nous y consacrons.

Je vais donc tout de suite donner la parole à Véronique FAYET pour que, avec l'appui d'un diaporama, elle nous présente la démarche globale. Je demanderai ensuite à Anne WALRYCK d'intervenir pour bien montrer la cohérence de ce travail avec le volet social de l'Agenda 21 qui font tout à fait cause commune, et ensuite aux adjoints plus sectoriels, de développer les actions dans les domaines qui les concernent.

Mme FAYET.

(Intervention illustrée par la présentation d'un diaporama)

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, je voudrais commencer, après vos mots d'introduction, par un merci à tous. J'ai bien conscience, comme vous l'avez rappelé vous-même, que ce Projet Social est vraiment, vraiment, une œuvre collective. C'est ce qui en fait un document tout à fait nouveau par rapport aux deux précédents.

D'abord, Monsieur le Maire, je crois que c'est important de souligner que vous avez vous-même porté très fortement ce projet. Quand vous avez lancé la concertation au mois de mars vous avez tout de suite donné le cap et vous vous êtes impliqué très fortement. Je crois que c'était vraiment essentiel. Cela n'a pas échappé à nos collègues.

Je voudrais remercier aussi tous les élus, parce qu'effectivement tous, ou presque tous, vous avez été présents à un moment ou un autre de la construction de ce Projet Social. Que ce soit dans les forums de quartiers, que ce soit dans les groupes de travail, ou que ce soit au Forum Social du 7 novembre j'ai vu beaucoup d'entre-vous. Je peux vous dire que les Bordelais ont senti cette forte mobilisation de l'équipe municipale et qu'ils se sont sentis portés, valorisés et encouragés par cette forte mobilisation.

Je voudrais aussi, bien sûr, remercier l'administration municipale sous la houlette du Secrétaire Général qui a été attentif depuis le début à notre démarche et très mobilisé. Et un coup de chapeau particulier à Christophe DARASSE qui a été le chef d'orchestre très efficace de cette concertation et de l'écriture du Projet Social.

Pourquoi un 3^{ème} Projet Social à Bordeaux ?

D'une part pour canaliser et mettre en valeur toutes les attentes des Bordelais sur des sujets essentiels : la précarité, le logement l'emploi. Bien souvent les Bordelais nous disent : que fait la mairie ? Je crois qu'il était important de répondre à cette interrogation, de montrer que le Projet Social concernait tous les habitants. Parfois on a tendance à penser que les questions sociales concernent surtout les habitants des quartiers dits sensibles. On en parle souvent ici. Là il s'agit de vraiment prendre en compte tous les habitants dans tous les quartiers.

Il s'agit de mettre en musique une ambition concrète et mesurable pour les prochaines années.

Et enfin cela complète le troisième pilier, comme l'a rappelé le Maire, d'une action municipale très globale.

La concertation préalable a duré plus de 8 mois. Elle s'est d'abord faite avec les habitants sur 5 thèmes différents dans les quartiers, animée par des sociologues qui ont fait que cette concertation a été qualitative, a été organisée et que les gens se sont sentis respectés dans leurs paroles et dans les idées qu'ils ont portées.

Elle s'est faite avec les partenaires sur 5 thèmes très forts : le logement, un groupe de travail présidé par Alexandra SIARRI, l'emploi, un groupe présidé par Yohann DAVID, enfance et famille sous la houlette de Brigitte COLLET, le vieillissement avec le concours d'Anna-Maria TORRES et la précarité avec Nicolas BRUGERE.

Ces groupes ont beaucoup travaillé, beaucoup de rencontres, beaucoup de partenaires impliqués. Je salue cet investissement des uns et des autres sur ces thèmes difficiles.

Enfin au sein de la Ville, comme l'a rappelé le Maire, il y a eu aussi une forte mobilisation, plus d'une centaine d'élus, de cadres et d'agents qui se sont impliqués, qui ont réfléchi sur la façon dont on pouvait mobiliser et faire évoluer l'administration municipale pour être mieux au service des Bordelais.

Et tout le monde s'est retrouvé le 7 novembre au Forum Social avec des ateliers et un grand débat.

La méthodologie du Projet Social en quelques mots :

Après avoir fait le bilan des deux premiers projets et en s'appuyant sur l'analyse des besoins sociaux, c'est-à-dire une batterie d'éléments statistiques et chiffrés, nous nous sommes mis d'accord et nous avons mis en valeur deux finalités essentielles qui sont les deux piliers de ce Projet Social :

- d'une part encourager la fraternité et les liens de voisinage, les liens d'entraide, les liens de solidarité. C'est le cœur de notre devise républicaine, donc c'est bien la moindre des choses que de la mettre en valeur.

- d'autre part faire reculer la pauvreté. C'est aussi un enjeu majeur qui nous situe au cœur du développement durable. Vous vous souvenez tous que dès 1992 à Rio la Conférence des Nations Unies pour l'Environnement, disait que l'élimination de la pauvreté était une condition indispensable du développement durable. Là nous sommes restés plus modestes, nous ne parlons pas de l'élimination, mais en tout cas à la mesure de nos moyens de faire reculer sérieusement la pauvreté.

Ces deux finalités permettent à notre plan d'action de se dérouler tout naturellement en deux parties, l'une liée à la fraternité que l'on va appeler « Mieux vivre ensemble », et l'autre liée au recul de la pauvreté qui s'appellera « Une place pour chacun ». Donc deux parties, et 12 thèmes qui sont chacun ancrés sur des objectifs communs qui sont le fil conducteur de toutes les propositions.

Tout cela va se décliner en 84 actions. En réalité, comme il y a des sous-actions ça sera plutôt une centaine d'actions, même un peu plus si j'ai bien compté.

Des actions qui soit toucheront l'ensemble de la population bordelaise, ou seront ancrées dans tel ou tel quartier, mais en tout état de cause des actions qui sont toujours co-produites avec l'ensemble des services municipaux, avec tous nos partenaires et surtout cofinancées.

Deux grandes parties. La première « Mieux vivre ensemble », qui fait écho à ce désir de développer la fraternité, de développer les liens de voisinage, les liens d'entraide, les liens de partenariat avec nos voisins, avec 5 thèmes.

Le premier thème met l'accent sur le fait que nous allons agir ensemble avec tous nos partenaires, comme l'a rappelé Alain JUPPE en introduction. Le Conseil de Développement Social qui existe déjà depuis le deuxième Projet Social sera l'instance de gouvernance, de pilotage, de suivi de ce Projet Social numéro 3. Il sera aussi l'instance de pilotage du Contrat Local de Citoyenneté que nous signerons prochainement dans le courant de l'année 2010 avec le Conseil Général. Il est déjà plus ou moins l'instance de pilotage du Contrat d'Actions Familiales Sociales et Territoriales que nous avons avec la CAF depuis quelques années.

Donc le Projet Social et notamment le Conseil de Développement Social sont les lieux de gouvernance partenariale de toutes ces actions que nous allons mettre en œuvre.

D'autres instances partenariales existent déjà, que vous connaissez bien : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le Conseil Local de Santé..., bref plusieurs instances qui chacune sur une thématique doivent faire vivre cette transversalité et doivent permettre de co-construire les actions et de les cofinancer. Donc on met l'accent vraiment sur le partenariat dans ce Projet Social.

Deuxième thème, je n'insiste pas dessus mais il est quand même majeur, il s'agit de croiser les savoirs avec les plus pauvres, avec les personnes qui vivent l'exclusion, d'apprendre d'eux comment construire des mesures et comment faire reculer la pauvreté. Notamment nous ferons cela avec le soutien d'ATD Quart Monde.

Les trois thèmes suivants : les relations d'entraide et de proximité, les opportunités de rencontres et le bénévolat seront développés dans quelques minutes par mes collègues.

Deuxième partie : « Une place pour chacun », ou, autrement dit, comment permettre à tous quelles que soient ses conditions de vie, quel que soit son niveau social, quelles que soient les conditions de précarité, comment permettre à tous et à chacun de vivre à Bordeaux et donc comment faire reculer la pauvreté.

Un premier chapitre, évidemment consacré à l'accès aux droits, puisque pour faire reculer la pauvreté il faut que chacun ait accès à ses droits.

Donc vous retrouverez là-dedans des actions sur l'accès au logement, sur l'accès à une couverture maladie universelle complémentaire, sur l'accès au RSA, sur l'accès à l'énergie, à la mobilité, etc., je ne développe pas, mais aussi des actions qui permettent à tous d'accéder à la diversité, à la citoyenneté.

Accès aux services et aux équipements municipaux :

Séance du lundi 25 janvier 2010

C'est la transversalité interne à nos services dont parlait le Maire. Comment est-ce que tous nos services se sentent concernés et comment est-ce qu'on réserve aux Bordelais un meilleur accueil dans l'ensemble de nos services, que ce soit la culture, l'état civil, les sports, etc.

Et les 5 thèmes majeurs qui étaient donc les 5 groupes de travail que vous retrouvez ensuite :

Une place pour les sans abri et tous ceux qui sont victimes de la grande précarité, le logement, l'emploi, la famille et les personnes âgées. Tout cela sera développé par mes collègues dans quelques instants.

La méthodologie :

Nous avons voulu être rigoureux. Lors de la présentation du 2^{ème} Projet Social je me souviens que certains de nos amis de l'opposition avaient dit qu'il s'agissait d'un catalogue de bonnes intentions. A l'époque c'était peut-être vrai, donc on a tenu compte de cette observation et là on a des fiches très rigoureuses qui nous engagent et qui disent bien qui fait quoi et comment.

Donc la même trame pour toutes les fiches.

Des éléments de cadrage qui permettent de préciser en quoi l'action participe aux attendus du Projet Social.

Comment cette action permet de favoriser l'autonomie, la responsabilité des personnes. Comment elle apporte un mieux, un service supplémentaire aux Bordelais.

Deuxième paragraphe : dans chaque fiche la mise en œuvre qui permet de vérifier que les bénéficiaires de l'action et les partenaires sont tous présents autour de la table et que les tâches sont bien réparties quand on a bien compris qui faisait quoi.

Et enfin la faisabilité, un paragraphe très important qui permet d'indiquer le pilotage de l'action, les ressources financières et humaines qui seront mises en œuvre, le calendrier, et surtout les indicateurs de suivi.

Sur ce paragraphe de la faisabilité vous aurez observé peut-être que certaines rubriques ne sont pas encore parfaitement remplies. C'est tout à fait normal. Je crois qu'il faut accepter que notre document soit imparfait parce qu'il est vivant et parce que nous avons la volonté de compléter toutes ces rubriques, quand elle ne le sont pas, dans les mois qui viennent. En tout cas on sera très attentifs aux indicateurs de suivi et de résultat.

Pour conclure, trois propositions :

D'abord la validation de ce document. C'était très important. Elle a été faite vendredi dernier par le Conseil de Développement Social élargi à tous ceux qui avaient participé aux groupes de travail, autour de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général. Toutes ces propositions ont été validées par l'ensemble des acteurs.

Un travail technique très important avait bien sûr été fait en amont, avec les 4 institutions concernées.

Et validation aujourd'hui par le Conseil Municipal. Je crois que c'est important aussi.

Deux publications qui permettront de faire connaître ce projet : une version complète qui sera diffusée sur Cédérom, puisque nous avons la volonté d'être dans le développement durable, mais qui, outre le document auquel sera associé un petit moteur de recherche, permettra d'avoir les vidéos des instants du Forum du 7 novembre, etc.. Donc ça sera un document assez riche, assez complet, assez vivant, utilisable dans les quartiers, dans les associations. Il sera aussi un document de travail.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Egalement nous ferons une version plus grand public, un peu journalistique, pour rendre ce projet accessible à tous en une vingtaine de pages. Tout ceci d'ici quelques semaines.

Le dernier point concerne le suivi et l'évaluation. Evidemment c'est le point fort de ce qui nous attend à partir de demain.

Le suivi et l'évaluation faits par le Conseil de Développement Social, comme je le rappelais tout à l'heure, qui reste l'instance de gouvernance et de pilotage.

Une place renforcée de ce Conseil au sein du Contrat Local de Citoyenneté avec le Conseil Général, et au sein du contrat que nous avons avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Des ateliers de quartiers qui vont se poursuivre, qui accompagneront la mise en œuvre du projet dans les quartiers, avec une animation de ce travail qui est financé par l'Europe, puisque nous avons été « lauréats » de l'appel à projets européens lancé dans le cadre de l'Année Européenne de Lutte contre l'Exclusion.

Un comité de pilotage interne, transversal, réunissant les élus et les services concernés, animé par le Maire tous les trimestres.

Une formation action à la conduite de projets, justement, comme je vous le disais tout à l'heure, pour rendre ce paragraphe sur la faisabilité très concret et très opérationnel. Donc une formation à la conduite de projets pour tous les cadres et directeurs qui sont responsables d'une fiche action. Ça commence très vite, au mois de mars.

Enfin un forum annuel avec tous les acteurs qui sera nécessaire pour partager les avancées, évaluer ensemble, partager aussi sur les innovations, et se donner l'envie d'aller plus loin. Je pense que le premier forum pourrait avoir pour thème l'évaluation avec la recherche de nouveaux indicateurs, d'indicateurs pertinents.

Toute cette évaluation pourrait se fonder, si vous en êtes d'accord, sur une phrase que j'appelle la devise du Conseil Economique et Social qui est affichée à l'entrée du Conseil Economique et Social à Paris depuis quelques années, qui pourrait, il me semble, résumer la façon dont nous voulons évaluer ce Projet Social :

« Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu est la dignité d'une nation fondée sur les Droits de l'Homme ».

Cela pourrait être aussi la dignité d'une ville fondée sur les Droits de l'Homme.

En conclusion je voudrais vous dire, chers collègues, que ce programme pour les 4 à 5 ans à venir est ambitieux. Il ne réussira que s'il y a une mobilisation de tous, de tous les élus toutes tendances confondues. Je crois que c'est important. Je crois que tous ensemble nous entraînerons tous les services, toute l'administration qui est déjà prête à nous suivre, et tous les Bordelais.

Ce n'est pas une utopie. C'est le chemin qui est devant nous, un chemin qui est bien balisé par 84 actions, un chemin que je vous invite à prendre tous ensemble résolument pour construire une ville durable et solidaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme WALRYCK

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais être extrêmement brève après ce que vient de résumer dans sa dernière phrase Véronique FAYET.

Je voulais simplement, après vous, Monsieur le Maire, rappeler l'imbrication étroite entre ce 3^{ème} Projet Social et notre Agenda 21 que nous avons voté en fin d'année dernière.

Ce 3^{ème} Projet Social constitue en fait le deuxième levier fondateur de notre Agenda 21.

Nous avons un levier sur la ville plus écologique, plus exemplaire en matière d'environnement, plus économe en consommation, etc ; nous avons un volet qui touche également à l'économie ; et le volet social est l'axe fondateur de ce 3^{ème} Projet Social qui viendra alimenter et enrichir notre Agenda 21.

Je voulais souligner également comme Véronique FAYET l'a fait, la méthodologie qui a été particulièrement exemplaire, notamment sous l'angle de la concertation. C'est une véritable co-construction d'actions particulièrement inventives et créatives, avec une place spéciale dédiée aux expérimentations, qui a été favorisée, comme pour l'Agenda 21, par la transversalité et la large concertation tant en interne qu'à l'externe pour construire ce plan d'actions.

Enfin, je voulais souligner, comme Véronique l'a fait en conclusion de son intervention, que la méthode également consiste à avoir un mode de gouvernance et un système de suivi et d'évaluation, là aussi que nous avons instauré pour l'Agenda 21, qui est extrêmement important si nous voulons ensemble évaluer l'avancée des propositions qui auront été faites, les inscrire dans la durée et permettre en permanence au fil de l'eau une adaptation, comme c'est le cas pour l'Agenda 21.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Nous avons choisi avec Véronique de demander aux différents adjoints d'entrer un peu plus dans le détail des fiches action. D'abord sur le premier chapitre sur le « Mieux vivre ensemble » Anne BREZILLON pour tout ce qui implique la vie associative, Arielle PIAZZA pour le sport et Dominique DUCASSOU pour la dimension culturelle.

Anne BREZILLON.

MME BREZILLON. -

Vous le disiez, Monsieur le Maire, ce 3^{ème} Projet Social est révélateur de la force et de la qualité de l'engagement des Bordelais et du rôle majeur de la vie associative bordelaise. Cette démarche de concertation globale et transversale a permis de mettre en valeur son dynamisme, son expertise et ses talents.

En effet, les associations irriguent tous les domaines et tous les âges de la vie. Elles fédèrent les énergies et conjuguent les compétences.

Elles sont pour nous des partenaires privilégiés. Appuyons-nous sur leur savoir-faire et leur proximité avec le terrain.

Dans le respect de leur autonomie, la Ville de Bordeaux souhaite, à budgets constants, développer les temps de rencontre, valoriser les initiatives et accompagner les nouveaux projets, améliorer les moyens logistiques mis à disposition notamment dans les quartiers les moins dotés, inciter et valoriser le bénévolat, consolider les compétences des bénévoles, augmenter leur lisibilité et rendre leurs actions plus visibles du grand public.

A travers leur objet, qu'il soit, social, éducatif, culturel, sportif, ou dédié à un public spécifique, les associations encouragent la participation des habitants à la vie de la cité. Elles contribuent au développement d'une solidarité, à la création de lien entre les Bordelais. Elles sont au cœur du « mieux vivre ensemble ».

M. LE MAIRE. -

Arielle PIAZZA

MME PIAZZA. -

Monsieur le Maire, la politique sportive a déjà affiché par votre volonté d'un grand désir d'une plus grande ouverture sociale, d'un sport plus proche des quartiers et des jeunes pour l'équilibre et le bien être de tous, plus particulièrement pour les publics à handicaps et les publics féminins peu ou pas assez représentés dans nos associations sportives.

Pour entrer plus précisément dans le Projet Social je voudrais choisir deux fiches très analytiques sur notre désir d'avancer un peu plus vite puisque c'est déjà en action, c'est encourager cette mixité sociale et intergénérationnelle qui nous est chère avec le parc des sports Saint-Michel où nous mettons 3 éducateurs à disposition des Bordelais pour aller plus dans le sens de cette mixité, avec des vacances pour tous cet été.

Le deuxième point ça serait aussi l'application des conventions d'objectifs avec nos associations sportives pour les encourager avec une ouverture plus grande.

La deuxième fiche qui est aussi déjà en action, ça serait apprendre à nager avec une possibilité pour tous d'avoir accès à cet apprentissage pour être plus en sécurité. Il s'avère que notre école municipale de natation va s'ouvrir à tous ces enfants pas assez consolidés dans leur apprentissage malgré les cycles scolaires déjà installés, et faire en sorte que quel que soit son origine ou son âge on puisse avoir accès à cette apprentissage. Cela a déjà démarré à l'école municipale de natation. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU

M. DUCASSOU. -

Séance du lundi 25 janvier 2010

Monsieur le Maire, lorsque nous avons présenté il y a quelques jours le Budget Primitif 2010 j'avais mis l'accent sur le fait qu'un certain nombre de projets qui s'intègrent dans la politique culturelle de la ville trouvaient parfaitement leur place de par leur transversalité dans le Projet Social que nous débattons aujourd'hui.

Ces projets qui associent un certain nombre d'établissements culturels de la ville, mais aussi certaines associations, s'inscrivent tous dans un travail hors les murs, un travail en direction des publics afin de mieux vivre ensemble, un travail qui permet d'œuvrer dans la proximité.

Déjà beaucoup d'acteurs culturels institutionnels ou non travaillent en relation étroite avec les centres sociaux, avec les maisons de quartiers et avec les publics qui les composent, que ces publics soient des publics empêchés pour des raisons physiques ou de santé, ou qu'ils soient économiquement faibles.

De la même manière un certain nombre de projets sont déclinés dans le dossier social dont certaines actions sont déjà entamées depuis pas mal de temps. Je pense notamment aux actions conduites par le Conservatoire avec un travail très étroit en relation avec la rive droite sur des réseaux de réussite scolaire qui associent un Principal du Lycée Jacques Ellul dans une logique à la fois éducative, de formation et d'animation de quartier.

C'est un projet qui a été travaillé depuis 2006, qui s'est intégré dans le projet d'établissement du Conservatoire en 2008 et qui a fait l'objet d'une convention qui sera renouvelée entre 2010 et 2015 avec des actions qui associent le Conseil Général, l'Education Nationale, le Conservatoire et donc la Ville de Bordeaux.

A côté de cela ce sont d'autres actions. Je l'ai dit à diverses reprises, les bibliothèques de quartiers sont très présentes dans la vie de proximité en relation avec les publics. Parmi les fiches action il y a le colportage de livres au domicile en travaillant en relation étroite avec ceux qui sont à même d'identifier les besoins, je pense au CCAS et à certaines associations spécialisées.

Et puis tout ce qui touche à la décentralisation d'actions culturelles dans les quartiers.

Donc toute une série d'actions.

Nous sommes extrêmement heureux de pouvoir intégrer ce volet de proximité dans le Projet Social.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je rebondis sur ce qu'a dit Dominique DUCASSOU pour souligner l'importance de l'effort que nous faisons pour les bibliothèques et pour la lecture publique en général.

Je crois que quand on regarde bien notre budget culturel c'est un des postes les plus importants entre la bibliothèque centrale et surtout les bibliothèques de quartiers qui jouent un rôle à la fois culturel et de proximité tout à fait essentiel.

Sur la seconde grande partie du Projet Social « Une place pour chacun, organiser le recul de la pauvreté » je voudrais demander à Nicolas BRUGERE, Alexandra SIARRI ou Elizabeth TOUTON, à Yohann DAVID et Josy REIFFERS, à Brigitte COLLET et Anne-Marie TORRES de dire chacun un mot.

Je commence par Nicolas BRUGERE qui est à la vice-présidence du CCAS.

M. BRUGERE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, jeudi dernier le 21 janvier, à Madrid, a été ouverte l'Année Européenne de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale.

Séance du lundi 25 janvier 2010

En Europe 16% de la population vit sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec 60% du revenu médian dans chaque pays. 16% de la population ça veut dire 79 millions d'Européens qui ont des ressources qui ne leur permettent pas de couvrir leurs besoins élémentaires. Et sur cette population les enfants sont les plus nombreux. 19% des enfants vivent dans ces conditions-là de pauvreté.

1 Européen sur 10 vit dans un ménage où personne ne travaille, en sachant que le travail n'est pas forcément synonyme de garantie contre la pauvreté.

L'analyse des besoins sociaux dont parlait Véronique FAYET tout à l'heure qui a été réalisé dans les 9 villes françaises de plus de 200 000 habitants, hors Paris, Lyon et Marseille, incluant évidemment Bordeaux, rapporte des données similaires à des nuances près pour chacune des villes. Donc la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une priorité pour notre temps.

Le 3^{ème} Projet Social de Bordeaux permet de poser le problème, d'analyser les causes et de proposer des solutions adaptées.

La précarité touche les familles, elle touche les personnes âgées fragilisées, elle touche les personnes en situation de grande pauvreté, elle touche une part importante des personnes isolées. Je vous rappelle qu'à Bordeaux 48% des personnes vivent seules.

De nombreux domaines sont concernées, sinon tous les domaines de la vie, en tout cas la santé, l'emploi, le logement pour lequel nous devons agir sur l'offre, pour lequel nous devons lutter contre l'habitat indigne, pour lequel nous devons fluidifier les parcours résidentiels ; mais aussi les domaines de l'accès aux droits, l'accès aux services, l'accès aux transports ; et aussi la lutte contre les discriminations.

De très nombreuses actions vont être mises en route. Je voudrais en noter quelques-unes.

La réhabilitation et l'humanisation du Foyer Leydet qui mettra en jeu 285 millions d'euros, avec l'Etat et le Conseil Général et la Ville.

En même temps un travail sera fait sur les squats avec la mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine sociale, mais qui ne concerne pas que Bordeaux, qui concerne Bordeaux mais aussi d'autres villes de la CUB.

Autres types d'actions : l'organisation de l'aide alimentaire dans une plus petite dimension peut-être d'un point de vue financier, mais qui permettra chaque jour à chaque Bordelais, y compris le dimanche, y compris les jours qui sont compris entre le 14 juillet et le 15 août où plus personne n'est là de pouvoir avoir la possibilité de se nourrir.

La mise en place d'une bagagerie qui permet à ceux qui portent leur maison sur leur dos de se libérer de cette maison de manière sûre pour pouvoir se déplacer librement dans la ville et éventuellement pour pouvoir se réinsérer.

Toutes les actions nécessitent une approche coordonnée et une approche mutualisée. Coordination et mutualisation sont deux mots clés.

Coordination pour un certain nombre d'actions entre l'Etat, le Conseil Général, la CUB, les différents services de la Ville, on l'a vu, et le CCAS qui bien souvent sur de nombreuses actions sera en première ligne, la Caisse d'Allocations Familiales, la CPAM, etc.

Mutualisation : en particulier les associations dont les professionnels et les bénévoles sont des acteurs précieux, sont des acteurs indispensables pour développer les actions à réaliser.

Enfin, cela a déjà été dit mais je vais insister là-dessus, le troisième mot clé c'est le mot évaluation. Toutes les actions doivent être évaluées en définissant dès le départ pour chacune d'entre-elles des indicateurs qui soient fiables en permettant un suivi rigoureux.

Ainsi la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est le défi majeur de notre temps. Le 3^{ème} Projet Social a l'intention de relever ce défi ici à Bordeaux avec la ferme intention de permettre à chacun de trouver sa place. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Alexandra SIARRI.

MME SIARRI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, il est indispensable de rappeler que les fiches du Projet Social dédiées au logement sont le fruit d'un travail croisé entre les structures responsables de cet enjeu complexe. En effet, on a trop souvent l'habitude d'entendre que la Ville serait responsable de la totalité des sujets qui sont liés au logement alors que ce n'est absolument pas le cas ; elles sont un outil au service d'une volonté claire et clairement revendiquée de notre majorité de construire plus de logements sociaux et de fluidifier le parcours résidentiel.

C'est la raison pour laquelle le groupe qui a été réuni a choisi de travailler sur le sujet particulier de l'hébergement en logement stable. Evidemment la politique du logement est beaucoup plus large que le groupe sur lequel nous avons travaillé.

Qu'est-ce que ça veut dire « travailler et fluidifier le parcours résidentiel » ?

Ça veut dire éviter la rue en offrant de l'hébergement, ça veut dire permettre aux gens de passer de l'hébergement d'urgence à une situation de logement social, voire même d'une situation de logement social à une accession sociale.

Je veux insister sur ce travail collaboratif qui a fait naître 3 comités de pilotage qui vont travailler et qui vont nous garantir la réussite des objectifs que nous nous sommes fixés.

Nous avons un comité de pilotage interne à la Ville entre le CCAS et la Direction Générale de l'Aménagement Urbain.

Un comité de pilotage entre les partenaires : l'Etat, le Conseil Général, la CUB, le Conseil Régional, les bailleurs, les associations. Je les remercie de leur implication. Ils sont assez heureux de voir que nous sommes en capacité sur notre territoire de les réunir enfin.

Et puis également un travail collaboratif avec les bailleurs - c'est la fiche 49 – qui pourrait aboutir par exemple à des contrats de gouvernance urbaine qui nous permettront, nous connaissant mieux et en mettant en place des formations, de réfléchir à une amélioration de l'habitat et du logement, d'installer dans les mairies de quartiers pour les publics les plus démunis des possibilités de les soutenir pour la réalisation de leur dossier de demande de logement, et également d'améliorer notre connaissance en affinant notre diagnostic sur les besoins.

Evidemment la lutte contre l'habitat indigne est une de nos priorités. Mon collègue Jean-Louis DAVID y reviendra un peu plus tard dans une des ses délibérations.

Naturellement l'accession sociale est également quelque chose d'important. J'en profite pour rappeler que nous votons au Conseil Municipal, quasiment à chaque Conseil, des délibérations sur le Déclic et sur le Pass Foncier. Rappeler aussi que nous sommes la première ville à avoir délibéré sur cet enjeu fondamental.

Enfin, pour rebondir sur ce qu'a dit ma collègue Anne WALRYCK et les cohérences qu'il y a entre le Projet Social et l'Agenda 21, nous avons également la fiche 56 sur la lutte contre la précarité énergétique, puisque naturellement on doit mener une double politique qui concerne les bâtiments, mais qui concerne aussi les publics que nous accompagnons avec notamment la mise à disposition des publics en difficultés au CCAS de lignes pour pouvoir joindre plus facilement EDF et avoir la possibilité de faire état de leurs difficultés. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Josy REIFFERS.

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques mots très brefs pour dire que ce sujet est évidemment essentiel et encore plus essentiel lorsqu'il s'agit d'une période de crise.

Le travail que nous avons fait - la petite vingtaine de fiches - a été co-produit par de nombreux acteurs : nos différentes directions, nos structures emploi qui ont travaillé ensemble, ainsi que d'autres partenaires, et Dieu sait s'ils sont nombreux dans le domaine de l'emploi.

Nous avons traité grosso-modo deux volets. Un premier volet qui est l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Et un deuxième volet dont s'est occupée plus particulièrement Wanda LAURENT sur ce qu'on peut appeler le traitement préventif de l'emploi, à savoir le développement économique.

Je laisse Yohann vous dire quelques mots sur les fiches emploi à proprement parler.

M. LE MAIRE. -

Yohan DAVID

M. YOHANN DAVID. -

Merci. Juste en préambule un élément de contexte pour rappeler que la Ville de Bordeaux c'est plus de 7.000 emplois créés depuis l'année 2000. Nous sommes aujourd'hui plus de 96.000 salariés de droit privé, et je ne parle pas des emplois ou des créations d'entreprises.

C'est 9482 établissements qui représentent 44% du territoire de la CUB.

Bordeaux, dans cette période de crise a vu son chômage augmenter de 15%, alors que la CUB, la France, la Gironde et le Département, oscillent entre +19 et +22%.

Cette forte résistance à la hausse du chômage est essentiellement due, c'est un parallèle, aux actions notamment entreprises avec le développement urbain et l'accroissement de la population qui portent un développement économique.

Ce dynamisme ainsi que la présence de nombreux acteurs nous ont permis d'écrire, comme l'a précisé Josy REIFFERS, un Projet Social innovant. C'est-à-dire que la gouvernance collective, l'engagement de tous : collectivités, Pôle Emploi, associations, acteurs d'insertion – avec pour ces derniers un engagement très fort – nous ont permis d'écrire des fiches dont nous pensons qu'elles répondent aux critères et aux objectifs qui sont attendus sur le terrain.

Je me permettrai d'en préciser trois.

La première portait sur la meilleure communication. Un portail qui s'appellerait « emploi-bordeaux.fr » porté par la Maison de l'emploi, reprendrait et fléchierait l'ensemble des initiatives de tous les acteurs bordelais afin de donner une meilleure lisibilité aux Bordelais et aux Bordelaises en recherche d'emploi sur les lieux ou les solutions qui leur sont proposés.

Pour évoquer le financement, c'est déjà inscrit dans le budget de la Maison de l'emploi, donc c'est une opération qui en tant que telle sur le Projet Social n'apporte pas de financement complémentaire mais est totalement portée par les partenaires existants.

Une deuxième fiche sur le parrainage où il s'agit de faire prospérer les opérations, notamment celles portées par la Mission Locale sur l'accompagnement des parrains, les parrains qui permettent tant pour les cadres que pour les jeunes ou les moins jeunes en grande difficulté, de réussir ou d'optimiser un parcours d'accès à l'emploi.

Une troisième fiche, toujours sur cette entrée publique que nous souhaitons améliorer, une nouvelle antenne de la Mission Locale située à la périphérie de Caudéran qui permettrait de mieux toucher les jeunes, de mieux les accompagner, dont le budget de 80.000 à 100.000 euros est porté intégralement par la Mission Locale et les aides complémentaires du plan d'urgence de l'Etat.

Je me permets de rappeler quelques chiffres. En subventions directes, pour la Ville de Bordeaux, l'emploi entrée publique, accompagnement des Bordelais, c'est 950.000 euros de subventions qui permettent de co-financer plus 5.500.000 euros d'actions, ce qui nous permet de pouvoir afficher cette volonté collective qui, en lien avec le développement économique, devrait nous permettre d'être beaucoup plus efficaces dans l'intérêt des Bordelais. Merci.

M. LE MAIRE. -

Brigitte COLLET.

MME COLLET. -

Nous avons convié tous nos partenaires, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, les associations qui travaillent auprès des familles et des enfants afin de réfléchir tous ensemble et de proposer des idées concrètes pour améliorer la vie quotidienne des familles.

Nous avons tout d'abord voulu aider les femmes qui reprennent un emploi en organisant des places d'accueil de crèche sur des horaires atypiques, tôt le matin ou tard le soir, dans l'hôtellerie ou la grande distribution, par exemple.

Nous avons voulu aussi modifier nos pratiques d'inscription en crèche afin de proposer des accueils de crèche en urgence et de sortir de la logique premiers inscrits, premiers servis, qui dessert les plus défavorisés d'entre-nous.

Mais à côté de ce thème assez classique nous avons été surpris de voir émerger un thème plus ancien dont nous pensions qu'il n'était plus d'actualité en 2010, c'est le retour du sexisme dans certains quartiers. Nos partenaires nous ont alertés sur ce fléau. Ils déplorent l'impact négatif que provoquent ces propos et attitudes sexistes auprès des jeunes générations.

Nous proposons donc de faire officiellement un rappel à la loi, de créer un comité de veille à l'échelle de la ville. La municipalité pourrait être candidate à la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Les actions de prévention déjà initiées sur des quartiers tels que La Bastide ou Saint Michel seront soutenues et développées.

L'administration municipale qui a largement participé à cette réflexion a proposé de restaurer la place des pères dans l'éducation des enfants. Cette proposition vient d'un constat : les pères sont généralement peu présents dans les structures qui accueillent leurs enfants, crèches, écoles, centres de loisirs. Les institutions se plaignent de ne pouvoir rencontrer les pères de familles qu'elles accompagnent. Le nombre de familles monoparentales aggrave encore ce phénomène.

Nous voulons recueillir davantage leurs attentes et prendre des initiatives pour qu'ils se sentent les bienvenus dans nos administrations. Inviter le père à se présenter, lui prévoir un siège, lui envoyer ses courriers, tout ce qui peut concourir à montrer que le père a une place importante dans la vie de l'enfant va être mis en œuvre par nos équipes. Ce travail sur le court et le long terme sera conduit par la parentèle.

Enfin la mise à l'écart de certains enfants en situation d'échec scolaire nous a paru insupportable. Nous avons donc décidé de mobiliser sur le quartier de Bacalan tous les intervenants auprès des enfants pour les remettre sur le chemin de la réussite en partenariat avec l'Education Nationale.

L'objectif est de prendre en charge les publics les plus en difficulté en proposant des parcours éducatifs impactant les champs scolaire, social, de la santé, d'accès à la culture et aux loisirs.

Le programme de réussite éducative prend déjà en charge 230 situations individuelles sur la ville. Il doit s'attacher à développer des réponses innovantes et à mettre en cohérence tous les acteurs éducatifs autour de l'enfant.

Nous allons développer la scolarisation précoce dès la maternelle, créer des passerelles entre structures petite enfance et écoles, proposer une offre éducative de grande qualité sur les temps péri et extra-scolaires.

Je terminerai par un projet tout à fait original. Il s'agit d'un multi-accueil de 35 places porté par la Fondation d'Auteuil sur le quartier des Aubiers. Il va associer un projet pédagogique : préparer l'enfant à la scolarisation, lui apprendre le français, les codes sociaux, un projet très social de soutien à la parentalité.

Sur ce quartier très multiculturel les mères doivent apprendre à se séparer de leurs enfants pour construire un projet personnel qui peut aller des cours d'alphabétisation ou de cuisine à une requalification professionnelle.

Vous voyez donc qu'il s'agit d'une nouvelle façon d'envisager l'insertion, le lien social et l'éducation. L'atelier Enfance et Famille du Projet Social a fait preuve de beaucoup de créativité.

Nous serons tous, je pense, heureux de nous retrouver pour poursuivre ce projet, continuer à le faire vivre et à le développer.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme TORRES pour terminer avec les seniors.

(Brouhaha – M. RESPAUD hors micro)

M. LE MAIRE. -

Non, M. RESPAUD. Ça fait trois-quarts d'heure que nous discutons de ce projet. Je vous avais prévenu en réunion de groupes. On a commencé à 3 h 10 et on a passé 5 minutes sur Haïti. Donc ça fait trois-quarts d'heure qu'on est sur ce sujet. Vous pourrez parler, mais soyez un peu

tolérant avec vos collègues qui ont eux aussi le droit à la parole. Ils ont beaucoup travaillé, ils peuvent s'exprimer.

MME TORRES. –

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai décidé de vous parler de l'action 75...

(Protestations de M. RESPAUD)

M. LE MAIRE. -

Il n'y a aucune raison que la majorité des temps de parole dans ce Conseil soit donné à la minorité. C'est un défi de démocratie. Je vais demander à chacun des élus de la majorité de parler systématiquement aussi longtemps que vous et on terminera à minuit ou à 1 h du matin. Chiche. On peut y arriver. Moi j'y suis prêt.

Ne soyez pas sectaire comme ça. C'est vrai que ça vous embête d'entendre des choses positives.

Soyez respectueux des autres, M. RESPAUD, comme ils sont respectueux de vous. Ils sont très patients quand ils vous écoutent.

Mme TORRES

MME TORRES. -

J'ai décidé et je vais le faire, de parler de l'action 75 : « Rompre l'isolement de la personne âgée en s'appuyant sur le bénévolat ».

J'ai choisi de parler de cette action car elle est une des plus complexes. C'est celle qui exige le plus grand soin, une grande réflexion et surtout beaucoup de sensibilité, aussi une grande volonté de rompre cet isolement.

Elle est complexe car nous avons aujourd'hui plusieurs catégories de personnes âgées isolées.

Les jeunes retraités dont beaucoup n'ont pas été préparés à cette nouvelle vie qui ont du mal à redéfinir leur rôle dans la société, et qui peu à peu se sont coupés du monde extérieur.

Ensuite il y a ceux qui se sont laissés vieillir, souvent victimes d'un parcours de vie difficile, ou à la suite de drames familiaux. Ils se sont repliés sur eux mêmes, et dans ces circonstances le lien social est très faible.

Et puis il y a les grands aînés dont la plupart ont déjà quitté leur domicile, qui se trouvent parfois éloignés de leur famille, et alors la solitude s'installe.

Conscients de cette réalité, les élus de la Ville de Bordeaux ont élaboré ce Projet Social avec l'ambition et la détermination de lutter contre l'isolement et la solitude. Mais dans un souci d'efficacité, pour mieux préparer notre action et pour que le vivre ensemble devienne une réalité, nous allons essayer de travailler de concert avec le tissu associatif et valoriser le bénévolat.

Des associations comme France Bénévolat, ou l'association « Comment ça va ? » ont déjà été nos partenaires lors de la remise des cadeaux de Noël 2008 et pendant la canicule de 2009 où l'appel au bénévolat s'est révélé une excellente réponse à une situation d'isolement.

Nous comptons donc valoriser et développer l'implication des bénévoles pour le maintien du lien social et du développement de la solidarité locale.

Pour terminer je tiens aussi à remercier nos partenaires extérieurs sur lesquels nous nous sommes aussi appuyés : la CRAMA, la CAF et le Département. Nous les remercions pour leur participation dans le déroulement de notre Projet Social où effectivement il y a une place pour chacun.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Pour fluidifier le débat, Mme FAYET a prévu un petit film. Place au cinéma.

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Bon. S'il n'y a pas de son on va s'arrêter là et on va engager le débat.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Monsieur le Maire, sur ce projet je voulais mettre l'accent sur quelques points car il est difficile de passer en revue l'entièreté du dossier, vous en conviendrez.

En premier lieu nous avons à nous prononcer sur un document finalisé, j'allais dire figé, où l'on ne retrouve pas le foisonnement et la richesse évoqués par Véronique FAYET d'un travail mené avec les différents partenaires, en particulier les associations et les habitants, mais également les partenaires institutionnels. Donc cette gouvernance sur laquelle il a été insisté et ce foisonnement ne nous apparaissent pas véritablement dans ce document.

C'est un document au final assez rigide dans lequel les fiches opérationnelles occupent la plus grande place, la quasi totalité du dossier, et en même temps il nous semble qu'il manque un chapeau à ce dossier. Il manque très fortement, nous semble-t-il, un souffle fédérateur.

Peu importe, pourrait-on dire, l'important étant le faire plutôt que le dire, sauf que – je me reporte à nombre de fiches – le bât blesse précisément sur le faire, sur la mise en œuvre, la faisabilité, les échéanciers, les moyens mobilisés. Ces moyens souvent n'apparaissent pas. J'y reviendrai dans un second temps.

Deuxième point, il est important de rappeler qu'il s'agit du 3^{ème} Projet Social. En conséquence, il aurait été important, nous semble-t-il, de dresser un bilan des deux premiers Projets Sociaux. Ces bilans sont absents du dossier. Ça se résume à quelques phrases pour le premier Projet Social. C'est vrai, je crois qu'il avait fait l'objet d'un bilan en 2004, mais un rappel eut été utile au regard de ce qu'on engageait ensuite. Encore moins de bilan pour le second Projet Social qui évoque pour l'essentiel la création d'un Conseil de Développement Social et le fait que le Projet Social a joué un rôle de fil conducteur. C'est tout ce qui nous est donné en termes de bilan.

Quels ont été les impacts de ces deux premiers projets au regard de l'analyse des besoins sociaux qui nous est donnée par ailleurs, qui laisse apparaître, nous le savons, de fortes inégalités sociales et géographiques ?

Par exemple je citerai un seul chiffre, les écarts importants en termes de revenu fiscal par ménage par unité de consommation - je vous passe le détail - qui entraînent un différentiel entre Bordeaux Nord et Caudéran de 180 à 811, c'est-à-dire presque un rapport de 1 à 5 qui caractérise donc bien les inégalités sociales.

Par ailleurs cette analyse précise que l'écart s'est accru entre 2001 et 2005. C'est dire qu'il y a effectivement matière à une intervention. Nous ne contesterons pas évidemment ce fait.

Troisième élément, les fiches action que j'évoquais tout à l'heure qui déclinent la philosophie générale du projet. D'abord, pour reprendre ce qu'indiquait Véronique FAYET tout à l'heure, que le projet est articulé autour de deux thèmes, un premier thème qui est le « Mieux vivre ensemble », qui porte sur encourager la fraternité, l'engagement citoyen, les liens d'entraide, le bénévolat, et un deuxième thème qui est qualifié de « Une place pour chacun ». Il s'agit d'accéder aux droits fondamentaux : logement, travail, réussite scolaire, et de faire reculer la pauvreté et les inégalités.

Nous sommes bien entendu en accord global avec ces deux grandes finalités de projet - qui ne le serait pas - avec tout de même quelques réserves à la fois quant au style et quant aux mots employés. Parce qu'en fait ce mode d'écriture, si je puis dire, traduit néanmoins des divergences parfois profondes sur la manière d'appréhender ce que doit être selon nous un Projet Social.

Je donnerai juste quelques petits exemples pour ne pas être trop longue. Il est fait allusion à une vie familiale « normale ». Qu'est-ce qu'une vie familiale normale ? Cette référence à la norme nous paraît un peu dater et être peu adaptée à la réalité de la société où la famille affiche aujourd'hui des formes à l'inverse très diversifiées.

Certains propos sont également un peu angéliques, je cite : « Dans la vie ni la richesse, ni la pauvreté ne se comptent en possessions matérielles mais en amis, en rencontres, en réseaux ». C'est vrai que pour les pauvres c'est particulièrement une certitude que la richesse ne se compte pas en richesse matérielle. Ceci dit, à l'inverse parfois nous avons le sentiment que nous nous situons au travers de ce dossier dans une politique de bienfaisance plutôt que dans un véritable Projet Social.

Troisième petit exemple, la grandiloquence est parfois un peu excessive selon moi. Je cite : « La Ville est le territoire où se vivent les liens entre les hommes, le territoire du pacte social que les citoyens ont passé entre eux depuis l'aube des cités. » C'est un programme. Il y a de nombreux autres éléments de cette nature que je vous épargnerai.

J'en viens aux fiches. Ces fiches action sont très hétérogènes. Certaines concernent des actions de grande ampleur, d'autres des actions très ponctuelles. Certaines sont correctement renseignées et précisent le partenariat, le calendrier, les moyens ; elles sont souvent portées par le CCAS d'ores et déjà. Pour d'autres le contenu est beaucoup plus sommaire. Parfois le jargon utilisé masque selon nous la faiblesse de l'action ou du dispositif qui est mis en œuvre.

L'hétérogénéité ne nuit pas seulement à la lisibilité du projet, elle traduit, nous semble-t-il également, un manque de projet global porté par l'ensemble des services. Cela pose à notre sens plusieurs questions.

La question de la coordination entre les différents intervenants. La plupart des actions nécessitent l'intervention de nombreux partenaires, donc une bonne coordination de ceux-ci, par exemple du CCAS et de la Ville, mais aussi des différents services de la Ville entre eux. Or dans un certain nombre de cas on sent bien la difficulté d'une action transversale et coordonnée.

Je prendrai quelques exemples là encore. Sur la question de l'ouverture plus large des bâtiments publics - j'ai plusieurs fiches mais je ne les ai plus en mémoire - on s'aperçoit que plusieurs directions mettent en œuvre leur calendrier mais on ne sent pas la volonté politique de mettre en synergie ces initiatives.

Un autre exemple, pour ce qui concerne les économies d'énergie il y a deux fiches action, l'action 29 : « Accompagner à la maîtrise des dépenses d'énergie », l'action 56 : « Lutter contre la précarité énergétique », portées par trois services différents, CCAS, Développement

durable, Direction du logement. Si la coordination était effective sans doute n'y aurait-il eu qu'un pilote proposé pour ces deux actions, et qu'une seule action.

Cette question du décloisonnement des services se pose notamment pour les actions les plus ambitieuses telles que celles qui sont proposées pour le logement.

Il est à craindre que l'hétérogénéité des fiches évoquées précédemment traduise en fait la difficulté des services à travailler de façon coordonnée à l'élaboration de ce Projet Social. Il est donc légitime de s'interroger sur la capacité des mêmes services à travailler ensemble pour la mise en œuvre du projet si le portage politique n'est pas suffisamment puissant et suffisamment au rendez-vous.

C'est là qu'on peut avoir d'autres interrogations. Quel engagement financier de la Ville ? Certaines actions nécessitent en effet peu ou pas de financement particulier ; ce n'est pas le cas d'autres actions pour lesquelles la question du coût est soit éludée, soit manifestement elles sont non budgétées.

Je prendrai quelques exemples rapides. Sur les volets relatifs au thème 1-3 : Relation d'entraide et de proximité, ou 1-4 : Rencontres au travers d'événements culturels et/ou sportifs, il est à noter que la plupart des fiches concernant ces deux thèmes concernent un appui à des associations qui sont déjà investies : les jardins partagés, la cuisine collective, les déplacements pédiibus, le SEL. Il n'est pas du tout précisé que des moyens supplémentaires seront alloués à ces initiatives. Il est même souvent parfois évoqué l'inverse, il est bien notifié : à budget constant.

De la même façon quand sont évoquées les questions de la décentralisation des actions culturelles, l'action 17, là encore il y a un renvoi à l'action des associations culturelles : Rock School, TNT, Bruit du Frigo, Chahuts, MC2A et sur la pertinence de leur rôle. Or, à la rubrique financement on note simplement : en cours de recherche et d'arbitrage. C'est souvent une phrase que l'on retrouve. Nous ne faisons pas autre chose pourtant quand nous mettons en évidence l'importance des associations culturelles et quand nous demandons que soient renforcés les moyens qui sont alloués aux associations culturelles.

C'est la même chose pour la mise à disposition de locaux, en particulier de locaux sportifs dont il est notifié qu'ils manquent, qu'ils sont insuffisants. C'est également ce que nous défendons en militant pour de nouveaux équipements de quartiers plutôt que pour un grand stade.

Donc il n'y a pas d'actions fortes et structurées, nous semble-t-il, en faveur des associations en appui de ce Projet Social, alors qu'il est montré le rôle important de ces associations et alors que de nombreuses villes mettent des moyens logistiques beaucoup plus importants au service, précisément, des associations de quartiers.

Je voudrais terminer sur quelques petits points complémentaires. Faire une ou deux remarques sur une ou deux fiches.

D'abord pour saluer quelques actions qui me paraissent importantes, en particulier celles qui sont relatives à l'urgence. Je fais allusion en particulier à l'hébergement d'urgence, l'humanisation du centre Leydet, la mise en œuvre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale relative à des squats, mais également l'urgence dans la rue avec le mise en œuvre d'une équipe de psychiatrie mobile dans la rue, la recherche de construction de solutions pérennes aux difficultés en matière de logement, en particulier du logement d'urgence ; même si nous avons du retard je salue la mise en place du projet de maisons relais et de l'amélioration de la qualité d'un certain nombre d'hôtels meublés.

Vous me permettez deux remarques. L'une relative à l'insertion par l'économique et au développement des clauses sociales. Je donne la fiche en illustration parce que nombre des 80 fiches sont construites sur ce mode, à savoir que ce sont déjà des choses engagées.

Pour ce qui concerne le développement des clauses sociales il est bien rappelé que nous avons voté une délibération en octobre 2009 et que nous nous sommes fixés un objectif. Donc rien de plus dans le Projet Social si ce n'est qu'il s'agit d'appuyer la mise en œuvre. Donc je pense que l'essentiel est surtout d'entrer dans l'action pour effectivement mettre en place ces dispositions dans les marchés publics.

Je regrette par ailleurs que ne soit pas abordé quelque chose qui semble-t-il n'est pas encore mis en œuvre comme la consultation directe pour des marchés inférieurs à 20.000 euros, consultation directe qui pourrait s'appliquer directement aux entreprises d'insertion par l'économique.

Enfin j'en terminerai par un coup de sang que j'ai eu en lisant l'action 33-d : « Reconnaître et soutenir les anciens combattants étrangers installés à Bordeaux ». Pour tout vous dire cette fiche m'a mise hors de moi.

« Les anciens combattants étrangers - est-il rappelé - sont tenus de rester en France pour bénéficier de leurs droits. Au nombre de 300 à 400, âgés de 75 à 95 ans, quelquefois malades (...) »

Lors de la projection du film Indigène, la France entière s'était émue de cette situation et le Président de la République lui-même avait dit qu'il allait faire cesser au plus vite cette situation intolérable de cette obligation pour ces personnes de rester en France.

Dans les propositions qui sont faites dans la fiche je lis :

« Un fonds de garantie pour permettre le rapatriement des corps des anciens combattants décédés, notamment en partenariat avec l'Etat Marocain. »

C'est aujourd'hui qu'il faut faire en sorte que ces gens puissent rentrer chez eux et vivre les dernières années de leur vie chez eux s'ils le souhaitent. Je trouve scandaleux de faire des propositions de cette nature qui ne font effectivement que tenter d'humaniser une situation qui par ailleurs est totalement insupportable.

Pour ce qui concerne notre position sur ce dossier nous nous abstenons. Comme je l'ai indiqué nous sommes en accord avec une série de fiches qui sont proposées, mais dans de nombreux cas les outils opérationnels de leur mise en œuvre n'apparaissent pas.

Il est bien évident que pour celles que nous soutenons nous les voterons au fur et à mesure qu'elles seront présentées au Conseil Municipal. Pour un certain nombre d'entre elles, elles l'ont déjà été, comme je l'ai indiqué, avec la clause d'insertion.

Voilà en quelques mots notre position sur ce dossier.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. « En quelques mots » si l'on peut dire...

Je regrette votre manque de courage politique. C'eût été courageux de voter ce texte dont en réalité vous partagez la quasi totalité des orientations.

Votre coup de sang sur la question des anciens combattants étrangers montre à quel point vous ignorez les tenants et les aboutissants du dossier.

D'abord la Ville n'est pas responsable des dispositions législatives qu'il incombe au Parlement de prendre.

Deuxièmement, toutes les mesures qui sont là ont été très étroitement négociées avec les personnes concernées et avec leurs associations.

La Ville a tenu les engagements qu'on avait pris l'an dernier, par exemple en aménageant un lieu où les anciens combattants peuvent se retrouver, en facilitant leur accès dans les clubs seniors, j'en ai rencontré beaucoup au cours des cérémonies de vœux, et en mettant en place cette aide au rapatriement des corps qui n'est pas sortie du crâne des Conseillers Municipaux mais qui nous a été demandée instamment par les associations concernées.

Je pense que c'est une mesure de grande humanité. Je suis très fier que nous soyons arrivés à la monter avec le Gouvernement Marocain et avec la Fondation de France.

Votre indignation sur ce point tombe tout à fait à côté de la plaque. Je le regrette.

M. SOLARI.

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne voudrais pas exacerber nos collègues de l'opposition municipale par mon intervention.

Je suis conscient de l'adhésion du vice-président du Conseil Général lors de la présentation du Projet Social vendredi auquel il s'est rallié. Il nous a apporté son soutien en disant qu'il était absolument pour ce projet, ainsi que les représentants de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Je ne peux que vous remercier pour ce Projet Social s'agissant des personnes en situation de handicap, mes pairs que j'ai l'immense honneur de représenter au sein de ce Conseil.

En effet, la prise en compte des personnes handicapées, qui, je vous le rappelle, sont plus de 20.000 dans notre ville ô combien dynamique. Cette préoccupation est incluse de façon sous-jacente, mais elle est là, dans toutes les fiches. On la retrouve dans toutes les fiches. Je m'en réjouis pour tous. Je vous remercie encore pour cela.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Merci Monsieur le Maire. D'abord quelques secondes sur mon rôle de représentant du Président du Conseil Général. Je n'ai jamais dit, je ne me le serais pas permis, M. SOLARI, que c'est un projet qui est bon ou pas bon, comme je ne me le serais pas permis pour aucune autre commune en Gironde.

Ce que j'ai dit c'est que c'était un gros travail, effectivement, qui allait servir de base à un contrat local de citoyenneté, donc qu'il y avait des éléments à l'intérieur pour ce faire. Je ne me serais pas permis de porter un jugement, comme vous le dites. La Ville porte le Projet qu'elle souhaite, ce n'est pas au Conseil Général de le qualifier.

M. LE MAIRE. -

C'est difficile d'être schizophrène...

M. RESPAUD. -

Ceci dit, je reprends, si vous le permettez, ma casquette, comme dit M. DAVID, de Conseiller Municipal bordelais.

C'est vrai que nous vous avons écoutés attentivement, chers collègues, pendant à peu près une heure. Je rejoindrai la formule de Marie-Claude NOËL qui me paraît très juste : il y a le dire et il y a le faire.

Nous en sommes aujourd'hui au 3^{ème} Projet Social. Le premier en 1999 était un moyen de lutte contre la fracture sociale dans un contexte national porteur. Souvenez-vous à l'époque : les créations d'emplois, une politique de la ville dynamique basée sur la proximité, une époque extraordinaire.

Le second s'appelait déjà « Ensemble pour réussir le projet de cohésion sociale de Bordeaux ».

Le troisième projet se propose de construire ensemble encore une ville durable et solidaire.

Mais a-t-on avancé ? A-t-on réduit la fracture sociale ? A-t-on accru la cohésion sociale ?

Vous avez un souci louable, Monsieur le Maire, Mme FAYET, mais vous avez des difficultés à créer une ville socialement durable dans un contexte où la politique nationale et où la politique municipale vont à l'encontre des objectifs que vous affichez.

Nous sommes dans un contexte de paupérisation accrue d'une grande partie de la population, d'aggravation profonde des inégalités entre les ménages, entre les territoires, et la politique menée au niveau national accentue très fortement ces aspects. Les ghettos ne font que se renforcer. Tout le monde le constate.

La mise en œuvre du bouclier fiscal qui protège les revenus des plus riches en est le symbole le plus tangible. Mais la plupart des politiques vont dans le même sens.

Moi, de par ma profession, je suis très concerné par l'Education Nationale. Ecoutez... La suppression de la carte scolaire, la suppression des *Rased* dans les écoles, les suppressions de postes qui se prolongent d'année en année...

M. LE MAIRE. -

On n'est pas au Conseil Général ici, M. RESPAUD. Il ne s'agit pas de faire le procès du gouvernement, il s'agit d'examiner un document de la Ville.

Je vous invite à parler du sujet et pas à parler de ce qui se passe à Paris, s'il vous plaît.

M. RESPAUD. -

Non, ce n'est pas hors sujet ! Car le Projet Social sur Bordeaux dépend des conditions dans lesquelles on est !

M. LE MAIRE. -

Non. Nous décidons ici de ce qui relève de la compétence de la Ville et pas de ce qui relève de la compétence des autres. Alors venez-en au sujet, M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

La moindre individualisation du travail pédagogique est due à toutes ces suppressions de postes ! Et on pourrait citer encore des pans entiers de la politique gouvernementale qui vont dans le sens de l'aggravation des inégalités. Et à partir de là on est bien obligé de le constater aussi à Bordeaux ! On n'est pas un îlot comme vous le souhaiteriez peut-être de temps en temps, Monsieur le Maire ! Il y a d'autres institutions à côté et il y a l'Etat qui a aussi sa politique et qui nous la fait supporter !

Mme FAYET, il est vrai que nous partageons les valeurs qui sous-tendent la panoplie des actions proposées, mais nous les partageons à partir du moment où l'on considère que ces valeurs impliquent des droits fondamentaux dans tous les domaines : de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

Mais nous les partageons également à partir du moment où l'ensemble de la politique municipale va bien dans le sens d'une réduction des inégalités fondamentales, celles de l'emploi, celles du logement, celles des revenus.

Va-t-on bien vers cela ?

C'est vrai, Monsieur le Maire l'a dit, il y a eu un travail transversal très important entre les services municipaux, vous y avez fait allusion, il y a eu une concertation importante avec les associations, mais cela ne suffit pas face à l'urgence sociale, face à une population qui vit des situations de plus en plus difficiles.

Je voulais citer quelques chiffres. Le 31 décembre 2008, plus de 8.000 allocataires du RMI à Bordeaux. On connaîtra bientôt le nombre de ceux qui bénéficient du RSA aujourd'hui, mais d'après ce qu'on me dit, 47.000 en Gironde. Près de 10 Bordelais sur 100 seraient dans ce cadre-là.

L'un des documents que vous nous soumettez a attiré toute notre attention, celle de Marie-Claude NOËL aussi qui en parlé tout à l'heure, qui me paraît extrêmement important c'est celui page 191 sur les revenus fiscaux à Bordeaux.

Une étude avait été faite en 2001. Le premier décile - c'est-à-dire les 10% qui gagnent le moins sur Bordeaux - avait un revenu fiscal de 416 euros à cette époque. La même étude en 2005 montre que la moyenne mensuelle des ménages de ce premier décile était de 447 euros. C'est-à-dire que la progression pour ce premier décile a été de 30 euros en 4 ans.

A cela s'ajoutent des inégalités très grandes entre les quartiers. Mme NOËL a cité le cas de Caudéran. Il y a également le cas de Saint-Michel où la moyenne des revenus dans le premier décile a diminué. On est passé de 278 euros à 277 euros. C'est-à-dire qu'on a un revenu qui en 4 ans n'a pas augmenté dans ce secteur de Bordeaux.

Voilà des chiffres, Mme FAYET, qui auraient dû être mis mieux en exergue.

Quand on voit les décisions qui sont prises dans ce Conseil Municipal, quelle que soit la situation des personnes, qu'est-ce que vous proposez ?

Monsieur le Maire vous nous proposez des prix de services publics qui vont pratiquement tous augmenter cette année de l'ordre de 2% en 2010. La fois dernière on a voté le tarif des cantines, le tarif des loisirs, aujourd'hui on va voter le tarif des repas seniors, 2%. Certes, ça paraît faible, mais c'est non seulement supérieur à l'inflation, mais c'est aussi, vous le voyez bien Monsieur le Maire, très supérieur à l'évolution des revenus des catégories les plus fragiles.

Monsieur le Maire quand vous instaurez le stationnement payant dans les quartiers difficiles, et vous n'hésitez pas à le faire, vous dites : 20 euros par mois ce n'est pas grand- chose, sauf que ça correspond à une charge insurmontable pour beaucoup de ménages.

Monsieur le Maire, quand la sélection des ménages pour l'accès aux crèches, pour l'accès à la cantine se fait sur l'emploi ou le non emploi des parents, vous pratiquez la double peine pour les enfants. Ce sont ceux qui ont le moins de possibilité d'épanouissement social et culturel qui restent à la porte.

Monsieur le Maire, quand Gaz de Bordeaux augmente ses tarifs, comme c'est le cas, de 6,1% pour tous, le gaz le plus cher de France - et il le claironne en plus - alors que notre commune est majoritaire dans le capital de cette société, c'est une provocation aussi importante de votre part par rapport à la population que le salaire du directeur d'EDF au plan national.

Monsieur le Maire, quand vous décidez la suppression d'une servitude de mixité sociale sur la rue Bonnac, comme cela a été le cas dans la quatrième modification du PLU, c'est-à-dire dans un secteur où le logement social est autour de 4%, donc infiniment faible, vous ne participez pas à une œuvre de justice sociale surtout quand vous transportez cette servitude de mixité sociale dans un quartier où le logement social est déjà important.

Monsieur le Maire, quand votre majorité est plus préoccupée de développer l'accession à la propriété, même si vous la qualifiez d'accession sociale à la propriété, vous ne répondez pas aux besoins d'une population qui souffre de ne pas trouver de solution pour se loger ailleurs que dans des logements insalubres, insécures. Vous n'avez pas la volonté de développer partout, dans tous les quartiers, des logements sociaux, y compris PLAI, qui sont le seul moyen pour une partie importante de la population de sortir de l'urgence et de l'insalubrité.

Vous le savez, le logement est un droit opposable, mais tout est bloqué sur Bordeaux. C'est devenu un droit inapplicable à Bordeaux.

Alors, Monsieur le Maire, chers collègues, à l'intérieur de cette évolution nationale, à l'intérieur de cette décision municipale, comment construire un Projet Social crédible, cohérent, face à l'ensemble d'une politique qui va à contre-courant ?

Entre le fatalisme et l'incantation vous n'avez pas mis à mes yeux le curseur assez haut dans ce qu'on pourrait appeler le volontarisme. Le volontarisme c'est savoir également combattre toutes les décisions de l'Etat qui vont accentuer les inégalités.

Je vais vous citer un exemple à partir d'une action qui figure dans les documents que nous avons, l'action 69, la scolarisation des enfants de 2 ans - Mme COLLET en a parlé tout à l'heure – car l'école et la petite enfance c'est le creuset de l'égalité des chances.

Depuis 2002 on assiste à une diminution continue de la scolarisation des enfants de moins de 2 ans, notamment dans les écoles maternelles, alors qu'avant c'était obligatoire dans les zones d'éducation prioritaire et c'était une possibilité ailleurs. Vous pouvez demander les chiffres à l'Inspection Académique, nous avons une diminution de cette scolarisation.

Et ici, qu'est-ce que vous nous dites, Mme FAYET ? Vous nous dites : On va engager avec l'Inspection Académique sur Bacalan – je crois que ça s'appelle maintenant Bordeaux Maritime – on va engager sur ce quartier le droit à la scolarisation des enfants à partir de 2 ans, la scolarisation précoce des enfants dès la maternelle. Je vous rejoins. Mais ce droit, il existe déjà. Il n'a jamais été aboli. Seulement il n'est pas appliqué avec votre consentement. C'est-à-dire que ce qui était général avant devient dans le Projet Social simplement quelque chose qui va ne se faire que dans un seul quartier.

Le volontarisme c'est aussi, Mme FAYET, combattre les décisions municipales qui vont accentuer les inégalités. J'en ai cité beaucoup tout à l'heure.

Mais mieux, il faudrait favoriser les décisions qui vont réduire les inégalités. L'action 38 par exemple qui va plaire à Mme PIAZZA : « Apprendre à nager, une possibilité pour tous d'être en sécurité », c'est comme ça que l'action s'intitule. Elle a raison. Cela veut dire qu'il faut créer des lieux nautiques pour cela de façon à ce que nos gamins, comme c'est le cas au Sud de Bordeaux, ne passent pas plus de temps dans les bus que dans l'eau.

Autres exemples. Il faut savoir dire : non on ne diminuera pas la subvention municipale qui est votée aux associations qui organisent le Carnaval des Deux Rives et qui œuvrent à créer du lien social dans les centres d'animation, dans les ateliers de préparation, qui redonnent la joie de vivre à des personnes très précarisées en même temps qu'elles participent à un des événements les plus festifs de notre ville. -20% à ces associations ! C'est une honte ! Il faut le dire, Mme FAYET !

Il faut que le CCAS ait les moyens de sa politique, et non pas les moyens minimum de fonctionnement comme c'est le cas à l'heure actuelle !

Reprenons les chiffres de nos derniers budgets :

Budget Primitif 2008, 5.900.000,

Budget Primitif 2009, 6.100.000,

Budget Primitif 2010, 6.200.000.

+1,3% dans un cas, +1,9% dans l'autre cas. Alors que notre budget globalement, Mme FAYET, augmente de plus de 5% par an, le CCAS, les actions sociales +1,5% / + 2%. Voilà ce qu'il faut dire !

De la même façon il faut dire : je ne suis pas d'accord sur le budget qui est consacré au Projet Social. Ça figure dans le budget qu'on a voté le mois dernier. Je ne peux pas me contenter des 50.000 euros qui m'ont été octroyés dans le Budget 2010 – puisque c'est 50.000 euros qui vous ont été octroyés, Mme FAYET, en plus des 100.000 euros de subventions qui sont sur un autre compte – J'ai une ambition plus importante. Mon Projet Social mérite plus que ça.

C'est cela qu'on attend de vous, Mme FAYET, c'est cela qu'on attend de vous Monsieur le Maire si vous considérez que c'est prioritaire.

Bref, nous avons un document dont nous partageons un grand nombre de valeurs, un document agréable à lire, un gros travail de rencontres, d'idées...

(Acclamations – Applaudissements)

M. RESPAUD. -

Je vous remercie tous. Je ne pensais pas mériter ça...

Des idées qui sont pour certaines non seulement intéressantes mais originales, d'autres qui sont à tenter, qui seront un très bon élément pour constituer par la suite un contrat de citoyenneté locale, mais qui ne permettront pas, Mme FAYET, Monsieur le Maire, de créer ensemble une ville socialement durable. C'est cela que nous regrettons.

Je ne sais pas si vous souhaitez faire un vote, Monsieur le Maire. En tout cas nous ne voterons pas pour ce texte globalement, bien que nous partagions un grand nombre de points qui peuvent être signalés à l'intérieur. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci M. RESPAUD. Je vous confirme que je demanderai un vote parce que ça me donnera le plaisir lorsque vous signerez le contrat entre le Conseil Général et la Ville de Bordeaux de vous rappeler que vous avez voté contre ce que vous approuverez dans 3 mois.

Vous nous avez donné l'exemple d'un numéro d'équilibre de haute volée, ou de schizophrénie assez approfondie.

M. MOGA

M. MOGA. -

Je ne vais pas épiloguer sur tout ce qu'a dit M. RESPAUD car, comme l'aurait dit mon professeur de droit : tu es complètement hors sujet, il faut revenir au texte. C'est ce que je vais faire très brièvement.

Je voudrais revenir sur l'action 33-d. En ce qui concerne le secteur de Bordeaux Sud, je voudrais vous dire qu'en concertation avec les associations et en accord avec vous, Monsieur le Maire, nous allons proposer à la prochaine commission de Viographie que la rue actuelle de Saget s'appelle rue des Anciens Combattants d'Afrique, afin de rendre hommage, de reconnaître et de soutenir les anciens combattants étrangers à Bordeaux, notamment les Marocains et les Sénégalais.

Cette action est au cœur d'un dispositif, comme l'a évoqué tout à l'heure ma collègue Anne BREZILLON, visant à améliorer leur vie quotidienne. Merci.

M. LE MAIRE. -

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour. En préambule j'aurais voulu souligner à propos de ce Projet Social que si l'on veut réellement éliminer la pauvreté il faudra bien un jour s'attaquer à la trop grande richesse qui quand même aujourd'hui est assez scandaleuse. C'est juste un préambule.

Ce projet est un ensemble très cohérent de mesures toutes plus nécessaires et intéressantes les unes que les autres. Beaucoup de coordination, beaucoup de communication, beaucoup de mise en relation des partenaires entre eux. Bordeaux risque même de se retrouver championne en matière de mise en synergie, de médiation, d'information, de concertation et d'utilisation du bénévolat.

Cependant cela ne suffit pas à mettre en place une véritable ambition sociale pour une ville de l'importance de Bordeaux et où les écarts entre les revenus les plus forts et les revenus les plus faibles sont parmi les plus importants.

En effet, en détaillant la multitude des actions envisagées on se rend très vite compte qu'aucun financement particulier n'est prévu, sauf dans des cas d'adhésion à des associations comme Voisins Solidaires, ou d'aide à des entreprises, ou pour la création d'outils informatiques, où évidemment il y a des budgets qui sont prévus pour tout ça.

Il manque à mon avis une priorité forte et générale pour les quartiers les plus défavorisés comme Bordeaux Nord et Bordeaux Sud. Ils sont effectivement cités action par action, mais il manque une volonté politique plus forte étant donné qu'on se rend compte que les revenus dans ces quartiers-là ont encore baissé, alors que ceux des quartiers les plus aisés ont encore augmenté ; peut-être quelque chose qui donne un signal plus fort serait le bienvenu.

Par exemple pour les transports, au lieu de vouloir sortir de la gratuité comme je l'ai lu dans la fiche action en adossant les tarifs davantage aux ressources, etc., les communistes, eux, proposent la gratuité totale pour tous, ce qui est un signal fort à la fois en matière sociale et en matière écologique.

En ce qui concerne les actions culturelles, il me semble que la volonté manifeste de la ville de les décentraliser dans les différents quartiers peut répondre à une attente. Cependant il faut rester vigilant sur deux points.

Le premier, nous l'avons déjà vu pour Evento, c'est l'impact véritable de cette décentralisation sur les publics ciblés, un accompagnement réel et efficace restant indispensable.

Le second c'est de ne pas perdre de vue que l'enjeu est aussi que les publics en difficulté se sentent légitimes pour fréquenter les lieux de culture traditionnelle : musées, opéra, théâtres, etc. Pour cela il faut instaurer également un mouvement centripète de ces publics vers les lieux de culture.

N'oublions pas non plus que cette décentralisation se fait parfois au détriment des actions déjà en place, comme par exemple le Centre Monséjour de Caudéran où la décentralisation des activités de l'Ecole des Beaux Arts entrave la tenue d'ateliers pré-existants.

Attention. A ce propos, lorsqu'on veut mettre en place un certain nombre d'actions il faut aussi des lieux pour le faire, et de changer la vocation des lieux comme une salle polyvalente d'école qui va devenir une salle municipale pour des activités d'associations, ce n'est pas non plus une politique à long terme qui risque d'être très efficace. Donc il faut créer aussi de nouveaux lieux, pour nager effectivement, mais aussi pour se réunir, mais aussi pour des actions culturelles particulières.

Du point de vue de l'intervention des artistes proprement dit, les projets sont plutôt indigents et ne relèvent pas d'une grande ambition de notre ville pour mettre l'artiste au cœur du processus de cohésion sociale, ce qui pourrait être une ambition d'une grande ville comme Bordeaux.

Si je m'attarde sur ce point c'est qu'il est révélateur des autres éléments du projet, comme le logement ou la petite enfance.

Comment faire mieux avec la même somme, c'est une intention louable mais insuffisante au regard des besoins de la ville en matière sociale.

Ici, seule l'ambition communicationnelle de la mairie est vraiment visible. Cela ne suffira certainement pas à construire une politique sociale cohérente.

Cependant nous soutenons un grand nombre de ces actions. Nous nous abstiendrons sur l'ensemble, tout en votant au fur et à mesure ce qui nous paraît le plus intéressant.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame. J'ai bien noté votre proposition de gratuité des transports collectifs. Je vous rappelle qu'avec vos amis, ceux de M. RESPAUD et ceux de M. HURMIC, vous êtes majoritaires à la Communauté Urbaine, donc j'attends avec impatience le jour où vous voterez la gratuité des transports de la Communauté.

M. PALAU

M. PALAU. -

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais répondre à Jacques RESPAUD. Je vais essayer de ne pas être totalement hors sujet mais je vais quand même parler du gaz.

D'abord il est totalement faux de dire que Gaz de Bordeaux est le fournisseur d'énergie gaz le plus cher de France. Je renverrai à ce sujet M. RESPAUD au site de la CRE, la Commission de Régulation de l'Energie, à laquelle nous soumettons nos tarifs et qui en toute transparence donne un tableau de compétitivité de l'ensemble des fournisseurs. Certains trimestres on est bien placés, d'autres nous le sommes moins bien, mais encore une fois il est faux de dire que nous sommes toujours les plus chers. Ce n'était pas le cas tout au long de l'année dernière.

S'agissant du rôle particulier de Gaz de Bordeaux et le fait que son capital soit détenu à majorité par le Mairie de Bordeaux, je voudrais simplement vous faire toucher du doigt un élément. Le pétrole, sur lequel je rappelle que nos tarifs sont indexés, a augmenté entre janvier 2005 et janvier 2009 de 236% en dollar. Le gaz régulé pour sa part, sous le tarif régulé, n'a augmenté – certes il a augmenté – que de 50%.

Gaz de Bordeaux dans sa stratégie commerciale, depuis toujours, parce que cela fait partie justement de sa responsabilité sociale, a décidé de ne pas faire la promotion des tarifs dérégulés, ce qui veut dire qu'aujourd'hui nous pourrions fournir à très court terme et de façon peut-être un peu marketing, des tarifs de gaz à nos clients qui seraient bien évidemment beaucoup plus compétitifs que les tarifs régulés que nous proposons.

Ceci dit, tout le monde s'accorde à dire que l'évolution des tarifs de l'énergie va progresser à l'horizon 2015. Pour le pétrole on parle de 50 à 150%. Il va de soi que ceux de nos clients qui auraient choisi des tarifs dérégulés ne pourraient pas revenir en arrière. La loi l'impose.

Donc aujourd'hui Gaz de Bordeaux dans son attitude, sur un marché où il ne maîtrise pas ses coûts d'approvisionnement, nous achetons ce gaz, nous ne sommes pas maîtres de son prix de revient, mais nous avons une attitude responsable vis-à-vis de nos clients.

Enfin s'agissant de la compétitivité du gaz, parce qu'après tout pour chauffer sa maison ou son appartement il n'y a pas 50.000 options possibles, je vous renvoie à un article très intéressant de la revue qui s'appelle Le Particulier, qui est un document sérieux, comme ça vous pourrez vérifier que je suis objectif, donc page 46 de ce document, pour une des rares fois vous avez la comparaison entre les tarifs appliqués en moyenne en France pour quelqu'un qui se chauffe à l'électricité, qui se chauffe au fuel et qui se chauffe au gaz pour les maisons individuelles, et bien sûr pour l'habitat collectif, mais là il n'y a pas d'autre alternative que soit l'électricité, soit le gaz.

Dans chacune des positions, 4 exemples sont donnés : une maison individuelle qui est bien isolée ou moyennement isolée, ou un appartement qui est bien isolé ou moyennement isolé. Dans chacun des sketches qui sont présentés dans cette étude sérieuse vous verrez que le gaz à chaque fois ressort entre 25 et 30% moins cher. Il est donc plus compétitif que l'électricité.

Je vous renvoie à ce qui se passe en ce moment et aux débats qui existent sur éventuellement l'inadéquation du prix facturé au client final de l'électricité eu égard aux investissements nécessaires notamment pour remettre à niveau nos centrales nucléaires, puisque vous savez que là-dessus la France n'a peut-être pas suffisamment investi ces dernières années dans son outil productif ; vous verrez à cette aune-là que le gaz est une énergie de demain et qu'elle est responsable. Gaz de Bordeaux qui applique les tarifs sociaux bien évidemment, là-dessus, au niveau de son équipe de recouvrement, a une vision totalement sociale des choses ; et vous ne verrez pas beaucoup de clients qui ont eu des problèmes de coupures de gaz cet hiver parce qu'ils avaient des problèmes de trésorerie.

Donc oui, Gaz de Bordeaux est une entreprise socialement responsable dans un marché avec une énergie qu'elle ne maîtrise pas à son prix d'achat, mais nous sommes attentifs à cela. Merci Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci de cette utile mise au point.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, rapidement je souhaiterais développer un volet du Projet Social qui a été un peu évoqué par Marie-Claude NOËL qui est celui du sport dans la ville.

Tout d'abord si l'on se réfère aux éléments de ce document il est noté fort justement, je cite, « une certaine inégalité entre des quartiers globalement à revenus faibles et des quartiers à revenus élevés ou moyens ». Le document parle ici bien évidemment de la répartition des revenus et non pas de la répartition des équipements sportifs.

Pourtant, si on se met à comparer les quartiers riches et les quartiers pauvres, si vous me permettez cette schématisation, on constate des taux en équipements sportifs très différents. Etonnant, non ? Car en définitive ce ne sont pas les habitants qui décident de la construction de tel ou tel équipement dans la ville. Mais comment leur expliquer que des quartiers possèdent plusieurs gymnases et d'autres pas ? Comment expliquer l'absence de salle de sport sur Bacalan notamment ? Comment expliquer l'absence de piscine sur Bordeaux Sud ?

De la même manière, dans les années Chaban on avait choisi de développer sur ces quartiers riches un accompagnement associatif. Cela a donné les Maisons de quartiers largement soutenues au départ par des Conseillers Municipaux qui siègent du reste encore dans ce Conseil. Ils ont bénéficié des largesses de l'ère Chaban qui a permis de soutenir leur éclosion en moyens et en personnels. Mais ces éclosions étaient ciblées, sinon comment expliquer la raison pour laquelle il n'y en ait pas eu sur La Bastide ou sur Bacalan, par exemple ?

La situation aujourd'hui n'a malheureusement pas changé, elle s'est même consolidée. C'est normal. Ces quartiers riches en équipements et en structures associatives ont continué à grandir et à se renforcer. Les quartiers pauvres n'ont malheureusement pas été soutenus par la municipalité, ou si peu.

Comment expliquer sinon que le gymnase des Chartrons ne date que d'un an, ou que celui de Bacalan par exemple n'est pas encore dans le budget 2010 ?

Alors oui, nous pensons comme dans ce document que le sport est important, que c'est un élément essentiel pour les Bordelais. Oui, il est nécessaire de développer la pratique sportive. Oui, il est nécessaire d'améliorer l'offre de pratiques sportives. Mais comment le faire quand dans des quartiers, après des années de laisser-aller, les habitants de ces quartiers prioritaires ne trouvent pas l'offre de proximité à laquelle ils devraient avoir droit, comme d'ailleurs cela se fait ailleurs ?

Devons-nous attendre que des clubs dans des quartiers richement dotés viennent offrir leurs compétences comme lorsqu'un bus du Primerose vient chercher des fans du Grand Parc, comme lorsque le Stade Bordelais s'installe aux Aubiers ? Car tous ces clubs ou maisons de quartiers sont en effet très demandeurs.

Mais ne serait-il pas souhaitable que chaque quartier de Bordeaux soit à égalité ?

Est-il normal que des structures sportives aient du mal à vivre, je pense à la Flèche ou à l'Envol d'Aquitaine sur Saint Michel, ou même arrêtent définitivement leurs activités comme l'ABC sur Bacalan ?

Est-il normal que La Bastide n'ait pas de maison de quartier ? Je parle ici bien sûr d'une structure sportive et associative et non pas d'une salle municipale.

Si nous approuvons des actions comme par exemple l'action 36 qui propose une tarification plus équitable en matière de sport, nous regrettons tout de même qu'il faille attendre 2012 pour voir cette action mise en œuvre.

Nous nous interrogeons surtout sur les moyens et la réelle volonté que vous développerez pour combler les manques de votre politique sportive. Pour faciliter l'accès aux équipements sportifs il faut offrir des équipements sportifs à tous les Bordelais, ce qui n'est pas le cas actuellement compte tenu des manques importants dans certaines zones de notre ville.

Pour finir je ne peux m'empêcher de faire un parallèle avec les moyens que la Ville va débloquer pour faire le grand stade et l'état actuel de nos équipements sportifs. Nous avons pu lire dans Sud-Ouest que dans les travées du stade, 98% des spectateurs gagnent plus de 1200 euros par mois. Cela veut dire qu'ils ne sont que 2% à gagner moins de 1200 euros par mois. Mais j'avoue que je m'égare un peu. Je parle ici du projet du grand stade et non pas du Projet Social, alors que le projet du grand stade n'a pas pour objectif le mieux vivre ensemble ou la promotion de la place de chacun.

M. LE MAIRE. -

Merci M. PAPADATO. Vous êtes un homme de bonne volonté, c'est pour ça que je n'arrive pas à comprendre à quel point vous pouvez caricaturer la vérité. Vous oubliez Saint-Jean. Ce n'est pas à Caudéran. C'est une maison de quartier...

M. PAPADATO. -

On en reparlera tout à l'heure !

M. LE MAIRE. -

Vous oubliez la maison polyvalente de La Bastide. J'y étais encore la semaine dernière. Il s'y passe énormément de choses. Elle est toute neuve. Elle est formidable.

M. PAPADATO. -

Mais...

M. LE MAIRE. -

Laissez-moi terminer ! Vous êtes formidable, dès qu'on vous contredit vous montez aux rideaux. Moi je vous ai écouté patiemment. Alors écoutez ma réponse.

Vous oubliez le centre social de La Benaugue qu'on a refait il y a quelques années, et ainsi de suite.

Expliquer qu'il n'y a de structures de proximité que dans les quartiers dits riches ça ne correspond pas à la vérité en aucune manière.

Quant à la démagogie qui consiste à dire : avec le grand stade on pourrait couvrir Bordeaux de piscines et de gymnases, pardon, le grand stade pour Bordeaux c'est 15 millions. Bon. On ferait une piscine de plus, peut-être. On la fera peut-être aussi. Donc il faut arrêter de dire qu'avec le grand stade, si on ne le fait pas ça va être 165 millions d'investissements dans Bordeaux. Le club gardera son argent, naturellement, la Région le sien et la CUB le sien. Donc l'investissement bordelais c'est 15 millions et rien de plus.

Voilà. Je voulais simplement faire ce retour à la réalité.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, je vais être très rapide. Ça sera certainement l'intervention la plus courte de l'opposition.

Sur le thème 1-4, l'action 17 que je vais rattacher à Evento pour simplement demander un bilan d'étape. Où en sommes-nous de l'appel à projets dont vous souhaitiez qu'il soit terminé le plus rapidement possible ? J'ai cru voir dans la presse, et ça rentre à fond dans le cadre de cette action, que la Rock School Barbey, Krakatoa et Musiques de Nuit vous avaient, ou allaient vous proposer un projet.

Je sais que c'est un peu en marge par rapport à ce Projet Social, mais on y est quand même en point et je n'aurai pas l'occasion d'en parler à un autre moment. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Rapidement également, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Sur ce Projet Social je salue le travail effectué par les acteurs qui se sont pour certains considérablement investis. La plupart d'entre eux sont parfaitement de bonne foi et beaucoup d'élus de la majorité sont réellement à mon sens animés par la volonté de bien faire. J'en ai discuté avec certains d'entre eux et je sais que la préoccupation de l'autre, du plus faible, est quelque chose de fondamental.

Ce n'est donc pas sur l'investissement des acteurs qui ont préparé ces fiches que je porte ma critique. Non. Le bât blesse au niveau des moyens octroyés pour mettre en œuvre ces préconisations.

Lors de la commission de présentation de ce projet la semaine dernière j'ai soulevé la contradiction entre le budget voté au précédent Conseil Municipal et l'ambition de ce Projet Social. La réponse est venue de votre Directeur Général des Services qui m'a expliqué que je ne comprenais pas le budget. En somme, le reproche que vous m'adressiez, Monsieur le Maire, lors du précédent Conseil. Mais je dois reconnaître à Monsieur le D.G.S. la forme plus poétique, peut-être, de le dire.

Cela dit, M. de BOUTEILLER m'a assuré lors de notre échange - les élus présents lors de cette commission m'en sont témoins - qu'il m'adresserait par courrier les raisons pour lesquelles je faisais une mauvaise lecture du budget. Bien entendu, dans la mesure où à ce jour cette réponse tant attendue ne m'est pas parvenue j'en déduis que je ne m'étais pas vraiment trompé.

Je reprendrai deux exemples, même trois maintenant que M. PALAU est intervenu.

Premièrement, comment voulez-vous nous faire croire en votre motivation de faire mieux pour le logement des plus fragiles quand vous baissez de 34% le budget 2010 consacré au logement ?

Deuxièmement, comment voulez-vous nous faire croire que vous vous préoccupez des personnes âgées quand vous diminuez de 25% l'investissement sur les RPA alors qu'elles auraient pour beaucoup grand besoin de rénovation ? Parce que distribuer des consoles vidéo aux seniors, pourquoi pas. C'est une bonne idée puisqu'elle vient de Michèle DELAUNAY...

(Brouhaha)

M. ROUVEYRE. -

Mais investir dans la rénovation et dans la création de places pour les personnes âgées est plutôt là où on vous attend, Monsieur le Maire.

Troisième exemple, M. PALAU c'est vous qui me donnez cette opportunité, la mairie peut tout à fait en tant qu'actionnaire majoritaire demander la baisse du prix du gaz. C'est politiquement et économiquement possible. Par exemple, on peut réduire la rémunération des actions de la SEM. Il n'y a rien d'inévitable. Il n'y a pas d'obstacles techniques, économiques, politiques à cela.

La mairie pourrait également demander la dispense ou la réduction de l'abonnement aux personnes aux revenus modestes. Rien ne s'y oppose.

Vous nous avez fait, M. PALAU, un laïus pour dire que le gaz est moins cher que l'électricité, que c'était en somme le carburant d'avenir. Vous oubliez que pour une personne à revenus modestes qui habite par exemple dans un studio ou dans un T1, l'option gaz est inévitable en raison du coût de l'abonnement. Cette personne-là ne peut pas payer à la fois son abonnement à l'électricité qui de toute façon est inévitable et l'abonnement au gaz. Cette personne-là est contrainte de toute façon de se chauffer par exemple à l'électricité. L'usager ne peut pas payer deux abonnements, en tout cas pas ces usagers-là.

Donc à l'image de ce Projet Social vous nous dressez des généralités sans vous intéresser véritablement aux personnes qui souffrent le plus, mais surtout, c'était ce que je disais en préalable, vous n'y mettez pas les moyens pour arriver à la satisfaction de vos ambitions initiales.

M. LE MAIRE. -

Après chaque intervention de M. ROUVEYRE je suis obligé de rétablir la vérité.

Vous avez bien reçu, Monsieur le Conseiller Municipal, en date du 18 janvier 2010, sous la signature de M. Hugues MARTIN, une réponse circonstanciée aux questions que vous aviez posées, contrairement à ce que vous venez d'affirmer à l'instant.

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une intervention rapide pour donner le point de vue d'un Maire adjoint de quartier.

On a organisé la concertation avec Véronique FAYET au cœur des quartiers. Une méthode très simple qui a consisté à organiser deux réunions par quartier, qui a drainé beaucoup de monde. Je crois que c'est important de le rappeler.

On ne va pas se battre pour le monopole des idées mais plutôt pour celui des actes. En revanche on propose ici des choses extrêmement intéressantes.

J'aimerais souligner deux actions qui vont se dérouler dans les quartiers.

La question de la concertation est mise en avant à l'intérieur avec, pourquoi pas, l'existence d'une plate-forme de concertation Internet. On sait qu'on draine un certain nombre de personnes dans les réunions physiques. On a besoin d'aller chercher encore plus de monde grâce au virtuel. L'un est complémentaire de l'autre.

Et puis le développement des systèmes d'échanges locaux qui là aussi ont été particulièrement demandés dans ces réunions de quartiers. Cela se développe dans l'un des quartiers de Bordeaux. Je suis convaincu qu'à terme nous pourrions en développer plusieurs.

Ce qui va se passer demain dans les quartiers c'est, je crois, une grande continuité de ce qui s'est fait pendant la concertation. Véronique parlait de commissions qui vont continuer à exister. J'ai envie de dire qu'aujourd'hui tout commence pour les quartiers. Il ne s'agit pas de ranger ce gros document dans un placard. Bien au contraire, je crois qu'il s'agit de résoudre le paradoxe des villes qui est que nous sommes nombreux, nous vivons les uns à côtés des autres mais nous ne vivons pas réellement ensemble. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Je remercie M. ROBERT qui dans son intervention a répondu à la première phrase de Mme NOËL qui m'avait beaucoup surpris tout à l'heure : « Ce document est figé ».

S'il y a bien quelque chose qui n'est pas figé c'est ce qu'on vous propose. C'est tout le contraire, puisque tout est évolutif, tout va continuer à se discuter en partenariat avec les institutionnels, les associatifs et la population.

Mme FAYET.

MME FAYET. -

Monsieur le Maire, malheureusement il n'y a pas grand-chose à répondre à ces interventions qui sont d'une très grande pauvreté, qui n'offrent absolument rien de constructif.

Je salue quand même le ton de Nathalie VICTOR-RETALI qui a commencé en soulignant le positif. Ouf ! Merci. Et Mathieu aussi. Une fois n'est pas coutume.

M. LE MAIRE. -

Qui ça ?

MME FAYET. -

Mathieu ROUVEYRE.

M. LE MAIRE. -

Ah bon. Vous vous appelez par votre petit nom. C'est bien ça. Mathieu et Véronique...

(Rires)

MME FAYET. -

C'est la première phrase de son introduction. Vous ne l'avez pas entendue.

Pour les autres c'est extrêmement décevant, mais c'est comme ça, ce ne sont que des critiques.

Marie-Claude NOËL nous dit que le document manque d'un grand souffle fédérateur. Elle a axé son intervention sur du pinaillage. Voilà. Dire qu'on ne retrouve pas le foisonnement des groupes de quartiers alors qu'on est à une centaine d'actions, c'est un peu curieux. Peut-être en aurait-il fallu 200, 250, pour avoir vraiment l'impression de foisonner. Pinailler sur les mots. Sur des choses mal écrites ou formulées d'une manière un peu poétique peut-être, je trouve ça assez pauvre et décevant.

Quant à Jacques RESPAUD il nous a fait une déclaration de politique générale avec une copie un peu hors sujet. C'est vrai que c'est gênant pour M. RESPAUD de ne pas voter un projet qui a été construit de A jusqu'à Z avec les services du Conseil Général et en étroite partenariat avec eux. Donc c'est une position politique assez difficile à tenir.

Sur le constat, on est tous d'accord, la paupérisation augmente. Mais puisque vous avez beaucoup voulu regarder les chiffres de l'analyse des besoins sociaux, regardez ceux de Lille, de Montpellier et de Strasbourg qui sont catastrophiques. Donc c'est un peu fort de café de rendre une ville responsable de la pauvreté alors qu'il s'agit d'un problème national, voire mondial.

Donc oui, on est tous d'accord sur cette question de la paupérisation croissante. C'est pour ça que l'on se retrousse les manches.

En conclusion je dirai que je suis déçue. J'attendais un débat de haut niveau pour un projet ambitieux qui va être notre feuille de route pour 4 ans. Ce n'est quand même pas rien.

Je pense que la médiocrité des débats est une forme de mépris pour les centaines de personnes qui ont travaillé, qui se sont investies, qui croient à ce projet. Une forme de mépris pour tous les services municipaux qui sont très capables, Mme NOËL, de travailler ensemble, qui savent travailler ensemble depuis des années et qui vont encore améliorer leur façon de faire.

Voilà ce que je voulais dire. La déception est un peu grande, mais ce n'est pas grave. Monsieur le Maire, rien n'entamera l'enthousiasme de notre majorité à faire évidemment que ce Projet Social soit une réussite, qu'il soit mis en application, qu'il soit vivant. Le Projet Social commence demain matin. Merci.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Merci. Je vous confirme que mon enthousiasme n'est pas entamé. Nous venons d'assister à ce que le débat politique peut offrir de plus petit, si je puis dire.

En réalité, ce document recueille bien évidemment l'adhésion de tout le monde parce que c'est le fruit du travail de tout le monde, mais parce que ça vient de nous, il n'est pas acceptable. C'est ça la petite politique politicienne.

Donc nous avons assisté à un exercice de style qui consiste soit à noyer le débat dans la politique nationale, ce qui est un autre sujet, soit à pinailler, comme l'a dit Véronique FAYET, sur le détail. C'est comme ça. Ce n'est pas très grave. Ça relativise peut-être l'importance des débats du Conseil Municipal et ça met en valeur ceux des organes de consultation, ou de concertation, ou de discussion comme le Conseil du Développement Social où là le comportement change, et parfois chez le même individu.

Le même individu quand il est placé en situation de concertation au milieu de ses concitoyens il ne peut pas parler la langue de bois, donc il parle sérieusement. Alors qu'ici, clac ! On se cadennasse et on retombe sur la langue de bois. C'est tout à fait dommage. Moi, franchement ça ne m'a pas surpris parce que je connais les hommes et les femmes qui sont ici. C'est comme ça.

Je voudrais simplement pour conclure vous redire d'abord bravo pour ce travail collectif. Comme vous je pense que l'administration municipale est motivée et qu'elle est parfaitement capable de travailler en commun. Elle en a administré la preuve.

Je me réjouis aussi des bonnes relations, sans arrière-pensées ou avec arrière-pensées, que nous avons avec nos différents partenaires. Surtout de la mobilisation des associations qui y croient.

Je voudrais insister sur deux priorités derrière toutes les actions, ou les 84 fiches qui nous sont proposées. Ces deux priorités tombent évidemment sous le sens, c'est d'abord le logement.

Il y a des problèmes, pas plus à Bordeaux qu'ailleurs, mais à Bordeaux comme ailleurs. Il y a des files d'attente. Il faut donc augmenter l'offre de logement. Cela veut dire réhabiliter. Hélas, d'une certaine manière nous avons la démonstration que tous les discours que nous entendons ici sur l'élimination des pauvres du quartier Saint-Michel c'est du pipeau, puisque malheureusement, les pauvres, ils sont toujours là. On le voit bien dans les chiffres. Donc il faut continuer à réhabiliter sous l'impulsion d'Incité dans l'esprit qui nous anime depuis le départ, c'est-à-dire essayer de maintenir les populations sur place. Et il faut construire. Il faut construire partout où c'est possible.

Nous avons des progrès à faire en ce domaine. J'attends beaucoup en ce qui me concerne de la dynamisation de notre Direction du Logement. Nous venons d'accueillir un nouveau Directeur du Logement. La mission que je vais lui assigner c'est de faire en sorte que nos objectifs de construction soient tenus. Et dans nos objectifs de construction la part du logement social doit être tout à fait importante, au minimum 30% dans toutes les opérations nouvelles. Et quand je dis logement social, il y a aussi logement très social.

Nous sommes là-dessus tout à fait déterminés. J'espère que nous marquerons des points dans les années qui viennent.

Le deuxième enjeu c'est évidemment l'emploi.

Je rappelle que Bordeaux, comme cela a été dit, accueille 44% des emplois de la Communauté Urbaine. Il faut développer cette offre d'emplois.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Nous avons eu récemment quelques bonnes nouvelles pour notre agglomération, parce que le marché de l'emploi, il est évidemment communautaire, cela va de soi, avec l'implantation de First Solar qui a hésité entre Bordeaux Nord et l'Eco-parc de Blanquefort. Je me réjouis tout à fait qu'ils aillent à l'Eco-parc de Blanquefort, c'est 400 à 500 emplois qui peuvent être créés dans les prochains mois.

Il y a également la délocalisation de la SIMMAD, le Service de maintien en condition opérationnelle des avions de la Défense Nationale qui va venir sur la base de Mérignac. C'est 400 emplois supplémentaires.

Il y a le sauvetage de Ford. Mme LAGARDE à qui je l'avais demandé, va organiser un nouveau comité de pilotage dans quelques semaines à Paris. Le Maire de Blanquefort soulignait récemment qu'il avait plutôt de bonnes informations sur le déroulement de l'opération.

Ces trois opérations ensemble c'est 1500 emplois, même un peu plus. C'est donc tout à fait considérable.

Donc on va continuer à travailler sur l'emploi. Vous savez que notre principal gisement ce sera bien évidemment l'opération Bordeaux Euratlantique sur laquelle nous avançons.

Je voulais rappeler cela en toile de fond de ce document.

Je redis que nous avons fait là quelque chose de formidable, qui est extrêmement imaginatif, participatif. Il faut maintenant effectivement s'assurer que cela entre dans les faits. Je compte sur l'enthousiasme des élus de la majorité, et puis même je vais vous dire le fond de ma pensée, sur ceux de l'opposition, parce que je suis persuadé qu'au fond de vous-mêmes vous adhérez à tout cela et que c'est simplement le jeu politique qui vous empêche de le dire. Donc je compte sur l'enthousiasme de tout le monde au service des Bordelaises et des Bordelais.

(Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

On vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. RESPAUD. -

On ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE. -

Dernière subtilité : ne pas prendre part au vote ! Parfait. Courage, fuyons !

Allez on passe à la suite.

Le secrétariat a bien noté ? Majorité : pour, Verts et Communistes : abstention, Socialistes : non participation au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

**NON PARTICIPATION AU VOTE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS**

D -20100002 BIS Plan Eco mobilité.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

M. LE MAIRE. -

On va essayer de concentrer nos interventions, aux uns et aux autres puisque l'heure a beaucoup avancée. Mais c'est normal parce que ce débat était important.

Mme WALRYCK

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être très rapide.

Vous avez sous les yeux ce plan d'éco-mobilité que nous vous proposons aujourd'hui.

Pourquoi ce plan éco-mobilité ?

La première idée c'était d'inscrire sur le papier notre volonté d'avoir une vision, une stratégie et une communication globales en dépassant le simple cadre des deux premiers plans cyclables que nous avons eus en 2003 et en 2006, de façon à être dans une démarche cohérente et globale sur la volonté de se déplacer autrement : donner envie et montrer à nos concitoyens que c'est possible, et que nous sommes nous-mêmes inscrits dans cette démarche et un peu plus exemplaires en la matière.

Ce document regroupe tous les moyens de se déplacer, autrement qu'en voiture quand cela est possible, c'est-à-dire :

- à pied, en vélo, en roller, en vélo-taxi, ce qu'on qualifie de modes de déplacements doux,
- en tramway ou en bus, c'est-à-dire les modes de déplacements collectifs propres, économes en énergie.
- en voiture, évidemment, puisqu'on ne peut pas exclure, balayer l'usage de la voiture en ville totalement mais le modérer autant que faire se peut, donc en voiture quand on ne peut pas faire autrement mais en promouvant l'usage de l'auto-partage ou du covoiturage.

Enfin ce document recense et indique qu'il est possible aussi de faire l'économie d'un déplacement. On peut quelquefois ne pas se déplacer du tout. Pour cela c'est toute la politique de développement de la dématérialisation des procédures administratives notamment, qui permet à nos concitoyens de ne pas se déplacer quand ce n'est pas absolument utile et quand ça n'apporte aucune valeur ajoutée.

Ce plan d'Eco-mobilité, deuxième enjeu qui est intéressant, permet de montrer les évolutions qui ont été enregistrées depuis à peu près 10 ans aujourd'hui. Ces évolutions ont été mesurées dans le cadre d'une enquête qui a été réalisée de novembre 2008 à mai 2009 par la Communauté Urbaine de Bordeaux avec le concours de l'Etat, d'un certain nombre de collectivités et de la Chambre de Commerce. Elle montre d'une façon extrêmement claire l'évolution des comportements liés aux différentes politiques mises en place.

Pour Bordeaux :

Le plan de circulation,

notre politique de développement du secteur accès contrôlés. Nous avons aujourd'hui 77 ha,

Nos deux plans cyclables successifs qui ont produit leurs effets,

La nouvelle politique de stationnement,

Notre politique d'expérimentation et d'innovation, par exemple pour le vélo, ou encore tout ce qui s'est fait dans le cadre de la commission liée au code de la rue qui a été instauré à Bordeaux avant les expérimentations nationales, et que cela devienne obligatoire aujourd'hui...ect

Donc les fruits des actions et impulsions engagées par la Ville elle-même, ou avec le concours de la CUB, en s'appuyant sur l'ensemble des associations qui proposent des services et qui promeuvent l'usage des déplacements doux. En particulier je pense aux acteurs du pôle Puma, que ce soit Vélo Cité, que ce soit Auto-Cool, que ce soit le Droit du Piéton, sans oublier Roller-Air pour les rollers.

Nous avons beaucoup travaillé ensemble, et aujourd'hui les résultats sont palpables puisque cette enquête montre finalement :

- ⇒ que l'usage de la voiture a diminué à Bordeaux dans la part modale, plus particulièrement au centre ville de Bordeaux et à l'intérieur des cours.
- ⇒ que cette évolution est plus favorable et plus rapide à Bordeaux qu'en moyenne communautaire.
- ⇒ que l'usage de la voiture pour l'ensemble de la Communauté c'est encore 59% dans la part modale des déplacements. A Bordeaux on sait qu'à l'intérieur des cours cela a diminué d'à peu près 30%.

Les transports en commun représentent à l'échelle de la Communauté Urbaine environ 10% aujourd'hui. A Bordeaux, sauf à l'extérieur des boulevards, le pourcentage atteint 22% en centre ville, ou 14% entre les cours et les boulevards.

Le vélo, là c'est une véritable explosion à Bordeaux, même si nous avons, vous le verrez après, des ambitions plus marquées pour l'avenir. Le vélo à l'échelle de la CUB c'est 4% de la part modale des déplacements aujourd'hui, soit 1% de plus qu'il y a 10 ans à peu près. A Bordeaux centre la part modale du vélo est de 7 à 9% selon les quartiers et de 9% sur la rive droite. Elle se situe dans la moyenne communautaire au-delà des boulevards.

Donc c'est une véritable explosion qui est d'ailleurs bien supérieure à d'autres villes comparables à Bordeaux.

La marche à pied c'est 24% de la part modale des déplacements dans la CUB, soit 2% de plus qu'il y a 10 ans. Sur Bordeaux c'est 54% dans le centre ville, 42% entre les cours et les boulevards et 33% sur la rive droite.

Evidemment, on va y revenir, tout cela n'est pas pour dire que c'est un satisfecit général. Mais cela montre quand même qu'il y a une évolution extrêmement locale liée à la fois à l'ambition, au volontarisme de la politique qui a été menée ici, grâce à l'apport, à l'appui des animations qui sont extrêmement actives également à Bordeaux, et grâce au changement des comportements vers lesquels nous souhaitons aller plus loin encore.

Troisièmement, ce document qui aura une version un peu plus communicante grand public d'ici quelque jours, a justement pour vocation de montrer que c'est possible et de donner

encore plus envie aux Bordelaises et aux Bordelais de s'engager dans cette voie. Leur montrer que c'est possible et salubre de se déplacer autrement.

Leur montrer comment ? En leur montrant du doigt les enjeux.

Se déplacer autrement c'est bon pour notre planète. Vous vous rappelez que quand on a fait le bilan carbone de notre territoire, 39% des émissions de gaz à effet de serre sont encore dues aujourd'hui à notre façon de nous déplacer, au déplacement des personnes, donc c'est mieux qu'avant mais c'est encore beaucoup trop.

C'est bon pour notre santé de se déplacer autrement, de bouger plus, de pratiquer de l'exercice.

C'est moins de pollution dans la Ville. Cela a été montré, pas par nous, mais par les campagnes de mesures qui ont été réalisées par l'AIQAQ.

C'est aussi moins de bruit dans la ville. Les personnes y sont extrêmement sensibles également.

Enfin c'est bon pour notre porte-monnaie et surtout pour le porte-monnaie des Bordelaises et des Bordelais. Deux ou trois chiffres. Le vélo c'est zéro Co², c'est aussi zéro euro, d'autant que la ville met à disposition depuis 2001 un parc de vélos en accès totalement gratuit. Nous poursuivons cette politique et nous allons avoir une consolidation de cette politique avec l'arrivée du système de vélos en libre service, avec 99 stations sur Bordeaux dont nous avons aidé au déploiement.

Deuxième exemple, l'auto-partage c'est 10 fois moins cher que l'utilisation d'un véhicule. Ça peut très bien dépanner quelqu'un qui n'a pas besoin d'avoir un second véhicule aujourd'hui avec l'offre de service. C'est une économie de l'équivalent de 8 places de stationnement dans la ville, ect...

Quatrième point, ce document permet également en faisant un état des lieux de l'ensemble des actions qui sont déjà menées et un certain nombre de nouvelles actions qui sont proposées, de nous fixer et de requalifier vers le haut nos exigences en termes d'ambition.

Monsieur le Maire, vous avez signé au mois de mai à Bruxelles, ainsi qu'un certain nombre de maires de grandes villes ou de grandes agglomérations, la Charte de Bruxelles qui est annexée à ce document, l'ambition étant d'arriver d'ici 2020 à 15% de nos déplacements à vélo. On est entre 7 et 9% aujourd'hui. Nous espérons arriver à 15%.

C'est également pour nous l'occasion de poursuivre cette politique d'innovations qui résulte d'une concertation avec l'ensemble des acteurs, et d'expérimentations. Je ne vais pas vous lire le document ; je vais vous donner deux ou trois exemples.

J'ai parlé d'Auto-Cool. Le mois prochain on vous proposera une délibération dans la lignée des décisions qu'on avait actées ensemble pour aider ce qui est devenu aujourd'hui cette société coopérative d'intérêt collectif. Et Jean-Charles BRON présentera tout à l'heure une délibération pour amoindrir encore le coût du stationnement, et aider cette belle initiative à prendre son envol de façon un peu plus consistante qu'aujourd'hui.

Je vais vous citer une dernière innovation puisque cela a été mis en place la semaine dernière, Monsieur le Maire vous y étiez : favoriser les déplacements en vélo-taxi. Nous avons aujourd'hui ce type de service qui se développe à Bordeaux. Le club senior dans le quartier d'Alain MOGA, grâce à son impulsion, expérimente déjà depuis le 18 janvier ce nouveau service qui va permettre à des personnes âgées qui n'ont pas de moyens de déplacements personnels de pouvoir aller déjeuner au club senior, bénéficier d'un certain nombre d'animations et être ramenées ensuite chez elles.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Autre exemple, la rénovation en cours des zones rencontre. Nous avons fait une première rénovation avec la Communauté Urbaine de Bordeaux et les services de la Ville sur la rive droite, la rue Paul Camelle. C'est une politique qui est en train de s'étendre à Bordeaux. Vous l'avez souhaité Monsieur le Maire. Donc nous avons la rue Grateloup, la rue des Pontets / Tour du Pin / Maubec, la rue Camelle, je viens de la citer, et à venir la rue Notre-Dame dont les travaux sont prévus en 2010 / 2011.

L'intérêt - pour revenir au plan éco-mobilité - de ces zones de rencontre, zones 20 : la voiture n'est plus prioritaire sur les vélos et sur les piétons. Cela fait l'objet d'un aménagement un peu particulier.

Sécuriser la part des aménagements spécifiques aux abords des écoles, des collèges et des lycées. Là on fait un effort très conséquent cette année jusqu'à l'horizon fin 2011 de façon à ce qu'un maximum d'établissements aient des abords très sécurisés en la matière.

limiter et traiter les discontinuités du réseau cyclable :

En lien avec l'association Vélo Cité nous avons affirmé notre objectif, notre volonté, avant que d'augmenter le linéaire vélo – nous avons aujourd'hui 137,5 km de linéaire de vélo aménagé sur les 500 que compte la ville est d'assurer d'abord la continuité du réseau car il y a encore des discontinuités, et de sécuriser au maximum ce réseau. C'est ce que nous faisons valoir auprès de la CUB qui fait ces aménagements.

Nous continuons à multiplier les possibilités de stationnement vélos dans la ville. Vous savez qu'aujourd'hui on a 8.084 places. Il y a de très nombreuses demandes. Nous sommes en train d'y travailler. Nous posons à peu près 500 arceaux par an, soit l'équivalent de 1000 places, en fonction des possibilités et de la demande qui nous est faite.

On a innové avec Incité avec la création d'une bicycletterie il y a quelques mois rue Bouquière.

Autre innovation : nous mettons des vélos à la disposition des directeurs des 98 établissements scolaires qui sont sous compétence de la ville.

Nous avons dépassé nos objectifs pour doter les établissements scolaires d'équipements vélos, soit à l'intérieur quand cela est possible, soit sur le domaine public quand les locaux ne le permettent pas. On est à près de 40% pour un objectif qui était fixé à 27% en 2011.

Une innovation qui arrive dans quelques semaines : la mise en place avec Jean-Louis DAVID d'une brigade de policiers municipaux en roller.

Une étude est en cours aujourd'hui pour compenser les déplacements à l'international, comme vous l'aviez souhaité.

Dans les déplacements loisirs / détente, l'accès des rollers et des vélos dans les transports en commun. Nous l'avons obtenu de Kéolis, en lien avec l'association Roller-Air,

Avec Kéolis nous sommes en train de regarder les possibilités pour les vélos, sachant que pour ces derniers c'est un peu compliqué compte tenu de la place qu'ils prennent.

Créer des découvertes à vélo de Bordeaux et de sa proche région. : l'Office de Tourisme et les services de la Ville avaient généré avec Stéphane DELAUX une première opération à titre d'expérimentation l'année dernière. Cette opération a connu un grand succès. Elle devrait perdurer cette année et les années à venir.

Multiplier les stationnements pour les vélos devant les commerces en partenariat avec l'association La Ronde des Quartiers et Vélo Cité : l'opération Mes courses à Vélo, qui devrait s'étendre et perdurer également.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Enfin, autre dimension, accompagner au changement. C'est toute notre politique d'accompagnement, de formation, d'animation, avec le bras séculier qui est la Maison du Vélo, évidemment, dont vous avez vu ces derniers mois une extension de ses services dans l'ensemble des mairies de quartiers, de façon à éviter à nos concitoyens d'avoir à se déplacer pour aller chercher leur vélo.

L'éco-mobilité donnera lieu à un certain nombre de manifestations et de promotion dans notre future Maison Eco-citoyenne.

Et pour terminer : Bordeaux innove. Ce n'est pas le moindre des champs. A cet égard plein de manifestations qui sont indiquées dans le document.

Je mettrai en exergue l'opération Cyclab qui aura lieu le 4 février prochain, développée par Michel DUCHENE : Le vélo du futur, le futur du vélo, à laquelle vous êtes tous conviés. Nous avons près de 300 participants inscrits à ce jour.

Je termine, Monsieur le Maire, en disant que tout cela a été fait grâce au travail collaboratif de l'ensemble de nos services, de l'ensemble des associations et dans le cadre de la concertation qui est en cours concernant l'Agenda 21.

Je voudrais remercier aussi Laetitia JARTY qui est notre « Mademoiselle Vélo et déplacements doux » de la ville.

M. LE MAIRE. -

M. DUCHENE

M. DUCHENE. -

Merci Monsieur le Maire. Pour rappeler que la Ville organise un colloque sur le vélo le jeudi 4 février 2010 à l'Athénée Municipal de 10 h à 20 H. Ce moment sera exceptionnel parce qu'il permettra dans un premier temps aux professionnels du vélo, à ceux qui s'intéressent au devenir du vélo, de se rencontrer pour réfléchir à de nouvelles réglementations, comment la réglementation peut évoluer.

La Ville de Bordeaux a mené plusieurs expériences avec le « tourne à droite » et le « double sens cyclable ». Comment aller plus loin ? Comment réfléchir à l'évolution de l'objet vélo de telle manière qu'il soit plus confortable pour les usagers du vélo, qu'il soit plus sécurisé ? Et surtout aussi réfléchir à son devenir au niveau du dessin. Que peut-il avoir comme nouveau design ?

Cette journée s'adresse pour sa première partie plutôt aux professionnels, mais c'est ouvert au grand public. D'ailleurs nous avons été étonnés du nombre d'inscriptions. Nous attendions plusieurs dizaines de personnes, nous en sommes à la date d'aujourd'hui à 216 inscrits. Donc il y a une vraie participation, un vrai désir de confrontation d'idées.

Nous avons invité de nombreuses villes étrangères, par exemple des villes qui développent des quartiers sans feux de signalisation, sans réglementation. Ça peut sembler étrange, mais paraît-il que ça permet une meilleure sécurité.

Donc un moment exceptionnel sur le vélo et un débat qui sera sûrement très intéressant avec une participation plus large le soir, celle de Philippe Starck qui est un designer français aujourd'hui de dimension mondiale, qui, au-delà du dessin des objets a une vraie pensée presque philosophique sur les déplacements futurs. Il y aura un débat entre Philippe Starck et Alain JUPEE, un maire qui pratique au quotidien ces politiques et un penseur des déplacements de demain.

Une journée exceptionnelle. Nous vous invitons toutes et tous à y participer.

M. LE MAIRE. -

Merci.

« Mademoiselle Vélo », vous voulez dire un mot ?

MLLE JARTY. -

Monsieur le Maire, vous me prenez de court. Je voulais juste me féliciter de tout le travail qui a été fait par les services et remercier les associations qui ont nettement contribué au projet, qui nous ont envoyé leur contribution.

Je crois qu'on est arrivé à quelque chose de bien. On essaiera de tenir les objectifs. C'est évolutif. Ce n'est pas figé. Je rassure tout de suite l'opposition.

J'estime qu'il y a pas mal de choses assez innovantes. On essaiera de continuer.

Avec Cyclab je crois aussi que c'est l'occasion de montrer que Bordeaux est, et reste capitale du Vélo. C'est important de le dire.

M. LE MAIRE. -

Merci. Comme il faut avancer je serai très bref. Je me bornerai à dire que Bordeaux a réussi sa révolution de la mobilité. Les résultats de l'enquête ménages / déplacements sont de ce point de vue très éloquent, notamment sur la situation du centre ville.

Deuxième remarque : on a là un plan extrêmement complet, très innovant, qui va nous permettre d'aller plus loin.

Troisième remarque : on voit bien qu'entre l'Agenda 21, le volet mobilité et le Projet Social il y a des liens étroits, à preuve l'action qui va nous permettre de confier l'entretien des vélos de la Maison du vélo à un atelier / chantier d'insertion avec la création de 4 équivalents temps plein pour des personnes en situation de difficultés particulières.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Simplement pour noter avec plaisir effectivement des avancées, parce qu'un certain nombre de propositions qui ont été faites ici ont été vraiment retenues, comme des places sécurisées à la gare, des lieux aménagés aux abords des écoles. C'est vraiment un progrès.

Il manque peut-être encore des arceaux à proximité des lieux culturels. Mais j'imagine que ça va venir.

Je note par contre avec surprise qu'entre décembre 2008 et novembre 2009 il n'y a pas de pistes cyclables supplémentaires, ou très très peu. Cela dit, de toute façon je crois qu'il serait utile de les aménager peut-être un peu mieux par rapport à la pluie, qui, comme je vous l'avais dit, nous mouille par en dessous quand on roule.

Dans ce cadre-là il me semble que les transports en commun doivent jouer un très grand rôle. La liaison entre vélo / transport en commun doit être améliorée. Je vois que c'est aussi en cours.

On ne reviendra pas sur une éventuelle gratuité des transports qui améliorerait encore cette cohésion.

Par contre les navettes électriques dans le centre ville me paraissent quelque chose à garder et à développer, parce qu'il n'y en a eu qu'une pendant très longtemps qui, en plus, suivait quasiment la ligne de tramway. On ne peut pas, par exemple, aller à Saint-Michel autrement qu'à pied, quasiment. Il y a un arrêt de tram sur les quais, mais ce n'est pas très simple pour les gens qui ne se déplacent pas facilement. Donc là aussi ça augmenterait sans doute la circulation entre les quartiers.

Il est évident qu'il y a certainement des choses encore à améliorer mais on est sur une bonne voie. Je pense que les Verts vont enchaîner sur la suite.

M. LE MAIRE. -

Ne préjugez pas de ce que vont dire les Verts.

Je voudrais signaler qu'entre 2008 et 2009, vous disiez qu'il n'y a pas eu de pistes cyclables, on a quand même achevé, puisque je l'ai inaugurée avec le Président de la Communauté Urbaine, la piste cyclable sur le quai Deschamps qui est très pratique pour rejoindre la piste de Latresne, et qui devrait se poursuivre jusqu'au pont de Pierre.

Je souligne évidemment que toute cette politique est menée en coopération étroite avec la CUB.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, Mme WALRYCK, tout d'abord il est dommage d'une certaine manière que cette délibération ne soit pas soumise au vote, parce que je vais vous surprendre peut-être, nous l'aurions votée...

(Exclamations)

M. PEREZ. -

Oui, mais ne vous réjouissez pas trop vite.

... malgré les quelques remarques que je vais faire par la suite.

Tout de même d'abord une mise au point. Vous avez une opposition, Monsieur le Maire, qui vote 95 ou 98% de vos délibérations...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas assez, M. PEREZ. Moi je suis très consensuel.

M. PEREZ. -

Dans ce cas-là il n'y aurait pas d'opposition. Nous serions dans un régime totalitaire, et je sais que ce n'est ni ce que vous souhaitez ni ce que nous souhaitons.

C'est vrai qu'il est dommage que parfois lorsque nous avons des divergences, des oppositions sur certains points, vu que c'est vous qui déterminez la règle du jeu et qui parlez en dernier, vous dites parfois ici et ailleurs que vous n'aimez pas le ton « maître d'école », moi non plus. Excusez-moi, nous sommes de la même génération, j'ai passé l'âge.

Quand je vois d'une certaine manière que nous votons la plupart de vos délibérations, acceptez que parfois nous ayons, et vous l'acceptez, des divergences sans nous taxer de politique politicienne. Nous faisons notre rôle d'opposition. Point à la ligne. La démocratie s'en porte bien.

Pour en revenir à ce plan, d'abord ce seront quelques remarques de détail.

J'aimerais savoir où nous en sommes de l'étude de faisabilité que nous avons demandée par un amendement lors de l'adoption du tracé de la troisième phase du tramway, étude de faisabilité portant à terme sur un transport en site propre pour Caudéran.

Concernant l'auto-partage vous nous indiquez que le nombre d'inscrits est en progression, mais vous ne nous dites pas de combien il est. C'est quand même dommage. Le ton du rapport me laisse penser que vous n'êtes pas totalement satisfait par ce nombre.

Une suggestion. Pourquoi ne pas proposer pour inciter à l'auto-partage une journée annuelle de repos supplémentaire pour les personnes qui rempliraient par exemple plus de 100 journées d'auto-partage dans leur voiture. Ça pourrait être une incitation. C'est un exemple parmi tant d'autres.

Concernant la mise à disposition des vélos réformés, l'association Récupère aide déjà dans ce sens. Sans doute serait-il bon de s'en rapprocher.

Concernant l'extension du stationnement payant, nous sommes mesurés car nous n'oublions pas le sort du quartier Sain-Jean / Belcier où rien de sérieux à notre sens n'a été prévu pour le stationnement des résidents auxquels on propose de substituer du stationnement payant à du stationnement gratuit.

Même si je suis un fervent partisan de l'usage raisonné de l'automobile, Monsieur le Maire, je pense que ce point socialement injuste est à reconsidérer. Jacques RESPAUD l'a déjà dit ici. On assiste finalement à l'inverse du but recherché, à savoir que les gens qui utilisaient les transports en commun, pour ne pas avoir à payer leur transport risquent de reprendre la voiture. Je ne suis pas persuadé que ce soit ce que vous recherchez et ce que nous recherchons.

Enfin j'en terminerai avec à mon sens un grand accent de ce plan éco-mobilité, même si c'est marginal et peut vous paraître très lointain, le sort de la passerelle Sain-Jean Eiffel. La proposition, Monsieur le Maire, déjà évoquée ici d'ouvrir cette passerelle aux vélos, rollers et surtout aux piétons, pourrait être, que sais-je, par l'installation d'un tapis roulant et d'ascenseurs qui permettraient aux personnes à mobilité réduite d'accéder à cet équipement pour traverser le fleuve. Merci.

M. LE MAIRE. -

Sur ce dernier point, M. PEREZ je vous rappelle ou je vous informe de ce qu'au-delà des travaux de renforcement de la passerelle sur lesquels on est en train de boucler le financement, c'est l'Opération d'Intérêt National qui récupère la passerelle et qui sera donc en charge des travaux qui permettront de la réutiliser dans l'esprit que vous venez de dire.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis tout à fait d'accord avec Mme VICTOR-RETALI et avec un certain nombre de cyclistes. L'un des inconvénients majeurs de la pratique du vélo c'est effectivement quand il pleut, et là vous ne pouvez rien pour nous, effectivement, ça fait partie des aléas de la pratique de la bicyclette.

Si je dis ça, Nathalie, c'est pour faire un parallèle que vous jugerez peut-être audacieux. J'ai entendu dire que l'UEFA estimait que les spectateurs des stades de football parfois se mouillaient et qu'il fallait que toutes les places dans nos stades, demain, soient abritées. J'ai entendu ça. Vous allez peut-être me contredire mais je crois que c'est vrai.

M. LE MAIRE. -

Alors vous demandez qu'on couvre toutes les rues de Bordeaux. C'est ça que vous voulez...

M. HURMIC. -

Non. J'espère que demain il n'y aura pas des associations aussi farfelues que l'UEFA qui viendront vous demander que les parcours cyclistes de vélo en ville soient également... Les aléas climatiques, Monsieur le Maire, ça serait bien que vous le rappeliez à l'UEFA à l'occasion, ça fait partie des charmes, les changements de saison, etc...

M. LE MAIRE. -

Surtout quand on ne va jamais au stade...

M. HURMIC. -

Cessons de dériver vers une société de confort... ! Je vous rappellerai dans quelques instants que les deniers publics ne doivent pas servir à alimenter ce genre de dérive.

Excusez-moi d'avoir fait la transition entre deux délibérations. J'en viens plus exactement à la délibération d'aujourd'hui.

Je pense qu'il serait vain et fantaisiste que des rangs de l'opposition nous contestions le fait que la Ville de Bordeaux a su innover et investir ces dernières années pour la pratique du vélo en ville. Dont acte, Monsieur le Maire. Des efforts méritoires ont été accomplis et les résultats sont au rendez-vous.

Vous l'avez rappelé, Mme WALRYCK, pratiquement entre 7 et 9% des déplacements urbains se font dans nos quartiers en vélo. Je pense que c'est effectivement une victoire ; même s'il y a encore des quartiers où c'est à 4% je pense que globalement la pratique du vélo a beaucoup gagné ces dernières années ; et l'éco-mobilité en général, la pratique des modes de déplacements les plus doux a été très sérieusement encouragée par la municipalité. Nous vous en donnons acte.

Toutefois je rappellerai, Mme WALRYCK l'a dit, que la Ville de Bordeaux au mois de mai dernier a signé la Charte de Bruxelles aux termes de laquelle nous prenons l'engagement de faire passer la pratique du vélo à 15% de part modale à l'horizon 2020. 2020 c'est demain. Dans 10 ans. Avec nos gros efforts nous sommes arrivés entre 7 et 9%. Vous vous rendez compte qu'il faut doubler.

Si l'on veut vraiment doubler la pratique du vélo en ville, je pense que c'est possible mais il faut vraiment changer de braquet. Je crois qu'on a intérêt à passer à la vitesse supérieure pour le faire.

Comment le faire ? L'un des aspects à mon avis le moins abordé dans cette délibération, même si vous l'abordez, c'est la sécurité des cyclistes. Je pense qu'actuellement beaucoup de gens sont dissuadés ou découragés de faire du vélo en raison des aspects de sécurité : des nids de poule dans les pistes cyclables, le fait que les interdictions de stationnement sur les pistes cyclables sont très peu respectées à Bordeaux et à mon sens très peu sanctionnées par la police nationale et par la police municipale. Je pense qu'il y a de gros efforts à réaliser pour ne pas dissuader les Bordelais de continuer à circuler en vélo.

Je note également, je crois que ça n'a pas encore été dit aujourd'hui, qu'à partir du 22 février c'est 1530 vélos en libre service qui vont débarquer dans la ville. Peut-être pas tous, mais je crois qu'il y a 139 stations sur les 150 qui sont prévues qui seront dans Bordeaux, donc effectivement on va avoir un afflux de vélos dans nos rues de Bordeaux.

Je crois que plus que jamais nous devons permettre à ces cyclistes non pas d'emprunter les trottoirs comme ils le font trop souvent dans les zones où ils ont l'impression que sur la chaussée ils sont indésirables, mais il faut incontestablement passer à la vitesse supérieure

pour un partage de la chaussée et pour permettre à ces cyclistes de circuler normalement en évitant l'anarchie.

Des zones 30, il y en a à Bordeaux. A mon avis elles ne sont pas suffisamment respectées. Je crois qu'il y en a énormément dans lesquelles la vitesse automobile dépasse de loin cette vitesse. Il y a quelques zones 20 qui commencent à faire leur apparition, et quelques zones de rencontre. Je pense, Monsieur le Maire, qu'il ne faut pas se contenter d'un simple panneau à l'entrée de la rue. Je crois qu'il faut réellement se donner les moyens d'aménager ces itinéraires pour que la vitesse des voitures soit réellement réduite et qu'on puisse cohabiter harmonieusement à vitesse humaine, dirai-je, sur ces chaussées.

On n'est pas obligé de faire des aménagements type de ceux qui ont été faits rue Paul Camelle à La Bastide, qui sont extraordinaires. Je pense qu'on peut faire moins coûteux et faire en sorte de ramener des vitesses plus humaines dans un certain nombre de rues de la Ville de Bordeaux.

Voilà ce que je voulais vous dire. Dont acte pour tout ce qui a été fait.

Un dernier mot, vous avez oublié, mais je pense que c'est un simple oubli Mme WALRYCK, de remercier également les personnes qui travaillent dans le cadre du code de la rue. Je pense que beaucoup d'actions qui sont proposées dans ce document sont issues des réflexions que nous avons menées dans le cadre du code de la rue qui a permis d'innover un certain nombre de pratiques urbaines. Je pense qu'il faut continuer à animer cet outil, voire même lui donner une nouvelle vigueur qu'il a semble-t-il perdue ces derniers mois. Je crois qu'on va continuer à mener la réflexion ensemble dans ce cadre-là.

Je vous le redis, si vous voulez arriver à 15% de vélos en 2020, c'est-à-dire doubler, il faut vraiment passer au braquet supérieur.

M. LE MAIRE. -

C'est le cas de le dire.

M. SOLARI

M. SOLARI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais rebondir sur ce que vient de dire M. HURMIC par rapport à l'UEFA au niveau du stade et des personnes qui sont sous la pluie, en particulier les personnes handicapées. On est en train justement dans le plan des actions qui sont mises en place et des financements qui nous ont été octroyés par cette même assemblée, de pouvoir mettre ces personnes à l'abri. D'ailleurs ce sont des personnes qui ont des problèmes de santé, donc on va essayer de les abriter. Ça c'est une chose.

Aussi lui dire que c'est vrai que le code de la rue auquel nous participons est une entité formidable parce qu'au moins il y a un échange. M. HURMIC y participe, mais malheureusement il y a peu d'autres personnes de l'opposition qui participent à ce conseil. Je le regrette. Ce que je voulais dire c'est qu'étant la seule personne en situation de handicap visible de ce Conseil, je veux remercier Anne WALRYCK et son équipe pour ce plan Eco-mobilité qui, une fois n'est pas coutume, intègre en toute mixité, que ce soit dans les documents – comme celui que je tiens à la main – et dans les actions, les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

Donc je tiens à remercier ce service et cette délégation. Apparemment ce plan semble faire l'unanimité de tous les intervenants qui sont passés jusqu'à maintenant. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI.

MME VICTOR-RETALI. -

Simplement pour préciser que je ne demande pas que l'on couvre les rues de Bordeaux, mais qu'on aménage les pistes, y compris les pistes les plus neuves qui n'évacuent pas l'eau suffisamment rapidement. Je ne sais pas comment il faut faire mais il faut vraiment le faire.

Autre chose par rapport au stationnement. Je maintiens ma position comme quoi le stationnement payant, particulièrement aux abords de la gare, risque de générer des reprises de véhicules, soit parce que, entre payer le stationnement et payer le transport ça va faire peut-être beaucoup pour certaines personnes, soit parce que pour partir en train ça deviendra très compliqué. Ou alors il faut des stationnements vraiment très peu chers pour les gens qui partent longtemps et pour les inciter à ne pas partir en voiture. Il va y avoir quelque chose qui va se jouer là-dedans. Il faudra y faire attention.

M. LE MAIRE. -

Je ne comprends pas très bien. Vous êtes hostile au stationnement payant autour de la gare pour que les gens qui prennent le train puissent stationner plusieurs jours pendant qu'ils sont à l'extérieur de Bordeaux ?

Ça c'est vraiment le contraire d'une politique de développement durable. Quand on va à la gare pour un départ de plusieurs jours on n'y va pas en voiture. Il y a beaucoup d'autres solutions.

Ecoutez, à la demande générale et comme le règlement m'y autorise je vais transformer cette communication en délibération et vous demander de l'approuver.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstentions ?

Voilà une délibération approuvée à l'unanimité. Je m'en réjouis.

Véronique est très jalouse !

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Hugues MARTIN

D -20100003

Fonds d'intervention Local 2010. Affectation de subventions.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Intervention Local et d'y affecter une enveloppe par quartier. Le Conseil Municipal dans sa séance du 21 décembre 2009 en a précisé le montant pour l'exercice 2010.

Je vous propose de procéder à la répartition des enveloppes 2010, par quartier, selon les clefs de répartition utilisées sur l'exercice 2009 à savoir :

- une base selon la population du quartier,
- la prise en compte d'une majoration pour les quartiers classés en politique de la Ville,
- la répartition de l'enveloppe précédemment consacrée aux comités de quartiers.

Le montant de chaque enveloppe s'établit ainsi à l'identique des montants 2009.

Quartiers	FIL 2010
Bordeaux Maritime	53 100
Grand Parc / Paul Doumer	53 700
Centre Ville	54 400
Victor Hugo / Saint Augustin	53 900
Saint Michel / Nansouty / Saint Genès	53 700
Bordeaux Sud	58 300
Bastide	42 300
Caudéran	54 600
TOTAL	424 000

Il est prévu de reporter sur 2010 les crédits ouverts sur l'exercice 2009 non consommés. Ces reports feront l'objet d'une délibération ultérieure, lors de la DM 1.

Sur cette base, je vous propose de procéder à une première affectation de ces crédits sur les quartiers Saint-Michel Nansouty Saint-Genès / Bastide / Bordeaux Sud / Centre Ville / Victor Hugo Saint-Augustin / Bordeaux Maritime, selon les propositions des Maires Adjointes des quartiers concernés.

QUARTIER SAINT MICHEL – NANSOUTY – SAINT GENES

Crédit 2010 : 53 700 euros

Report 2009 : 220,66 euros

Séance du lundi 25 janvier 2010

Total disponible : 53 920,66 euros

Affectation proposée : 6 300 euros

Reste disponible : 47 620,66 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Les flammes d'Aquitaine	Aide à l'achat d'instruments de musique, aux frais de déplacement, à la location de salles pour les répétitions et à l'organisation d'une initiation dans le quartier	500
CREAQ – Centre régional d'éco- énergétique d'Aquitaine	Programme de sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans le cadre du bâti ancien	2 250
Comité de bienfaisance du Quartier Simiot	Activités diverses de l'association (galette, lotos, sorties...)	1 000
SADI – Association de Solidarité, d'Animation et de Défense des Intérêts du quartier Bordeaux Saint- Genès	Activités diverses de l'association (galette, repas de quartier, concert...)	550
Théâtre Populaire Job	Soutien aux activités théâtrales de l'année	1 000
Comité d'animation, de bienfaisance et de défense des intérêts du Quartier Nansouty	Soutien aux activités diverses de l'association	1 000
TOTAL		6 300

QUARTIER BASTIDE

Crédit 2010 : 42 300 euros
 Report 2009 : 7 961,55 euros
 Total disponible : 50 261,55 euros
 Affectation proposée : 1 500 euros
 Reste disponible : 48 761,55 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association PROCOM	Aide à la médiation et à l'accompagnement des familles ROMS du quartier	1 500
TOTAL		1 500

QUARTIER BORDEAUX SUD

Crédit 2010 : 58 300 euros
 Report 2009 : 2 258,07 euros
 Total disponible : 60 558,07
 Affectation proposée : 4 000 euros
 Reste disponible : 56 558,07 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
GIAA – Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes	Participation au financement du projet « cyber-café pour déficients visuels »	2 000
La Boulangerie	Mise en place d'ateliers de pratiques artistiques dans les écoles du quartier Belcier / Carle Vernet	1 500
Association des commerçants du marché des Capucins	Financement d'une animation au Marché des Capucins pour le lancement du livre « Portraits de Quartier »	500
TOTAL		4 000

QUARTIER CENTRE VILLE

Crédit 2010 : 54 400 euros
 Report 2009 : 27 701,51 euros
 Total disponible : 82 101,51 euros
 Affectation proposée : 3 000 euros
 Reste disponible : 79 101,51 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Comité des fêtes, de bienfaisance et de défense du	Aide aux activités diverses de l'association (pique-	3 000

Séance du lundi 25 janvier 2010

quartier Saint-Seurin	nique, galette, goûter, sorties, visites, bridge...)	
TOTAL		3 000

QUARTIER VICTOR HUGO – SAINT AUGUSTIN

Crédit 2010 : 53 900 euros

Report 2009 : 8 838,03 euros

Total disponible : 62 738,03 euros

Affectation proposée : 1 300 euros

Reste disponible : 61 438,03 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Comité des fêtes, de bienfaisance et de défense des intérêts du quartier Danguilhem-Emile Zola-Barrière de Pessac	Aide au fonctionnement de l'association	1 000
TOTAL		1 000

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Mairie de Bordeaux – Direction du Développement Economique	Participation à une réunion de sensibilisation au développement durable, organisée par le Développement Economique	300
TOTAL		300

QUARTIER BORDEAUX MARITIME

Crédit 2010 : 53 100 euros

Report 2009 : 1 429,81 euros

Total disponible : 54 529,81 euros

Affectation proposée : 20 405,40 euros

Reste disponible : 34 124,41 euros

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
-------------------------------------	---------------	----------------------------

Séance du lundi 25 janvier 2010

Association sportive école Charles Martin	Financement d'activités periscolaires (cycle vélo, sortie de fin d'année, championnat d'échecs) pour les enfants de l'école Charles Martin	965
BPSS – Bureau de Prévention Sécurité Secours	Aide au fonctionnement	3 500
Association des Entreprises du Parc d'Activités de Bordeaux Nord	Augmenter en 2010 le financement du Rondier pour la sécurité des personnes et des entreprises du Parc d'Activités	2 500
Bordeaux Maritime Sauvetage Secourisme	Aide à l'achat de matériel de secourisme et pour la section sportive	1 500
Urban Vibrations School	Organiser des journées d'échanges et de rencontres en plusieurs temps, entre des artistes de la scène nationale, des artistes locaux et le public, dans les quartiers des Aubiers et du Lac	1 800
Antigone	Aide à la mise en place d'un atelier-réalisation de deux reportages	2 800
Atelier Graphite	Financement de la permanence d'un écrivain public	6 890,40
ADIQ – Association de défense des intérêts du quartier de Bacalan	Aide au fonctionnement	450
TOTAL		20 405,40

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- valider la répartition par quartiers proposée pour l'année 2010 dans le tableau présenté dans ce rapport,
- verser l'ensemble des subventions et procéder aux transferts financiers nécessaires,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ce dossier pas de difficultés particulières. Il s'agit du FIL. Je crois, après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions, qu'elles sont tout à fait conformes à nos prévisions.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais faire une remarque d'ordre général sur les enveloppes affectées dans le cadre du FIL.

Elles ne sont pas toutes entièrement dépensées. Je noterai en particulier le cas de La Bastide qui conserve un reliquat de 7.961,55 euros, celui de Victor Hugo / Saint-Augustin de 8.838,03 euros, et enfin le centre ville qui a quant à lui conservé 27.701,51 euros, soit la moitié de son enveloppe 2009. C'est à croire que dans certains quartiers il n'y a pas de besoins, pas d'actions à soutenir ni d'associations en demande.

Sans vouloir donner de leçon je vous ferai simplement remarquer que sur de mêmes territoires les Conseillers Généraux ont quant à eux distribué l'intégralité de leur FDAEC.

Plus particulièrement le FIL 2010 affecte, entre autres subventions, 3.500 euros à une association nouvelle venue installée depuis le 15 décembre 2009 dans des locaux réaffectés dans l'enceinte même de la mairie de quartier de Bacalan. Elle bénéficie de 4 employés. Celle-ci a pour nom : Bureau de Prévention Sécurité Secours. Son logo inscrit sur la porte fait apparaître les lettres BPSS 33. Assemblage de lettres peu judicieux, d'autant plus qu'il y est rajouté la mention fort peu accueillante pour une association censée aider les habitants, « Accès interdit à toutes personnes étrangères au service ».

Au vu de la première plaquette diffusée sur le quartier nous avons été frappé par la juxtaposition des logos de l'Armée de Terre et de l'Armée de l'Air avec celui de la Mairie de Bordeaux. Se sentiraient-ils investis d'une accréditation officielle, voire municipale, et pourquoi pas ministérielle ?

En avançant dans la lecture de ce premier document nous avons constaté que cette association était créée par d'anciens militaires en invalidité proposant de mettre en commun et de transférer des savoir-faire professionnels vers des populations civiles. Suivant leurs écrits cette association sera, je cite : « propre et bien portée ». « Notre présence doit être sécurisante » disent-ils encore.

Nous ne doutons pas des compétences professionnelles de ces militaires de carrière acquises en particulier dans la Légion, mais de là à les transférer à une population qu'ils qualifient de civile... Ne le sont-ils pas eux-mêmes ? Là nous ne voyons pas le rapport et nous en sommes alarmés.

Quant à se qualifier d'association « propre et bien portée », qu'est-ce que cela veut dire ? Les associations en charge de la médiation sur le quartier de Bacalan telles que la Régie de quartier, l'UBAPS et le Centre d'animation seraient-elles à l'inverse sales et mal portées ?

Dans leurs propositions figure la sécurité face aux catastrophes naturelles, aux risques de la route, mais surtout face à la délinquance. Là encore nous sommes inquiets des moyens qu'emploiera cette association dont les membres ne se prévalent que de leur formation militaire pour traiter des problèmes aussi délicats que la délinquance.

Que fait la police ? Cette association a-t-elle vocation à suppléer la police de proximité ? Rentrera-t-elle dans le cadre d'une action de dimension nationale ?

Dernière minute, sans doute conscients ou avertis des propos maladroits figurant sur ce document, les membres de l'association ont rectifié le tir en distribuant une seconde plaquette où ne figurent plus ni les logos de la Ville, ni des Armées de Terre et de l'Air, pas plus que leurs états de service. Il n'en demeure pas moins que les paroles s'envolent avec le vent, mais les premiers écrits restent.

L'association n'appelle même plus aux dons ou à l'adhésion. Par contre ils en rajoutent une couche en se qualifiant de médiateurs.

Si j'en crois le contenu de la délibération 20100023 dont nous allons débattre un peu plus loin, il est question de la mise en place d'une charte de la médiation citoyenne. Répondent-ils aux critères prescrits ? Quelle est leur formation ?

Lorsque vous entrez sur le quartier de Bacalan et que vous levez les yeux vous pouvez voir, reste d'Evento, le mot illuminé « Res Publica ». Ici aussi nous sommes en République. Nous ne sommes ni terre de mission ni champ de manœuvre.

Les Bacalanais ne méritent pas d'être traités de la sorte. En laissant le champ libre à une association aux objectifs aussi peu clairs vous risquez, Monsieur le Maire, d'ouvrir la boîte de pandore.

Je vous demande donc de reconsidérer l'accréditation que vous accordez à cette association.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, juste pour rappeler notre abstention comme toujours tant que les maires adjoints proposeront seuls ces listes de subventions au Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Je voulais également dire deux mots sur l'association dont vient de parler Mme DIEZ, Monsieur le Maire, pour vous indiquer les limites de ce fonctionnement du Fonds d'Intervention Local et de la façon dont un maire adjoint de quartier peut prendre des décisions, peut décider d'aider telle ou telle structure indépendamment d'un débat collectif qui permettrait d'avoir une meilleure visibilité des tenants et des aboutissants dans une cohérence de quartier.

Martine DIEZ a eu raison de rappeler l'existence sur Bacalan d'une forte cohérence d'actions en termes de prévention en lien avec les acteurs professionnels du quartier qui sont de différentes compétences : Conseil Général, Etat, ou municipales.

Il eut été intéressant de réunir ces partenaires pour voir l'opportunité d'aider l'arrivée d'une nouvelle association ayant un certain nombre de principes tels que Martine DIEZ les a évoqués qui sont évidemment choquants pour beaucoup de personnes qui ont lu la plaquette de présentation de cette association. Cela aurait permis une définition de l'aide ou pas de ce Fonds d'Intervention Local, mieux appropriée à la situation en termes, je répète, de concertation utile et nécessaire. Abstention.

M. LE MAIRE. -

Mme DELATTRE

MME DELATTRE. -

Merci Monsieur le Maire. Je vais répondre à ces grands mots prononcés par Mme DIEZ, pour dire qu'effectivement ce n'est pas une association où l'on retrouve le mari de Mme DIEZ, ou bien les amis de Mme DIEZ ou de M. MAURIN dans son Conseil d'Administration.

C'est une association loi 1901 qui a été créée en 2001, qui œuvre notamment à Floirac et que nous avons eu l'occasion de rencontrer. Elle a fait son changement de siège pour Bacalan.

Lors d'un conseil de quartier elle s'est présentée spontanément à nous quand il y a eu des questions, c'était au vélodrome, rappelez-vous Monsieur le Maire, sur les problèmes qui ont lieu sous le pont d'Aquitaine.

Depuis mars 2008, vous le savez, j'ai lancé un atelier Prévention Sécurité avec des riverains qui nous demandent sans cesse de l'aide par rapport aux incivilités qu'ils peuvent connaître sur ce territoire qui vont au-delà du seul comportement que peut traiter la police.

C'est pour cela qu'avec ces associations dans cet atelier qui est ouvert et public nous avons décidé en lien avec le service de la politique de la ville de prendre contact avec cette association. Ils nous ont présenté un programme très intéressant.

Ils ont aujourd'hui, effectivement, des locaux qui sont au-dessus de la mairie de quartier, mais qui sont des locaux CCAS qu'ils payent 1200 euros à l'année, avec 4 contrats aidés qu'ils ont pu conclure à cette occasion.

Ce sont des militaires qui vous ont défendus, qui ont défendu notre Patrie dans d'autres terres, qui ont été blessés et qui font là une reconversion.

Je suis allée avec eux sur le terrain. Ça se passe très bien. Ils ont des premiers contacts très très intéressants avec la communauté des Gitans et des Manouches.

Nous avons repéré avec les associations existantes que ce lien était un peu difficile.

Cette association BPSS a pour but d'amener les jeunes de 18 / 25 ans, nous leur avons bien donné cette mission, vers les structures existantes comme la Mission de l'emploi, vers des formations sur l'illettrisme, vers le centre d'animation, vers l'Amicale laïque, bref, vers tous ces acteurs vers lesquels ils ne vont pas aujourd'hui naturellement.

C'est un projet pilote d'une année. Nous nous sommes donnés une année pour savoir si ces acteurs pouvaient contribuer à ramener une certaine sérénité sur ce territoire en lien avec les associations des riverains des Quatre Chemins notamment.

Voilà pour répondre à cette question.

Je voulais aussi dire tout à l'heure à M. PAPADATO que pour le collège et pour la salle des sports, c'est de la compétence du Conseil Général, puisqu'il y a un collège.

Nous avons proposé au Conseil Général de mettre à disposition un terrain. Nous leur proposons même, une fois ce bâtiment construit, de l'entretenir. Que pouvons-nous faire de plus ?

Je pense qu'effectivement il y a absence d'explications claires du Conseil Général sur ce dossier.

Il faudrait arrêter, parce que les Bacalanais ne sont pas dupes, de dire que ce quartier est oublié de la Mairie de Bordeaux. Bien au contraire.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur ce que j'ai dit et sur ce que vient de déclarer Mme DELATTRE.

Nous ne pouvons tolérer cette façon de fonctionner. L'implantation de cette association, aux dires de Mme DELATTRE, ne servirait qu'aux riverains des Quatre Chemins. On sait qu'il y a des problèmes, et c'est la seule réponse que vous avez pour tranquilliser l'esprit de ses habitants.

Je suis désolée, il existe une police. On n'a pas besoin d'être fliqués outre mesure avec une association qui déjà n'a même pas fait la démarche de se présenter auprès de qui que ce soit, je dis bien auprès de qui que ce soit dans le milieu associatif.

Il y a eu les vœux des associations, on ne les a pas vus. Avant ça il y a eu d'autres manifestations, on ne les a toujours pas vus.

C'est vraiment peu agréable de voir arriver ce genre d'association qui va ni plus ni moins que régenter et faire le travail à la place de la police.

Je trouve ça un tant soit peu déplorable.

M. LE MAIRE. -

Moi ce que je ne peux pas accepter c'est que se crée à Bacalan une espèce de commissariat politique d'approbation préalable des associations.

Je sais bien que sur ce territoire la vie associative est très organisée, très structurée, j'allais presque dire très cadenassée. Eh bien, il n'est peut-être pas absolument obligatoire d'avoir sa carte du parti socialiste pour créer une association.

Donc je ne peux pas accepter l'idée qu'il faudrait d'abord aller se présenter devant Mme DIEZ pour pouvoir travailler sur ce secteur. J'ai été très choqué par la façon de dire : une nouvelle association ne peut s'exprimer que si elle a reçu la bénédiction des associations existantes. Ça c'est vraiment une procédure très anti-démocratique.

Deuxièmement, Mme DELATTRE nous dit que c'est une expérience. Il est convenu que l'action de cette association devra être regardée de très près, qu'un bilan de son activité devra être présenté ici avant toute reconduction de la subvention. On va lui laisser une chance. Il n'y a pas de raison de ne pas lui laisser sa chance si Mme DELATTRE se porte garant de la qualité de son travail.

Sur l'ensemble du FIL, qui est-ce qui vote contre ?

Qui est-ce qui s'abstient ?

Merci.

ADOpte A LA MAJORITE

**ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS**

D -20100004

Immeubles appartenant à la Ville de Bordeaux et gérés par l'opac aquitanis. Compte prévisionnel de gestion. Année 2010. Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Conformément au contrat de gérance en date du 5 mars 1997, la Ville de Bordeaux a confié à l'OPAC AQUITANIS la gérance des cités d'habitation Claveau, Charles Martin, Saint-Augustin, Bouguereau, Parc des Sports, ainsi que des logements du patrimoine diffus.

Cette gérance concerne 42 logements HLM, 15 logements diffus et 4 garages.

Le financement de la construction de ces bâtiments ayant été assuré par la Ville de Bordeaux, propriétaire de ces immeubles, celle-ci continue à assurer la charge des emprunts qu'elle a dû contracter.

Afin d'en atténuer l'incidence financière, il est prévu que l'Office Public d'Aménagement et de Construction Aquitanis lui verse l'excédent de recettes résultant de sa gestion.

Pour ce faire, cet organisme nous a transmis, pour être soumis à votre avis, le compte prévisionnel de gestion pour l'exercice 2010.

Ce compte s'établit comme suit :

Recettes	185 439 euros
Dépenses	184 796 euros

faisant apparaître un excédent de recettes d'un montant de 643 euros.

Celui-ci est à reverser à la Ville comme stipulé à l'article 2 du contrat de gérance du 5 mars 1997 et prévu dans ses comptes fonction 0, service généraux, sous fonction 02 administration générale, rubrique 020 administration générale de la collectivité nature 752 revenus des immeubles.

Ce budget a été établi avec une augmentation de loyer de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable sur ce compte prévisionnel de gestion et sur le programme de grosses réparations.

M. MARTIN. -

Il s'agit d'un dossier relatif à l'OPAC Aquitanis, le compte prévisionnel de gestion. Pas de difficultés particulières. Chacun sait qu'Aquitanis gère un certain nombre d'immeubles appartenant à la Ville.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100005

Cession à la société Icade promotion logement d'une parcelle de terrain située rue Georges Rioux rue Colette. Autorisation. Décision.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est propriétaire dans la ZAC de L'hôpital des Enfants d'une parcelle de terrain cadastrée EH 239, de forme approximativement triangulaire, située à l'angle de la rue Colette et de la rue Georges Rioux. Cette emprise était destinée à l'aménagement d'un square de quartier.

La quatrième modification du PLU, intervenue en novembre, a rendu ce terrain constructible ce qui permet à l'aménageur, la société ICADE Promotion Logement de réaliser une opération de logements et services prenant en compte les 700 m² de SHON affectés à la parcelle.

Pour rendre viable son projet, l'aménageur doit se porter également acquéreur de la propriété mitoyenne cadastrée EH 8 appartenant à un tiers privé, pour un montant de 90 000 € environ, et démolir les constructions qui y sont implantées.

Cette propriété, réunie à celle de la Ville et à l'emprise restant propriété de la société ICADE cadastrée EH 240 et EH 249, permettrait ainsi de réaliser 18 logements en accession et 2 commerces en rez-de-chaussée sur 1 520 m² de SHON environ.

Il s'agit toutefois d'une opération complexe techniquement en raison de la faible profondeur des parcelles et qui ne permet pas à la Société ICADE de se porter acquéreur de la parcelle communale à un prix supérieur à 100 000 € (en tenant compte du fait qu'elle a déjà assumé la démolition de la chapelle et des bâtiments annexes. L'ensemble de ces démolitions y compris la parcelle privée mitoyenne est estimé à 30 000€).

Cette cession, qui permettra d'achever cette opération d'aménagement communautaire, est envisagée, au regard des contraintes évoquées, à un prix inférieur à l'évaluation domaniale réalisée par France Domaine le 9 novembre 2009, qui ressort à la somme de 274 000 € pour une surface au sol de 457 m².

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

DECIDER :

- La cession à la société ICADE de la parcelle cadastrée EH 239 située rue Colette selon les modalités et motifs exposés ci-dessus pour une somme de 100 000 €.
- L'encaissement au budget de l'année en cours de cette somme.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette opération.

M. MARTIN. -

Ce dossier concerne la cession à ICADE Promotion Logement d'une parcelle de terrain située rue Georges Rioux. C'est une affaire très ancienne. C'est un délaissé de terrain, si je puis dire. Beaucoup de réflexions ont été faites sur son devenir : parking, c'est bien évidemment trop exigü, petit jardinet alors qu'il y en a un autre à côté.

Finalement la décision a été prise de faire des logements. Cela n'a pas été une décision facile parce qu'ICADE a dû parallèlement acheter la maison mitoyenne pour que le terrain soit suffisamment grand pour bâtir.

En définitive cela terminera bien l'ensemble de ce secteur.

C'est la Communauté Urbaine qui avait donné ce terrain à la Ville de Bordeaux à l'époque.

Actuellement nous avons une vente qui s'élève à 100.000 euros, qui est un peu en décalage par rapport à France Domaine. Mais pour les raisons que je viens d'indiquer nous avons considéré que ça terminerait bien le projet, d'autant qu'ICADE a eu pas mal de frais, notamment de démolition des bâtiments qui étaient dans le secteur. Cela devrait équilibrer le projet.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette délibération vous nous demandez d'approuver la vente à un promoteur immobilier d'un terrain situé dans le quartier Argonne / Simiot, à l'angle de la rue Colette et de la rue Georges Rioux.

Je voulais vous témoigner évidemment notre surprise et notre opposition à cette cession pour quatre petites raisons.

D'abord, Monsieur le Maire, vous ne tenez pas votre engagement. Vous revenez sur une vieille promesse que vous aviez faites aux riverains selon laquelle cette parcelle serait dédiée à un square de quartier.

J'ai retrouvé les articles de presse, Sud-Ouest en avait beaucoup parlé, et les délibérations de la CUB et de la Mairie à l'époque du débat sur le lancement de cette ZAC Hôpital des Enfants. On y retrouve un fort attachement des habitants à un espace vert supplémentaire.

J'ai même cru lire dans une délibération de la CUB – vous allez peut-être pouvoir m'éclairer à ce sujet – que le projet de square avait fait l'objet d'une subvention de cette dernière en faveur de la Mairie, justement pour la réalisation de ce square.

Bref, tout le monde s'attendait à ce que ce square voit le jour.

Deuxième raison, Monsieur le Maire, vous refusez la concertation avec les riverains. J'ai assisté au conseil de quartier qui selon vos propos sont des lieux de concertation, des lieux d'échanges avec les riverains. Jamais vous n'avez informé, pas plus que votre maire adjoint, les habitants du quartier de votre projet de vendre ce terrain à un promoteur immobilier.

Vous prenez les riverains en traître. Vous confirmez à ceux qui étaient déjà sceptiques que vos conseils de quartiers sont des occasions de faire diversion et de ne surtout pas interroger les habitants sur des sujets qui les concernent au quotidien.

Troisième point, Monsieur le Maire, vous faites un cadeau encore une fois à la promotion immobilière.

S'il s'était agi de logements sociaux on aurait pu comprendre la démarche. Mais en l'occurrence ce n'est pas le cas.

Par ailleurs, les services fiscaux ont évalué le montant de la parcelle à 274.000 euros. Or, vous la vendez 100.000 euros. Un prix d'ami, pour reprendre vos propos, en quelque sorte.

Vous bradez le patrimoine municipal, autrement dit l'argent du contribuable bordelais, au bénéfice de la promotion immobilière dont personne nous dit pourtant qu'elle est en grande difficulté.

Sur cette délibération il faudra quand même nous expliquer pourquoi vous le vendez en dessous du prix des Domaines, et pas la raison que vous nous invoquez là, mais la raison qui est attendue par la jurisprudence. C'est-à-dire quel caractère social vous pourriez justifier pour descendre de manière très substantielle en dessous du prix des Domaines. C'est quand même plus de deux fois moins cher que le prix évalué par les services fiscaux.

Quatrième et dernière raison, Monsieur le Maire, nous vous prions de renoncer, aimablement, à votre projet. Faisons de cette zone - voyez que votre opposition peut être constructive - un espace de propreté innovant.

Nous vous demandons de renoncer à cette délibération et nous vous invitons à aller demander l'avis des habitants des rues Colette, Georges Rioux... enfin de toutes les rues qui sont autour de cet espace et qui vivent dans le quartier.

Nous vous faisons une proposition qui pourra être discutée avec les habitants. Si vous vous baladez dans ce quartier vous noterez que de nombreux riverains y promènent leur chien. Conservez l'idée de créer un square et réservez-y un espace de propreté permettant à nos amis les bêtes d'y déposer ce que nous ne voulons pas trouver sur les trottoirs de la ville.

Les opportunités foncières sont très rares dans ce quartier, profitons de cet espace pour imaginer un vrai débat avec les riverains et un espace utile au quartier.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques éléments de réponse par rapport à cette délibération.

Effectivement, il était initialement prévu un espace vert. Il se trouve qu'en traversant la route, et quand je parle de route, c'est une rue, on tombe sur le jardin de la Maison Internationale. Il y a un espace au cœur de la ZAC qui est à 10 mètres à tout casser du terrain que vous évoquez.

Donc il est apparu pour finaliser cette ZAC que pour ce terrain la question de l'espace vert n'était pas l'usage le plus approprié.

La question des crottes de chiens est là utilisée de manière très politique. Il n'est pas impossible d'aménager un espace pour nos amis les bêtes à l'intérieur du jardin de la Maison Internationale. S'il n'existe pas aujourd'hui nous pourrions tout à fait le réaliser demain.

Concernant le fait que nous serions en train de mentir aux habitants, justement non. Lors du dernier conseil de quartier, en visite préalable nous sommes passés à proximité de ce terrain sur lequel je veille constamment – les services pourront en témoigner – depuis un certain nombre de mois, et lors du conseil de quartier en suivant, Monsieur le Maire, vous avez évoqué les différentes pistes en parlant d'une construction possible, puisque je rappelle que nous sommes ici dans une ZAC.

Vous parlez d'un cadeau à la promotion immobilière. On voit bien là le double langage : d'un côté les grands méchants de l'immobilier et de l'autre côté on nous explique qu'on manque de logements et qu'il faut des logements supplémentaires.

Je trouve ça un peu dommage. Dans ce quartier-là il y a eu une densification urbaine, certes. Il reste cet îlot qui peut être je crois exemplaire, qui peut donner lieu à des constructions raisonnables, et que ceci soit parfaitement accepté et compris par le quartier.

Enfin, par rapport au prix, je crois qu'il y a des raisons très concrètes que Hugues peut peut-être évoquer. Mais il l'a déjà rappelé. Il y a des coûts importants qui ont été supportés par l'aménageur ICADE, ce qui justifie un prix inférieur.

Et deuxième élément important, la ville n'est pas en mesure de réaliser une plus-value sur ce terrain qui se situe dans le cadre d'une ZAC. Il y a des règles très précises là-dessus.

Je vois bien ici votre envie de faire naître la polémique dans le quartier. J'ai envie de dire : allons-y. C'est très poujadiste. Surtout pas de voisins. Surtout je veux conserver mon petit espace. « Pas dans mon jardin », comme le dit si bien la réplique.

Eh bien me concernant, j'aurai s'il le faut le courage d'aller en parler devant les riverains et d'expliquer cette décision qui relève de l'intérêt général et non pas de l'intérêt particulier. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Je remercie M. ROBERT d'avoir apporté tous les éléments de réponse. Je n'ai rien à y ajouter.

Cette opération de la ZAC de l'Hôpital des Enfants est une magnifique réussite. Il faut se souvenir de ce qu'était ce quartier il y a 10 ou 15 à peine. Le jardin est très agréable et très fréquenté. Tous les habitants qui résident dans ce secteur en sont parfaitement heureux. Donc cette opération terminera très très bien la ZAC.

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Nous aurions voté cette délibération si le projet que vous avez défini et que la société ICADE a proposé avait tenu compte de votre remarque précédente dans le débat sur le Projet Social de la Ville de Bordeaux, c'est-à-dire d'être beaucoup plus ambitieux en termes de proportion de logements sociaux. Là en l'occurrence, 30% de logements sociaux cela aurait fait 6 logements qui n'auraient pas été en accession libre et donc ça nous aurait complètement convenu, et ça justifiait également un prix des Domaines inférieur.

M. LE MAIRE. -

Dans la ZAC de l'Hôpital des Enfants il y a 30% de logements locatifs sociaux. Notre objectif est atteint.

Je vois qu'il y a encore beaucoup d'inscrits. On ne va pas prolonger les débats. On va passer à la suite. Je mets aux voix.

M. ROUYEYRE. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Non. Le règlement intérieur... c'est très bien. M. ROUVEYRE vous avez déjà parlé.

Qui est d'avis d'approuver cette délibération ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Je vous remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

**VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS**

D -20100006

**Restauration du personnel municipal. Accueil dans le restaurant administratif de la trésorerie générale de la Gironde.
Convention. Décision. Autorisation.**

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 20090378 en date du 20 juillet 2009 et n° 20090673 en date du 21 décembre 2009, vous avez entériné la signature de conventions avec différents partenaires pour accueillir le personnel municipal dans le cadre de la restauration.

Depuis la signature de ces conventions, les restaurants administratifs des différents organismes concernés délivrent quotidiennement des repas aux agents municipaux.

Cependant le nombre de places demeurant limité il est nécessaire de faire appel à de nouveaux points de restauration parmi lesquels la Trésorerie Générale de la Gironde, située à proximité de l'Hôtel de Ville et qui a été sollicitée afin de connaître ses possibilités d'accueil du personnel municipal.

Ainsi « l'Association de Gestion du Restaurant Administratif de la Trésorerie Générale de la Gironde (AGRA TG 33) », accepte d'accueillir du personnel municipal.

Du fait de la participation employeur, le prix du repas reviendra à 3€ pour les agents.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le principe de ce partenariat et autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- décider du versement par mandat administratif des sommes dues au titre de la participation au prix des repas,
- imputer ces dépenses sur le budget de la Ville, au chapitre 012 – fonction 020 – nature 6488 des exercices correspondants.

CONVENTION

Entre d'une part,

L'ASSOCIATION DE GESTION DU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE LA TRESORERIE GENERALE DE LA GIRONDE (AGRA TG 33), 24 rue François de Sourdis 33000 BORDEAUX, représentée par Monsieur Gérard LAGARDERE, dûment autorisé par statuts.

D'autre part,

La VILLE DE BORDEAUX, Hôtel de ville 33077 BORDEAUX Cedex, représentée par son Maire Monsieur Alain JUPPÉ, dûment autorisé par Délibération n°..... en date du....., reçue en Préfecture le.....

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

LE RESTAURANT DE LA TRESORERIE GENERALE (AGRA TG 33), accueille à compter du 1er janvier 2010 le personnel de la VILLE DE BORDEAUX dans la limite d'une vingtaine de personnes.

Les agents de la VILLE DE BORDEAUX inscrits au restaurant sont autorisés à prendre leurs repas de midi les jours ouvrables, au RESTAURANT DE LA TRESORERIE GENERALE, AGRA TG 33, 24 rue François de Sourdis 33000 BORDEAUX.

ARTICLE 2 :

Le prix du repas global comporte une admission à 4,65 €, tarif 2009 modifiable au mois de mai 2010, auquel se rajoute le plat et périphérique que prend le convive.

Chaque agent de la VILLE DE BORDEAUX acquittera pour un repas complet (1entrée, 1plat et 1 dessert) le tarif consenti de 3,00 €, tout supplément étant à la charge du convive. Ce montant évoluera au gré du prix du repas facturé par le restaurant AGRA TG 33.

La VILLE DE BORDEAUX s'engage à se soumettre aux éventuelles modifications du tarif fonctionnaire de passage défini en Conseil d'Administration ou en Assemblée Générale.

La VILLE DE BORDEAUX s'engage à verser à l'association gestionnaire une subvention couvrant la différence entre le prix du repas payé par l'agent et le prix du tarif fonctionnaire de passage.

Les subventions seront réclamées directement à la VILLE DE BORDEAUX (tableau récapitulatif mensuel ou trimestriel) par le restaurant AGRA TG 33.

Les sommes dues seront versées, dans les délais les plus courts par mandat administratif sur le compte bancaire ou postal du Restaurant.

ARTICLE 3 :

L'admission de la clientèle au restaurant s'effectuera dans les conditions ci-après :

↳ un badge magnétique sera remis à chaque client après avoir rempli un dossier d'inscription. Ce badge fait l'objet d'une caution de 5 euros à verser à l'inscription.

↳ le badge devra être crédité directement par l'adhérent à la caisse du bar (chèque, espèces ou carte de crédit).

↳ au fur et à mesure du passage en caisse au niveau du self, la carte sera débitée automatiquement du montant du repas complet (1plat + 2 périphériques) et de ses éventuels suppléments. Aucun débit sur la carte de l'agent VILLE DE BORDEAUX ne peut être autorisé.

Séance du lundi 25 janvier 2010

↳ les agents de la VILLE DE BORDEAUX sont tenus de venir déjeuner aux horaires suivants : 12h45 - 13h30.

↳ les agents qui viendraient manger en dehors de ces horaires se verraient systématiquement surfacturés, le prix de leur repas ne faisant alors l'objet d'aucune participation.

ARTICLE 4 :

La VILLE DE BORDEAUX s'engage à fournir la liste régulièrement mise à jour des adhérents susceptibles de déjeuner au restaurant.

ARTICLE 5 :

Le Restaurant AGRA TG 33, déclare être normalement assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable pour sa responsabilité civile et, en particulier, pour les risques d'intoxication alimentaire.

ARTICLE 6 :

La présente convention prend effet le..... pour une durée de un an et sera renouvelée tous les ans par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée tous les ans à la date anniversaire moyennant un préavis de 2 mois.

ARTICLE 7 :

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis en tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Bordeaux, le

Le représentant de la ville de Bordeaux	Le responsable de l'Association de Gestion du Restaurant Administratif de la Trésorerie Générale (AGRA TG 33)
-----------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100007

Modification de poste. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20090674 du 21 décembre 2009, le Conseil Municipal a adopté le tableau des effectifs de la Ville de Bordeaux au 31 décembre 2009.

Or, dans le cadre de l'évolution de la Direction des Achats et Marchés vers la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique, présentée en Comité Technique Paritaire le 21 octobre dernier, il est aujourd'hui nécessaire de modifier le poste d'adjoint au directeur, ceci afin de mettre en adéquation les missions et responsabilités de ce poste avec le grade afférent. Par conséquent, il est proposé de modifier ce poste en un poste de contractuel permanent de catégorie A en référence au grade d'attaché territorial.

La rémunération brute maximale proposée sera établie par référence au grade d'attaché territorial (indice majoré 643 au maximum) et au régime indemnitaire afférent.

Aussi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

☞ adopter la mesure qui précède,

☞ accepter la modification du poste précité et autoriser M. le Maire à signer le nouveau contrat,

☞ autoriser M. le Maire à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget (chapitre globalisé 012).

M. MARTIN. -

Le restaurant du personnel. C'est une nouvelle convention avec la Trésorerie Générale, ce qui va nous permettre progressivement de pouvoir nourrir dans les meilleures conditions possibles l'ensemble de nos agents.

Le dernier dossier concerne une modification de poste qui n'appelle pas de commentaires particuliers.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions sur ces 2 dossiers ?

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Pas d'opposition. Mais où en est-on sur la vente des lieux de Gaz de Bordeaux ? Normalement on devait avoir un rapport présenté en janvier.

M. LE MAIRE. -

Ça n'a rien à voir, mais ça y est, on discute. Dès que la négociation sera terminée on vous rendra compte. C'est un peu plus long que prévu. Donc ça sera en février, pour défendre mieux les intérêts de la Ville.

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Si, si. On en a déjà parlé, c'est une excellente défense.

Il y a deux façons de concevoir ces sociétés c'est de les appeler promoteurs immobiliers, c'est-à-dire des aigrefins qui vraiment cherchent leur plus grand profit. On peut aussi les baptiser de constructeurs de logements. C'est tout à fait différent. C'est un peu les deux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Anne BREZILLON

D -20100008

Salles municipales. Nouvelle salle de réunion Pôle Malbec. Tarifs d'utilisation. Avis. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'accompagnement de la vie associative, des salles municipales sont proposées aux associations pour l'exercice de leurs activités.

Pour l'année 2009, il y a eu 10 858 réservations, dont 9 272 gratuites et 1 586 payantes.

Sur la base du règlement et des tarifs adoptés par délibération n° 20080350 du 15 juillet 2008, il convient de procéder à la création des tarifs de mise à disposition de la nouvelle salle de réunion « Pôle MALBEC » dans le quartier Saint Jean/Capucins/Sainte Croix.

Cette nouvelle salle sera équipée de matériel de projection permanent vidéo et écran, d'un local traiteur aménagé (réfrigérateur, un four micro-ondes combiné). Le coût de ces matériels sera intégré aux prix de revient de la salle.

Les salles sont principalement attribuées à des associations déclarées selon la loi de 1901, aux partis politiques et syndicats, aux groupements divers non associatifs (syndics, collectifs de résidence...) et aux sociétés marchandes.

La gratuité est accordée aux groupements à but non lucratif (associations, syndicats ou partis politiques) qui en font la demande, sous la double réserve suivante :

- le groupement ne tire pas profit de nature professionnelle ou commerciale de son occupation,
- le groupement n'exerce pas une activité de gestion d'intérêt privé.

Si le groupement occupant la salle municipale ne répond pas aux conditions de gratuité précitées, l'adjoint chargé de la gestion des salles peut appliquer une exonération totale ou partielle de la redevance sous la double réserve suivante :

- le groupement possède une installation permanente sur le territoire de la commune,
- le groupement se réunit pour un objet présentant un intérêt certain pour la commune.

Si le groupement ne peut satisfaire aux conditions citées ci-dessus, l'occupation des salles municipales obéit à l'application d'une tarification.

Le tableau comparatif ci-dessous présente les tarifs de l'ensemble des salles municipales de la Ville de Bordeaux ainsi que celui de la nouvelle salle proposé à compter de mars 2010.

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les différentes dispositions tarifaires proposées et d'autoriser Monsieur le Maire à les appliquer à partir du 1^{er} mars 2010.

NANSOUTY-MALBEC

Grande salle

	Nouveaux tarifs	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	50	
½ journée / soirée	160	80

Séance du lundi 25 janvier 2010

Journée	240	120
---------	-----	-----

ATHENEE MUNICIPAL

Salle Joseph Wrésinski

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	120	
½ journée / soirée	400	200
Journée	600	300

Salle de réunions N° 31, 32, 33, 34, 35, 41, 42, 43, 44 - 35 M2 -

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	10	
½ journée / soirée	22	11
Journée	33	17

Salle de réunions N° 37, 45, 47, - 50 M2 -

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	10	
½ journée / soirée	30	15
Journée	40	20

Salle de réunions N° 46 - 80 M2 -

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	15	
½ journée / soirée	50	25
Journée	65	33

AMEDEE LARRIEU

Salle de réunion

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	15	
½ journée / soirée	55	28
Journée	75	38

CHARTREUSE SAINT ANDRE

Grande salle

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	50	
½ journée / soirée	160	80
Journée	240	120

Petites salles de réunion

Séance du lundi 25 janvier 2010

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	10	
½ journée / soirée	30	15
Journée	40	20

GRAND PARC

Petites salles de réunion

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	15	
½ journée / soirée	30	15
Journée	40	20

GOUFFRAND

Salle de spectacle

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	35	
½ journée / soirée	100	50
Journée	150	75

Mairie de CAUDERAN

Grande salle de réunion du rez-de-chaussée

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	30	
½ journée / soirée	95	48
Journée	125	63

Petites salles de réunion

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	10	
½ journée / soirée	30	15
Journée	40	20

MAISON CANTONALE

Salle de spectacle

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	50	
½ journée / soirée	160	80
Journée	240	120

Prétoire - Bibliothèque

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	10	
½ journée / soirée	30	15

Séance du lundi 25 janvier 2010

Journée	40	20
---------	----	----

POINT DU JOUR - PIERRE TACHOU

Salle de spectacle

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	50	
½ journée / soirée	300	150
Journée	400	200

QUINTIN LOUCHEUR

Salle de spectacle

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	35	
½ journée / soirée	100	50
Journée	150	75

Petite salle réunion à l'étage

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	10	
½ journée / soirée	30	15
Journée	40	20

SAINT AUGUSTIN

Salle de spectacle

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	50	
½ journée / soirée	160	80
Journée	240	120

SON TAY

Salle de spectacle

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	70	
½ journée / soirée	230	115
Journée	300	150

Petite salle de réunion

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	10	
½ journée / soirée	30	15
Journée	40	20

SALLES DANS LES ECOLES

Charles Martin, Sousa Mendès, Anatole France, Paul Bert,
Deyries, Loucheur, Raymond Poincaré, Stéhélin.

	Tarifs Actuels	
	Tarif	½ Tarif
Tarif horaire	25	12.50

MME BREZILLON. -

Monsieur le Maire, en associant Alain MOGA et Brigitte COLLET. Pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants du quartier Sud nous inaugurerons en mars prochain le pôle Malbec.

Ce magnifique pôle de grande qualité comprend une crèche, une bibliothèque et une vaste salle au 1^{er} étage dédiée aux associations.

Comme pour toutes les autres salles municipales la gratuité s'appliquera pour les associations bordelaises.

Pour les autres occupations je vous remercie d'approuver les tarifs proposés.

M. LE MAIRE. –

Merci.

Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous réjouissons avec vous de la mise à disposition de la nouvelle salle de réunion du pôle Malbec. Elle s'ajoute à la liste des salles municipales déjà en fonction.

Ne figure plus sur la liste la salle du complexe Schinazi, anciennement dénommé salle de l'ABC. Renseignements pris elle serait retirée du service et servirait actuellement de lieu de stockage.

Equipée d'un local traiteur et d'un parking privé elle était très utile pour les associations et les particuliers au-delà des limites du quartier de Bordeaux Nord.

Nombre d'associations sont contraintes aujourd'hui de déplacer la tenue de leurs réunions dans des localités périphériques.

Nous vous demandons de la remettre à la disponibilité des Bordelais.

Manque aussi à l'appel la salle Ferdinand Cabanel au foyer Buscaillet, maintenant dédiée à la pratique de la boxe « non transpirante ». Eh oui, il n'y a toujours pas de douches. Là encore la création d'une vraie salle de sport libérerait un espace de réunion.

Les associations locales partagent la seule existante Point du Jour - Pierre Tachou avec nombre d'autres associations de Bordeaux.

Une salle sur trois, c'est comme un tramway sur trois. C'est la règle pour Bacalan.

M. LE MAIRE. -

Vous n'allez pas nous faire saigner le cœur pour Bacalan. Il ne faut quand même pas oublier que la salle Point du Jour - Pierre Tachou, elle est toute neuve et elle est magnifique. Alors vraiment, ça suffit la démagogie.

Il y a 6000 associations dans Bordeaux ; le jour où on va trouver des sièges sociaux pour 6000 associations, je serai heureux de vous rencontrer...

On a fait un énorme effort. Il suffit de voir la liste des salles qui sont mises à la disposition des associations.

De grâce ne disons pas que Bacalan est oublié. Il y a une salle toute neuve ! Ce n'est pas décent !

Ce n'est pas assez... Voilà. Toujours plus avec toujours moins ! Toujours moins de tarifs, toujours moins d'impôts, et toujours plus de dépenses ! C'est un très bon programme politique ça, c'est formidable, quand on est dans l'opposition...

(Protestations de Mme DIEZ)

M. LE MAIRE. -

Allez-y ! Moi aussi ça m'excite !

On vote quand même pour, naturellement ?

Tout le monde vote pour ?

Je vous remercie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean Louis DAVID

D -20100009

Le Palais Nibo et ses pensionnaires. Demande exonération droits de place. Autorisation.

Monsieur Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'association les Têtes en l'Air vient présenter, Quai de Queyries, pour la deuxième année consécutive sous chapiteau, « Le Palais Nibo et ses pensionnaires ».

Ce spectacle, mélange de cirque moderne et de théâtre burlesque, qui a rencontré un large succès populaire lors de sa première édition en 2008, requiert de la part des membres de la compagnie un investissement tant financier qu'humain.

Cette association a sollicité la gratuité des droits de place.

En conséquence, afin de ne pas mettre en difficulté l'équilibre financier de ce spectacle, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accorder pour l'année 2009, la gratuité des droits de place pour cette manifestation.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Cette délibération est une aide à la création, une aide indirecte à la demande du Professeur DUCASSOU, puisque cette association de cirque demande l'exonération que nous vous proposons de la taxe des droits de place.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100010

Habitat Indigne. Charte de fonctionnement inter-services pour la lutte contre l'habitat indigne.

Monsieur Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Après la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale en 2005 et celle de la loi DALO en 2007, la lutte contre l'habitat indigne est devenue un enjeu prioritaire de l'Etat.

Cet objectif est réaffirmé dans le « Plan National Santé Environnement 2009-2013 ». En Gironde, cette priorité est déjà affirmée dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées qui fait de la lutte contre l'habitat indigne un de ses axes prioritaires.

La lutte contre l'habitat indigne qui relevait du pôle national du même nom est adossée depuis le 1er janvier 2009 au Chantier National Prioritaire 2008-2012 dans un souci de cohérence et d'harmonisation de l'action gouvernementale. Il prévoit des thématiques et des objectifs notamment quantitatifs qui sollicitent des implications et interventions issues d'une pluralité de compétences, tant au niveau des services de l'Etat (préfecture, DDASS, DDE) que des collectivités territoriales et instances locales (communes et communautés de communes, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, associations,...).

L'atteinte d'un meilleur traitement de l'habitat indigne passe par une action concertée et organisée de tous les services en charge de cette thématique. Il a donc été décidé d'élaborer une stratégie et de la formaliser dans une charte de fonctionnement inter-services visant une connaissance meilleure et partagée, une harmonisation des pratiques, un traitement coordonné des situations et un suivi précis des démarches enclanchées jusqu'à la résolution des dossiers.

La présente charte a pour objectif de lever, par des circuits d'information plus lisibles et des instances de concertation régulières, les principaux freins perçus dans le fonctionnement actuel pour le traitement des situations qui relèvent d'éventuelles mesures coercitives sous la seule compétence de l'Etat.

Elle représente une première étape dans l'amélioration plus globale du traitement partenarial de lutte contre l'habitat indigne, action qui passe également par le développement des actions incitatives et dont les principaux acteurs sont, outre l'Etat, le Conseil Général, les EPCI, le Fonds de Solidarité Logement, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et l'Association Départementale d'Information sur le Logement (l'ADIL).

Elle ne concerne, dans un premier temps, que les logements et établissements meublés insalubres (avec ou sans arrêté) ou présentant un risque d'exposition au plomb ; elle pourra par la suite être élargie aux situations d'infraction au Règlement Sanitaire Départemental ou de péril qui sont de compétence communale.

Les signataires de la présente charte engagent les services intervenant dans le traitement de l'insalubrité, lorsqu'elles nécessitent une implication de l'Etat c'est-à-dire de la Préfecture de la Gironde, la DDE, la DDASS et les services communaux et intercommunaux d'hygiène et de Santé exerçant des compétences par délégation de l'Etat.

Ses principes pourront par la suite être élargis ou amendés pour intégrer les procédures relevant de la compétence exclusive des Maires et associer les partenaires ayant une action notamment incitative dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte technique de fonctionnement inter-services.

CHARTRE TECHNIQUE DE FONCTIONNEMENT INTERSERVICES

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE GIRONDE

1. Eléments généraux

1.1. Cadre de la démarche

Après la mise en oeuvre du Plan de Cohésion Sociale en 2005 et la mise en oeuvre de la loi DALO en 2007, la lutte contre l'habitat indigne est devenue un enjeu prioritaire de l'Etat. Le Premier Ministre, par circulaire du 22 février 2008, a renforcé cette position en fixant trois priorités dans le domaine du logement, dont la lutte contre l'habitat indigne.

Cet objectif est réaffirmé dans le « Plan National Santé Environnement 2009-2013 » dans sa deuxième version en cours de finalisation.

En Gironde, cette priorité est déjà affirmée dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées qui fait de la lutte contre l'habitat indigne un de ses axes prioritaires.

La réussite de cette démarche implique :

- d'adopter une définition commune des situations d'habitat indigne prises en considération
- de répertorier les sources de repérage, les circuits d'échanges d'information
- d'identifier les rôles respectifs des services dans le déclenchement des actions
- de partager les critères de choix des actions à engager
- d'organiser le suivi des situations et formaliser le bilan global avec les partenaires

La présente chartre a pour objectif de lever, par des circuits d'information plus lisibles et des instances de concertation plus régulières, les principaux freins perçus dans le fonctionnement actuel pour le traitement des situations qui relèvent d'éventuelles mesures coercitives sous la seule compétence de l'Etat.

Elle représente une première étape dans l'amélioration plus globale du traitement partenarial de la lutte contre l'habitat indigne, action qui passe également par le développement des actions incitatives et dont les principaux acteurs sont, outre l'Etat, le Conseil Général, les EPCI le Fonds de Solidarité Logement, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutuelle Sociale Agricole et l'Association Départementale d'Information sur le Logement et l'ADIL.

1.2.Champ d'application

1.2.1 Définition

Constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à leur santé.

1.2.2. Périmètre retenu

La présente charte ne concerne, dans un premier temps, que les logements et établissements meublés insalubres (avec ou sans arrêté) ou présentant un risque d'exposition au plomb ; elle pourra par suite être élargie aux situations d'infraction au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) ou de péril qui sont de compétence municipale.

1.2.3 Services concernés

Les signataires de la présente charte engagent les services intervenant dans les procédures de traitement de l'insalubrité lorsqu'elles nécessitent une implication de l'Etat c'est à dire la Préfecture de la Gironde, la DDE, la DDASS et les services communaux ou intercommunaux d'hygiène et de santé exerçant des compétences par délégation de l'Etat.

Ses principes pourront par la suite être élargis ou amendés pour intégrer les procédures relevant de la compétence exclusive des maires et associer les partenaires ayant une action notamment incitative dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

1.3 Objectifs 2009

1.3.1 Objectifs qualitatifs

L'année 2009 doit permettre d'aboutir à :

- La création d'un observatoire de l'habitat indigne comprenant notamment toute la réflexion autour du partage de l'information et de l'administration de la base ainsi créée– pilote DDASS
- La mise en place d'une organisation opérationnelle pour faire face aux besoins en matière de diagnostic technique, d'évaluation sommaire des travaux de sortie d'insalubrité et de dévolution des marchés de travaux pour les travaux d'office – pilote DDE.

1.3.2 Création d'indicateurs chiffrés

L'impact de la présente démarche sur l'activité en terme de lutte contre l'habitat indigne nécessite de disposer d'un certain nombre d'indicateurs chiffrés qui, par comparaison annuelle, permettront de dresser un bilan des actions engagées en rapport avec la connaissance des cas d'indignité.

Certains de ces indicateurs sont d'ores et déjà quantifiés et disponibles d'autres sont à créer.

Le tableau suivant recense l'ensemble des indicateurs que les signataires ont considérés comme pertinents, rappelle, pour ceux qui sont déjà accessibles, quelle est le volume pour l'année 2008 et fixe des perspectives pour l'année à venir qui peuvent s'exprimer sous la forme d'un chiffre, d'une tendance ou d'un objectif de constitution de l'indicateur.

Thème	Indicateurs	Rappel 2008	Perspectives/cibles 2009
Repérage des situations	Nombre de signalements traités		Sans programme d'intérêt général pour le repérage des situations, ces indicateurs n'ont pas de raison d'augmenter significativement au fil des années
	- par la DDASS	Source DDASS	
	- par le SCHS de Bordeaux	Source SCHS de Bordeaux	
	- par le Service d'hygiène du SIBA	Source SIBA	
	- par le SCHS de Libourne	Source SCHS de Libourne	
	Nombre d'ERP meublés ayant fait l'objet d'une visite	Source Mairie de Bordeaux	
	Nombre de locations meublées ayant fait l'objet d'une visite	Source Mairie de Bordeaux	
	Nombre de signalements d'accessibilité plomb	Source DDE	
	Nombre de déclarations obligatoires de saturnisme infantile	Source DDASS	
	Nombre de logements ayant fait l'objet d'un diagnostic plomb	Source DDE	
Action incitative de résorption de l'habitat indigne	Nombre de dossiers concernant des logements insalubres clôturés sans établissement d'un arrêté préfectoral	Source par service signataire	Source DDASS sur la base des renseignements @riane
	Nombre de réunions communes DDE/DDASS/mairie/propriétaire	Source DDASS	Démarche à construire pour les secteurs couverts par un SCHS
	Nombre de logements ayant fait l'objet d'une subvention spécifique de l'ANAH au titre de la sortie d'insalubrité	Source DDE	
	Nombre de logements ayant fait l'objet d'une subvention spécifique de l'ANAH au titre du saturnisme	Source DDE	

Action coercitive de résorption de l'habitat indigne	Nombre de nouveaux arrêtés de péril	Pas de recensement disponible pour 2008	Formaliser la remontée de cet indicateur par la Préfecture et les sous-préfectures pour 2009
	Nombre de nouveaux arrêtés préfectoraux d'insalubrité	Source DDASS	
	Nombre d'établissements meublés frappés d'une prescription de travaux au titre de la sécurité sous peine de fermeture administrative	Source Mairie de Bordeaux – 2008 : 2	3
Sortie d'insalubrité	Nombre de logements insalubres traités par des travaux autres que travaux d'office	Source DDASS	
	Nombre de logements traités par des travaux au titre du plomb hors travaux d'office	Source DDE	
	Nombre d'établissements meublés traités par des travaux hors travaux d'office	Source Mairie de Bordeaux	
	Nombre de logements ayant fait l'objet d'une estimation sommaire des travaux	Source DDE	
	Nombre de travaux d'office réalisés par l'Etat au titre de l'insalubrité ou de la lutte contre le saturnisme	Source DDE - 2008 : 1	
	Nombre d'arrêtés de main-levée en sortie d'insalubrité	Source DDASS	
	Nombre de main-levées de réouverture des hôtels meublés	Source Mairie de Bordeaux	

1. Repérage des situations et outils d'information

1.1. Sources de repérage

Les sources actuellement identifiées de repérage des situations d'habitat potentiellement indigne sont les suivantes :

- Auprès de la DDASS ou des services communaux ou intercommunaux d'hygiène et de santé : plaintes des locataires, suite à Déclaration Obligatoire de saturnisme infantile, transmission CREP d'opérateurs, signalements travailleurs sociaux, de mairies ou du FSL
- Auprès de la DDE : saisine des travailleurs sociaux au titre du contingent prioritaire, recours auprès de la commission de médiation, constats opérateurs d' OPAH , PIG et PST obligatoire dans toutes les études et les programmes financés par l'Anah à compter du 1er janvier 2009, ponctuellement saisine directe de la DDE par mairies et FSL

2.2 Outils de partage de l'information

L'application @riane devant être fonctionnelle dans le département courant 2009, il n'y a pas lieu de créer de tableaux de bords transitoire pour le suivi des situations. Pour autant, les fichiers suivants seront conservés et administrés :

- l'un par la DDE pour le suivi des dossiers plomb. La DDE, suite aux signalements effectués par la DDASS et les services d'hygiène, sur la base d'une enquête environnementale, tiendra à jour une base de suivi des dossiers qu'elle communiquera tous les mois sous sa forme actualisée à la DDASS et aux services d'hygiène
- un autre par le SCHS de Bordeaux qui recense l'ensemble des plaintes enregistrées et les suites données à ces plaintes
- l'autre par la mairie de Bordeaux pour le suivi et réhabilitation des établissements meublés, sur la base des visites systématiques faites par la mission établissements meublés de la Ville de Bordeaux. Ce fichier décrivant les différents établissements meublés et les stades des procédures éventuellement engagées sera transmis à la DDASS et à la DDE à chaque actualisation importante.

Pour répondre aux impératifs de passage en commission de médiation des dossiers DALO, les signalements faits par la DDE à ce motif seront transmis en parallèle à la DDASS et au service d'hygiène concerné et feront l'objet d'un retour d'information sans attendre la production systématique du tableau actualisé

2. Suivi des situations et partage de l'information

2.1. Démarche préalable auprès des propriétaires

Pour les situations d'insalubrité qui le nécessitent, la DDASS convoque le propriétaire à une réunion qu'elle organise dans la Mairie concernée à laquelle participeront la DDASS, la DDE et un représentant de la Mairie.

Cette rencontre permet d'informer le propriétaire sur ses obligations de réaliser les travaux, les procédures coercitives qui peuvent être prises à son encontre par le Préfet et mesures d'accompagnement à la réalisation des travaux dont il peut bénéficier. L'objectif est de convaincre le propriétaire de réaliser les travaux de sortie d'insalubrité avant la prise d'un arrêté d'insalubrité et de lui faire valider un échéancier de travaux.

Le suivi des travaux prévus dans l'échéancier sera réalisé par la subdivision de la DDE concernée ou par la Mairie.

Ces dossiers seront ensuite abordés dans le comité de suivi.

Ces réunions ont été initiées depuis le début de l'année 2009. Un bilan sera dressé fin 2009 afin de décider de leur poursuite et de leur éventuelle transposition aux territoires couverts par des services communaux ou intercommunaux d'hygiène et de santé.

3.2. Traitement et Suivi des situations

Les nouveaux constats réalisés par la DDASS ou un SCHS pour lesquels une intervention de l'Etat est susceptible d'être nécessaire devront faire l'objet d'un échange permettant de partager une connaissance commune sur :

- l'état du logement et la qualification de l'insalubrité – qualification qui reste de la - responsabilité de la DDASS en charge du dossier
- la position de l'occupant actuel et l'adaptation du logement à ses besoins
- la nécessité de relogement
- la position du propriétaire
- la possibilité de mise en relation avec un opérateur de programme
- la procédure adéquate
- les attendus de chacun des services et les délais pour chacune des actions

2.2. Comité technique

Une réunion mensuelle des partenaires de la charte permettra:

- de présenter les nouveaux dossiers pour lesquels un choix concerté doit être fait sur les actions à engager pour réhabiliter les logements et assurer l'hébergement ou le relogement des locataires ; les étapes nécessitant un passage en comité technique sont représentées sur les logigrammes annexés à la présente charte

- d'assurer le suivi des situations précédemment vues en comité technique

- de redéfinir si besoin est les attendus de chaque service et les échéances que le comité technique se fixe La fréquence des réunions pourra être revue en fonction de l'avancement des dossiers.

3. Articulation avec les dispositifs locaux de lutte contre l'habitat indigne

Le PDALPD 2008-2010 de la Gironde copiloté par l'Etat et le Conseil Général a fait de la lutte contre l'habitat indigne une de ses actions prioritaires, en continuité du précédent plan.

Les travaux menés dans ce cadre ont notamment conduit à structurer le partenariat autour du « groupe départemental habitat indigne » et à mettre en place une MOUS insalubrité départementale.

En lien avec les priorités définies par l'Anah, ce travail a également conduit à promouvoir le lancement de programmes territoriaux par les collectivités territoriales et EPCI.

La présente charte doit permettre d'améliorer la contribution des services en charge de la conduite des procédures coercitives à ces dispositifs partenariaux.

4.1. Le groupe habitat indigne

Il réunit l'ensemble des acteurs départementaux concernés par la problématique. Depuis 2003, il a permis de structurer un réseau d'acteurs et constitue un lieu d'échange, de coordination permettant aux pilotes du PDALPD de bâtir les orientations stratégiques et le programme d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne.

Le nouveau PDALPD a mis en évidence la nécessité de conforter ce groupe tout en allant au delà avec la constitution d'un partenariat plus opérationnel sur le traitement et le suivi des situations individuelles d'habitat indigne.

Cela s'est notamment traduit par le lancement de la MOUS insalubrité et la mise en place de ses comités technique et de pilotage.

Pour ce qui concerne les services de l'Etat en charge des procédures coercitives (insalubrité / accessibilité au plomb), l'organisation définie dans la présente charte constitue une déclinaison opérationnelle de cette orientation du Plan et des objectifs fixés par le Plan national de lutte contre les marchands de sommeil et le Chantier national prioritaire.

4.2 La MOUS insalubrité

Les signataires de la présente charte sont partie prenante de cette MOUS lancée en 2009 aux côtés du Conseil général et des partenaires du plan (CAF, ADIL...).

L'organisation opérationnelle mise en place par la charte doit permettre :

- de contribuer à alimenter la MOUS à partir de situations repérées suite à des plaintes des locataires
- d'accompagner efficacement les orientations prises par les partenaires de la MOUS sur les actions à entreprendre pour chaque situation

4.3. Les programmes animés avec un volet lutte contre l'habitat indigne (PIG Castillon-Pujols/ pays Foyen , PIG COBAS, PIG CUB, PST...) et l'action en secteur diffus

Désormais l'ensemble des programmes animés OPAH PIG et PST ont un volet habitat indigne, afin de répondre aux nouvelles orientations de la politique nationale définie par l'Etat, le Pôle national interministériel de lutte contre l'habitat indigne, le Chantier national prioritaire pour l'accueil, l'hébergement et le logement des personnes mal logés et sans abris et l'Anah.

Ces programmes reposent sur un dispositif financier incitatif pour les bailleurs privés et les propriétaires occupants, grâce à la mobilisation des collectivités locales et des partenaires institutionnels (Anah,).

Les acteurs de la présente charte, présents dans les instances de suivi de ces programmes, ont pour rôle de :

- orienter vers les équipes d'animation de ces programmes les propriétaires dont le logement a fait l'objet d'un constat d'insalubrité, afin de mobiliser en phase de négociation amiable les outils incitatifs à la réalisation des travaux

- en cas d'échec de cette action incitative : engager la phase coercitive pouvant aboutir le cas échéant à la réalisation de travaux d'office

5. Comité de pilotage Habitat Indigne

Un comité de pilotage habitat indigne est constitué et composé de M. le sous-Préfet en charge du chantier national prioritaire, le DDE ou son représentant, le DDASS ou son représentant, le Maire de Bordeaux ou son représentant, le Président du SIBA ou son représentant, le Maire de Libourne ou son représentant.

Le comité de pilotage se réunira, dans un premier temps, à la même fréquence que le comité technique pour :

- finaliser la charte notamment en confrontant les principes retenus avec des cas précis
- vérifier son adéquation avec les démarches entreprises à l'échelle nationale dans le cadre du Chantier National Prioritaire
- analyser l'atteinte des objectifs et la nécessité éventuelle de les adapter

Fait à Bordeaux, le 6 novembre 2009

Le Sous-Préfet de Libourne Correspondant local du Chantier National Prioritaire Hébergement Logement Antoine PRAX	
Le Directeur Départemental de l'Équipement Alain GUESDON	La Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Paule LAGRASTA
Le Maire de la ville de Bordeaux Alain JUPPE	Le Directeur du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Bordeaux Philippe LATRILLE
Le Directeur du Service Intercommunal d'Hygiène et de Santé du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon Richard GENET	La Responsable du Service Communal d'Hygiène et de Santé de la ville de Libourne Fabienne FERNANDEZ

M. JEAN LOUIS DAVID. -

La délibération 10 concerne une charte de fonctionnement inter-services pour la lutte contre l'habitat indigne.

Il s'agit de lever par des circuits d'information plus lisibles l'ensemble des instances de concertation régulières, c'est-à-dire l'ensemble des services de l'Etat qui additionnent leurs efforts sur le combat contre le logement indigne.

C'est un peu une règle de fonctionnement entre l'Etat, le Conseil Général, la DDASS, la Ville et les différents services.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des observations ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100011

**Installation classée pour la protection de l'environnement.
Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et
graviers et une installation de traitement de matériaux Société
FABRIMACO à Blanquefort. Avis.**

Monsieur Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par arrêté préfectoral du 5 mars 2001 la société FABRIMACO a été autorisée à exploiter pour une période de 12 ans une carrière de sables et graviers à BLANQUEFORT, au lieu-dit « Marais de Fleurimont », sur une superficie de 30 hectares.

Cette société sollicite un renouvellement de l'autorisation pour une durée de cinq ans et une extension de superficie de 13 hectares dont 6,5 hectares exploitables au lieu-dit les « Padouens Nord » sur une parcelle contiguë.

La demande porte également sur une autorisation d'exploiter une installation de lavage, criblage, concassage de sables et graviers d'une puissance de 800 KW. Cette installation existe déjà, mais le changement de certains appareils l'assujettit désormais au régime de l'autorisation.

Ces activités relèvent donc d'une autorisation préfectorale au titre de la réglementation des Installations Classées Pour l'Environnement (rubriques 2510-1 et 2515-1).

Le gisement de granulats est estimé à 455 000 m³, soit 865 000 tonnes sur une épaisseur de 10 mètres environ.

La nappe phréatique est affleurante dans le secteur, ce qui induit qu'après décapage des terres de surface l'extraction se ferait en fouille noyée par une drague flottante aspiratrice.

Les matériaux graveleux seraient ensuite traités sur site avant utilisation dans le bâtiment, les travaux publics, la préparation de béton prêt à l'emploi.

Au fur et à mesure de l'extraction le site serait réaménagé en plan d'eau avec constitution de berges aux formes variées, dans l'objectif de favoriser à terme un enrichissement floristique et faunistique.

Un espace boisé de 4 hectares serait détruit lors de l'exploitation, mais compensé par un reboisement de 10 hectares sur une parcelle riveraine.

La carrière est située en zone d'expansion des crues de la Garonne, dans la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique) et la ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) des marais du Nord de Bordeaux.

Le projet n'est pas en zone Natura 2000, mais inscrit dans le parc intercommunal des Jalles initié par la CUB.

Pour la constitution du dossier d'autorisation, l'avis du Maire de Blanquefort a été requis par l'exploitant sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

Dans sa réponse la Mairie de Blanquefort considère que les terrains prévus pour l'extension de la gravière participent au maintien et au développement de la biodiversité. La Mairie souhaite

Séance du lundi 25 janvier 2010

qu'ils restent en l'état sans faire l'objet d'une quelconque exploitation, même suivie d'un réaménagement.

L'enquête publique relative à ce dossier est organisée à la Mairie de Blanquefort du 4 janvier au 4 février 2010. Le rayon d'enquête est de 3 kilomètres et vient recouper le territoire Bordelais sur quelques hectares au niveau du golf.

Ce projet qui n'impacte pas Bordeaux apparaît contraire aux orientations d'aménagement de la commune de Blanquefort.

En conséquence je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'émettre un avis défavorable sur le présent dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100012

**Enquête publique Loi sur l' Eau et installations classées.
Demande de modification et extension de la station d' épuration
des eaux cours Louis Fargues à Bordeaux par la Communauté
Urbaine de Bordeaux. Avis.**

Monsieur Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les directives européennes sur les eaux résiduaires urbaines obligent les villes à réaliser des dispositifs performants d'épuration des eaux usées.

L'agglomération bordelaise est en retard en ce domaine. Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a été mise en demeure de mettre en conformité la station d'épuration de Louis Fargues avant le 30 septembre 2011.

Cette station d'épuration mise en service en 1974 a une capacité de 300 000 équivalents-habitants. Le bassin de collecte représente 890 kilomètres de réseau, principalement unitaire, sur sept communes de l'ouest de l'agglomération.

Cette station recueille également des effluents professionnels compatibles avec les eaux usées domestiques.

En 1994, des travaux ont été engagés, notamment au niveau du traitement des boues pour réduire les mauvaises odeurs.

Une modification et une extension de la station d'épuration sont nécessaires, à la fois pour respecter les normes de rejet en vigueur, intégrer l'augmentation de population prévue dans la zone de collecte à l'horizon 2030 et traiter les effluents par temps de pluie.

La nouvelle station aura une capacité de 367 000 équivalents-habitants, soit un débit nominal de 210 000 m³ par jour par temps sec, plus 66 500 m³ par jour par temps de pluie. Elle sera implantée sur l'actuel emplacement dont certains ouvrages sont conservés, mais également sur un terrain riverain de l'autre côté du cours Louis Fargues.

Ce projet relève d'une double autorisation préfectorale :

- pour une station d'épuration urbaine et un déversoir d'orage traitant une charge brute de pollution supérieure à 600 kg de DB05 par jour (rubriques 2110 et 2120 de la nomenclature Eau).
- pour des installations de combustion de biogaz (rubrique 2910-B de la nomenclature Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Une double enquête publique, menée conjointement au titre de la loi sur l'Eau et des Installations Classées est organisée du 14 décembre au 15 janvier à l'Hôtel de Ville et aux Mairies annexes de la Bastide et de Bacalan. Le conseil municipal est invité à donner son avis tout comme ceux des communes du Bouscat, Bruges, Eysines, Mérignac, Pessac, Talence (Loi sur l'Eau) et le Bouscat, Bruges, Lormont, Cenon (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Le dossier Loi sur l'Eau comprend un dossier d'incidence environnementale, le dossier Installation Classée une étude d'impact environnemental et une étude de danger.

Conformément à l'article L 122-1 du Code de l'Environnement et ce depuis le 1er juillet 2009, tous les projets soumis à étude d'impact doivent faire l'objet d'un avis sur cette étude formulé par l'autorité administrative d'Etat compétente en matière d'environnement. Cet avis doit être joint au dossier d'enquête publique.

Les deux avis formulés par la DIREN et la DRIRE, hormis quelques remarques, reconnaissent la qualité des études présentées en rappelant que le projet est déjà par lui-même favorable à l'environnement en améliorant la qualité des rejets en Garonne.

La future station comprendra pour la filière Eau, un prétraitement (dégrillage, dessablage, dégraisage), une décantation primaire et un traitement biologique par biofiltres.

Le rejet au milieu naturel s'effectuera par l'exutoire déjà existant, et il n'y aura donc pas de travaux en zone NATURA 2000 au niveau du fleuve.

La filière boue consiste en une digestion, puis une déshydratation pour aboutir à un produit sec sous forme de granulés, évacués vers une unité extérieure de compostage ou un incinérateur d'ordures ménagères (380 m³ par semaine).

La filière de digestion permet la production de biogaz (72 % de méthane) qui sera réutilisé sur site dans une unité de cogénération produisant de l'électricité et dans des chaudières.

La station comportera également trois centrales de désodorisation par lavage des gaz au niveau des zones sources.

Le rejet en Garonne ne représentera que 3 % du débit de la Garonne à l'étiage. Il ne devrait pas en dégrader la qualité des eaux et l'incidence sera nettement atténuée par rapport à la situation actuelle et notamment en ce qui concerne le déversoir d'orage. Le génie civil de la station sera réalisé de manière à inclure si besoin un traitement plus poussé sur les paramètres azote et phosphore.

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que l'intégralité du site de la future station sera hors d'eau même en situation de crue exceptionnelle.

Trois forages profonds sont recensés sur site, ils seront désaffectés dans les règles de l'art pour assurer la protection des nappes profondes. En effet, il leur sera substitué une production d'eau industrielle (170 m³ par heure) par prélèvement d'eau épurée en sortie de station, subissant une filtration complémentaire et une désinfection.

Sur le dossier Loi sur l'Eau, on peut en conclusion rappeler que ce projet est par lui-même favorable à l'environnement en diminuant fortement l'impact actuel sur la Garonne. Un suivi renforcé de la qualité des eaux entrant et sortant de la station, tant quantitativement que qualitativement est nécessaire, compte tenu de la collecte à la fois d'effluents pour partie unitaire et pour partie d'origine professionnelle.

Le dossier Installations Classées appelle les observations qui suivent.

Les émissions atmosphériques induites par le fonctionnement des diverses installations de combustion, principalement de biogaz désulfuré, ne paraissent pas susceptibles de modifier sensiblement la qualité de l'air ambiant du secteur fortement influencée par le trafic routier à proximité. Des normes de rejets s'imposent néanmoins pour chaque équipement.

Les flux d'air potentiellement odorants émis à certaines phases du procédé de traitement des eaux usées et des boues sont collectés et épurés par trois tours de lavage.

Les appareils bruyants font l'objet de mesures d'insonorisation adéquates que ce soit au niveau des appareils en eux-mêmes que des locaux correspondants.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Hormis les usages domestiques assurés par le réseau public, c'est l'eau industrielle qui est utilisée sur site. Après usage, cette eau, ainsi que les eaux pluviales ruisselant sur le site sont envoyées en tête de station.

L'évacuation des boues déshydratées issues du traitement des eaux usées urbaines a déjà été évoquée précédemment. Les autres déchets consécutifs à l'activité de la station sont triés et évacués selon des filières adaptées.

Une pollution superficielle du sol a été diagnostiquée au niveau de la parcelle utilisée pour la partie extension, anciennement occupée par une fonderie de métaux.

Un plan de gestion a été élaboré consistant en un tri des terres pendant le chantier et une réutilisation sur site sous confinement après des traitements in situ de dégradation biologique et de stabilisation.

Un diagnostic de pollution sera mené sur le site de la station actuelle.

Une optimisation du bilan énergétique de la future station est assurée par la valorisation du biogaz à la fois sous forme d'électricité et de chaleur, par la mise en œuvre de divers dispositifs de récupération de chaleur, par la mise en place de panneaux solaires, d'une pompe à chaleur, d'un éclairage naturel...L'autosuffisance énergétique est estimée à 35 %.

La station est située en zone UGESu au PLU c'est-à-dire une zone urbaine réservée à l'accueil de grands équipements de service de centralité, ainsi que dans le périmètre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le confinement complet des équipements dans des bâtiments recevant un traitement architectural de type urbain, associé à des aménagements paysagers en périphérie contribuera à l'insertion de la nouvelle station d'épuration. Le permis de construire a été délivré le 14 octobre 2009.

Un volet pédagogique est prévu par la création d'un espace multimédia pour l'accueil du public.

L'étude de danger retient comme scénario majeur une explosion au niveau des différents équipements alimentés en biogaz. Une modélisation de ces phénomènes a été effectuée conduisant à la délimitation de périmètres de danger.

Les zones de surpression les plus élevées restent dans l'enceinte de la station, mais des zones supérieures à 50 mbar susceptibles de générer des blessures et des bris de vitres, empiètent sur la rue Lucien Faure, le cours Louis Fargues et le centre de recyclage de déchets de Latule. Des moyens de protection supplémentaires afin de réduire les périmètres précédents à la seule enceinte de la station d'épuration sont nécessaires.

Au vu de tous les éléments précédemment évoqués, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable au présent projet qui est bénéfique quant à la protection des milieux aquatiques. Plus globalement, l'évaluation des impacts apparaît maîtrisée et les mesures compensatoires adaptées, à l'exception du scénario d'une explosion de biogaz qui justifie impérativement des mesures de protection renforcées.

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Concernant la délibération n° 11 nous sommes questionnés sur l'installation classée d'une implantation de traitement de matériaux par la société Fabrimaco à Blanquefort.

On vous propose de donner un avis défavorable à cette implantation pour les raisons qui sont indiquées qui concernent l'aspect floristique et faunistique.

Par contre concernant la délibération n°12, l'enquête publique Loi sur l'Eau pour l'extension de la station d'épuration des eaux cours Louis Fargues, nous vous proposons de donner un avis favorable.

M. LE MAIRE. -

Sur la 11, pas de remarques.

Sur la 12, Mme DIEZ

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pas de désaccord sur l'avis favorable donné par la mairie au projet d'extension de la station de traitement des eaux du cours Louis Fargues.

Cette extension a pour but d'améliorer la qualité des eaux résiduelles rejetées dans le milieu naturel directement dans la Garonne.

Je voudrais seulement vous faire part d'une réflexion et d'une étude sur ce sujet réalisées par l'Association de défense des intérêts du quartier de Bacalan sur une idée de Pierre Cétois, ancien marin.

L'idée est toute simple. Elle consisterait à rejeter les eaux épurées dans le Bassin à Flot n° 2, côté place Latule. Cela aurait pour effet :

- d'alimenter les bassins en eau claire et non pas en eau pompée dans la Garonne particulièrement boueuse, ce qui éviterait l'envasement des bassins et économiserait l'énergie consommée par les pompes,
- et de créer un courant dans les bassins qui à sa sortie dans la Garonne empêcherait l'envasement de l'entrée des écluses.

M. LE MAIRE. -

Cette idée est intéressante. Je propose qu'on la soumette aux services compétents, c'est-à-dire qui ? Le Port ?

La Lyonnaise, le Port, la CUB. On va leur suggérer cette idée.

Sur la 12 pas d'avis contraires ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Stéphan DELAUX

D -20100013

Programme d'actions 2010 du Bordeaux Gironde Convention Bureau. Convention de partenariat. Approbation. Autorisation.

Monsieur Stéphan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Nous soutenons depuis plusieurs années l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau (BGCB) dont l'objectif est de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires en Gironde et à Bordeaux.

Depuis 2007, malgré une concurrence internationale accrue, Bordeaux arrive à se distinguer et est devenue la 4^{ème} ville française pour les congrès, foires et salons. L'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco, la montée en gamme de notre offre d'hébergement doivent nous permettre de rester compétitif malgré un contexte économique difficile pour les entreprises.

Pour 2010, le positionnement stratégique du BGCB portera essentiellement sur :

- l' prospection pour identifier de nouveaux clients,
- l' mise en avant des produits novateurs,
- la poursuite de la dynamique autour du Club des Ambassadeurs de Bordeaux, facilitateur de la venue de congrès associatifs.

Les modalités de ce partenariat (convention) ainsi que le programme d'actions 2010 sont décrits en annexe du présent rapport, pour un budget prévisionnel de 361 912 euros.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Signer la convention de partenariat 2010, dont le projet est ci-annexé,
- Verser au Bordeaux Gironde Convention Bureau la somme de 50 000 euros dont le montant sera imputé sur la fonction 9 – sous fonction 95 – nature 6574 de l'exercice en cours.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010 VILLE DE BORDEAUX ASSOCIATION BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU

Entre, la Ville de Bordeaux, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du, et reçue à la Préfecture le,

Et l'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président Monsieur Christian DELPEUCH, autorisé par délibération du Conseil d'Administration du premier juillet 2009.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

Que l'Association Bordeaux Gironde Convention Bureau, domiciliée 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 7 mai 1991 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 10 juillet 1991, a pour but de développer et de promouvoir le tourisme d'affaires en Gironde, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'assigne au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, à la réalisation des activités de promotion et de développement du tourisme d'affaires à Bordeaux en mettant notamment en œuvre des actions de promotion sur :

- le marché des congrès nationaux et internationaux,
- le marché des réunions d'entreprises nationales et internationales.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de 50 000 € (CINQUANTE MILLE EUROS) pour l'année civile 2010.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour la conduite de son plan d'actions pour l'année 2010 en annexe,
- l'association transmettra à la Ville de Bordeaux un bilan de son programme d'actions.

Au regard du budget prévisionnel annexé, la réalisation des activités s'élève à 361 912 € et la subvention municipale à 50 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

Pour 2010, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues, s'élève à 50 000 €.

Elle sera versée suivant le calendrier ci-après :

- 1^{er} versement : 25 000 € dès signature de la présente convention,
- 2^{ème} versement : 25 000 €, au mois de juin 2010.

Elle sera créditée au compte de l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau n° 30004 00320 00023637618 70, établissement : B.N.P. Bordeaux.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,

- à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

La Ville de Bordeaux et l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau prévoient par ailleurs de se réunir, autant que de besoins, pour la mise en œuvre de la présente convention.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'association Bordeaux Gironde Convention Bureau,
Stephan DELAUX Adjoint au Maire	Christian DELPEUCH Président

Séance du lundi 25 janvier 2010

**BORDEAUX GIRONDE CONVENTION
BUREAU**

PLAN D'ACTION 2010

**PROPOSITION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{ER} JUILLET 2009**

Préambule

L'ANNEE 2010 EST PLACÉE SOUS LE SIGNE D'UNE CONJONCTURE DIFFICILE ET INCERTAINE

Fin de crise ou pas fin de crise ?
Changement durable des comportements des décideurs ?
Fragilité des entreprises liée à une année 2009 difficile.
Freins au développement de la destination à l'étranger en raison de la fermeture successive de plusieurs lignes aériennes stratégiques pour le tourisme d'affaires : Bruxelles, Francfort, ...

Les points positifs sont :
La notoriété accrue de la destination Bordeaux-Gironde
Les nouveaux outils mis en place en 2009 par le BGCB et pleinement opérationnels en 2010 (CRM, site internet)
La volonté confortée des acteurs du tourisme d'affaires de travailler collectivement

Le tourisme d'affaires est naturellement un des secteurs les plus touchés par le ralentissement économique, qui affecte de façon directe les entreprises, prudentes dans leurs dépenses. En 2010 le BGCB se mobilisera afin de **prospector de nouveaux clients** et tenter de maintenir un volume d'affaire conséquent. Des actions de communication seront menées afin de mettre en avant des **produits novateurs**. Les actions pour faire venir des **congrès associatifs**, secteur relativement épargné par la crise jusqu'à maintenant, seront intensifiées, en particulier au travers du Club des Ambassadeurs dont le budget sera augmenté. Cette action s'appuiera sur les pôles de compétence de la recherche bordelaise.

Enfin, les professionnels seront sollicités pour mener ensemble une réflexion de fond sur les actions et le positionnement de la destination ainsi que sur le « travailler ensemble » dans le seul objectif de valoriser l'offre, la créativité des produits. Cette action sera menée au travers d'un **Comité Stratégique** dont la création sera proposée dès l'automne 2009.

La Communication

1° GESTION DE LA BASE DE DONNEES CONTACTS

Le BGCB dispose depuis 2009 d'un outil performant de CRM qui permet une gestion efficace de la base de prospection.

Cet outil va permettre une communication ciblée en fonction des différents segments de clientèle de façon à adresser à chaque public une information le concernant.

2° LE SITE INTERNET :

Dès l'automne 2009, la mise en ligne du site internet permet une utilisation efficace de cet outil à but de marketing.

Le site internet sera largement utilisé pour communiquer activement et largement auprès des prospects sur des produits novateurs, créatifs et compétitif.

Le site permettra la mise en ligne dynamique d'actualités, de produits, de promotions et d'informations en provenance des membres du BGCB à destination des différentes cibles de clientèle.

Des messages ciblés seront envoyés à destination des prospects sur des thématiques les concernant.

3° CONTRIBUTION A DES FONDS DE PROMOTIONS

Dans le but de conforter sa visibilité et d'être présent, au même titre que nos concurrents, sur toutes les opportunités il est nécessaire que le BGCB soit partenaire de divers réseaux :

ICCA, International Congress and Convention Association

DMAI, Destination Marketing Association International

Atout France

CFTAR ou French Convention Bureau

Office de Tourisme de Bordeaux

Comité Départemental du Tourisme de la Gironde

BRA,

La Promotion

1° LES SALONS :

Le but est de rassembler les forces vives de la destination BORDEAUX pour augmenter la notoriété. La communication sur ces salons sera revue de façon à être plus dynamique, plus performante et mettre mieux en valeur les complémentarités entre les produits et services proposés..

SALON BEDOUK MC&IT – 3/4 février

Lieu: Parc des Expositions de la Porte de Versailles

Stand collectif avec les membres du BGCB

SALON HEAVENT - Paris – Décembre

Lieu: Parc des Expositions de la Porte de Versailles

Stand collectif avec les membres du BGCB

Salon IMEX - Francfort – 25-27 mai

Stand commun avec Biarritz

Salon européen pour le marché des congrès, séminaires et voyages de motivation

+/- 7000 visiteurs internationaux de grande qualité dont 3700 acheteurs invités

Salon EIBTM - Barcelone –décembre

Stand commun avec Biarritz

Salon européen pour le marché des congrès, séminaires et voyages de motivation

+/- 7000 visiteurs internationaux de grande qualité dont 4000 acheteurs invités

2° LES DEMARCHAGES :

Lorsque cela sera pertinent, le BGCB privilégiera des actions de démarchage

Proposition : Associations Européennes et PCOs de Bruxelles

Associations de Paris et PCOs

Agences d'événement de Paris

Agences étrangères

3° PRESENTATION – « RENCONTRES ŒNOLOGIQUES » : PARIS

Evénement à forte notoriété à l'attention des professionnels du tourisme d'affaires et des dirigeants des grandes entreprises.

Invitation de clients à rencontrer les professionnels membres du convention bureau autour d'un mini salon et de dégustations de vins et produits gastronomiques.

A l'étude : possibilité d'organiser cette manifestation à l'occasion d'un salon du tourisme d'affaires de façon à bénéficier de l'apport des visiteurs du salon : Bedouk, Heavent, Réunir.

4° EDUCTOURS :

Accueil à Bordeaux de délégations de clients potentiels ou de journalistes,... pour un séjour de découverte et de familiarisation avec notre destination.

Actions à mener en partenariat avec Maison de la France pour les marchés étrangers et en direct pour le marché français

1/ Evénement France 2010 : le BGCB se portera candidat pour accueillir une délégation étrangère dans le cadre de l'Evénement France organisé par le French Convention Bureau à l'occasion du salon BEDOUK

2/ A l'étude : accueil de clients parisiens

5° VEILLE MARKETING, DEMARCHAGES SUR LE MARCHE DES CONGRES

Prospection active d'organiseurs de congrès en France et à l'étranger afin de poser la candidature de Bordeaux.

Cibles :

les associations nationales basées en France

Les associations européennes basées principalement à Bruxelles (et accessoirement dans d'autres villes européennes telles que Londres et Genève)

Le Club des Ambassadeurs de Bordeaux

Les principaux PCO européens

Actions

- Qualification de fichiers, téléphone, démarchage, participation aux bourses d'échange ICCA et autres séminaires permettant de rencontrer ces prospects

6° E-MAILING

Remplacement de TAG (lettre trimestrielle) par la mise en place de campagnes d'e-mailings ciblés.

Objectif :

Envoyer régulièrement aux clients des informations les concernant de façon à générer des demandes d'informations et drainer les clients vers le site internet

Le Club des Ambassadeurs de Bordeaux

Le BGCB anime le réseau des membres du Club des Ambassadeurs de façon à établir entre eux et le BGCB des relations permanentes et susciter des initiatives pour faire venir des congrès à Bordeaux.

Objectif :

- générer des candidatures pour faire venir des nouveaux congrès à Bordeaux
- créer de l'information de façon à améliorer la notoriété de la destination sur ce marché
- recruter de nouveaux ambassadeurs pour améliorer la base de prospection

1/ INVITATION DES AMBASSADEURS AUX GRANDS EVENEMENTS BORDELAIS :

Jumping, Bordeaux Fête le Vin, etc...

2/ RENCONTRES CONVIVIALES

3/LES GRANDS EVENEMENTS DU CLUB

Mars ou avril : 3^{ème} anniversaire du Club des Ambassadeurs de Bordeaux

Invitation de responsables d'associations à l'occasion du Week end des Grands Amateurs

4/ PRESENTATION THEMATIQUE DES FILIERES DE RECHERCHE

RELATIONS AVEC LES ADHERENTS

L'objectif du BGCB est de fédérer l'ensemble des acteurs du tourisme d'affaires de Bordeaux et de la Gironde autour de son action.

Le BGCB communique avec ses adhérents au moyen de 3 outils :

UNE LETTRE D'INFORMATION MENSUELLE. Cette lettre est envoyée par e-mail chaque dernier jour du mois. Elle est désormais téléchargeable sur le site Internet du BGCB dans l'Espace Adhérents

Les **DEJEUNERS MENSUELS** dont le but premier est de favoriser les rencontres entre adhérents.

Un **ESPACE ADHERENTS** sur le site internet qui favorise l'échange d'information avec les membres du BGCB

En 2010, les membres du BGCB pourront directement contrôler les informations les concernant qui seront mises en ligne sur le site internet.

Une réflexion sera menée sur la prise de briefs pour faciliter la transmission aux adhérents concernés et améliorer leur suivi.

BUDGET

MOYENS PREVISIONNELS

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT EN EUROS
Cotisation membres actifs	96 612,00
Cotisations membres associés	5 500,00
Total financement professionnels	102 112,00
CCIB	50 000,00
CIVB	50 000,00
VILLE DE BORDEAUX	50 000,00
CUB	50 000,00
Conseil Général	19 800,00
Financement partenaires	219 800,00
Total budget	321 912,00
Participation Opération de Promotion (estimation)	40 000,00
ESTIMATION DES MOYENS DISPONIBLES	361 912,00

BUDGET PREVISIONNEL

POSTES DE DEPENSES	MONTANT EN EUROS
Salaires et charges, frais de personnel	175 000,00
Charges de fonctionnement	8 000,00
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	183 000,00
Logiciel de CRM	6 500,00
Communication téléphone, internet, courrier	6 000,00
Brochure/dvd	6 000,00
Réunions, missions, déplacements	17 000,00
Adhésions groupés professionnels	6 500,00
Salon Bedouk	36 000,00
Salon Heavent	3 000,00
Salon IMEX	15 000,00
Salon EIBTM,	15 000,00
Séminaire IAPCO	2 750,00
News letters	1 500,00
Eductours repérages	5 000,00
Programme Ambassadeurs	15 000,00
Workshop	20 000,00
Réserve actions en partenariat : CFTAR, PRESSE, STEP, IWTM, ...	23 662,00
ACTIONS, COMMUNICATION	178 912,00
BUDGET TOTAL	361 912,00

M. DELAUX. -

Monsieur le Maire, cette subvention est habituelle. Le programme est joint.

Je voudrais simplement souligner la contribution et le soutien de la Chambre de Commerce et du CIVB qui se stabilisent auprès des deux principaux partenaires que sont la Ville et la Communauté Urbaine.

M. LE MAIRE. -

J'aimerais bien avoir de temps en temps des bilans d'activité. J'ai peut-être mal regardé, mais je ne l'ai pas vu.

On renouvelle pour 2010. Qu'est-ce qu'ils ont fait en 2009 ?

M. DELAUX. -

Le Convention Bureau est au service des opérateurs du département, c'est-à-dire le Palais des Congrès, le Pin Galant...

M. LE MAIRE. -

Est-ce qu'il rend de grands services ? C'est ça la question.

M. DELAUX. -

Ils assurent notre présence sur un certain nombre de salons et de workshops importants comme IMEX et EIBTM, et par ailleurs ils aident à l'instruction des dossiers pour le compte des opérateurs qui en seront les bénéficiaires.

Il y a en effet des bilans d'activité avec le nombre de dossiers traités, le nombre de succès ou d'échecs enregistrés, et le nombre de participants.

Ces informations font l'objet de rapports en Assemblée Générale. Il est parfaitement possible de vous les transmettre pour un complément d'information.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Je pense que tout le monde appréciera, parce que 50.000 euros c'est de l'argent. Merci.

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

D -20100014

Renouvellement de la convention triennale de développement des échanges artistiques internationaux entre la Ville de Bordeaux et CulturesFrance. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, dans le cadre des actions internationales menées par la Ville de Bordeaux, une convention triennale a été établie depuis 1997 avec CulturesFrance, opérateur culturel du Ministère des Affaires Etrangères.

Cette convention de partenariat a pour objectif de soutenir et développer les projets artistiques internationaux de créateurs bordelais des arts visuels et arts de la scène, mais aussi, d'accueillir à Bordeaux des artistes étrangers, pour faciliter des échanges professionnels.

Le renouvellement de cette convention pour la période 2010-2012 permettra la mise en commun, à parité, de moyens financiers de CulturesFrance et de la Ville de Bordeaux. Par ailleurs, cette convention permettra de prolonger le partenariat mis en place en matière d'expertise et d'ingénierie culturelle, entre CulturesFrance et les Services de la Mairie.

Pour l'année 2010, la Ville de Bordeaux attribuerait ainsi à CulturesFrance une subvention de 30 000 €, CulturesFrance s'engageant à consacrer cette somme à l'appui de projets culturels bordelais pour lesquels elle mobilisera, sur ses fonds propres, une somme complémentaire de 30 000 €.

S'agissant d'une convention triennale cadre, celle-ci fera, chaque année, l'objet d'un complément sous la forme d'une convention d'application précisant le contenu intellectuel et le budget des projets artistiques bénéficiant d'un co-financement de CulturesFrance et la Ville de Bordeaux.

Au vu des éléments ci-dessus, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire :

- à attribuer à CulturesFrance une subvention de 30 000 € (ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2010, rubrique 30 – nature 6574),
- à signer la convention, ci annexée, relative à ce projet.

CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES CULTURELS INTERNATIONAUX CULTURESFRANCE/VILLE DE BORDEAUX 2010 - 2012

ENTRE LES SOUSSIGNES:

CULTURESFRANCE, association de la loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1923, dont le siège est 1 bis, avenue de Villars, 75007 Paris, représentée par Monsieur Jean GUEGUINO, son Président, et ci-après dénommée CULTURESFRANCE, d'une part ;

Et

La VILLE DE BORDEAUX représentée par Monsieur Alain JUPPE, Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du _____, reçue à la préfecture en date du _____,

d'autre part;

Préambule

La VILLE DE BORDEAUX et CULTURESFRANCE décident d'intensifier leur partenariat afin de mieux soutenir les artistes, les associations et les structures culturelles bordelaises dans leurs projets d'échanges internationaux.

Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des compétences respectives de chacun des deux cosignataires.

A savoir :

- La VILLE DE BORDEAUX, dans le cadre de sa politique internationale, soutient les échanges culturels afin de renforcer le rayonnement international de la ville. Outre les actions régulièrement menées en ce sens par les principales structures culturelles municipales (Opéra, musées, bibliothèques, Ecole des Beaux-Arts, Conservatoire National de Région...) la VILLE DE BORDEAUX souhaite encourager une coopération artistique concrète et durable entre les artistes de Bordeaux et les artistes des villes jumelées de Bordeaux, en ciblant prioritairement les artistes émergents. Le but étant moins d'assurer une diffusion culturelle des productions que d'aider les artistes bordelais à nouer des relations de travail, de formation continue et de création, avec les artistes étrangers.

La VILLE DE BORDEAUX est liée par une convention officielle de coopération décentralisée avec les 18 villes étrangères suivantes: Ashdod (Israël), Bamako (Mali), Bilbao (Espagne), Bristol (Grande-Bretagne), Casablanca (Maroc), Cracovie (Pologne), Fukuoka (Japon), Lima (Pérou), Los Angeles (États-Unis), Madrid (Espagne), Munich (Allemagne), Oran (Algérie), Ouagadougou (Burkina Faso), Porto (Portugal), Québec (Canada), Riga (Lettonie), Saint-Pétersbourg (Russie), Wuhan (Chine).

La politique internationale de la VILLE DE BORDEAUX s'appuie sur des axes thématiques et géographiques prioritaires :

Séance du lundi 25 janvier 2010

- La Francophonie, avec la ville de Québec et, en Afrique, les villes de Casablanca, Bamako, Oran et Ouagadougou ;
- Le Sud de l'Europe à travers des relations privilégiées avec Bilbao et Porto, mais aussi à travers l'implication de Bordeaux dans le Partenariat "Euro Méditerranéen" ;
- L'Asie avec, notamment, les villes de Fukuoka (Japon) et Wuhan (Chine).

- CULTURESFRANCE exerce une mission d'opérateur au service des échanges culturels internationaux et pour l'aide au développement culturel dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts appliqués, de l'architecture, du patrimoine, de l'écrit, et de l'ingénierie culturelle.

Elle intervient en particulier dans :

- la promotion à l'étranger de la création contemporaine et du patrimoine français ;
- la mise en oeuvre à l'étranger et en France de programmes de coopération artistique ou de développement culturel ;
- le soutien à la création et au développement des expressions artistiques africaines et francophones contemporaines leur promotion et leur diffusion en Afrique, en France, et dans le monde ainsi que des activités de la cinémathèque africaine ;
- le soutien au développement international des secteurs culturels vecteurs de développement économique, tels que les industries culturelles, l'architecture, les arts appliqués, le design, la mode, l'art de vivre, l'écrit et le marché de l'art en général ;
- la réunion, la production et la diffusion de toutes informations utiles à son objet, par les moyens de l'édition, de l'audiovisuel ou des nouvelles technologies, de la fourniture d'ouvrages et de tous appuis logistiques ;
- la participation et le soutien à des programmes européens et autres programmes bilatéraux et multilatéraux ;
- la formation, dans les domaines de sa compétence, des personnels du réseau culturel français à l'étranger ;
- les actions et les échanges participant à la promotion à l'étranger de la culture contemporaine et patrimoniale et au dialogue des cultures en France, notamment par l'organisation – le cas échéant – de saisons étrangères, qui, pour la durée de la présente convention, concernent : la Saison culturelle turque en France en juillet 2009-mars 2010, Bonjour India, Festival de la France en Inde en décembre 2009-janvier 2010 ; L'Année France-Russie 2010 ; L'Année du Mexique en France en 2011.

La VILLE DE BORDEAUX et CULTURESFRANCE attendent de la présente convention :

- Une meilleure coordination du financement des projets qui seront sélectionnés conjointement, dans le cadre d'un comité de pilotage, suite à une procédure de réception et d'expertise des dossiers;
- L'intensification de l'échange d'information et d'expertise entre les réseaux diplomatiques, culturels et territoriaux ;
- Une plus grande lisibilité des projets menés à l'international et sur le territoire local, ainsi qu'une meilleure communication du soutien de chacun des cosignataires.
- La bonne réalisation de ce partenariat est garantie par une participation financière égale de chacun des cosignataires de la présente convention.

Article 1. Objet de la convention et exposé des motifs

La présente convention de partenariat a pour objet de soutenir les échanges culturels internationaux, en favorisant :

- les relations de travail, de formation continue et de création entre artistes bordelais et étrangers, en portant une attention particulière aux artistes émergents ayant une reconnaissance régionale et nationale;
- le rayonnement à l'étranger des artistes, des associations et des structures culturelles bordelaises ;
- la découverte par les acteurs culturels et le public bordelais, des artistes et des productions culturelles d'autres pays.

Les échanges culturels internationaux appuyés par la présente convention s'inscriront en priorité :

- dans le cadre des accords officiels de coopération décentralisée entre la VILLE DE BORDEAUX et ses villes partenaires étrangères, conformément aux recommandations du Conseil d'Etat sur la sécurité juridique des actions extérieures des collectivités territoriales ;
- dans le cadre des saisons culturelles étrangères en France, ainsi que des événements et temps forts français à l'étranger, dont CULTURESFRANCE est l'opérateur.

La VILLE DE BORDEAUX et CULTURESFRANCE décident de conjuguer leurs efforts pour mener à bien cette politique culturelle. Leur action sera renforcée par la mise en commun :

- de moyens financiers;
- de leurs réseaux de partenaires locaux, nationaux et internationaux;
- de leurs expertises en matière artistique et culturelle.

Article 2. Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans.

Article 3. Dispositions financières

Afin d'atteindre les objectifs précisés dans l'article 1, la VILLE DE BORDEAUX et CULTURESFRANCE mettront en commun les sommes suivantes en 2010, sous réserve du vote des budgets annuels de la VILLE DE BORDEAUX et de CULTURESFRANCE :

CULTURESFRANCE 30 000 € (trente mille euros)

VILLE DE BORDEAUX 30 000 € (trente mille euros)

Pour les années 2011 et 2012, le plan de financement sera déterminé d'un commun accord, à chaque fin d'année civile précédente.

Ces participations financières seront versées sur le compte bancaire de CULTURESFRANCE et affectées sur une ligne exclusivement consacrée au partenariat décrit par la présente convention.

A la fin de chaque année civile, une convention annuelle d'application de la présente convention triennale listera le détail de la participation de la VILLE DE BORDEAUX et de CULTURESFRANCE pour chaque action culturelle internationale cofinancée.

Article 4. Conditions de règlement

Le versement de la participation annuelle de la VILLE DE BORDEAUX sera réalisé en deux fois :

Un premier acompte maximum, représentant 50% de la somme votée, sera versé durant le premier semestre ;

Le solde sera versé sur présentation par CULTURESFRANCE d'un bilan d'activité et d'un bilan financier, intermédiaires présentés au plus tard le 31 décembre de chaque année.

Ce versement se fera sur le compte bancaire de CULTURESFRANCE, dont les coordonnées sont les suivantes :

Banque HSBC - Paris Sontay

CULTURESFRANCE

Compte n°003153R5004-12

Code Banque : 30056 / Code Guichet : 00731

Ligne CULTURESFRANCE – VILLE DE BORDEAUX

Toute modification apportée à ces montants pourra faire l'objet d'un avenant annuel.

Article 5. Procédures de choix des projets

Une procédure commune de réception et d'expertise des projets sera mise en place :

- Les opérateurs bordelais souhaitant solliciter un appui financier de la convention exprimeront leur demande sur un formulaire unique dont la fiche-type est jointe en annexe de la présente convention. Le guide de présentation des demandes de cofinancement, ci-annexé, sera remis systématiquement aux opérateurs bordelais, pour les aider à formuler leur projet.

- Les demandes de cofinancement seront instruites parallèlement par CULTURESFRANCE et la VILLE DE BORDEAUX, en recherchant en priorité les critères suivants :

- la durabilité des échanges entre artistes plutôt que des actions ponctuelles, en recherchant des actions structurantes;

- la réciprocité des échanges ;

- la visibilité,

- l'implication financière concrète de partenaires étrangers, notamment des villes partenaires de

Bordeaux ;

- le soutien du poste diplomatique français dans le pays cible.

Il est créé un comité de pilotage chargé d'examiner les projets déposés et composé du :

Maire ou son représentant ;

Directeur de CULTURESFRANCE ou son représentant.

Chacun des deux partenaires pourra se faire assister, en tant que de besoin, par des techniciens ou experts.

Les projets retenus par le comité de pilotage seront ensuite proposés aux différentes institutions décisionnelles propres à chacun des partenaires et feront l'objet d'une convention annuelle telle que mentionnée à l'article 3.

Les réunions du comité de pilotage se tiendront au moins une fois par an, et autant que de besoin à la demande d'un des deux membres.

Après accord écrit adressé par la Direction générale des Relations Internationales de la VILLE DE BORDEAUX à CULTURESFRANCE, les opérateurs soutenus conjointement par les deux cosignataires de la présente convention recevront de CULTURESFRANCE une notification du montant accordé à leur projet culturel international.

Article 6. Suivi et évaluations

Chaque opérateur bénéficiaire d'un financement dans le cadre de la présente convention adressera à CULTURESFRANCE et à la VILLE DE BORDEAUX un compte-rendu détaillé ainsi qu'un bilan financier de son action culturelle internationale.

CULTURESFRANCE et la VILLE DE BORDEAUX procéderont à une évaluation conjointe des résultats des actions financées dans le cadre de la présente convention.

CULTURESFRANCE adressera à la VILLE DE BORDEAUX un bilan annuel d'activités ainsi qu'un bilan financier, dans les trois mois suivant la fin de l'exercice, accompagné des justificatifs comptables des actions culturelles internationales cofinancées dans le cadre de la présente convention.

Article 7. Contrôle comptable et financier

L'exécution des engagements financiers de la VILLE DE BORDEAUX et de CULTURESFRANCE sera suivie conjointement par les deux cosignataires de la présente convention. Toute dépense effectuée sur la ligne spécifiquement affectée au partenariat devra avoir reçu au préalable l'accord de la VILLE DE BORDEAUX.

La VILLE DE BORDEAUX et les agents accrédités par elle pourront obtenir à tout moment de CULTURESFRANCE la communication de toutes pièces, contrats, documents financiers et comptables concernant la présente convention. Ils pourront procéder à toute vérification utile pour s'assurer que les clauses de la présente convention sont intégralement respectées.

Ils pourront également constater la bonne réalisation des actions culturelles internationales soutenues, et diligenter toute enquête complémentaire (expertise comptable, audit).

CULTURESFRANCE fournira à la VILLE DE BORDEAUX une copie certifiée de ses budgets et comptes de l'exercice écoulé.

Article 8. Communication et information

La mention du soutien ainsi que les logotypes de la VILLE DE BORDEAUX et de CULTURESFRANCE devront figurer sur tous les supports de communication inhérents aux actions culturelles internationales faisant l'objet d'un cofinancement. Une attention particulière sera accordée à cette mention dans les documents de communication réalisés par CULTURESFRANCE à l'occasion des saisons culturelles en France ou à l'étranger.

Les chartes graphiques des deux cosignataires devront être respectées.

Article 9. Résiliation

En cas de non-respect par l'un des partenaires des engagements souscrits par la présente convention, celle-ci sera résiliée.

La résiliation deviendra effective, sauf accord contraire entre les parties, un mois après réception du courrier, envoyé en recommandé avec accusé de réception, de la partie qui en aura pris l'initiative.

Les sommes versées par CULTURESFRANCE et la VILLE DE BORDEAUX sur le compte bancaire de CULTURESFRANCE, affectées sur la ligne exclusivement consacrée au partenariat décrit par la présente convention (ligne CULTURESFRANCE – VILLE DE BORDEAUX) et non encore affectées à des opérations à la date de la résiliation seront reversées par CULTURESFRANCE selon les mêmes modalités que celles prévues à l'article 11 de la présente convention.

Article 10. Litiges

Dans l'hypothèse d'un litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent, après épuisement de toute solution à l'amiable, de saisir le tribunal administratif compétent.

Article 11. Reversement

Au 31 décembre 2012, les sommes non encore utilisées sur la ligne CULTURESFRANCE – VILLE DE BORDEAUX seront reversées pour moitié à la VILLE DE BORDEAUX. Le montant du reversement sera calculé sur la base des versements effectués par la VILLE DE BORDEAUX et de la liste détaillée des actions culturelles internationales cofinancées au cours de la dernière année civile.

Fait à le en trois exemplaires originaux

Pour la VILLE DE BORDEAUX	Pour CULTURESFRANCE
Le Maire Alain JUPPÉ	Le Président Jean GUEGUINOU

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100015

**Restauration des Monuments Historiques. Sites archéologiques.
Programme annuel 2010. Demandes de subventions. Signatures.
Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux et la Direction Régionale des Affaires Culturelles conviennent annuellement d'un programme de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur des édifices classés au titre des Monuments Historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Ce programme, établi en étroite collaboration entre les services de la Conservation Régionale des Monuments Historiques, la Direction Générale des Affaires Culturelles et la Direction Générale des Services Techniques de la Mairie de Bordeaux, permet d'identifier la liste et l'importance des travaux à effectuer.

Pour l'année 2010, le programme de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville assurera la continuité d'opérations engagées depuis plusieurs années, ainsi que de nouvelles études et de nouveaux chantiers. D'autres opérations, dont les études ne sont aujourd'hui pas finalisées, pourraient, dans le courant de cette année 2010, compléter le programme proposé.

Le programme 2010 de restauration des Monuments Historiques appartenant à la Ville de Bordeaux et programme archéologie, fait apparaître un montant de programmation de travaux de **600 000 euros TTC, dont 526 746 € comme base subventionnable.**

TOUR SAINT-MICHEL	Coût t TTC	Montant s HT
<i>Etude préalable à la restauration</i>	71 760 €	60 000 €
	Etat (40%)	24 500 €
	Conseil régional d'Aquitaine (15%)	9 000 €
	Ville de Bordeaux (45%)	26 500 €

EGLISE SAINT-PAUL	Coût TTC	Montant s HT
<i>Restauration des transepts et retables latéraux 1t</i>	321 32 0 €	268 662 €
	Etat (40%)	107 465 €
	Conseil régional d'Aquitaine (15%)	40 299 €
	Ville de Bordeaux (45%)	120 898 €

EGLISE SAINT-PAUL	Coût t TTC	Montant s HT
--------------------------	---------------------------	-------------------------

Séance du lundi 25 janvier 2010

<i>Etude en vue de la restauration de l'orgue, dont étude photogramétrique</i>	30 000 €	25 084 €
	Etat (50%)	12 542 €
	Conseil régional d'Aquitaine (15%)	3 763 €
	Ville de Bordeaux (35%)	8 779 €

PALAIS GALLIEN	Coût TTC
<i>Fouilles et étude pétro-archéologique, dendro-archéologique, anthracologique, étude historique et légendaire 1t/3</i>	135 000 €
	Etat (50%)
	67 500 €
	Ville de Bordeaux (50%)
	67 500 €

Pour la réalisation du programme sur le Palais Gallien, une convention sera signée entre Ausonius (Unité Mixte de Recherche entre le CNRS et l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux III), la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Ville de Bordeaux.

CLOCHER PORCHE DE LA CATHEDRALE ROMANE	Coût TTC
<i>Etude scientifique et reconstitution 3D 2t/3</i>	18 000 €
	Etat
	6 000 €
	Ville de Bordeaux
	6 000 €
	CUB
	6 000 €

La reconstitution en 3D du porche roman de la cathédrale Saint-André a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal du 20 juillet 2009, approuvant la convention triennale entre Ausonius, la DRAC, la CUB et la Ville de Bordeaux.

PATRIMOINE MOBILIER	Coût TTC	Montants HT
<i>Récolement du patrimoine mobilier</i>	23 920 €	20 000 €
	Etat (50%)	10 000 €
	Ville de Bordeaux (50%)	10 000 €

Par ailleurs, la restauration des façades de l'Hôtel de Ville et de la Bourse du Travail se poursuivront, sur la base des plans de financement suivants :

BOURSE DU TRAVAIL	Coût TTC	Montants HT
<i>Restauration des façades,</i>	285 000 €	238 294 €
	Etat (40%)	95 318 €
	Conseil régional d'Aquitaine (20%)	47 659 €
	Conseil général de la Gironde (20%)	47 658 €
	Ville de Bordeaux (20%)	47 659 €

PALAIS ROHAN	Coût TTC	Montants HT
---------------------	-----------------	--------------------

Séance du lundi 25 janvier 2010

<i>Restauration des façades, suite</i>	440 000 €	367 893 €
	Etat (20%)	73 579 €
	Ville de Bordeaux (80%)	294 314 €

En plus du soutien apporté pour les façades de la Bourse du travail, le Conseil Général de la Gironde est susceptible de soutenir d'autres opérations.

Enfin, dans le cadre du Label Ville d'art et d'histoire, la Ville, en étroite collaboration avec le DRAC, met en œuvre les actions de médiation et de mise en valeur. L'un des engagements de la Ville consiste en la création d'un CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine), qui sera localisé Place de la Bourse. Le programme d'aménagement est cofinancé par l'Etat selon des modalités définies dans la convention "ville d'art et d'histoire".

VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	Coût TTC	Montants HT
<i>CIAP, étude</i>	50 000 €	41 806 €
	Etat (50%)	20 903 €
	Ville de Bordeaux (50%)	20 903 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter les cofinanceurs ci-dessus,
- signer tout document et convention y afférant,
- à émettre les titres de recettes correspondant à ces subventions.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100016

Musée d'Aquitaine. Convention de Dépôt-Vente d'un Catalogue pendant l'Exposition Civilisations Anciennes de l'Anatolie Antique organisée du 18 février au 18 juin 2010. Signature. Tarifs. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exposition « Civilisations anciennes de l'Anatolie antique » qui aura lieu au musée d'Aquitaine du 18 février au 18 juin 2010, le musée d'Aquitaine a souhaité mettre en dépôt-vente pendant la durée de l'exposition le livre de :

- Jacques des Courtils « Civilisations oubliées de l'Anatolie antique (titre provisoire). Prix de vente public de 20 € l'unité.

L'éditeur, les Presses Universitaires de Bordeaux (PUB), consentira sur le prix H.T. de 18.96 € une remise de 35 % (6.64 €), soit un prix d'achat pour le musée d'Aquitaine de 12.32 € H.T.

Une convention stipulant les obligations des deux parties a été établie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à appliquer ce tarif
- à signer ce document.

CONVENTION

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
Reçue à la Préfecture de la Gironde le

et

Les Presses Universitaires de Bordeaux – représentées par la Directrice Madame Bernadette Rigal-Cellard – Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – Domaine universitaire – 33607 Pessac

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention :

Dans le cadre de l'exposition « Civilisations anciennes de l'Anatolie antique » organisée au Musée d'Aquitaine du 18 février au 18 juin 2010, les Presses Universitaires de Bordeaux ont proposé un dépôt-vente du livre de Jacques des Courtils « Civilisations oubliées de l'Anatolie antique » (titre provisoire) au Musée d'Aquitaine, pendant la durée de l'exposition.

ARTICLE 2 : Obligations des Presses Universitaires de Bordeaux :

Les Presses Universitaires de Bordeaux mettront en dépôt au Musée d'Aquitaine 10 exemplaires du livre (avec possibilité de renouvellement du stock) au prix de vente public de 20 € l'unité. L'éditeur consentira sur le prix H.T. 18,96 € une remise de 35 % soit : 6.64 €, soit un prix d'achat pour le Musée d'Aquitaine de 12.32 € H.T.

ARTICLE 3 : Obligations du Musée d'Aquitaine :

Le Musée d'Aquitaine accepte le dépôt-vente et fera parvenir mensuellement aux Presses Universitaires de Bordeaux un état des ventes.

Une facture sera alors établie pour le montant déterminé par le Musée d'Aquitaine. A la fin de l'exposition un récolement sera effectué par les deux parties et une facture définitive sera alors émise au vu des catalogues restants.

ARTICLE 4 : Durée et modifications de la convention :

La présente convention est prévue pour la durée de l'exposition.
Toute modification fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 5 : Résiliation de la convention :

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec AR, avec un préavis de quinze jours en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ces obligations.
La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 6 : Compétence Juridictionnelle :

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront résolus par voie amiable. En cas de litiges persistants, les présentes seront soumises tant que de besoin aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : Election de domicile :

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour les Presses Universitaires de Bordeaux – Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – Domaine universitaire – 33607 Pessac.

Fait en quatre exemplaires
A Bordeaux, le

P/ le Maire de Bordeaux	P/les Presses Universitaires de Bordeaux
L'Adjoint au Maire Dominique DUCASSOU	La Directrice Bernadette RIGAL-CELLARD

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100017

**Musée des Beaux Arts. Expositions. Partenariat de
Communication. Conventions. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux propose plusieurs expositions en 2009/2010, telles que «Eloge de Bordeaux», «Collections du FRAC Aquitaine», «Clamens» ou «Les masques de Désir Maisonneuve».

Ces expositions permettront de faire découvrir ou redécouvrir de nouvelles facettes de l'art à Bordeaux.

En raison de l'intérêt de ces expositions, certains médias (Le Figaro Magazine ; TV7 et Radio Nova) ont proposé des partenariats en termes de communication.

Trois conventions régissant les droits et obligations des parties ont été établies.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ces documents.

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du
reçue en préfecture le...

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »
d'une part

ET

Radio Nova Sauvagine, SNB SAS, Siret 48098783300013, 15, rue Rode, 33000 Bordeaux,
représentée par

Appelée ci-après Radio Nova Sauvagine
d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise plusieurs grandes expositions en 2010 :

- Eloge de Bordeaux
- Collection FRAC Aquitaine
- Pascal-Désir Maisonneuve
- Henri Clamens

Vu l'intérêt de ces expositions, Radio Nova Sauvagine souhaite apporter son soutien au Musée des Beaux Arts, et propose un partenariat de communication.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de Radio Nova Sauvagine et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts.

ARTICLE II : Obligations de Radio Nova Sauvagine

Radio Nova Sauvagine s'engage à diffuser 4 campagnes de 60 spots chacune, avec une remise sur le tarif (article IV) pour une valeur totale de 6 040 euros HT.

Radio Nova Sauvagine fera gagner des « entrées gratuites » aux expositions ou des catalogues lors de jeux diffusés sur son antenne, et destinés à une promotion des expositions.

ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage :

- A donner 40 entrées gratuites (sous la forme de contre marques à échanger à l'entrée) et 40 catalogues à Radio Nova Sauvagine pour un coût total de 1400 € HT que Radio Nova Sauvagine fera gagner sur son antenne, et à payer 2 225,12 € HT soit un coût net pour la Ville de 3 625,12 HT.

- A faire apparaître le logo de Radio Nova Sauvagine sur l'agenda trimestriel. La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage à soumettre pour validation à Radio Nova Sauvagine l'ensemble des documents sur lesquels figurera l'un de ses logos et réciproquement.

- A laisser communiquer Radio Nova Sauvagine sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes, et éventuellement fournir gratuitement un ou des visuels (ektachromes ou fichiers) à Radio Nova Sauvagine (les droits de reproduction sont à la charge de Radio Nova Sauvagine).

ARTICLE IV : Conditions financières

Le budget de l'opération s'établit donc comme suit : Tarif brut (4 campagnes)	6 040,00 € HT
Valorisation entrées gratuites et catalogues Factures acquittées par la Ville	1 400,00 € HT 2 225,12 € HT
Coût net pour la Ville de Bordeaux	3 625,12 € HT
Soit une remise de	2 414,88 €

La Ville de Bordeaux- Musée des Beaux Arts ne paiera qu'après chaque campagne publicitaire.

Les expositions prévues pour 2010 pouvant être annulées, modifiées ou reportées, pour quelques causes que ce soit, les campagnes publicitaires correspondantes peuvent donc être annulées.

ARTICLE V : Durée ; Annulation

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de la dernière expo qui fera l'objet d'une campagne publicitaire (février 2011)

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois. En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. Aucune pénalité ne sera due en cas d'annulation ou de report d'une exposition.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE VI : Contentieux

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.
Pour Radio Nova Sauvagine, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires
A Bordeaux, le

M.....	Monsieur Alain Juppé
Radio Nova Sauvagine	Maire de la Ville de Bordeaux

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du
reçue en préfecture le

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »
d'une part

Et

REGIE PARTENAIRE, 167 Promenade des Flots Bleus, 06700 St Laurent du Var, et qui est immatriculée au Registre et des Sociétés : Antibes sous le N° 398 850 784 représentée par Daniel Turion, Gérant, habilité à l'effet des présentes
Appelée ci-après « Régie Partenaire »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit,

PREAMBULE :

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts propose plusieurs expositions en 2010.
Le Figaro Magazine a souhaité s'associer à ces expositions en proposant un « partenariat » de communication par l'intermédiaire de sa régie publicitaire (Régie Partenaire)

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de Régie Partenaire et de la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts.

ARTICLE II : Engagements de Régie Partenaire

Régie Partenaire s'engage :

A faire quatre publicités d'un quart de page quadri au sein des éditions régionales dans le Figaro Magazine, ou Madame Figaro.

La facturation sera faite suivant les conditions stipulées à l'article IV

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts s'engage, pour chaque exposition qui fera l'objet d'une publicité, à payer un montant forfaitaire (550 €) et à fournir à Régie Partenaire une contrepartie/échange de marchandises suivant les conditions stipulées à l'article IV.
Pour chaque parution, les contreparties/échanges de marchandises pourront prendre la forme suivante :

- catalogues de l'exposition en cours – si l'exposition fait l'objet d'un catalogue - nombre à déterminer suivant le prix du catalogue (20 maximum)
- une visite commentée pour un groupe de clients de 20 personnes maximum avec 1 conférencier ; date à déterminer avec la direction du musée
- 20 contremarques (maximum) - entrées gratuites à échanger à l'entrée de l'exposition

ARTICLE IV : conditions

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts ne paiera qu'après chaque parution, au vu d'un justificatif de la parution.

Les expositions prévues en 2010 sont :

- Eloge de Bordeaux
- Collection du FRAC Aquitaine
- Maisonneuve, masques
- Henri Clamens

En cas d'annulation, report ou modification des expositions, les publicités correspondantes pourront porter sur une autre exposition, être reportées ou être suspendues sans pénalités. De même pour les éditions régionales des magazines en cas d'annulation, report ou modification des parutions, les publicités correspondantes pourront porter sur une autre édition, être reportées ou être suspendues sans pénalités.

Total brut en valeur publicitaire de 9 200 € HT négocié à 50 % soit 4 600 € HT, réparti de la manière suivante :

Facturation Total achat de 2 200 € HT (550 € HT par parution X 4)

+ un total en valeur échange de 2 400 € HT (3 x 625 € HT + 525 € HT pour Madame Figaro Mai 2010).

- Figaro Magazine Aquitaine, pour une valeur de 2 350 € HT - 50% = 1 175 € HT. Une partie de ce montant soit 550 € HT sera payée par « ville de BORDEAUX Musée des Beaux-Arts » et le solde restant soit 625 € HT sera soldé en échange marchandise (Pour le détail voir article III – alinéa 2).

- Madame Figaro Aquitaine, pour une valeur de 2 150 € HT - 50% = 1 075€ HT. Une partie de ce montant 550 € HT sera payée par « ville de BORDEAUX Musée des Beaux-Arts » et le solde restant soit 525 € HT sera soldé en échange marchandise (Pour le détail voir article III – alinéa 2).

- Figaro Magazine Aquitaine, pour une valeur de 2 350 € HT - 50% = 1 175 € ht. Une partie de ce montant soit 550 € HT sera payée par « ville de BORDEAUX Musée des Beaux-Arts » et le solde restant soit 625 € HT sera soldé en échange marchandise (Pour le détail voir article III – alinéa 2).

- Figaro Magazine Aquitaine, pour une valeur de 2 350 € - 50% = 1 175 €. Une partie de ce montant soit 550 € HT sera payée par « Ville de BORDEAUX - Musée des Beaux-Arts » et le solde restant soit 625 € HT sera soldé en échange marchandise (Pour le détail voir article III – alinéa 2).

En cas d'annulation de parution la prestation de Régie Partenaire sera reportée sur l'année 2010, et à paraître au plus tard fin décembre 2010.

ARTICLE V : Durée

La présente Convention est prévue jusqu'à la fin de l'année 2010

ARTICLE VI : Résiliation

En cas de non respect par l'une ou l'autre des Parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente Convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre Partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts et la régie PARTENAIRE, se réservent la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général, y compris le report ou l'annulation d'une exposition ou d'une édition régionale

ARTICLE VII : Litiges et Contentieux

La présente Convention est soumise à la loi française.
Tous les litiges auxquels la présente Convention pourra donner lieu, seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VIII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux – Musée des Beaux Arts, en l'hôtel de ville, place Rohan, 33000 Bordeaux.
- Pour Régie Partenaire, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux,
Le

Pour la ville de BORDEAUX	Pour REGIE PARTENAIRE
Monsieur Alain JUPPE Maire de BORDEAUX	Daniel TURION

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du
reçue en préfecture le

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »

d'une part

ET

TV7 Bordeaux SA , SIRET 42458029800018, 73 avenue Thiers, 33100 Bordeaux, représenté par Monsieur Alain Perez, Directeur.

Appelé ci-après « TV7 »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise plusieurs grandes expositions en 2010 :

- Eloge de Bordeaux
- Collection FRAC Aquitaine
- Pascal-Désir Maisonneuve
- Henri Clamens

Vu l'intérêt de ces expositions, TV7 souhaite apporter son soutien au Musée des Beaux Arts, et propose un partenariat de communication.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de TV7 et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts.

ARTICLE II : Obligation de TV7

- TV7 s'engage à diffuser 4 campagnes de 3 semaines de 84 spots chacune, soit 336 spots pour une valeur totale de 27 672 euros HT.
- TV7 fera gagner des « entrées gratuites » aux expositions lors de jeux diffusés sur son antenne (485 par campagne de publicité)
- TV7 fera apparaître le logo de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents de communication internes ou externes faisant état de ce partenariat.

ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage :

Séance du lundi 25 janvier 2010

- A donner 4 images libres de droit pour les spots
- A donner à TV7, 1.940 entrées gratuites (sous la forme de contre marques à échanger à l'entrée) d'une valeur de 9 700 € et à payer la somme de 8 152 € HT suivant les conditions de l'article IV, soit un coût net pour la Ville de Bordeaux de 17 852 euros HT.
- A faire apparaître le logo de TV7 sur l'agenda trimestriel. La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage à soumettre pour validation à TV7 l'ensemble des documents sur lesquels figurera l'un de ses logos.
- A laisser communiquer TV7 sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes, et éventuellement fournir gratuitement un ou des visuels (ektachromes ou fichiers) à TV7 (les droits de reproduction sont à la charge de TV7)

ARTICLE IV : Conditions financières

Le budget de l'opération s'établit donc comme suit : Tarif brut (4 campagnes)	27 672 € HT
Valorisation des entrées gratuites Factures acquittées par la Ville	9 700 € 8 152 € HT
Coût net pour la Ville de Bordeaux Soit une remise de	17 852 € 9 820 €

La Ville de Bordeaux - Musée des Beaux Arts ne paiera qu'après chaque campagne publicitaire.

Les expositions prévues pouvant être annulées, modifiées ou reportées, pour quelques causes que ce soit, les campagnes publicitaires correspondantes peuvent donc être annulées.

ARTICLE V : Durée ; Annulation

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de la dernière expo qui fera l'objet d'une campagne publicitaire (février 2011)

Toute annulation, de part ou d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois. En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable. Aucune pénalité ne sera due en cas d'annulation ou de report d'une exposition.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE VI : Contentieux

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Pour TV7, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires
A Bordeaux, le

M. Alain Pérez	M. Alain Juppé
Directeur de TV7	Maire de la Ville de Bordeaux

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100018

Bibliothèque de Bordeaux. Organisation d'une vente aux Enchères à la Bibliothèque de Quartier Grand Parc. Convention. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son programme culturel 2009, la bibliothèque de quartier du Grand Parc a exposé les œuvres du peintre Fernando Cometto.

Claude Bourgeyx, écrivain bordelais et grand amateur d'art, ayant beaucoup apprécié les tableaux présentés, a souhaité rencontrer le peintre. De cette rencontre, est née l'idée d'effectuer un travail à quatre mains. Le peintre a transmis son savoir artistique et l'écrivain l'a orienté dans son expression littéraire. Du fruit de ce travail généreux a surgi une œuvre commune "Ici le paradis" où chacun a trouvé sa place. Ni l'un, ni l'autre ne souhaitant l'acquérir, ils ont donc décidé d'organiser une vente aux enchères dont les bénéfices seraient attribués à une œuvre caritative. Il leur a semblé naturel que le lieu de cette vente ne soit autre que la bibliothèque du Grand Parc, lieu symbolisant leur rencontre.

La bibliothèque a donc inscrit dans son agenda culturel 2010 l'exposition de cette œuvre commune, accompagnée de textes et de photos retraçant les différentes étapes de sa création, du 5 au 29 janvier prochains.

La vente aux enchères clôturera l'exposition et sera organisée à la bibliothèque du Grand Parc le 29 janvier, sous le contrôle de Maître Christian Jean dit Cazeaux, commissaire priseur.

Selon le vœu des co-auteurs de l'œuvre, les bénéfices de la vente seront directement versés par ses bénéficiaires à une œuvre caritative.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- organiser cet événement dans les locaux de la bibliothèque de quartier du Grand Parc
- à signer la convention dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
BORDEAUX
(BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE) MONSIEUR
CLAUDE BOURGEYX, MONSIEUR FERNANDO
COMETTO ET LE SECOURS POPULAIRE
FRANCAIS
RELATIVE L'ORGANISATION D'UNE VENTE
AUX ENCHERES**

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'une part,

Monsieur Claude BOURGEYX, écrivain, domicilié à Bordeaux (Gironde) 189 rue Pasteur,

Monsieur Fernando COMETTO, artiste peintre, domicilié à Bordeaux (Gironde), 38 rue Peyronnet,
dénommés ci-après « les organisateurs »,

Et le Secours Populaire Français (section de la Gironde), sis à Bordeaux, 95 quai de Paludate, représenté par son Secrétaire Général, Monsieur Djilani BOUZIDI,

D'autre part,

Il a été convenu ce que suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions générales dans lesquelles sera organisée le 29 janvier 2010 une vente aux enchères dans les locaux de la Bibliothèque de quartier du Grand Parc, 34 rue Pierre Trébod à Bordeaux.

Article 2 : Description de l'œuvre vendue

L'œuvre mise aux enchères est un tableau intitulé « Ici le paradis », co-réalisé par Monsieur Claude BOURGEYX et Monsieur Fernando COMETTO et leur appartenant.

Article 3 : Modalités de la vente

Séance du lundi 25 janvier 2010

La vente sera réalisée sous le contrôle de Maître Christian Jean dit Cazeaux, Commissaire-priseur, domicilié à Bordeaux (Gironde), 280 avenue Thiers. Elle se déroulera le 29 janvier 2010 à la bibliothèque de quartier du Grand Parc, 34 rue Pierre Trébod à Bordeaux, dont une partie des locaux sera mis à la disposition des organisateurs par la Ville de Bordeaux.

Selon le vœu des organisateurs, co-auteurs de l'œuvre, les bénéfices de la vente seront directement versés par ses bénéficiaires à une œuvre caritative.

Article 4 : Compétences Juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 5 : Election de Domicile

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX
Pour Monsieur Claude BOURGEYX, à Bordeaux (Gironde) 189 rue Pasteur,
Pour Monsieur Fernando COMETTO, à Bordeaux (Gironde), 38 rue Peyronnet
Pour le Secours Populaire Français, section de la Gironde, à Bordeaux (Gironde) 95 quai de Paludate

Fait à Bordeaux le
En quatre exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux, Le Maire	Monsieur Claude BOURGEYX
Monsieur Fernando COMETTO	Pour le Secours Populaire Français, Monsieur Djilani BOUZIDI

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100019

Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation. Destruction. Don de documents. Conventions. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque Municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai. En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

En outre, par délibération du 27 mars 2006, la Ville a accepté le principe que certains de ces documents soient vendus. Mais il semble souhaitable de pouvoir continuer à œuvrer pour le développement de la culture dans les milieux défavorisés, et aider par des dons certaines institutions ou associations à but non lucratif ou à vocations éducative, culturelle ou caritative en France comme à l'étranger, ou à titre exceptionnel à des tiers ayant un projet à but social ou humanitaire. Les conditions d'attribution des ouvrages ont été précisées par délibération en date du 29 septembre 2008.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Dans ce cadre, les demandes suivantes ont été déposées :

Nom du demandeur	Siège	Statuts et finalité	Objet de la demande
Association « le Choix »	Le Bouscat (Gironde)	Association de solidarité internationale	Soutien à 3 bibliothèques du Burkina Faso
Ecole primaire	Pessac sur Dordogne (Gironde)	Ecole primaire publique	Renouvellement des fonds jeunesse de la bibliothèque scolaire

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- la désaffectation des documents mentionnés sur les listes consultables au secrétariat du conseil municipal, répondant aux critères ci-dessus :
- le don des documents désaffectés à :
- Association de solidarité « Le Choix » (200 documents)
- Ecole primaire de Pessac sur Dordogne (200 documents)

La signature des conventions correspondantes dont le projet figure en annexe.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE) ET L'ASSOCIATION LE CHOIX RELATIVE AU DON DE LIVRES

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
D'une part,

Et l'Association « Le Choix », domiciliée à Le Bouscat, 86 avenue Léon Blum, représentée par sa présidente Madame Marie-Christine GIORDANI, dûment habilitée,
ci-après dénommé «contractant »

D'autre part,

Il a été convenu ce que suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions générales dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) accepte de céder au contractant un lot de 200 livres issus des collections de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux.

Cette donation porte sur des documents dont la Bibliothèque Municipale de Bordeaux n'a plus l'usage, et pour lesquels le contractant bénéficie en vertu des présentes d'une autorisation d'enlèvement sur leur lieu de dépôt.

La Ville de Bordeaux autorise les donations sous réserve que le contractant remplisse un des critères définis dans la délibération du 29 septembre 2008.

Article 2 : Description des documents cédés

La liste des documents cédés au contractant figure en annexe à la présente convention.

Article 3 : Modalités de cession

La donation est acceptée gracieusement par le contractant pour les seuls documents figurant sur la liste mentionnée à l'article 2. A chaque enlèvement, cette dernière fera foi entre les parties. Les biens concernés resteront sous la responsabilité et la garde de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux jusqu'à leur enlèvement.

Le contractant prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément, tant pour son compte que celui de ses ayants cause, à n'exercer aucun recours en garantie contre la Ville de Bordeaux en cas de vice, apparent ou caché, qui pourrait affecter les ouvrages cédés.

Le contractant s'engage à n'utiliser les biens cédés que conformément à l'objet prévu par ses missions d'intérêt général. Il s'interdit de procéder à la rétrocession, à titre onéreux, des biens cédés à peine d'être exclu du bénéfice du dispositif ci avant exposé.

Article 4 : Transfert de propriété – enlèvement des biens

La présente convention emporte transfert de propriété des biens cédés à chaque don qui sera opéré au profit du contractant cessionnaire et vaut autorisation d'enlèvement par celui-ci, sur le lieu de dépôt sis dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, 85 cours du Maréchal Juin - 33075 Bordeaux. Les frais éventuels de transport, de livraison et de conditionnement incombent au contractant. Le contractant s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative de ces ouvrages qui sont destinés à soutenir trois bibliothèques à Bobo Dioulasso (Burkina Faso).

Article 5 : Conditions résolutoire

Tout manquement aux conditions stipulées dans la présente convention et notamment celle relative à l'interdiction de rétrocession à titre onéreux entraînera sa résolution de plein droit, avec l'obligation de restitution à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux des biens cédés.

Article 6 : Compétences Juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 : Election de Domicile

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX
Pour le contractant, à Le Bouscat, 86 avenue Léon Blum.

Fait à Bordeaux le
En deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le contractant
Le Maire,	La présidente,

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE) ET L'ECOLE PRIMAIRE DE PESSAC SUR DORDOGNERELATIVE AU DON DE LIVRES

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
D'une part,

Et

l'Ecole primaire de Pessac sur Dordogne, représentée par sa directrice Madame Marie-Christine GIORDANI, dûment habilitée,
ci-après dénommé «contractant »

D'autre part,

Il a été convenu ce que suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions générales dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) accepte de céder au contractant un lot de 200 livres issus des collections de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux.

Cette donation porte sur des documents dont la Bibliothèque Municipale de Bordeaux n'a plus l'usage, et pour lesquels le contractant bénéficie en vertu des présentes d'une autorisation d'enlèvement sur leur lieu de dépôt.

La Ville de Bordeaux autorise les donations sous réserve que le contractant remplisse un des critères définis dans la délibération du 29 septembre 2008.

Article 2 : Description des documents cédés

La liste des documents cédés au contractant figure en annexe à la présente convention.

Article 3 : Modalités de cession

La donation est acceptée gracieusement par le contractant pour les seuls documents figurant sur la liste mentionnée à l'article 2. A chaque enlèvement, cette dernière fera foi entre les parties. Les biens concernés resteront sous la responsabilité et la garde de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux jusqu'à leur enlèvement.

Le contractant prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément, tant pour son compte que celui de ses ayants cause, à n'exercer aucun recours en garantie contre la Ville de Bordeaux en cas de vice, apparent ou caché, qui pourrait affecter les ouvrages cédés.

Le contractant s'engage à n'utiliser les biens cédés que conformément à l'objet prévu par ses missions d'intérêt général. Il s'interdit de procéder à la rétrocession, à titre onéreux, des biens cédés à peine d'être exclu du bénéfice du dispositif ci avant exposé.

Article 4 : Transfert de propriété – enlèvement des biens

La présente convention emporte transfert de propriété des biens cédés à chaque don qui sera opéré au profit du contractant cessionnaire et vaut autorisation d'enlèvement par celui-ci, sur le lieu de dépôt sis dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, 85 cours du Maréchal Juin - 33075 Bordeaux. Les frais éventuels de transport, de livraison et de conditionnement incombent au contractant. Le contractant s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative de ces ouvrages qui sont destinés à renouveler les fonds jeunesse de la bibliothèque de l'établissement.

Article 5 : Conditions résolutoire

Tout manquement aux conditions stipulées dans la présente convention et notamment celle relative à l'interdiction de rétrocession à titre onéreux entraînera sa résolution de plein droit, avec l'obligation de restitution à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux des biens cédés.

Article 6 : Compétences Juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 7 : Election de Domicile

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX
Pour le contractant, à Le Bouscat, 86 avenue Léon Blum.

Fait à Bordeaux le
En deux exemplaires

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le contractant
Le Maire,	La présidente,

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100020

Base sous-marine. Exposition photographique Sur la Route de Georges Rodger. Convention. Signature. Tarif. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du cycle des photographes pour l'Histoire, la Base sous marine présente du 18 février au 28 mars 2010 une exposition de l'œuvre photographique de Georges Rodger intitulée « Sur la Route, 1940 - 1949 »

Afin de déterminer les conditions de réalisation de cette exposition et de définir les droits et obligations de chacune des parties, une convention a été établie entre la Ville de Bordeaux et l'Agence MAGNUM Photo, producteur de l'exposition et détenteur des droits des photographies de cette exposition Monsieur Rodger étant un des fondateurs de l'Agence MAGNUM.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

CONVENTION DE LOCATION DE L' EXPOSITION «SUR LA ROUTE» DE GEORGE RODGER

Entre :

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal en date du
reçue en préfecture le...
ci-après nommée « Ville de Bordeaux – Base sous-marine de Bordeaux »
d'une part,

Et :

Et « Magnum Photos »
Représenté par Emmanuelle Denavit-Feller
19, rue Hégésippe Moreau
75018 Paris
France
ci-après nommée « Magnum Photos »
d'autre part,

Est entendu ce qui suit :

1- Dates, montant et modalités de la location

Magnum Photos met à disposition de la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux l'exposition "Sur la route" de George Rodger pour qu'elle soit présentée du 18 février au 27 mars 2010 à la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux.

Le montant de la location de l'exposition est de 9500 € HT (TVA 5.5%) correspondant aux droits d'auteur.

Le règlement interviendra selon les modalités suivantes:

- 50% à la signature du contrat sur présentation d'une facture de Magnum Photos
- 50% le jour du vernissage de l'exposition sur présentation d'une facture de Magnum Photos

Ce règlement interviendra sur mandat administratif.

En cas d'annulation de la venue de l'exposition du fait de la Base sous-marine de Bordeaux pour quelque raison que ce soit, 50% du montant total de la location restent dus à Magnum Photos et ce dès signature du contrat.

La cession des droits de représentation par Magnum Photos à la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux pour cette exposition est acquise à compter de la date de la signature de ce contrat par les deux parties.

La présente convention expire après vérification par Magnum Photos du bon retour de l'exposition.

2- Obligations de Magnum Photos relatives à la location de l'exposition

Magnum Photos s'engage à mettre à la disposition de la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux pour l'exposition 107 tirages encadrés contenus dans 4 caisses de transport.

Magnum Photos mettra à la disposition la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux sous la forme de fichiers numériques, 5 photographies libres de droits pour la promotion de l'exposition dans la presse par voie rédactionnelle, pour l'affiche et le carton d'invitation. Ces photos ne peuvent être utilisées que dans le cadre de la promotion de l'exposition 3 mois avant l'ouverture de l'exposition, et jusqu'à la fin de celle-ci.

Seules 2 de ces photographies sont publiables libres de droits en même temps par un même support dans un même numéro. Pour toute autre utilisation plus étendue de ces photographies, les droits seront négociés directement par le support avec le département éditorial de Magnum Photos (contact : Sophie Marcihacy - + 33 1 53 42 50 25 – marcihacy@magnumphotos.fr).

Les fichiers numériques devront être détruits des ordinateurs et du disque dur de la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux et de ceux de ses partenaires (graphistes, imprimeurs, ...) à l'issue de l'exposition.

3- Obligations de la la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux relatifs à la location de l'exposition

3-1 Assurance

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engage à souscrire une assurance "clou à clou" de l'exposition afin de couvrir les dommages, pertes ou vols des oeuvres qui surviendraient pendant le transport aller / retour, le montage ou le démontage ou la présentation de l'exposition.

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engage à envoyer une attestation d'assurance pour l'exposition à Magnum Photos au plus tard 10 jours avant le départ de l'exposition.

La valeur d'assurance totale de l'exposition est de 569 000 €.

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux, s'engage à informer déclarer tout sinistre, perte ou vol à Magnum Photos par écrit sous 48 heures à :

Emmanuelle Hascoët

Département culturel

Tel : 01 53 42 50 07

Fax : 01 53 42 50 01

Email : hascoet@magnumphotos.fr

Si un cadre seul est endommagé, le tirage restant intact, la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux devra informer Magnum Photos (Emmanuelle Hascoët ou tout autre responsable de Magnum Photos en son absence), et adresser un rapport écrit détaillé, éventuellement accompagné de photographies, sur la base duquel Magnum Photos facturera la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux du coût de production du cadre à remplacer. Aucune réparation ne devra être engagée sans l'accord de Magnum Photos.

3-2 Transport

Séance du lundi 25 janvier 2010

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engage, à prendre en charge les frais de transport de l'exposition Paris / Bordeaux aller / retour, y compris la livraison "à domicile" et l'assurance pendant le transport.

L'exposition devra être enlevée et délivrée à :

LP ART

36 avenue Paul Vaillant Couturier

93120 La Courneuve

France

Contact: Olivier Senneville

osenneville@magnumphotos.fr

tel : + 33 1 49 35 00

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux devra organiser le transport de l'exposition et sera tenu d'établir les contacts nécessaires avec Magnum Photos pour organiser l'enlèvement de l'exposition. La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux devra informer Magnum Photos du nom et de l'adresse complète de son transporteur, du moyen de transport choisi et de la date de l'enlèvement.

L'exposition devra être livrée au retour à LP Art avant le 15 avril 2010.

3-3 Sécurité

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engage à assurer pendant toute la durée de l'exposition un gardiennage permanent des oeuvres.

Pendant le déballage, l'installation, la dépose et le remballage, les portes d'accès aux galeries devront être fermées. Si cela n'est pas possible ou s'il existe des parties de galeries ouvertes, un gardien devra être présent pour empêcher tout accès du public ou de tiers non directement concernés par la mise en place de l'exposition. Une surveillance adaptée devra être prévue : un gardien devra être affecté de façon exclusive à chacune des galeries d'exposition. Il conviendra de vérifier l'inventaire des oeuvres tous les jours.

3-4 Conditions de présentation et matériel promotionnel

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engage à mettre en place toutes les conditions satisfaisantes à une bonne présentation de l'exposition (cimaises solides, éclairage approprié de chaque photographie (150 lux maximum), hygrométrie à 50%, légendes, banderole extérieure, titre de l'exposition).

La scénographie de l'exposition fera l'objet d'une démarche concertée entre le commissaire de l'exposition désignée par la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux et Magnum Photos. Les couleurs de fond indiquées par Magnum Photos seront respectées.

Apparaîtront dans l'espace d'exposition le logo de Magnum Photos ainsi que les logos des sponsors de l'exposition.

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engage à interdire aux visiteurs le droit de photographier ou de filmer les oeuvres exposées.

Apparaîtront sur l'ensemble du matériel promotionnel (communiqué de presse, bannière, carton d'invitation, affiches, brochures) le logo de Magnum Photos ainsi que les logos des sponsors de l'exposition.

Dans le cas où la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux rechercherait localement un sponsor pour la présentation de l'exposition, celui-ci ne devrait pas être directement ou

indirectement concurrent des sponsors déjà existants, ni intervenir dans les domaines suivants : cigarettes, armement.

Le nom de ce sponsor, ainsi que les informations le concernant devront être communiqués à Magnum Photos pour approbation, préalablement à la conclusion de tout accord définitif entre la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux et le sponsor (une copie de l'accord sera alors adressée à Magnum Photos).

Les termes dans lesquels le sponsor sera mentionné sur le lieu de l'exposition, ainsi que sur l'ensemble du matériel de communication, les pré-maquettes des affiches, annonces, brochures, catalogues, cartons d'invitation sur lesquels le sponsor apparaît devront également être soumis à Magnum Photos pour accord avant impression ou diffusion.

L'ensemble du matériel promotionnel sera soumis à Magnum Photos dans des délais suffisants pour accord avant impression ou diffusion.

Si certaines photographies sont utilisées à ces fins, il est notamment impératif que le copyright du photographe soit mentionné : © George Rodger / Magnum Photos.

3 exemplaires de tout le matériel promotionnel ou publicitaire et des coupures de presse devront être adressés à Magnum Photos au plus tard 1 mois après la fin de l'exposition.

3-5 Vernissage

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engage à prendre en charge les frais de déplacement et de séjour d'un représentant de Magnum Photos et de Jinx Rodger, qui se joindront aux organisateurs pour l'accrochage de l'exposition, la conférence de presse et le vernissage.

300 cartons d'invitation seront adressés par la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux à Magnum Photos au plus tard 15 jours avant le vernissage de l'exposition.

3-6 Vérification de l'état des oeuvres

La Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engage à vérifier l'état des photographies et de leur encadrement à leur arrivée et à leur départ en remplissant, et en communiquant à Magnum Photos 48h après leur déballage et 48h après leur départ, le document "Contenu de l'exposition", livré avec elle, signé. Ce document devra être retourné à Magnum Photos avec les œuvres à l'issue de l'exposition.

En cas de dommage, la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engage à informer Magnum Photos (Emmanuelle Hascoët ou tout autre responsable de Magnum Photos en son absence), et adresser un rapport écrit détaillé, éventuellement accompagné de photographies. Aucune réparation ne devra être engagée sans l'accord de Magnum Photos.

4 - Litiges

Magnum Photos et la Ville de Bordeaux - Base sous-marine de Bordeaux s'engagent préalablement à la saisine des juridictions compétentes à apporter une solution amiable à tout litige qui pourrait survenir. En l'absence de solution, tout litige découlant du présent contrat sera soumis aux tribunaux de Paris.

Fait à Paris, en 2 exemplaires, le

Pour Magnum Photos,	Pour la Ville de Bordeaux,
---------------------	----------------------------

Séance du lundi 25 janvier 2010

Emmanuelle Denavit-Feller	Le Maire, Alain Juppé
---------------------------	------------------------------

M. DUCASSOU -

Monsieur le Maire, il y a 7 délibérations. Je dirai quelques mots sur chacune d'elles et je pourrai répondre globalement aux questions si celles-ci étaient posées.

La délibération 14, c'est un renouvellement de la convention triennale qui unit la Ville de Bordeaux à CulturesFrance, qui permet par un financement commun de mobiliser et de permettre le déplacement d'artistes bordelais à l'international.

La délibération 15 est le programme annuel 2010 pour la restauration des monuments historiques qui nous associe à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et selon les projets, à d'autres collectivités.

Le budget qui est alloué à cette restauration et le programme qui vous est présenté, s'élève à 500.000 euros TTC.

Les deux délibérations suivantes concernent les musées.

La délibération 16 concerne le Musée d'Aquitaine pour la fixation d'une vente de catalogues édités par les Presses Universitaires de Bordeaux pour la prochaine exposition du Musée d'Aquitaine sur la civilisation ancienne de l'Anatolie qui sera inaugurée le 18 février prochain et qui se tiendra jusqu'au 18 septembre.

La délibération 17 concerne le Musée des Beaux Arts. Un partenariat avec la presse pour des actions de communication autour d'un certain nombre d'expositions qui auront lieu au cours de cette année.

Deux délibérations concernent les bibliothèques.

La délibération 18, il s'agit d'une manifestation croisée entre un artiste peintre, Fernando Cometto et un écrivain, Claude Bourgeyx, qui ont réalisé une œuvre en commun qui est exposée à la Bibliothèque du Grand Parc et qui fera l'objet d'une vente aux enchères à la fin de l'exposition le 29 janvier.

Le bénéfice de cette vente sera attribué à une association caritative, le Secours Populaire.

La délibération 19, il s'agit d'une désaffectation d'ouvrages et d'une attribution de 200 documents à une association bouscataise qui intervient dans le cadre de solidarité internationale pour 3 bibliothèques du Burkina Faso.

200 autres documents seront attribués à une école primaire de Pessac sur Dordogne pour le renouvellement du fonds jeunesse de cette bibliothèque scolaire.

Enfin la délibération 20 concerne, à la Base sous-marine, la prochaine exposition photographique qui s'inscrit dans le cadre des Photographes pour l'Histoire, qui aura lieu du 18 février au 28 mars, et qui sera réalisée autour du photographe Georges Rodger ; exposition intitulée « Sur la Route, 1940-1949 ».

M. LE MAIRE. -

Merci. Sur ces délibérations de 14 à 20 est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Michel DUCHENE

D -20100021

Opération clic et Déclic.

Monsieur Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont des outils nécessaires et facilitateurs pour rechercher et trouver un emploi, accéder à l'information et aux droits, effectuer des démarches administratives et entretenir des liens sociaux et familiaux. La maîtrise des TIC fait aujourd'hui partie des compétences requises pour plus d'un salarié sur deux, elle facilite l'apprentissage scolaire et participe à l'affichage d'une identité sociale. Les TIC favorisent la maîtrise des dépenses domestiques (téléphonie gratuite, TNT, soldes, petites annonces, réseaux sociaux, échanges ...). Or, 40% de la population n'est jamais confrontée à l'informatique.

Le fossé numérique désigne les écarts constatés au sein d'une même population, tant pour l'équipement que pour l'usage des TIC. Ce fossé est un vecteur d'accroissement des situations d'exclusion car il touche en premier lieu des populations qui sont déjà exclues socialement, culturellement ou professionnellement.

Dans le cadre des actions qu'elle mène pour favoriser notamment la pratique de ces technologies dans les quartiers sensibles, la Ville de Bordeaux lance l'opération **CLIC ET DECLIC**. Il s'agit d'un appel à projet à destination des bailleurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CLIC ET DECLIC est une expérimentation qui positionne les TIC comme un vecteur d'insertion sociale ou professionnelle pour les jeunes exclus du numérique et leur famille, tout en veillant à respecter les valeurs du programme, à savoir la promotion d'un « numérique solidaire, citoyen et durable ».

Afin de lever les freins non exclusivement matériels à l'utilisation des TIC et de sensibiliser aux usages concourant à l'insertion sociale ou professionnelle, le projet devra associer un cycle de formation encadrée réalisé en groupe dans un espace numérique présenté comme un atelier-lieu d'échange à la pratique individuelle soutenue par la mise à disposition d'un PC connecté dans l'appartement de chacun des 100 participants retenus.

La valeur de chaque dossier proposé sera appréciée par un jury composé d'au moins un élu et de techniciens concernés les différentes dimensions du projet (informatique, développement social urbain, coopération territoriale) au regard des critères suivants :

- Efficience
- Ressources mobilisées ; partenariat
- Mobilisation des bénéficiaires ; pérennité
- Capacité à évaluer l'impact
- Caractère innovant de l'expérimentation

Le projet retenu bénéficiera d'un accompagnement de la Ville de Bordeaux comprenant :

- Un soutien en coordination au porteur du projet sur une durée globale de 12 mois. Cet appui pourra participer à la définition du pilotage, au cadrage du projet, à l'animation de réunions de bénéficiaires, au suivi de la mise en œuvre, à l'assistance dans les démarches administratives ou lors de l'évaluation à l'origine et à l'issue du chantier.
- Un soutien financier au porteur du projet compris entre 40 000 et 80 000 € maximum sur présentation d'un budget détaillé. Cette somme est uniquement dédiée au projet.
- La mise à disposition de 100 PC à reconditionner

Séance du lundi 25 janvier 2010

- les moyens prévus pour assurer la visibilité de la démarche sur le territoire (événements, supports imprimés et web, etc.)

La Ville de Bordeaux ne se situe pas, dans cette initiative, dans le cadre des commandes publiques. Elle n'évolue pas davantage comme propriétaire soucieuse de doter ses biens de fonctionnalités spécifiques, comme c'est par exemple le cas lorsque elle met à disposition une propriété municipale. Elle souhaite se placer dans une position de catalyseur. L'impulsion ainsi donnée permettra de créer du lien social, de susciter des initiatives semblables et servira l'intérêt public municipal.

Compte tenu de l'importance du territoire cible, la Ville souhaite se réserver la possibilité de soutenir plusieurs projets distincts.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :
Approuver le lancement de l'appel à projets « **CLIC ET DECLIC** »
Autoriser monsieur le Maire à le doter de l'accompagnement technique et financier présenté.
La somme correspondante est prévue sur le budget de l'exercice en cours, rubrique 020 article 657-37, 674-5.

Proposition de texte pour l'appel à projet

VILLE DE BORDEAUX OPERATION CLIC ET DECLIC APPEL A PROJETS

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont des outils indispensables et facilitateurs pour rechercher et trouver un emploi, accéder à l'information et aux droits, effectuer des démarches administratives et entretenir des liens sociaux et familiaux. La maîtrise des TIC fait aujourd'hui partie des compétences requises pour plus d'un salarié sur deux, elle facilite l'apprentissage scolaire et participe à l'affichage d'une identité sociale. Les TIC favorisent la maîtrise des dépenses domestiques (téléphonie gratuite, TNT, soldes, petites annonces, réseaux sociaux, échanges ...). Or, 40% de la population n'est jamais confrontée à l'informatique.

Le fossé numérique désigne les écarts constatés au sein d'une même population, tant pour l'équipement que pour l'usage des TIC. Ce fossé est un vecteur d'accroissement des situations d'exclusion car il touche en premier lieu des populations qui sont déjà exclues socialement, culturellement ou professionnellement.

Dans le cadre des actions qu'elle mène pour favoriser la pratique des technologies de l'information et de la communication notamment dans ses quartiers sensibles, la ville de Bordeaux lance l'opération **CLIC ET DECLIC**. Il s'agit d'un appel à projet à destination des bailleurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville .

CLIC ET DECLIC est une expérimentation qui positionne les TIC comme un vecteur d'insertion sociale ou professionnelle pour les jeunes exclus du numérique et leur famille, tout en veillant à respecter la promotion d'un « numérique solidaire, citoyen et durable ».

Afin de lever les freins non exclusivement matériels à l'utilisation des TIC et de sensibiliser aux usages concourant à l'insertion sociale ou professionnelle, le dispositif devra associer un cycle de formation encadrée réalisé en groupe dans un espace numérique présenté comme un atelier-lieu d'échange à la pratique individuelle soutenue par la mise à disposition d'un PC connecté dans l'appartement de chacun des participants retenus.

Les attendus du projet :

La Ville de Bordeaux propose de soutenir le projet qui répondra au mieux aux attentes suivantes :

- localisé sur le secteur Bordeaux Maritime, notamment sur le quartier « les aubiers/le lac »
- Mise à disposition pour la durée de l'opération d'un local adapté, accessible, et visible
- Mise en œuvre d'un atelier équipé de 10 postes et connecté à l'Internet
- Valorisation de l'opération auprès des acteurs locaux et des habitants : La mobilisation des bénéficiaires et l'évaluation du projet présentent un caractère obligatoire,
- Collecte au voisinage de l'atelier parmi les habitants exclus du numérique des 100 candidatures, volontaires pour participer à la démarche,
- Formations, animations, assistance,
- Reconditionnement, déploiement, connexion et maintenance de 100 postes.

Le projet retenu bénéficiera d'un accompagnement de la Ville de Bordeaux comprenant :

- Un soutien en coordination au porteur du projet sur une durée globale de 12 mois. Cet appui pourra participer à la définition du pilotage, au cadrage du projet, à l'animation de réunions de bénéficiaires, au suivi de la mise en œuvre, à l'assistance dans les démarches administratives ou lors de l'évaluation à l'origine et à l'issue du chantier.

- Un soutien financier au porteur du projet compris entre 40 000 et 80 000 € maximum sur présentation d'un budget détaillé. Cette somme est uniquement dédiée au projet.
- La mise à disposition de 100 PC à reconditionner
- les moyens prévus pour assurer la visibilité de la démarche sur le territoire (événements, supports imprimés et web, etc.)

Sélection du projet

Les candidatures seront examinées par un jury composé d'au moins un élu et de techniciens concernés par les différentes dimensions du projet (informatique, développement social urbain, coopération territoriale,...)

Les candidatures seront analysées au regard des critères suivants :

- Efficience et culture du résultat : impacts directs sur la reconstruction d'une identité numérique (publics cible ; programmes des formations, nombre de personnes touchées, nombre d'enfants concernés, nature des apports) ;
- Ressources mobilisées : locaux et moyens techniques et humains affectés au projet et à sa conduite, rôle du porteur, identification de modes de mobilisation des partenaires,
- Mobilisation des bénéficiaires : mise en place des démarches nécessaires pour associer les bénéficiaires cibles au projet, de la conception au développement et à l'ajustement du projet ; tarification.
- Capacité à évaluer l'impact de l'expérimentation : mise en place d'indicateurs/outils de suivi permettant d'évaluer l'impact du dispositif afin d'identifier ses points forts et ses points faibles en vue d'une éventuelle généralisation. Le porteur de projet décrira avec précision les modalités d'évaluation envisagées ;
- Caractère partenariat de l'expérimentation : le projet présenté devra s'inscrire dans une démarche de partenariat, notamment dans le but de favoriser les synergies entre acteurs locaux. Ces partenariats pourront être formalisés au travers de lettres d'intention ;
- Pérennité de l'expérimentation : le projet devra présenter les moyens envisagés pour mener l'expérimentation à son terme (1 an à partir du démarrage, offre d'extension) ;
- Caractère innovant de l'expérimentation : le projet présenté devra comporter une innovation, que ce soit sur la méthode, le développement durable, la capacité à toucher un public éloigné ou globalement les moyens envisagés pour atteindre les finalités escomptées

Le calendrier

1 février 2010 : Lancement de l'appel à projet
28 février 2010 : Date limite de dépôt des dossiers de projet
Mars 2010 : choix
avril 2010 : Cadrage et démarrage du projet
Mars 2011 : Evaluation

Les modalités pour candidater

Les dossiers de présentation de projet devront être adressés avant le 26 février 2010 12 heures

Par courrier à l'adresse suivante : CLIC ET DECLIC Direction de l'Organisation et de l'Informatique Mairie de Bordeaux 33077 BORDEAUX CEDEX

Par voie électronique à l'adresse suivante : dg.doi@mairie-bordeaux.fr. (mentionner CLIC ET DECLIC dans l'objet)

M. DUCHENE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en début d'année le maire rappelait qu'il s'agissait de relever 4 grands défis majeurs auxquels nous sommes aujourd'hui collectivement confrontés : la fracture numérique, l'Internet mobile, la participation à la vie de la ville, et la e-éducation.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Nous vous proposons donc aujourd'hui une opération innovante qui pourrait se dérouler dans le quartier Bordeaux Maritime, c'est-à-dire aux Aubiers. Une opération qui permettrait de fournir à des habitants qui ne sont pas dotés de ce matériel, du matériel recyclé. Nous savons faire. Nous l'avons déjà fait.

Ce matériel serait installé dans une centaine d'appartements aux Aubiers.

La formation éducation à ce matériel se ferait par des personnes présentes sur place, non pas dans les appartements, mais dans les immeubles. C'est pourquoi nous travaillons avec les bailleurs sociaux Domofrance et Aquitanis. Cette formation se ferait en pied d'immeuble, c'est pourquoi nous avons choisi de l'habitat vertical, afin de mener une opération qui soit la plus structurée possible.

Concernant l'opération elle-même, elle pourrait se développer dans les semaines et les mois qui viennent et prendre son rythme de croisière d'ici deux mois / deux mois et demi.

Si l'opération fonctionnait comme nous l'espérons nous pourrions la développer sur d'autres quartiers, puisque nous avons prévu près de 200 appartements. Peut-être ensuite au Grand Parc, à Bacalan, voire dans un quartier d'habitat horizontal à Saint-Michel.

La volonté aujourd'hui est de permettre à ceux qui ont des a priori par rapport à ce type de matériel, qui n'osent pas s'en servir ou qui n'ont jamais eu de formation appropriée, de leur donner ce matériel recyclé et de les aider à se les approprier et à s'en servir, non pas dans une démarche essentiellement ludique, mais dans une démarche de formation, de recherche de travail, de création de CV.

Nous avons aujourd'hui les financements. Toutes les équipes sont en place. Je vous propose donc cette délibération.

M. LE MAIRE. -

Merci. On parle souvent de la fracture numérique. Voilà une très belle initiative pour essayer de la réduire.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

D -20100022

**Pôle senior. Projet de convention avec l'ASAD. Décision.
Autorisation.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux souhaite promouvoir les actions visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, et sollicite à cette fin le renouvellement du concours de l'ASAD (Association Services d'aide à domicile) pour mener à bien ces missions. Cette association est reconnue comme un service prestataire et mandataire de qualité pour l'aide à domicile des personnes âgées. Elle compte actuellement un nombre de bénéficiaires d'environ 2 000 personnes sur le territoire communal.

L'ASAD s'engage donc à poursuivre à la demande de la Ville de Bordeaux les actions suivantes :

- favoriser la réactivité de la prise en charge des personnes orientées par le CCAS et en particulier des résidents des RPA
- contribuer à l'action menée par la direction des actions gérontologiques et portant sur l'aide aux aidants des malades atteints de la maladie d'Alzheimer

La mission confiée à l'ASAD consiste à signaler aux services du Centre Local d'Information et de Coordination les personnes susceptibles de participer à l'action citée et à faire la promotion de cette action auprès de son public

Je vous remercie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention ci-jointe avec l'ASAD,
- à attribuer à l'association ASAD, une subvention d'un montant de 75 000 euros.

Cette dépense est imputée sur le budget du Pôle Senior de la Mairie de Bordeaux 2010, Fonction 61, nature 6574.

CONVENTION

Entre les Soussignés

La Ville de Bordeaux,
représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, dûment habilité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date,
d'une part,
et
l'Association de Services d'Aide à Domicile (ASAD), sise au 74, cours Saint Louis à Bordeaux 33000, représentée par Monsieur Philippe VALDIGUIE, Président, dûment autorisé par délibération du Bureau, en date du 23 décembre 2004
d'autre part,

Préambule

La ville de Bordeaux souhaitant promouvoir les actions visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées sollicite le renouvellement du concours de l'ASAD (Association Services d'aide à domicile) pour mener à bien ces missions. Cette association est reconnue comme un service prestataire et mandataire de qualité pour l'aide à domicile des personnes âgées. Elle compte actuellement un nombre de bénéficiaires d'environ 2 000 personnes sur le territoire communal

Ceci ayant été exposé,
Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les actions menées par l'ASAD à la demande de la ville de Bordeaux pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées domiciliées sur le territoire communal.

Article 2 – Actions menées par l'ASAD

L'ASAD s'engage à la demande de la ville de Bordeaux à continuer à mener les actions suivantes :

favoriser la réactivité de la prise en charge des personnes orientées par le CCAS et en particulier des résidents des RPA

- contribuer à l'action menée par la Direction des Actions Gérontologiques portant sur l'aide aux aidants des malades atteints de la maladie d'Alzheimer.
- Cette mission consiste à signaler aux services du Centre Local d'Information et de Coordination les personnes susceptibles de participer à l'action citée et à faire la promotion de cette action auprès de son public

Article 3 – Engagements de l'ASAD

L'ASAD s'engage à mettre en œuvre les moyens financiers et techniques nécessaires à la réalisation des actions de coopération définies à l'article 1 ci-dessus,

- fournir :

- le bilan et les comptes du dernier exercice certifiés par le commissaire aux comptes,
- le rapport d'activité annuel,
- un compte d'emploi de la subvention allouée par la Ville de Bordeaux et distinguer, pour ce faire, dans ses écritures, la comptabilité propre à l'opération faisant l'objet de la présente convention.

- désigner en qualité de commissaire aux comptes un expert comptable ou un comptable agréé, dont l'ASAD fera connaître le nom à la Ville de Bordeaux, dans les trois mois suivant la notification de la présente convention.

- porter à la connaissance de la Ville de Bordeaux toute modification concernant :

- les statuts,
- le président de l'association,
- la composition du conseil d'administration et du bureau,
- le trésorier, le commissaire aux comptes.

- faciliter le contrôle, par la Ville de Bordeaux ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toutes pièces justificatives.

- conserver l'ensemble des pièces justificatives ou des copies certifiées conformes de l'action menée pendant 10 ans.

- faire connaître sur ses supports de communication, la participation de la ville de Bordeaux au financement des actions auxquelles sa subvention aura été affectée.

Article 4 - Engagements de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à soutenir financièrement les actions de coopération définies à l'article 1 ci-dessus, en versant une subvention de 75 000 € à l'ASAD

Article 5 - Modalités de versement de la subvention

Le versement de cette subvention est effectué sur le compte établi au nom de l'ASAD, ouvert à la Banque COURTOIS - Code banque : 10268 - Code guichet : 02468 - Compte n° 21850500200 - clé RIB : 21

Cette dépense est imputée sur le budget 2010 du Pôle Senior de la Mairie de Bordeaux, Fonction 61, nature 6574.

Article 6 – Responsabilités

La réalisation des actions définies à l'article 1 ci-dessus, est placée sous la responsabilité exclusive de l'ASAD.

Article 7 - Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet le jour de sa notification à l'ASAD et prendra fin au 31 décembre 2010.

Article 8 - Condition de résiliation de la convention

La présente convention peut être résiliée à tout moment par chaque partie, en cas d'inobservation de l'une quelconque des obligations convenues dans la présente convention, sans préjudice de dommages-intérêts éventuels. La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de dissolution ou de liquidation judiciaire de l'ASAD.

Article 9 - Restitution éventuelle des fonds versés

Seront restituées à la Ville de Bordeaux les sommes qui n'auront pas été utilisées ou auront été utilisées pour une destination qui n'a pas été prévue par la présente convention. En outre, la Ville de Bordeaux se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées, au regard de la qualité des prestations effectuées par l'ASAD.

Article 10

- Règlement des litiges

Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en cinq exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'ASAD
Alain JUPPÉ Maire	Philippe VALDIGUIE Président

MME FAYET. -

Il s'agit d'une subvention annuelle à l'ASAD, l'Association de Service d'Aide à Domicile qui a comme clients environ 2000 personnes âgées sur le territoire de la ville.

Il est à noter que la santé de cette association s'améliore puisque la subvention qu'ils sollicitent diminue chaque année.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100023

**Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Médiation Citoyenne. Autorisation. Signature.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis 2001 la municipalité offre aux Bordelais la possibilité de résoudre leurs conflits de voisinage à l'amiable par le biais de la médiation citoyenne. Ce dispositif fonctionne grâce à l'implication de bénévoles bordelais formés à la médiation qui donnent de leur temps afin d'écouter et de rétablir la communication entre leurs concitoyens.

Afin de donner un cadre précis aux relations que la mairie entretient avec ces médiateurs citoyens, de leur donner un statut clair et une meilleure reconnaissance pour la mission qu'ils occupent, le coordinateur de la médiation citoyenne a élaboré avec les médiateurs la charte ci-jointe. Elle précise le champ d'intervention de la médiation citoyenne, le rôle du médiateur citoyen, son statut, ses droits et ses devoirs. Elle définit la pratique et l'organisation de la médiation citoyenne. Chaque médiateur bénévole ayant signé ce document s'engagera à respecter ce cadre.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette charte avec chacun des médiateurs citoyens.

CHARTRE DE LA MEDIATION CITOYENNE

La Ville de Bordeaux propose un service gratuit à destination de tous les bordelais : la médiation citoyenne.

Le présent document précise la pratique de la médiation citoyenne, telle qu'elle doit être appliquée.

Article 1 - Champ d'intervention.

La médiation citoyenne intervient dans les conflits « privés », essentiellement de voisinage, afin de proposer un système de résolution amiable.

Sont exclus les conflits familiaux ou les litiges avec une administration (territoriale ou d'Etat).

Pour ce faire, la Ville fait appel à des citoyens bénévoles en qualité de médiateurs et à un agent municipal en qualité de coordonnateur.

Article 2 - Rôle du médiateur.

Le médiateur a pour rôle d'établir la communication entre les parties en conflit et de les aider à trouver une solution au litige qui les oppose.

Pour ce faire, le médiateur suit le processus établi par le service de médiation citoyenne : il prend en charge les entretiens individuels avec les administrés, ainsi que les rencontres de médiation clôturant ce processus.

En aucun cas le médiateur n'a le pouvoir de trancher les différends, ni d'imposer une décision aux parties.

Article 3 - Statut du médiateur.

Le médiateur exerce sa fonction bénévolement, et ne peut percevoir de rémunération pour ses missions.

S'agissant d'une participation volontaire, le médiateur bénévole peut interrompre à tout moment son engagement sans procédure, ni dédommagement, après en avoir informé le coordonnateur au préalable.

De la même manière, la municipalité se réserve le droit d'interrompre sa collaboration avec un bénévole, sans procédure, ni dédommagement, après l'en avoir informé au préalable.

Article 4 - Droits et devoirs du médiateur.

- Le médiateur s'engage à suivre une formation continue proposée par la municipalité. La présence des médiateurs est obligatoire aux :
 - Journées de formation avec des intervenants professionnels de la médiation.
 - Réunions d'équipe régulières, avec des temps d'analyse de pratique et de supervision. Cette formation est proposée gratuitement aux médiateurs.
- Le médiateur a le devoir de sauvegarder sous toutes ses formes l'indépendance inhérente à sa fonction. Il n'a pas pour rôle de juger ni d'arbitrer.

Le médiateur s'interdit d'intervenir dans des médiations impliquant un parent, allié, collaborateur ou toute personne avec laquelle il aurait une communauté d'intérêts.

- Le médiateur s'engage à respecter et à préserver la confidentialité des débats. Le médiateur est tenu au secret professionnel à l'égard des tiers. Le secret ne pourra être levé qu'avec l'accord conjoint des parties et dans les domaines où la législation existante le permet. Le devoir de discrétion du médiateur ne disparaît pas, même après s'être démis de ses fonctions.
- Le médiateur a toujours le droit de refuser une médiation en vertu d'une clause de conscience. Le médiateur peut interrompre une médiation si son propre jugement, son éthique, l'amènent à penser que celle-ci ne se déroule pas de manière équitable.

Article 5 – Obligations du médiateur envers les tiers.

Le médiateur, pour accomplir sa mission, se doit de tout mettre en œuvre pour :

- informer les parties sur les règles de fonctionnement de la médiation et sur la possibilité de consulter un conseil de leur choix.
- s'assurer de la libre participation des parties au processus de médiation.
- favoriser les conditions d'un libre échange fondé sur un respect mutuel des intérêts et des personnes.
- permettre aux parties d'élaborer ou non une solution librement négociée, en connaissance de cause et notamment vis à vis des tiers.

Article 6 - Pratique de la médiation.

Le médiateur exerce son activité au sein d'une équipe et intervient systématiquement en co-médiation (avec un autre médiateur au minimum).

En accord avec le coordonnateur du service de médiation citoyenne, le médiateur fixe des plages de disponibilités hebdomadaires, définissant les périodes durant lesquelles le médiateur peut prendre en charge des rendez-vous.

Le service de médiation citoyenne exige un minimum de deux heures de disponibilité hebdomadaires. Néanmoins, si il en a la possibilité, le médiateur peut proposer une plage de disponibilité plus importante.

Dans la mesure du possible, les rendez-vous seront pris en accord avec ces plages horaires, dans le cas contraire, le médiateur sera systématiquement consulté au préalable.

Le suivi administratif des dossiers ainsi que la prise des rendez-vous est assurée par le coordonnateur. Les médiateurs seront prévenus par mail ou téléphone de leurs différents rendez-vous. Le coordonnateur s'engage à informer les médiateurs au minimum trois jours avant la date effective du rendez-vous.

En cas de modification de rendez-vous (date ou heure) par les administrés, le coordonnateur s'engage à en informer les médiateurs le plus tôt possible.

Les réunions d'équipes mensuelles sont animées par le coordonnateur. Les dates sont fixées avec l'ensemble de l'équipe, un rappel est envoyé par le coordonnateur une semaine avant chaque réunion.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Le médiateur ne percevra aucune rémunération pour la mission qu'il accomplit. Pour les déplacements qu'il effectuera dans le cadre de sa mission, il sera indemnisé sous la forme de titres de transport en fonction des déplacements réellement effectués.

La police Responsabilité Civile Générale de la Ville assure les dommages que les médiateurs pourraient causer aux tiers ou dont ils seraient victimes dans le cadre de leur mission. Cependant, le bénévole a l'obligation d'être personnellement couvert par une assurance responsabilité civile familiale et d'en fournir annuellement l'attestation à la Ville.

Déclaration d'engagement mutuel

La Ville de Bordeaux, le service de médiation citoyenne et le bénévole s'engagent, par la présente, à respecter le contenu de cette charte.

A Bordeaux, le.....

Signature Ville de Bordeaux (l'Adjoint au Maire) Lu et approuvé	Signature Service de médiation citoyenne (le coordonnateur de médiation citoyenne) Lu et approuvé	Signature du bénévole Lu et approuvé
---------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------

MME FAYET. -

Il s'agit d'une délibération qui est déjà une réalisation du Projet Social, de l'action 25 qui consiste à soutenir la médiation citoyenne que nous menons depuis quelques années sur Bordeaux avec des bénévoles qui sont très formés, accompagnés et suivis.

Là, en accord avec eux, et avec eux, nous avons écrit une charte qui règle un peu les droits et devoirs du médiateur.

Un des objectifs était de pouvoir leur attribuer des titres de transport, parce qu'ils font ces médiations bien évidemment à titre gratuit, mais il y a quand même pour certains des frais de déplacement, donc c'est juste l'indemnité de transport qu'ils recevront.

Mais cela permet aussi de rappeler quelle est leur mission, dans quel cadre ils agissent et quel est le soutien de la Ville.

C'est une mission qui se développe parce que les besoins augmentent.

M. LE MAIRE. -

Mme NOËL

MME NOËL. -

Comme vous venez de le rappeler, Mme FAYET, la médiation citoyenne a été mise en œuvre en 2001, et comme vous venez de le préciser, cette médiation citoyenne fait partie des actions du Projet Social, l'action 25, libellée « Développement de la médiation citoyenne », avec sur la ligne financement : « Dans le cadre du budget actuel ».

Je voulais souligner ce point. Votre intervention tout à l'heure à notre égard sur le Projet Social était à mon sens empreinte d'un certain mépris et tout à fait déplacée. Vous l'avez conclue par la phrase suivante : « Le Projet Social démarre demain ». Cette délibération fait précisément état du contraire.

Je vous rappelle que j'ai bien dit que je ne désapprouvais pas le contenu de la majorité des fiches. J'ai dit exactement l'inverse. J'ai simplement précisé, et cette délibération me donne raison, que l'on identifiait mal ce qui existait déjà, et, pour ce qui n'existait pas, qu'on identifiait mal quelle était la volonté effective d'une mise en place rapide.

Bref. Je me suis interrogée sur le portage politique. Je pense que vous serez d'accord avec moi sur le fait qu'il faut se donner les moyens de l'action dans l'organisation des partenariats, dans la mise en œuvre de financements, avec un portage politique fort et ambitieux.

C'est tout ce que j'avais à ajouter.

M. LE MAIRE. -

Mme FAYET

MME FAYET. -

Oui. Je vais me permettre de répondre. Je pense que le portage politique, il est fort et il est ambitieux. On n'a pas besoin de recevoir de leçon.

Je vais vous expliquer parce que ça ne semble pas clair. Quand on dit : « développement de la médiation citoyenne » ça veut bien dire qu'on veut l'augmenter. Effectivement cette action a démarré en 2000. Effectivement la question s'est posée l'année dernière de savoir s'il fallait maintenir, arrêter, développer.

Nous prenons la décision de continuer, de maintenir et d'augmenter. Pourquoi ? Parce que cela a été une demande constamment exprimée dans les forums de quartiers. Dans tous les forums de quartiers les gens ont exprimé ce besoin de médiation de voisinage.

Visiblement cette action n'était pas suffisamment connue, donc, comme il est écrit dans le Projet Social, nous avons la volonté de mieux la faire connaître et de la développer.

Les coûts seront minimales puisqu'il s'agit de gens bénévoles.

M. LE MAIRE. -

Si le Projet Social ne s'appuyait pas sur des actions qui existent déjà ce serait une aimable plaisanterie. On ne prendrait pas les choses au sérieux. Comme cela a été dit tout à l'heure, bien entendu l'action sociale de la Ville constitue le socle.

Deuxièmement, il est prévu de la développer. C'est très exactement ce qui est proposé ici.

Troisièmement, on y met les moyens parce que ce n'est pas si gratuit que ça. Il y a derrière je crois une création d'emploi.

Les explications un peu alambiquées de Mme NOËL expliquent sa gêne de ne pas avoir voté quelque chose qu'elle approuve en réalité. Mais là vous avez l'occasion de le voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Personne. Parfait. On continue.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100024

Régie des repas servis aux usagers des clubs sénior et du service du portage de repas à domicile. Modification. Décision. Autorisation.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre général de l'ajustement des tarifs des prestations municipales, je soumetts à votre approbation les nouvelles grilles tarifaires relatives aux repas servis aux usagers des clubs senior, et aux bénéficiaires du portage de repas à domicile de la Ville de Bordeaux.

L'actualisation de ces tarifs vise à s'aligner sur le pourcentage d'augmentation de 2% appliqué à la restauration des élèves des écoles élémentaires et maternelles de la Ville de Bordeaux.

➤ **TARIFS RESTAURATION DES CLUBS SENIOR AU 1^{er} février 2010**

Tranches de ressources en euros	Tarifs 2009 en euros	Tarifs 2010 en euros
Jusqu'à 625	2,25 €	2,30 €
De 625,01 à 870	3,05 €	3,11 €
De 870,01 à 1195	3,75 €	3,83 €
De 1195,01 à 1425	4,60 €	4,69 €
Au-delà de 1425,01	5,05 €	5,15 €
Invité	6,30 €	6,43 €

➤ **TARIFS DES REPAS LIVRES AU DOMICILE AU 1^{er} février 2010**

Tranches de ressources en euros	Tarifs 2009 en euros	Tarifs 2010 en euros	
	Repas et livraison	Repas et livraison	Part de livraison incluse pour
Jusqu'à 625	4,20 €	4,25 €	1,95 €
De 625,01 à 870	5,00 €	5,06 €	1,95 €
De 870,01 à 1195	5,70 €	5,78 €	1,95 €
De 1195,01 à 1425	6,55 €	6,64 €	1,95 €
Au-delà de 1425,01	7,00 €	7,10 €	1,95 €

➤ **TARIF COUPLE**

Tranches de ressources pour le foyer fiscal en euros	Tarifs 2009 en euros	Tarifs 2010 en euros	
	Deux repas et livraison	Deux repas et livraison	Part de livraison incluse
Jusqu'à 1250	6,45 €	6,55 €	1,95 €
De 1250,01 à 1740	8,05 €	8,17 €	1,95 €
De 1740,01 à 2390	9,45 €	9,61 €	1,95 €
De 2390,01 à 2850	11,15 €	11,33 €	1,95 €
Au-delà de 2850,01	12,05 €	12,25 €	1,95 €

Aussi, je vous remercie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- Monsieur le Maire, à mettre en œuvre la nouvelle tarification, à compter du 1^{er} février 2010
- La Régie des recettes à procéder à l'encaissement des sommes dues selon les nouvelles grilles tarifaires présentées ci-dessus.

Ces recettes sont prévues au budget, Fonction 61, Comptes 70688 et 70878, exercice en cours.

MME FAYET. -

Il s'agit de l'augmentation annuelle des repas. Une augmentation de 2% pour les repas servis aux senior.

M. LE MAIRE. -

D'accord. M. RESPAUD a déjà dit ce qu'il en pensait.

Qui vote contre ?

Je fais l'économie de votre intervention. Je parle pour vous : c'est trop.

M. RESPAUD. -

Vous avez bien compris ce que je disais. Nous avons d'un côté le Projet Social et de l'autre des mesures qui vont à l'encontre du Projet Social.

Voilà. Vous avez bien compris, mais pourtant vous avez voté pour...

M. LE MAIRE. -

J'ai entendu ce que vous disiez, mais je n'ai pas dit que je le partageais.

Cette décision me paraît nécessaire.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Merci

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

DELEGATION DE Mme Arielle PIAZZA

D -20100025

Projet de réalisation d'un nouveau stade à Bordeaux.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du conseil municipal du 23 novembre 2009, vous avez donné un avis favorable de principe à la réalisation d'un nouveau stade à Bordeaux, avec une participation de la Ville de 15 M€

Pour mémoire, le site retenu se situe dans le secteur du Lac, à l'est du stadium, sur des terrains actuellement propriété de la CUB, et sur lesquels sera également implantée, plus à l'est, une station garage pour les tramways. Ce terrain se situe à proximité immédiate du parking de la foire exposition (8000 places), et est globalement bien desservi en infrastructures routières.

Par ailleurs, il bénéficiera, à l'échéance de la construction du stade, d'une liaison directe en tramway.

Le stade lui-même sera d'une capacité entre 43 000 et 45 000 places couvertes, et répondra aux normes de l'UEFA. Il sera conçu dans une démarche de développement durable.

Le plan de financement à ce jour est le suivant :

Club des Girondins :	100 M€
Etat :	20 M€
Région :	15 M€
CUB :	15 M€
Ville de Bordeaux:	15 M€

Soit un total de 165 M€

Le Conseil général a, dans l'immédiat, décliné toute participation financière à cet équipement, sachant pourtant que plus du tiers des spectateurs viennent du territoire girondin hors CUB. Cette absence de financement rend plus complexe la réalisation de ce projet, sans néanmoins le rendre impossible à ce stade.

Afin de respecter les délais de réalisation, et comme cela vous avait été indiqué lors de notre séance du mois de novembre, il convient aujourd'hui de confirmer notre engagement, par le lancement de la procédure d'appel à candidature pour la réalisation de cet équipement, et il vous est proposé pour cela de recourir à la formule du contrat de partenariat public privé.

Le contrat de partenariat public privé

Définition

Le contrat de partenariat est un contrat administratif par lequel une collectivité territoriale (ou un établissement public local) confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la conception, la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement.

Le cocontractant de la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser.

Evaluation préalable

Les contrats de partenariat donnent lieu à une évaluation préalable précisant les motifs de caractère économique, financier, juridique et administratif qui conduisent la collectivité à engager la procédure de passation d'un tel contrat. Cette évaluation comporte une analyse comparative de différentes options, notamment en termes de coût global, de partage des risques et de performance, ainsi qu'au regard des préoccupations de développement durable.

Elle est présentée à l'assemblée délibérante de la collectivité qui se prononce sur le principe du recours à un contrat de partenariat.

Les contrats de partenariat ne peuvent être conclus que si, au regard de l'évaluation, il s'avère :

1° que, compte tenu de la complexité du projet, la collectivité n'est pas objectivement en mesure de définir seule et à l'avance les moyens techniques répondant à ses besoins ou d'établir le montage financier ou juridique du projet ;

2° ou bien que le projet présente un caractère d'urgence, lorsqu'il s'agit de rattraper un retard préjudiciable à l'intérêt général affectant la réalisation d'équipements collectifs ou l'exercice d'une mission de service public, ou de faire face à une situation imprévisible ;

3° ou bien encore que, compte tenu soit des caractéristiques du projet, soit des exigences du service public dont la collectivité est chargée, soit des insuffisances et difficultés observées dans la réalisation de projets comparables, le recours à un tel contrat présente un bilan entre les avantages et les inconvénients plus favorable que ceux d'autres contrats de la commande publique.

Procédure de négociation

Les contrats de partenariat peuvent être passés selon les procédures du dialogue compétitif, de l'appel d'offres ou selon une procédure négociée.

Si, compte tenu de la complexité du projet, la collectivité est objectivement dans l'impossibilité de définir seule et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ou d'établir le montage financier ou juridique du projet, elle peut recourir à la procédure dite de « dialogue compétitif ». Elle indique le choix de la procédure dans l'avis de publicité.

Rémunération du co-contractant

La collectivité, verse en contrepartie un loyer annuel à l'opérateur, qui couvre à la fois l'amortissement de son investissement, et les charges d'entretien et de réparation. Le loyer est versé déduction faites des subventions qui peuvent venir alléger le coût d'investissement pour l'opérateur.

A l'issue de la période couverte par le contrat, le bien retourne dans le patrimoine de la collectivité sans indemnisation.

Vous trouverez en annexe 1 les textes législatifs qui régissent les contrats de partenariat, et dont sont extraits les indications qui précèdent.

Proposition pour le nouveau stade de Bordeaux

En application de ces dispositions, il vous est proposé de recourir à la formule du contrat de partenariat.

Pour éclairer votre décision, une évaluation préalable a été réalisée, avec l'aide de cabinets extérieurs. Vous trouverez celle-ci en annexe 2.

Cette évaluation conclut :

1°) à la faisabilité juridique du recours au contrat de partenariat, les conditions nécessaires étant remplies

2°) entre les différentes alternatives possibles (et principalement le recours classique à une maîtrise d'ouvrage par la Ville), à l'intérêt économique du recours au contrat de partenariat.

Une présentation en a été faite d'une part à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), d'autre part au Comité technique paritaire de la Ville, conformément aux textes.

Il vous est donc proposé de valider le principe du recours au contrat de partenariat, et de m'autoriser à lancer cette procédure, sous la forme du dialogue compétitif.

Je vous précise que le lancement de la procédure ne contraint pas la Ville à réaliser cet équipement, s'il s'avérait qu'à l'issue de la procédure de dialogue compétitif, et d'un dernier tour de table financier de nos partenaires, les conditions de cette réalisation devaient entraîner un engagement de la Ville dépassant nos possibilités financières.

Contrat de Ville et contrat de stade

Par ailleurs, et pour répondre au cahier des charges de l'UEFA, il vous est proposé de donner un accord aux projets de « contrat de ville » et de « contrat de stade », ci-joints, dans la forme qui nous est proposée.

Je vous précise cependant que certaines dispositions de ces contrats types peuvent ne pas correspondre exactement aux réglementations nationales, et devront faire l'objet d'ajustements avec l'UEFA, si la candidature de la France est retenue.

Je vous demande en conséquence :

1°) d'approuver le principe du recours au contrat de partenariat pour la construction, l'entretien, la maintenance et éventuellement l'exploitation, ainsi que le financement partiel d'un nouveau stade de 43 à 45 000 places couvertes, dans le secteur du Lac à Bordeaux.

2°) de m'autoriser à lancer la procédure correspondante

3°) de m'autoriser à signer les contrats de ville et de stade, ce dernier devant ultérieurement être co-signé par le futur utilisateur du stade.

Annexe 1
Code Général des collectivités territoriales (extrait)

CHAPITRE IV : Les contrats de partenariat

Article L1414-1

I. - Le contrat de partenariat est un contrat administratif par lequel une collectivité territoriale ou un établissement public local confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital. Toutefois, le financement définitif d'un projet doit être majoritairement assuré par le titulaire du contrat, sauf pour les projets d'un montant supérieur à un seuil fixé par décret.

Il peut également avoir pour objet tout ou partie de la conception de ces ouvrages, équipements ou biens immatériels ainsi que des prestations de services concourant à l'exercice, par la personne publique, de la mission de service public dont elle est chargée.

II. - Le cocontractant de la personne publique assure la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser. Après décision de l'organe délibérant de la collectivité territoriale concernée, il peut être chargé d'acquérir les biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris, le cas échéant, par voie d'expropriation.

Il peut se voir céder, avec l'accord du cocontractant concerné, tout ou partie des contrats passés par la personne publique pouvant concourir à l'exécution de sa mission.

La rémunération du cocontractant fait l'objet d'un paiement par la personne publique pendant toute la durée du contrat. Elle est liée à des objectifs de performance assignés au cocontractant.

Le contrat de partenariat peut prévoir un mandat de la personne publique au cocontractant pour encaisser, au nom et pour le compte de la personne publique, le paiement par l'utilisateur final de prestations revenant à cette dernière.

III. - Lorsque la réalisation d'un projet relève simultanément de la compétence de plusieurs personnes publiques, ces dernières peuvent désigner par convention celle d'entre elles qui réalisera l'évaluation préalable, conduira la procédure de passation et, éventuellement, en suivra l'exécution.

Article L1414-2

I. - Les contrats de partenariat donnent lieu à une évaluation préalable précisant les motifs de caractère économique, financier, juridique et administratif qui conduisent la personne publique à engager la procédure de passation d'un tel contrat. Cette évaluation comporte une analyse comparative de différentes options, notamment en termes de coût global hors taxes, de partage des risques et de performance, ainsi qu'au regard des préoccupations de développement durable. Lorsqu'il s'agit de faire face à une situation imprévisible, cette évaluation peut être succincte. Cette évaluation est menée selon une méthodologie définie par le ministre chargé de l'économie.

Elle est présentée à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou à l'organe délibérant de l'établissement public, qui se prononce sur le principe du recours à un contrat de partenariat.

II. - Les contrats de partenariat ne peuvent être conclus que si, au regard de l'évaluation, il s'avère :

1° Que, compte tenu de la complexité du projet, la personne publique n'est pas objectivement en mesure de définir seule et à l'avance les moyens techniques répondant à ses besoins ou d'établir le montage financier ou juridique du projet ;

2° Ou bien que le projet présente un caractère d'urgence, lorsqu'il s'agit de rattraper un retard préjudiciable à l'intérêt général affectant la réalisation d'équipements collectifs ou l'exercice d'une mission de service public, ou de faire face à une situation imprévisible ;

3° Ou bien encore que, compte tenu soit des caractéristiques du projet, soit des exigences du service public dont la personne publique est chargée, soit des insuffisances et difficultés observées dans la réalisation de projets comparables, le recours à un tel contrat présente un bilan entre les avantages et les inconvénients plus favorable que ceux d'autres contrats de la commande publique. Le critère du paiement différé ne saurait à lui seul constituer un avantage.

Article L1414-3

La passation d'un contrat de partenariat est soumise aux principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics. Elle est précédée d'une publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes dans des conditions prévues par décret.

Article L1414-5

Les contrats de partenariat peuvent être passés selon les procédures du dialogue compétitif, de l'appel d'offres ou selon une procédure négociée.

Si, compte tenu de la complexité du projet et quel que soit le critère d'éligibilité retenu en application de l'article L. 1414-2 pour fonder le recours au contrat de partenariat, la personne publique est objectivement dans l'impossibilité de définir seule et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins ou d'établir le montage financier ou juridique du projet, elle peut recourir au dialogue compétitif dans les conditions prévues à l'article L. 1414-7. Elle indique le choix de la procédure dans l'avis de publicité.

Si tel n'est pas le cas, elle indique que les candidats admis présenteront une offre selon la procédure d'appel d'offres prévue à l'article L. 1414-8 ou selon la procédure négociée prévue à l'article L. 1414-8-1.

Article L1414-7

Sur la base du programme fonctionnel qu'elle a établi afin de déterminer ses besoins et ses objectifs, la personne publique engage un dialogue avec chacun des candidats, dont l'objet est de définir les moyens techniques et le montage juridique et financier les mieux à même de répondre à ses besoins.

La personne publique peut discuter avec les candidats de tous les aspects du contrat.

Chaque candidat est entendu dans des conditions d'égalité. La personne publique ne peut donner à certains candidats des informations susceptibles de les avantager par rapport à d'autres. Elle ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la discussion sans l'accord de celui-ci.

La personne publique poursuit les discussions avec les candidats jusqu'à ce qu'elle soit en mesure d'identifier la ou les solutions, au besoin après les avoir comparées, qui sont susceptibles de répondre à ses besoins.

Elle peut prévoir que les discussions se déroulent en phases successives au terme desquelles seules sont retenues les propositions répondant le mieux aux critères fixés dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le règlement de consultation. Le recours à cette possibilité doit avoir été indiqué dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans le règlement de la consultation.

Lorsqu'elle estime que la discussion est arrivée à son terme, la personne publique en informe les candidats qui ont participé à toutes les phases de la consultation. Elle invite les candidats à remettre leur offre finale sur la base de la ou des solutions présentées et spécifiées au cours du dialogue dans un délai qui ne peut être inférieur à un mois. Elle définit les conditions d'exécution du contrat, y compris de celles de ses clauses qui prévoient une évolution, pendant la durée du contrat, des droits et obligations du cocontractant, et, le cas échéant, précise les critères d'attribution du contrat définis dans l'avis d'appel public à la concurrence ou le

règlement de la consultation. Elle s'efforce de maintenir jusqu'à ce stade une concurrence réelle.

Ces offres comprennent tous les éléments nécessaires à l'exécution du contrat.

La personne publique peut demander des clarifications, des précisions, des compléments ou des perfectionnements concernant les offres déposées par les candidats ainsi que la confirmation de certains des engagements, notamment financiers, qui y figurent. Cependant, ces demandes ne peuvent avoir pour effet de modifier les éléments fondamentaux de l'offre ou des caractéristiques essentielles du contrat dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

Il peut être prévu dans l'avis d'appel public à la concurrence ou le règlement de la consultation qu'une prime sera allouée à tous les candidats ou à ceux dont les offres ont été les mieux classées. Lorsque les demandes de la personne publique impliquent un investissement significatif pour les candidats ayant participé au dialogue compétitif, une prime doit leur être versée.

Article L1414-9

I. - Le contrat est attribué au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, par application des critères définis, en prenant en compte les conclusions de l'étude d'évaluation mentionnée à l'article L. 1414-2, dans l'avis d'appel public à la concurrence ou le règlement de la consultation et le cas échéant précisés dans les conditions prévues à l'article L. 1414-7.

Les critères d'attribution sont pondérés. Si la personne publique démontre qu'une telle pondération est objectivement impossible, ils sont hiérarchisés.

Parmi les critères d'attribution, figurent nécessairement le coût global de l'offre, des objectifs de performance définis en fonction de l'objet du contrat, en particulier en matière de développement durable, et la part d'exécution du contrat que le candidat s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises et à des artisans. On entend par coût global de l'offre la somme des coûts actualisés générés par la conception, le financement, la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels, les prestations de services prévus sur la durée du contrat.

La définition des petites et moyennes entreprises est fixée par voie réglementaire.

D'autres critères, en rapport avec l'objet du contrat, peuvent être retenus, notamment la valeur technique et le caractère innovant de l'offre, le délai de réalisation des ouvrages, équipements ou biens immatériels, leur qualité architecturale, esthétique ou fonctionnelle.

II. - Sur demande de la personne publique, le candidat identifié comme ayant remis l'offre la plus avantageuse peut être amené à clarifier des aspects de son offre ou à confirmer les engagements figurant dans celle-ci. Cependant, ces demandes ne peuvent avoir pour effet de modifier des éléments fondamentaux de l'offre ou des caractéristiques essentielles du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.

Article L1414-10

L'assemblée délibérante ou l'organe délibérant autorise la signature du contrat de partenariat par l'organe exécutif ou déclare la procédure infructueuse.

A cette fin, le projet de délibération est accompagné d'une information comportant le coût prévisionnel global du contrat, en moyenne annuelle, pour la personne publique et l'indication de la part que ce coût représente par rapport à la capacité de financement annuelle de la personne publique. Cette part est mesurée dans des conditions définies par décret. (...)

Article L1414-12

Un contrat de partenariat comporte nécessairement des clauses relatives :

- a) A sa durée ;
- b) Aux conditions dans lesquelles est établi le partage des risques entre la personne publique et son cocontractant ;
- c) Aux objectifs de performance assignés au cocontractant, notamment en ce qui concerne la qualité des prestations de services, la qualité des ouvrages, équipements ou biens immatériels, les conditions dans lesquelles ils sont mis à la disposition de la personne publique et, le cas échéant, leur niveau de fréquentation ;
- d) A la rémunération du cocontractant, aux conditions dans lesquelles sont pris en compte et distingués, pour son calcul, les coûts d'investissement - qui comprennent en particulier les coûts d'étude et de conception, les coûts annexes à la construction et les frais financiers intercalaires -, les coûts de fonctionnement et les coûts de financement et, le cas échéant, les recettes que le cocontractant peut être autorisé à se procurer en exploitant le domaine, les ouvrages, équipements ou biens immatériels, à l'occasion d'activités étrangères aux missions de service public de la personne publique et qui ne leur portent pas préjudice, aux motifs et modalités de ses variations pendant la durée du contrat et aux modalités de paiement, notamment aux conditions dans lesquelles, chaque année, les sommes dues par la personne publique à son cocontractant et celles dont celui-ci est redevable au titre de pénalités ou de sanctions font l'objet d'une compensation ;
- d bis) Aux conditions dans lesquelles, en application de l'article L. 313-29-1 du code monétaire et financier, la personne publique constate que les investissements ont été réalisés conformément aux prescriptions du contrat ;
- e) Aux obligations du cocontractant ayant pour objet de garantir le respect de l'affectation des ouvrages, équipements ou biens immatériels au service public dont la personne publique contractante est chargée et le respect des exigences du service public ;
- f) Aux modalités de contrôle par la personne publique de l'exécution du contrat, notamment du respect des objectifs de performance, particulièrement en matière de développement durable, ainsi que des conditions dans lesquelles le cocontractant fait appel à d'autres entreprises pour l'exécution du contrat, et notamment des conditions dans lesquelles il respecte son engagement d'attribuer une partie du contrat à des petites et moyennes entreprises et à des artisans.

Le titulaire du contrat de partenariat constitue, à la demande de tout prestataire auquel il est fait appel pour l'exécution du contrat, un cautionnement auprès d'un organisme financier afin de garantir au prestataire qui en fait la demande le paiement des sommes dues. Ces prestations sont payées dans un délai fixé par voie réglementaire ;

- g) Aux sanctions et pénalités applicables en cas de manquement à ses obligations, notamment en cas de non-respect des objectifs de performance, de la part du cocontractant ;
- h) Aux conditions dans lesquelles il peut être procédé, par avenant ou, faute d'accord, par une décision unilatérale de la personne publique, à la modification de certains aspects du contrat ou à sa résiliation, notamment pour tenir compte de l'évolution des besoins de la personne publique, d'innovations technologiques ou de modifications dans les conditions de financement obtenues par le cocontractant.

Tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global du contrat supérieur à 5 % est soumis pour avis à la commission prévue à l'article L. 1414-6. L'assemblée délibérante ou l'organe délibérant qui autorise la conclusion du projet d'avenant est préalablement informé de cet avis ;

- i) Au contrôle qu'exerce la personne publique sur la cession partielle ou totale du contrat ;
- j) Aux conditions dans lesquelles, en cas de défaillance du cocontractant, la continuité du service public est assurée, notamment lorsque la résiliation du contrat est prononcée ;
- k) Aux conséquences de la fin, anticipée ou non, du contrat, notamment en ce qui concerne la propriété des ouvrages, équipements ou biens immatériels ;
- l) Aux modalités de prévention et de règlement des litiges et aux conditions dans lesquelles il peut, le cas échéant, être fait recours à l'arbitrage, avec application de la loi française.

Article L1414-13

Lorsque tout ou partie de la conception des ouvrages, équipements ou biens immatériels est confiée au cocontractant, les dispositions suivantes sont applicables :

- a) Parmi les conditions d'exécution du contrat retenues par la personne publique contractante, figure l'obligation d'identifier une équipe de maîtrise d'oeuvre chargée de la conception des ouvrages, équipements ou biens immatériels et du suivi de leur réalisation ;
- b) Les offres comportent nécessairement, pour les bâtiments, un projet architectural ;
- c) Parmi les critères d'attribution du contrat figure nécessairement la qualité globale des ouvrages, équipements ou biens immatériels.

Lorsque la personne publique ne confie au cocontractant qu'une partie de la conception des ouvrages, équipements ou biens immatériels, elle peut elle-même, par dérogation aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 7 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, faire appel à une équipe de maîtrise d'oeuvre pour la partie de la conception qu'elle assume.

Article L1414-14

Un rapport annuel, établi par le cocontractant, est présenté par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, avec ses observations éventuelles, à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou l'organe délibérant de l'établissement public, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. A l'occasion de la présentation du rapport, un débat est organisé sur l'exécution du contrat de partenariat. Le contenu de ce rapport annuel est fixé par un décret pris après avis du Conseil d'Etat.

Article L1414-16

Lorsque le contrat emporte occupation du domaine public, il vaut autorisation d'occupation de ce domaine pour sa durée. Le titulaire du contrat a, sauf stipulation contraire du contrat, des droits réels sur les ouvrages et équipements qu'il réalise. Ces droits lui confèrent les prérogatives et obligations du propriétaire, dans les conditions et les limites prévues par les clauses du contrat ayant pour objet de garantir l'intégrité et l'affectation du domaine public.

Si le titulaire du contrat est autorisé à valoriser une partie du domaine de la personne publique dans le cadre du contrat de partenariat, cette dernière procède, s'il y a lieu, à une délimitation des biens appartenant au domaine public. La personne publique peut autoriser le titulaire à consentir des baux dans les conditions du droit privé, en particulier des baux à construction ou des baux emphytéotiques, pour les biens qui appartiennent au domaine privé, et à y constituer tous types de droits réels à durée limitée. L'accord de la personne publique doit être expressément formulé pour chacun des baux consentis au titulaire du contrat de partenariat. Avec l'accord de la personne publique, ces baux ou droits peuvent être consentis pour une durée excédant celle du contrat de partenariat.

Le contrat détermine dans quelles conditions les revenus issus de la valorisation du domaine privé par le titulaire viennent diminuer le montant de la rémunération versée par la personne publique.

MME PIAZZA. -

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien une petite introduction sur ce grand sujet avant d'entrer dans le détail sur la délibération d'aujourd'hui.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Construire un nouveau stade dédié aux sports de pelouse, football et rugby, c'est donner pour les prochaines 50 années de la joie, de l'émotion et de la fierté à tous les amoureux de ces sports, aux supporters de notre équipe de football, mais au-delà, à tous les Bordelais, les Girondins et les Aquitains qui seront fiers de la modernité d'une telle enceinte, même en n'étant pas amateurs de spectacles sportifs.

Bordeaux, la Gironde et l'Aquitaine ont besoin pour leur rayonnement d'un stade moderne qui sera le lieu où le sport pourra s'exprimer, mais aussi pourra y être organisé des grandes manifestations culturelles à ciel ouvert permettant à notre région de devenir une étape incontournable des grands tours musicaux.

Construire un nouveau stade est aussi une obligation pour deux raisons.

Premièrement, la demande du spectacle sportif a changé par la diffusion télévisée qui propose une offre multiple avec une technologie high-tech sans bouger de son salon.

Le seul moyen de donner aux familles l'envie de se déplacer au stade est de proposer une enceinte qui soit :

- confortable : sièges, protection des intempéries,
- scénique : éclairage, sonorisation, écran géant,
- conviviale : buvettes et restauration accueillantes et nombreuses,
- sportive : vision parfaite et ambiance.

Bref, que les amateurs passent un bon moment, avant, pendant et après les matchs quel que soit le résultat sportif dont l'issue est par principe aléatoire.

Deuxièmement, l'évolution des normes de sécurité imposées par les instances sportives, les fédérations nationales et internationales, comme la vidéo surveillance, les accès dégagés pour permettre la sortie rapide du public et la facilité d'accès par les moyens de transports en commun ainsi que par la route, nous y oblige.

La période actuelle n'a jamais été aussi propice pour lancer cet investissement majeur aux multiples retombées :

- grâce à cette loi récente qui a instauré le partenariat public / privé permettant d'associer les capitaux,
- la candidature de la France pour l'Euro 2016 qui a donné l'occasion au gouvernement de soutenir l'émergence des stades modernes avec pour Bordeaux une subvention de 20 millions d'euros,
- un investissement conséquent de l'actionnaire majoritaire du F.C. Girondins de Bordeaux dans ce nouvel équipement avec un apport de 100 millions d'euros,
- l'existence d'un site libre au Lac répondant aux normes d'accès,
- et enfin une démarche associée, positive de la Commune, de la CUB et de la Région pour participer à cet investissement par un apport de 15 millions d'euros chacune.

Ne pas construire ce stade consiste à accepter que Bordeaux, la Gironde et l'Aquitaine ne pourront jamais recevoir des matchs internationaux de football et de rugby, ne pourront jamais être l'étape de grands spectacles musicaux, et sûrement le plus dommageable, devront dans un délai proche ralentir dans sa réussite une équipe de football de haut niveau, car le stade

Chaban ne pourra être mis aux normes non seulement à l'intérieur de l'enceinte, mais surtout à l'extérieur, à moins de supprimer le quartier de Lescure tout entier.

Ne pas construire ce nouveau stade nous obligera à délocaliser les matchs à Saint Sébastien, même en Ligue 1.

Enfin, Mesdames et Messieurs les Conseillers, certains parmi vous ont mis en doute l'implication sociale du spectacle sportif. En tant qu'ancienne sportive de compétition et actuelle adjointe au sport j'exprime mon total désaccord avec cette idée que le sport ne véhicule aucune valeur sociale positive.

Le sport a le droit, comme tous les moments de vie, au respect, et comme tous les moments de vie il génère du lien, et le lien, ça fait du bien.

Je terminerai en vous disant combien notre club parfaitement bien géré véhicule une image très qualitative et positive qui représente plus que jamais un acteur d'image privilégiée pour ses partenaires, ses sponsors, pour la Commune, pour le Département, la Région, la France et à l'international bien sûr.

C'est pour cela aussi que Bordeaux et l'Aquitaine doivent se doter d'une infrastructure essentielle pour leur rayonnement et leur développement économique.

S'il vous plaît faisons confiance à Alain JUPPE pour cadrer ce projet sans faire prendre à la Ville de gros risques, avec beaucoup de sagesse et de la mesure, mais ne passons pas à côté de cela.

Je vais entrer dans la délibération du jour.

Afin de respecter les délais de réalisation du nouveau stade et comme cela vous avait été indiqué lors de notre séance du mois de novembre, il convient aujourd'hui de confirmer notre engagement par le lancement de la procédure d'appel à candidatures pour la réalisation de cet équipement.

Il vous est proposé pour cela de recourir à la formule de contrat de partenariat public / privé, le plus adapté pour trois raisons majeures que je rappelle rapidement parce qu'on a travaillé ça autour du Secrétaire Général en commission :

L'urgence au regard du temps restant jusqu'à l'Euro 2016 et le fait que le stade Chaban n'est plus aux normes des compétitions nationales.

La complexité compte tenu de la nature physique de l'ouvrage d'une part, et d'autre part en raison de la nature juridique des liens entre la Ville, le constructeur et le club.

Et le bilan socio-économique global plus favorable pour le PPP.

Je vous demande en conséquence :

D'approuver le principe du recours au contrat de partenariat pour la construction, l'entretien, la maintenance et éventuellement l'exploitation, ainsi que le financement partiel d'un nouveau stade de 43 à 45.000 places couvertes, dans le secteur du Lac à Bordeaux.

De m'autoriser à lancer la procédure correspondante.

De m'autoriser à signer les contrats de ville et de stade, ce dernier devant ultérieurement être co-signé par le futur utilisateur du stade.

M. LE MAIRE. -

Séance du lundi 25 janvier 2010

Je voudrais remercier Arielle PIAZZA de cette présentation à la fois très généreuse dans le regard qu'elle porte sur les valeurs du sport, elle sait de quoi elle parle, et en même temps très rigoureuse dans l'explication de ce dossier.

Je ne vais pas y revenir longuement car Monsieur le Secrétaire Général a eu l'occasion en commission et en présence des représentants de tous les groupes d'entrer tout à fait dans les détails.

Je voudrais simplement rajouter deux ou trois phrases, d'abord pour dire qu'il n'y a pas de grande ville, de grande métropole sans un stade moderne. Il suffit de voir ce qui est en train de se passer partout en France.

Le stade Chaban-Delmas ne deviendra jamais un stade moderne. Même si on y engloutit des millions d'euros il ne répondra jamais à ce qu'on attend aujourd'hui en termes d'accessibilité donc de relation avec le quartier, mais aussi en termes de qualité du service offert à l'intérieur, il ne deviendra jamais un stade moderne. C'est la raison pour laquelle il faut que nous nous engagions dans ce projet.

Si nous ne construisons pas un stade moderne nous serons rayés de la carte des grandes rencontres non seulement internationales, non seulement européennes, mais vraisemblablement nationales.

Quand même. Imaginez 30 secondes qu'une équipe Champion de France soit obligée d'aller disputer des matchs de championnat en dehors de Bordeaux, c'est quand même quelque chose qui frise le ridicule ou le défi. Nous avons donc besoin de ce stade.

Nous ne sommes pas sûrs aujourd'hui de pouvoir réaliser l'opération, tout simplement parce que la défaillance du Conseil Général qui est inexplicable pour un équipement Girondin bien entendu, complique beaucoup l'opération.

Cela dit, je ne veux pas baisser les bras. Il faut aller de l'avant, et la délibération que nous vous proposons aujourd'hui consiste à approuver le mouvement en marchant.

Pour l'instant nous avons une évaluation qui est une estimation un peu unilatérale. Il est donc très important que nous puissions soumettre cette évaluation au verdict de la concurrence et donc consulter les groupements qui sont capables de construire le stade dans une procédure qui s'apparente à une procédure d'appel d'offres, on appelle ça en l'espèce un dialogue compétitif. C'est de ce dialogue compétitif que sortira le vrai chiffre.

Est-ce que nous sommes dans la bonne cible en affichant 165 millions ? Est-ce que c'est plus cher ? Est-ce que c'est moins cher ? On ne le saura que lorsqu'on aura le résultat de cette consultation, d'où l'opportunité de l'engager aujourd'hui.

Certains se sont interrogés sur le chiffre de 165. Ils ont comparé à 220-230. 220-230 n'a jamais été un chiffre avancé par la ville. Nous nous en sommes toujours tenus à une fourchette de 180 à 190. C'est cela d'ailleurs que nous avons présenté à la fédération et au gouvernement avant que les arbitrages de subventions ne soient rendus.

Pourquoi 165 et non pas 180 aujourd'hui ? Parce que dans la consultation des entreprises on ne tient compte bien évidemment que de la construction du stade lui-même et de ses abords immédiats. Il conviendra de prendre en compte selon des modalités à définir la dizaine ou la quinzaine de millions d'euros qui seront nécessaires en termes de voirie ou d'amélioration de la ligne de tramway.

Lorsqu'on aura ces résultats le moment de vérité sonnera. Moi je souhaite ardemment qu'on arrive à cela.

Je ne vais pas entrer dans la discussion de savoir si le sport professionnel de football est quelque chose de respectable ou pas respectable. Moi je ne veux pas faire de philosophie. Le sport a des valeurs, qu'il soit professionnel ou qu'il soit amateur. Il procure à tous ceux qui vont aux matchs des moments de grande intensité et de grande communion. Nous avons la chance d'avoir à Bordeaux des supporters qui sont des gens tout à fait raisonnables. Il n'y pas de « hooligans ». Je ne citerai aucun club de France ou d'ailleurs. Donc c'est quelque chose qui est vraiment un moment vécu dans la convivialité et dans le bonheur quand on gagne et même quand on perd. Donc je pense qu'en priver les Bordelais serait une mauvaise action que nous commettrions.

Cela dit on ne le fera pas à n'importe quelles conditions, à n'importe quel prix. Moi je n'engagerai pas la Ville de Bordeaux dans des engagements financiers qui seraient insupportables pour elle. Il est exclu en particulier que je vous propose de donner une sorte de garantie d'exploitation. Chacun prendra ses responsabilités. On aura un coût global qui inclura l'investissement, les grosses réparations, la maintenance et l'exploitation, et chacun s'engagera ou ne s'engagera pas sur la durée du contrat, c'est-à-dire sur 20 ans.

Nous regarderons tout cela en temps utile.

Le calendrier, maintenant, est le suivant. Nous saurons fin mai si la France est retenue ou pas pour l'Euro 2016. Nous saurons un peu plus tard, vraisemblablement – les positions de la fédération ne sont pas très claires sur ce sujet - si Bordeaux est dans les 9 ou dans les 12. Les 9 ce sont les 9 villes hôtes, et les 3 ce sont les villes en réserve. Et nous verrons à ce moment-là comment continuer.

Nous n'aurons les résultats de cette consultation de partenariat public / privé que vers la fin de l'année 2010 et nous aurons donc à ce moment-là tous les éléments d'appréciation.

J'ajoute que même si la France n'était pas qualifiée pour l'Euro 2016 nous n'interromprions pas la consultation, l'Etat lui-même ayant décidé de maintenir sa proposition de subvention même dans cette hypothèse. D'ailleurs l'existence du stade n'est pas liée exclusivement à l'Euro 2016. Même si l'urgence naît en partie de cela, c'est un besoin de façon générale pour le plein épanouissement sportif de Bordeaux.

La question de savoir ce que nous ferons du stade Chaban-Delmas n'est pas à l'ordre du jour. On y réfléchira. On y travaillera.

J'ai reçu une proposition extrêmement alléchante qui ne vient pas de loin, qui vient du Conseil Général, qui consiste à raser Chaban-Delmas pour faire une opération de promotion immobilière avec des promoteurs immobiliers.

J'ai observé ça avec un certain amusement. J'y ai vu une forme de galéjade, ou de piège tellement grossier que je ne m'y suis pas précipité. Ce n'est pas sérieux.

Nous étudierons les moyens de conserver au site de Chaban-Delmas, en tout cas au stade à proprement parler, stricto sensu, une vocation sportive. Nous en reparlerons bien sûr. On ne peut pas me dire à la fois que nous manquons gravement d'équipements sportifs et se dire que l'existence d'un stade qui pourrait être dédié au rugby, qui pourrait être dédié à l'athlétisme, il y a eu sur ce stade en d'autres temps une piste d'athlétisme qui a été très fréquentée, très célèbre et très populaire...

Bref, il y aura d'autres solutions le moment venu.

Voilà comment se pose aujourd'hui la question. C'est donc un pas supplémentaire. Nous pourrons, si les conditions – j'insiste bien là-dessus – ne sont pas réunies, nous désengager. Il n'y a rien de définitif et de rétroactif dans ce processus, mais il faut en avoir le cœur net sur les conditions de réussite de l'opération.

Le débat est ouvert.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

D'abord Monsieur le Maire je dirai que vous avez fait vous aussi un super coup médiatique quand vous avez annoncé en juin dernier, tout à coup, un grand stade pour Bordeaux nécessité par l'urgence.

Avant juin dernier nous avions avec Chaban, nous en étions tous convaincus ici, même vous, un bon stade malgré ses imperfections. Aujourd'hui il semble que nous avons une épave qui ne correspond pas aux nécessités d'une Coupe d'Europe aléatoire en 2016, qui verra au mieux 5 matchs s'y dérouler. Et depuis, les choses ont évolué, vous le disiez tout à l'heure, ce stade ne correspondrait même plus aux nécessités du Championnat de France, c'est ce qu'on m'a dit vendredi, et tout à l'heure la commission de contrôle des services publics, puisqu'on nous a affirmé sans rire que les matchs de championnat pourraient bientôt se dérouler à Saint Sébastien.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD je vais faire quelque chose que vous n'aimez pas, je vais vous interrompre 30 secondes. Est-ce qu'il vous souvient d'avoir fait campagne sur la liste conduite par M. ROUSSET aux élections municipales 2008 ? Il défendait la construction d'un grand stade à Bordeaux. Est-ce que vous vous souvenez de ça M. RESPAUD ?

M. RESPAUD. -

Oui... C'était dans un autre contexte !

M. LE MAIRE. -

Ah ! je suis heureux que vous vous en souveniez !

M. RESPAUD. -

Ce qui ne veut pas dire que j'étais d'accord et que je partageais son avis à ce moment-là...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Ah, ah voilà ! Il y avait de la friture dans la liste !

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, il y a 6 mois il n'y avait aucun problème pour vous. Aujourd'hui il y a tous les problèmes. Moi je dis que c'est de l'intoxication. Bientôt on va nous dire qu'il faut le fermer immédiatement.

En fait il y a eu surtout en juin, je crois que c'est ça qui s'est passé, la volonté de M6 de franchir une nouvelle étape et de faire de Bordeaux une star du business mondial sur le modèle de quelques clubs européens. Mais M. de Tavernost est un rusé. Il veut bien faire un grand stade, faire des Girondins une grande entreprise commerciale, mais il ne veut quand même pas prendre trop de risques. Il lui faut donc pour cela un engagement public, et c'est là,

Séance du lundi 25 janvier 2010

Monsieur le Maire, que vous intervenez en l'assurant du soutien de l'ensemble des collectivités, y compris de l'Etat. C'est cela votre coup médiatique.

D'abord une grande équipe des Girondins, nous sommes pour, un grand stade nous sommes pour. Le problème c'est que, de grâce Monsieur le Maire, n'engagez pas du tout les collectivités dans cette aventure.

Je parle d'aventure à bon escient car tous les risques, il faut le dire, sont pour nous. Tous les avantages sont pour M6.

L'argent ne nous appartient pas. C'est celui des contribuables. Nous en sommes les garants, les gestionnaires. Votre volonté sur ce point d'engager les contribuables bordelais est quand même teintée d'une certaine arrogance, car nos contribuables vont payer directement sur le moment 15 millions d'euros. Ils vont payer aussi indirectement parce que quand on dit : la Région donne 15 millions, ça veut dire que les Bordelais payent aussi une partie ces 15 millions, la CUB donne 15 millions, ça veut dire que les Bordelais payent une partie de ces 15 millions, l'Etat donne 20 millions, c'est aussi les Bordelais qui payent une partie de ces 20 millions !

Et à côté de ça, que va faire M6 ? Il n'ajoute pas 100 millions d'euros. Après tout il pourrait emprunter 100 millions d'euros et rembourser une banque. Il pourrait très bien le faire. Non. M6 ne met rien sur la table au même titre que les collectivités locales. Il nous paiera, le stade achevé, un loyer plus élevé que celui qu'il nous paie à l'heure actuelle, à hauteur de 100 millions d'euros, c'est-à-dire un loyer très élevé.

C'est-à-dire que nous, on paie cash, et M6 s'engage à nous payer un loyer.

Mais Monsieur le Maire, quelle assurance avons-nous, puisque ça nous reporte à 25 ans ? A un moment donné vous parlez de l'aléa sportif. On en a parlé aussi dans la commission. C'est vrai que les Girondins ne seront peut-être plus au firmament dans 20 ou 25 ans. On a vu des clubs qui ont chuté dans le passé. Donc il y aura certainement une note sur cet aléa sportif. On ne sait pas comment il sera réglé, mais c'est vrai qu'il existe.

Et il y a aussi l'avenir financier. M6 est une société privée qui a un Conseil d'Administration, qui a des actionnaires, qui a une stratégie nationale et internationale, et s'il se retire des Girondins ? S'il se retire du foot en général ? Qu'en sait-on dans les 20 à venir ? Même M. de Tavernost ne maîtrise absolument pas ce que sera l'évolution de la société qu'il dirige actuellement. Quelle entreprise sait où elle va dans 20 ans ?

Est-ce aux contribuables bordelais à supporter éventuellement ce risque ? Car M6 parti, rien ne dit qu'il sera remplacé.

Le club a aussi un Conseil d'Administration souverain qui ne dépend pas de la Mairie, où on a peu d'influence. Quel moyen a-t-on d'avoir la certitude que nous serons remboursés ? Aucun.

Donc toutes les collectivités locales paient cash, on apporte au partenariat 65 millions d'euros tout compris, collectivités et Etat, les Girondins n'apportent qu'un engagement pour la suite. Avouez que le contrat est parfaitement déséquilibré.

Sans compter qu'un club qui va passer d'un stade qui semble minable maintenant, comme vous le disiez tout à l'heure, à un super stade comme promet de l'être le grand stade, on peut dire que ce n'est pas simplement à M6 de participer à la construction du grand stade. C'est aussi finalement profiter d'un aménagement plus luxueux. Tout comme nous quand on passe d'un T1 dans un quartier misérable à un T10 au Cap-Ferret, on paie un loyer différent. Donc c'est normal aussi que les Girondins aient un loyer différent, ce n'est pas simplement un plus de construction.

Tous les avantages seront pour la société qui va construire, bien sûr, puisqu'elle va nous faire payer les services annexes, c'est pour la société M6 également, donc les Girondins, qui veut avoir une grande politique commerciale, et les désavantages ne peuvent être que pour nous. C'est pourquoi nous voterons contre.

Il y a une question qui nous concerne, nous, à laquelle vous n'avez pas répondu tout à l'heure. Vous avez tourné autour du pot. Vous dites : dans l'hypothèse où M6 réussit la création de son stade – on y va peut-être puisqu'il y a une telle majorité ici qu'on ne pourra pas l'éviter – mais que faire de Chaban-Delmas ? A-t-on besoin dans ce cas de deux grands stades ?

J'ai lu dans la presse que l'enceinte sportive Chaban-Delmas est un panier percé. Plus d'un million d'euros à sortir chaque année, sans compter les grands travaux. Certes, ce n'est rien à côté de ce que vous vous apprêtez à payer pour le grand stade, mais enfin ce seront des dépenses qui vont s'ajouter.

Donc que voulez-vous faire ? Nous avons le droit de savoir ce que vous envisagez pour la suite. Des équipements sportifs de proximité, comme vous semblez le suggérer ? De l'immobilier ? Mais de quel type ? Si on fait de l'immobilier de bureau, par exemple, est-ce que ça remet en cause Euratlantique ?

Votre silence sur ce point est assez assourdissant, et pourtant c'est bien de la responsabilité de la Mairie de Bordeaux. Si ça se précise il faut très rapidement le dire.

Tout à l'heure vous disiez : Philippe MADRELLE... Philippe MADRELLE... Ecoutez, Philippe MADRELLE vous a proposé plusieurs solutions. Il vous a proposé un emprunt obligataire qui engagerait tous les Girondins, y compris les supporters, etc., comme ça s'est fait dans les Pays de Loire. Il vous a également proposé d'en faire un Centre des Sciences des Vivants.

Alors ne caricaturez pas les positions. Il vous suggère un certain nombre de solutions. Il est bien évident que c'est vous, puisque vous êtes le Maire de cette ville, qui prendrait la décision. Mais ne caricaturez pas la position des autres. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, quelques propos préliminaires avant d'aborder le cœur de la délibération, si vous le permettez.

Je n'avais pas l'intention d'aborder le côté sociétal de cette construction fantaisiste du futur grand stade, mais puisque vous-même vous l'avez abordé, Monsieur le Maire, et Mme PIAZZA également, j'y répondrai.

Vous nous avez dit, Madame l'Adjoint : « Le sport génère du bien ». Effectivement, on ne va pas vous dire l'inverse, le sport génère du bien. Est-ce que les extravagances financières du football actuellement génère du bien ? Est-ce que le sport spectacle tel qu'on le subit actuellement génère du bien ?

J'ai déjà dit dans cette enceinte, et ça rejoint ce débat sociétal, que nous savons que ces dernières années, malgré les sommes faramineuses englouties par les pouvoirs publics en faveur du sport spectacle et notamment du football, la pratique sportive des jeunes et des adolescents a reculé. C'est-à-dire que, contrairement à ce qu'on nous disait, le sport professionnel de haut niveau ne tire pas vers le haut la pratique sportive.

Et nous en tant qu'élus, notre responsabilité et notre devoir vis-à-vis de nos jeunes et adolescents c'est précisément de faire en sorte qu'ils pratiquent davantage le sport et qu'ils

cessent de rêver de ce monde extravagant, indécent, de ce contre-modèle de société qui nous est donné par ces sportifs de haut niveau, à l'instar également des dérives financières que ces derniers temps on était nombreux à reprocher à M. Proglio.

Donc nous continuons à avoir exactement la même opinion sur le fait que ce n'est pas le rôle d'une collectivité locale d'encourager ces dérives financières du sport, et le sport s'il génère du bien ce n'est certainement cette vision extravagante du sport financier.

Egalement, Monsieur le Maire, tout à l'heure vous avez dit : l'opposition propose toujours de nouvelles dépenses et jamais de nouvelles économies ». Je vous propose moi aujourd'hui une sacrée économie. On peut économiser 15 millions d'euros en ne se lançant pas dans cette aventure financière.

En disant ça, Monsieur le Maire, on ne prend pas position contre un équipement d'agglomération – j'y reviendrai – mais nous nous sentons totalement en phase avec les résultats d'un sondage qui a paru à la fin de l'année au terme duquel 73% des Girondins sondés disaient : nous ne sommes pas hostiles à un stade, mais nous approuvons les réticences de certaines collectivités locales à participer au financement.

Ce qui veut dire que beaucoup de gens sont favorables à ce qu'il y ait un grand stade à Bordeaux, mais ils sont totalement hostiles au fait qu'il y ait de l'argent public dans cette construction de stade. J'ai envie de dire que nous nous retrouvons parfaitement dans cette position. Je le disais, nous sommes en phase avec elle.

Nous sommes également en phase, Monsieur le Maire – je pense que vous serez sensible à l'argument – avec la position qui a été celle de la Cour de Comptes, notamment le dernier rapport de la Cour des Comptes, que j'ai ici, le rapport public thématique de la Cour des Comptes qui est sorti au mois de décembre 2009 : Les collectivités territoriales et les clubs sportifs professionnels.

Cela a été le dernier rapport présidé par le regretté Philippe SEGUIN qui était un amateur de football, rapport qui est extrêmement critique sur les pratiques que nous subissons depuis un certain nombre d'années en ce qui concerne les relations entre les collectivités locales et le sport professionnel. Je cite exactement ce que dit le rapport.

Le rapport « recommande aux sociétés sportives d'assumer leurs responsabilités financières à l'occasion de la construction des nouveaux équipements ayant notamment pour objet de leur permettre d'accroître sensiblement leurs recettes de billetterie et de parrainage ».

Donc la Cour des Comptes invite incontestablement les sociétés sportives et donc les collectivités locales à faire en sorte que ce ne soit pas de l'argent public qui serve à financer les grands équipements.

Et je dirai que le regretté Philippe SEGUIN dont j'honorais la mémoire il y a un instant, va même à titre personnel beaucoup plus loin. Je cite, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si vous connaissez ces propos de M. SEGUIN qui juge la logique de privatisation des stades comme étant inéluctable. Il précise :

« La propriété par les clubs de leur stade est la conséquence logique des nouveaux rapports entre les collectivités et les clubs professionnels, rapports jugés encore trop bancals.

Face à la professionnalisation du sport et malgré l'intervention du législateur qui a en particulier encadré le régime des subventions directes, les collectivités territoriales sont encore aujourd'hui en première ligne et rarement à leur avantage. Les villes assurent ainsi l'essentiel de l'effort financier public en faveur des clubs professionnels pourtant censés vivre de leur activité commerciale. Le principal bénéficiaire est le football de Ligue 1, loin devant les autres. »

Il va même plus loin en disant :

«... d'autant plus que les travaux d'amélioration et de construction de stades, ou d'autres salles, sont coûteux pour les collectivités, alors même que les principaux bénéficiaires en sont les sociétés à but non lucratif. »

Philippe SEGUIN admet qu'il serait logique de privatiser les stades. Je cite :

« Il est normal qu'un club soit propriétaire à terme de son outil de travail. La propriété par les clubs de leur stade est la conséquence logique des nouvelles orientations qui avait été définies s'agissant des rapports entre les collectivités et les clubs professionnels. »

Je regrette que vous ne fassiez jamais allusion à la position de la Cour des Comptes et à celle de M. Philippe SEGUIN qui nous invite de façon extrêmement précise à faire en sorte que les clubs sportifs soient désormais les propriétaires de leur outil de travail et non plus les collectivités territoriales comme nous nous apprêtons à le faire si par malheur nous votons cette délibération.

Vous disiez également, Monsieur le Maire, qu'une grande agglomération doit avoir un grand stade. Et je me souviens, j'ai de la mémoire, qu'il y a quelques mois vous nous avez indiqué : je reviens de Lyon, j'ai discuté avec le Maire de Lyon qui n'est pas de ma couleur politique, et le Maire de Lyon me disait qu'effectivement une grande métropole doit avoir un grand stade. Dont acte.

La différence que vous ne nous avez pas indiquée à ce moment-là et que j'indique aujourd'hui pour ceux qui ne le savent pas : ce qui se passe à Lyon c'est que le grand stade de métropole est entièrement financé par le club. C'est un stade qui est privé, entièrement financé par l'Olympique Lyonnais. Il coûte encore plus cher que le nôtre. Il coûte 300 millions d'euros. Je vais même vous dire le financement, je l'ai vu - Monsieur le Secrétaire Général doit le connaître également - il est financé en trois tiers : un tiers sur les fonds propres de l'Olympique Lyonnais, un tiers sur l'endettement et un tiers sur la trésorerie générée par l'opération.

Le Président Aulasse (?) qui est un amateur de football consacré, dit clairement :

« Le nouveau stade va nous permettre de développer significativement nos recettes de billetterie, de merchandising et de services à travers notamment la location des loges. »

Il précise même que le chiffre d'affaires du nouveau stade va leur permettre de multiplier par quatre leurs recettes suite aux matchs de football qui auront lieu à Lyon.

C'est-à-dire que M. Aulasse, qui paraît être un honnête homme, je ne le connais pas plus, dit clairement : nous faisons le pari de rentabiliser ce futur équipement sportif dans la mesure où nous savons qu'il va nous permettre de multiplier par quatre nos recettes liées à l'organisation des matchs.

Il faut dire les choses honnêtement, il y aura de l'argent public dans ce montage juridique et financier du futur stade de Lyon qui remplacera le stade Gerland. Les aménagements d'accès autour du stade seront, eux, financés à hauteur je crois de 150 millions d'euros par les collectivités locales.

Je vous pose la question, Monsieur le Maire. Pourquoi cette solution à la lyonnaise dont vous semblez rêver il y a quelques mois lors de votre retour de Lyon n'a pas été étudiée ici ?

Alors que Lyon nous dit clairement : nous allons multiplier par quatre nos recettes, donc nous nous lançons dans cette aventure sur nos fonds propres et sur les recettes escomptées, pourquoi à Bordeaux on n'a jamais demandé au Club les Girondins de Bordeaux et à son propriétaire la société M6 de chiffrer et d'étudier la possibilité de construction d'un grand stade

bordelais comme il y aura un grand stade lyonnais, entièrement privé ? Je ne comprends pas pourquoi cette solution a été écartée par la Ville et par le Club.

Je ne comprends pas non plus, Monsieur le Maire, pourquoi la rénovation du stade Chaban-Delmas est écartée d'un revers de main. Vous nous dites que ça serait trop coûteux, trop contraignant. Y a-t-il eu des études nous présentant les travaux d'amélioration et de confort dont on nous dit qu'ils sont urgents et coûteux ?

S'ils sont urgents, je pense qu'il est plus facile de réaliser une rénovation du stade Chaban-Delmas plutôt que de construire un nouveau stade.

Et s'ils sont coûteux, j'ai envie de vous dire, Monsieur le Maire - excusez-moi de faire référence une nouvelle fois à la Cour des Comptes - que si ces aménagements de sécurité, si ces aménagements d'électricité dont vous parliez, Mme PIAZZA, doivent être réalisés, il paraîtrait normal qu'ils ne soient pas à la charge de la collectivité, mais tout simplement à la charge du club.

Je cite une dernière fois le rapport de la Cour des Comptes qui demande également aux collectivités locales, je cite : « de ne pas prendre en charge les mises aux normes de leurs installations sportives dictées par des impératifs d'ordre purement commerciale ou exigées dans des délais déraisonnables. »

C'est exactement la situation bordelaise où on nous exige un certain nombre d'aménagements en nous disant : le calendrier est urgent, il y a des aménagements qui doivent être faits dans l'urgence, donc il faut construire un nouveau stade. Moi je vous dis non. Tout simplement faites étudier la rénovation du stade Chaban-Delmas en respectant les prescriptions de la Cour des Comptes et en faisant en sorte que l'utilisateur qui paie un loyer dérisoire de 150.000 euros prenne à sa charge ces travaux d'amélioration de son outil de travail.

Et ce d'autant plus, Madame l'Adjoint, vous nous dites notamment : les raisons pour lesquelles il faut construire un nouveau stade c'est qu'actuellement la diffusion des images télévisées en haute définition est de très mauvaise qualité. Dont acte. Mais ce que vous ne nous dites pas c'est qu'actuellement les recettes des Girondins, comme tous les clubs professionnels, c'est 50 à 60% consécutif des droits de télévision qu'il perçoivent.

Donc précisément c'est eux qui bénéficient de l'argent qui est versé par les chaînes de télévision pour retransmettre les matchs de football, et il faudrait que ce soit la Ville de Bordeaux qui finance l'amélioration de l'installation électrique et de la façon dont les matchs sont filmés en construisant un nouveau stade. Demandons tout simplement aux Girondins de Bordeaux qu'ils financent eux-mêmes ces améliorations électriques dans la mesure où ils en sont les principaux bénéficiaires.

Je dirai également que la délibération – j'aborde très directement la délibération qui nous est proposée – me paraît également totalement bancal en ce sens que les scénarios alternatifs ne sont jamais étudiés sérieusement. A mon avis – je peux me tromper – il y a un certain nombre d'obligations légales à ce niveau-là.

Je pense que la présentation du projet devant aboutir à la construction du grand stade, certes elle est très fouillée à l'intérieur du document qui nous est proposé et est parfois convaincante sur l'analyse juridique des 4 scénarios de montage juridique, c'est-à-dire ou la DSP, ou la maîtrise d'ouvrage publique classique, ou le bail emphytéotique, ou le contrat de partenariat public / privé que vous retenez, mais au-delà de cette analyse strictement juridique comparative qui semble sérieuse, le document est dépourvu de toute évaluation socio-économique comparative.

Il me semble que vous êtes tenus de faire cette analyse avant de nous demander de voter le rapport que vous nous proposez aujourd'hui. J'en voudrais pour preuve uniquement ce qu'est le plan type du rapport d'évaluation préalable tel qu'il a été établi par la mission d'appui à la

réalisation des contrats de partenariat. Vous savez mieux que moi que le Ministère des Finances nous impose de suivre les modalités telles qu'elles sont édictées par cette mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat. Ils exigent, dans la présentation du projet, des études et procédures antérieures et en cours, des décisions déjà prises ou restant à prendre, des calculs de l'utilité socio-économique du projet sur lesquels la décision a été prise.

Où sont vos calculs sur l'utilité socio-économique ? Vous ne pouvez pas les abattre d'un revers de main en disant que Chaban-Delmas est vétuste, qu'on ne peut pas le rénover, alors qu'il n'y a jamais eu d'études prévoyant la façon dont cela pouvait être réalisé. A mon avis vous avez balayé un peu trop légèrement cette obligation légale que vous aviez avec cette étude socio-économique.

Le but de cette étude n'est pas de se substituer au choix politique. Au contraire il renforce le rôle des élus en leur permettant d'arbitrer entre différentes options, ce qui n'est pas le cas de ce dossier de présentation.

J'ai envie de dire aussi plus précisément que j'ai l'impression – là aussi je peux me tromper – que la délibération est assez bancale par rapport à la loi, notamment par rapport au Code Général des Collectivités Territoriales et par rapport à l'article L 1414-1 qui prévoit au niveau de l'évaluation du projet que celle-ci doit être faite au regard des préoccupations du développement durable.

Autorisez-moi à parler de développement durable dans cette enceinte au sujet de cette délibération. Il n'y a rien sur le développement durable. Vous avez l'obligation de justifier ce projet au regard des impératifs du développement durable.

Alors vous allez me dire : on mettra trois ou quatre panneaux solaires sur la toiture du stade. Mais le développement durable c'est une conception beaucoup plus large de ce qui doit être fait, c'est une conception beaucoup plus globale de l'aménagement, et vous êtes passés totalement à côté de ces contraintes de conception de développement durable, non pas seulement de la construction mais du projet en lui-même.

Je note d'ailleurs – excusez-moi, vous allez peut-être trouver ça un peu ironique – que dans la première page de la présentation on nous parle de l'un des atouts de l'endroit que vous avez choisi pour construire le stade, je cite :

« Ce terrain se situe à proximité immédiate du parking de la Foire Exposition, 8.000 places, et est globalement bien desservi en infrastructures routières. Par ailleurs il bénéficiera à l'échéance de la construction du stade, d'une liaison directe en tramway. »

C'est-à-dire qu'on met en atout numéro un le parking et les accès voitures. Si ça c'est du développement durable...

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC, il y a 10 minutes que vous parlez. Je sais que c'est pour vous le dossier du siècle, mais si vous vouliez bien conclure...

M. HURMIC. -

Non, non 15 millions d'euros, Monsieur le Maire... Je n'ai pas abusé de mon temps de parole aujourd'hui, vous allez m'autoriser quand même, j'espère, à terminer.

M. LE MAIRE. -

Vous ne parlerez pas une demi-heure, M. HURMIC. Je suis désolé. Vous aviez 5 minutes, vous en êtes déjà à 10, alors essayez d'aller à l'essentiel.

M. HURMIC. -

Oui, en 5 minutes je termine.

Dans cette affaire le grand perdant ça sera qui ? Ça ne sera certainement pas le propriétaire du club M6, mais je pense que c'est une très mauvaise affaire pour le contribuable bordelais.

Je note également que dans la délibération, je trouve ça assez surprenant, on se dégage d'un certain nombre d'obligations de service public attachées à ce genre d'opération. Je cite très exactement ce qui est dit dans la délibération :

« En l'espèce l'équipement sera essentiellement dédié à la pratique du football professionnel, et la Ville ne souhaite pas imposer à son futur cocontractant d'obligations particulières de service public quant à la gestion de l'équipement, notamment obligation de pratiquer certains tarifs, d'accueillir des scolaires. »

C'est-à-dire que la Ville de Bordeaux se dédouane totalement à l'intérieur de ce qui nous est proposé d'un certain nombre d'obligations de service public.

Moi j'ai tendance à penser que même les amateurs de football ne sont pas favorables à cet investissement. Il n'y a pas que les contribuables. Les amateurs de football ne le sont pas également. Je pense qu'il fallait le noter.

Je pense que le grand bénéficiaire sera à Bordeaux comme ailleurs effectivement le propriétaire du club, qui, à Bordeaux comme ailleurs, multipliera par quatre ses recettes sur les matchs.

Ce qui m'inquiète, imaginons que dans quelques années les Girondins ne soient plus comme ils le sont actuellement au firmament du Championnat de France. C'est-à-dire que les résultats soient moins bons et éventuellement, cela leur est déjà arrivé dans le passé récent, qu'ils soient relégués en deuxième division. Qu'est-ce qui se passe ? Ils ne paient plus le loyer.

J'ai bien compris qu'ils souhaitaient que la mairie garantisse leur loyer. Mais imaginez qu'ils ne paient plus le loyer. Imaginez que M6, après avoir pendant quelques années multiplié par quatre ses recettes, se retire du financement du club de football des Girondins. Qu'est-ce qui se passe ? Qui est en première ligne ? Celle qui est en première ligne pour payer le loyer c'est la ville. C'est indiqué en toutes lettres dans la délibération :

« Les loyers de la ville quant à eux sont garantis. La Ville s'engage à payer les loyers qu'elle devra payer à l'opérateur de façon irrévocable. »

C'est-à-dire que nous n'avons aucune garantie que l'utilisateur paiera les 100 millions de loyer qu'il doit payer sur les 20 ans, mais par contre la ville dans les loyers qu'elle doit, elle, payer – je n'ai pas dit ceux du club – elle s'engage irrévocablement sans avoir aucune garantie de la part du propriétaire du club.

La crainte que j'ai, Mme PIAZZA, je pense que vous devriez la partager, c'est que dans quelques années on se retrouve avec le syndrome du vélodrome, c'est-à-dire que vous vous retrouviez avec un bel outil surdimensionné, avec des occupants potentiels qui refuseront ou qui ne pourront pas régler les loyers, et la Ville de Bordeaux se trouvera en première ligne comme elle l'est actuellement pour le vélodrome pour payer les loyers.

C'est-à-dire que le contribuable paiera...une variable d'ajustement des résultats sportifs des Girondins.

Un dernier mot. J'ai lu dans le journal Sud-Ouest le 7 janvier 2010, que M. de Tavernost disait : « nous ne sentons pas une mobilisation extrêmement forte ». Il a raison. C'est le moins qu'on

puisse dire. On ne sent pas vraiment une mobilisation dans cette ville autour de ce projet de stade.

J'ai également lu, toujours dans le même article, ce que dit M. Triaud, Président du Club des Girondins. Il dit la chose suivante, je cite :

« Je rappelle que nous ne sommes ni à l'initiative, ni demandeurs de ce projet. »

Je vous pose la question. Qui est à l'initiative de ce projet puisque M. Triaud dit clairement : « nous ne sommes ni à l'initiative, ni demandeurs de ce projet » ?

J'ai envie de dire que nous en ce qui concerne notre groupe on n'est ni demandeurs ni à l'initiative de ce projet. Et ce que j'aimerais aujourd'hui c'est que le Conseil Municipal de Bordeaux ne soit ni demandeur, ni à l'initiative de ce projet.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Notre appréciation sur le dossier de ce jour prolonge notre réflexion du Conseil Municipal du 23 novembre dernier où nous développons principalement deux idées : la première, la réponse aux besoins, la deuxième : argent public, gestion publique.

Sur la première : faut-il un nouvel équipement sportif permettant l'accueil de grandes compétitions sur notre agglomération ?

Oui, dès lors que le stade Chaban-Delmas ne répond plus aux normes d'accueil dans de bonnes conditions et pour les sportifs et pour les spectateurs.

Oui, dès lors que prétendre jouer dans la cour des grands clubs européens impose de nouvelles structures d'accueil aux Girondins de Bordeaux.

Oui, dès lors qu'un grand stade est un vecteur non négligeable de développement économique par l'investissement qu'il représente, par son fonctionnement, par les activités dérivées dont le commerce, la restauration et l'hôtellerie notamment.

Nous avons annoncé notre souhait d'une maîtrise publique de l'opération. Pourquoi ?

Il nous semble que dans un contexte où le sport business domine et gangrène l'espace médiatique, il nous faut raison garder face aux pressions du marché qui tend à faire du sport une marchandise comme une autre, où le profit l'emporte souvent sur l'éthique, où le calendrier des matchs est soumis au besoin des chaînes de télévision, où les joueurs sont cotés, vendus, prêtés, échangés, dans des montants de transfert et des écarts de salaires démentiels, parfois indécents.

Marie-Georges BUFFET, alors Ministre des Sports a eu raison de s'opposer notamment à la mise en bourse des clubs français. Son action était d'ailleurs en phase avec cette banderole de supporters du virage sud qui a jusqu'à peu encore fait remarquer ce virage, je cite la banderole : « Pour un football populaire, stop business ».

Oui, chers collègues, il nous faut être capables d'imposer des garde-fous à cette frénésie d'un foot-business entre les mains de quelques milliardaires dont la philanthropie sportive reste à prouver.

Oui, il faut interroger les choix politiques d'un Etat qui réduit les ambitions de l'éducation physique et sportive à l'école, qui réduit les marges de manœuvre des collectivités locales pour construire des équipements sportifs de proximité comme les gymnases et les piscines.

Bien sûr qu'il faut faire tout ça. Mais il nous semble important dans le débat d'aujourd'hui du financement d'un tel équipement sportif qui, je le répète, répond à des besoins réels : équipement à destination du sport professionnel, besoin d'un contrôle, certes, mais aussi de possibilité d'impulsion à visée d'intérêt général.

Le document présenté ici évacue toute possibilité de montage juridique et financier sous l'angle du service public. Pourtant l'étude montrait page 29 qu'il y avait cette possibilité d'investir ce champ d'intérêt général. Je cite la page 29 :

« On pourrait légitimement considérer que la construction et l'exploitation d'un grand stade municipal, comme en l'espèce, contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives et peuvent à ce titre être considérées comme des missions d'intérêt général. En effet, même si le projet de grand stade a pour objet principal la réalisation d'un équipement permettant la pratique d'une activité sportive par des professionnels, il a également pour but de permettre à un très large public l'accès à des manifestations sportives, à des concerts, etc. »

Or, dans cette option de montage que vous reprenez cet argument est balayé d'un coup de plume page 31 avec la phrase suivante, je cite :

« Dès lors, le troisième critère qui semble aujourd'hui être le plus déterminant aux yeux du juge pour déceler le caractère de service public d'une activité, ne sera pas rempli en l'espèce. »

Et auparavant :

« L'équipement sera essentiellement dédié à la pratique du football professionnel, et la Ville ne souhaite pas imposer à son futur cocontractant d'obligations particulières quant à la gestion

de l'équipement, notamment obligation de pratiquer certains tarifs, d'accueillir des scolaires, etc. »

Je pense que sur cette question-là, Monsieur le Maire, la moindre des choses aurait peut-être été de consulter le Conseil Municipal. Moi il ne me semble pas tout à fait déplacé que la Ville puisse demander à son cocontractant un certain nombre de missions de service public.

Vous nous proposez la forme donc d'un partenariat public / privé, 100 millions au privé, 65 millions d'argent public. Entre parenthèses, Pierre, c'est deux fois moins que ce que le public va consacrer à l'opération privée du grand stade de Lyon.

Deux remarques. Je rappelle que le montage initial prévoyait 200 millions. Vous disiez tout à l'heure 190, Monsieur le Maire. Moi j'avais entendu que le premier chiffre était de 200 millions, dont je rappelle que nous étions sur 50 millions de l'Etat ; puis nous sommes passés à 180 avec 20 millions de l'Etat ; et aujourd'hui nous sommes à 165 sans le Conseil Général, dont personnellement je respecte et je comprends les arguments dans le contexte de crise d'aujourd'hui.

J'émet des réserves sur le bouclage financier définitif de l'opération et donc de la part réellement dévolue à la Ville de Bordeaux au final.

Effectivement, il suffit de prendre la conclusion du rapport page 73 qui indique, je cite :

« Les calculs effectués restent évidemment théoriques tant que les coûts d'investissements n'ont pas été affinés, que le dialogue compétitif n'a pas eu lieu et que les conditions du marché

ne sont pas connues. Cependant la réalisation du stade de Bordeaux en solution de contrat de partenariat apparaît avantageuse pour la ville. »

Excusez-moi, je pense que sur cette question importante de la « viabilité » du montage financier, il nous faut être prudent.

Deuxième remarque. Nous ne pouvons nous résoudre à l'absence totale de maîtrise publique dans la gestion du grand stade dès lors qu'il y aura de l'argent public, en particulier pour pouvoir peser sur la politique tarifaire.

J'ai bien entendu la présentation de M. Triaud sur Bordeaux par rapport à d'autres grands clubs de Ligue 1 :

« Oui à Bordeaux la politique tarifaire pour l'instant est une politique avec une certaine réserve. On essaie de ne pas faire n'importe quoi contrairement à d'autres clubs européens, la facilitation d'accès au public scolaire ou défavorisé, les liens plus étroits entre Girondins professionnels et les clubs sportifs de la ville et du département... etc »

Dans l'attente d'une évolution plus claire de ce dossier, notre groupe à ce stade-là s'abstiendra sur votre demande.

M. LE MAIRE. -

Merci M. MAURIN.

Après ce premier tour de piste, deux ou trois remarques.

Ce qui me frappe dans les interventions que je viens d'entendre c'est que tout le monde est pour le stade, même M. HURMIC qui s'appuie sur des sondages montrant qu'une large majorité de l'opinion – je vais y revenir – y est favorable.

M. RESPAUD ne peut pas être contre. Je lui ai rappelé qu'il a figuré sur une liste il y a 2 ans qui avait fait de la construction d'un grand stade à Bordeaux un de ses projets phare. Je ne pense pas qu'il ait pu changer d'avis depuis.

Quant à M. MAURIN il vient de nous dire qu'un tel équipement recueille sur le principe son adhésion.

Vous citez des sondages. 73%, je crois me souvenir, des personnes interrogées sont pour le grand stade, et 63% sont pour un grand stade sans argent public... ou le contraire. Peu importe. C'est extraordinaire de faire des sondages comme ça.

Est-ce que vous voulez un grand stade ? Oui.

Est-ce que vous voulez payer ? Non.

Si on avait fait un sondage : « Est-ce que vous voulez un grand stade avec une participation publique, ou pas de stade du tout ? », on aurait vu le résultat du sondage.

Donc il y a finalement une assez grande adhésion au principe de la réalisation de ce grand équipement, qui est souhaité bien évidemment - je réponds à ce que disait je crois M. HURMIC - par le club. Il n'y a pas de semaine où M. Laurent Blanc ne nous exhorte à aller plus avant dans la réalisation de ce projet.

Là où le bât blesse c'est sur comment on fait et quel est le dosage entre le public et le privé.

M. HURMIC veut tout privé. M. MAURIN veut, lui, une maîtrise publique. C'est difficile dans ce genre de situation d'obtenir un large consensus.

J'ai retenu trois ou quatre points dans ce qu'a dit M. HURMIC dont l'argumentation est passionnelle en réalité et pas très rationnelle.

Il nous cite le regretté Philippe SEGUIN, que nous regrettons tous, et le rapport de la Cour des Comptes qui souhaite que les villes n'assurent plus l'essentiel. Eh bien nous sommes dans la droite ligne de ce que souhaite la Cour des Comptes. Nous assurons 15 millions sur 165. Ce n'est pas l'essentiel. Donc nous allons bien dans la direction souhaitée avec une forte participation des clubs, en l'espèce c'est plus de 50%.

Lyon, c'est le seul exemple où effectivement le club finance tout. Tout ? Le stade.

Je me souviens de l'intervention de M. Collomb en présence du Président de la République faisant état d'une charge très considérable pour la Ville de Lyon et la Communauté Urbaine de Lyon pour tout ce qui concerne les aménagements autour du stade, au point d'ailleurs qu'il a obtenu une subvention de l'Etat. Donc il est faux de dire qu'à Lyon il n'y a que de l'argent privé. C'est tout à fait faux.

Et puis prenons l'exemple de Lille où là, la participation publique est massive. J'en ai parlé avec Mme Aubry il n'y a pas très longtemps qui m'a fait part, d'ailleurs, de ses inquiétudes sur sa capacité à financer un investissement de 400 millions. Vous voyez que nous, nous restons dans le raisonnable.

Vous nous dites ensuite : Chaban, on n'a pas étudié... C'est un leurre, là encore. C'est pour enterrer le projet naturellement. On sait très bien qu'on n'aura pas un stade moderne à Chaban quel que soit l'argent qu'on y mette. D'abord la jauge est trop petite. Il n'y a que 30.000 places, et encore pas toutes confortables. Ensuite, comme l'a très bien dit Arielle PIAZZA, il y a des problèmes d'accessibilité avec des normes de sécurité qui vont devenir de plus en plus strictes et je ne veux pas raser le quartier qui est autour du stade Chaban-Delmas. Et puis enfin un certain nombre de prescriptions techniques sont extrêmement difficiles à satisfaire au stade Chaban-Delmas.

La Fédération de Football a d'ailleurs été très claire, si Bordeaux présente pour sa candidature à l'Euro 2016 le stade Chaban-Delmas, même rénové, même modernisé, elle ne sera pas retenue. Donc ce n'est pas une solution.

Enfin sur le problème des garanties, moi je ne signerai un contrat, si je puis dire, avec un partenaire privé que si j'ai la garantie que la Ville ne s'expose pas au-delà de sa quote-part de loyer. S'il n'y a pas un système permettant de garantir d'une manière ou d'une autre que le partenaire privé tiendra ses engagements sur la durée du contrat, je ne signerai pas naturellement le contrat. C'est clair.

Voilà où on en est.

Aujourd'hui il faut se donner les moyens de progresser, notamment d'avoir quelque chose de sérieux en termes d'évaluation du coût. Ça ne peut résulter que d'une mise en concurrence des groupes qui sont prêts à construire. C'est ce que je vous propose et rien de plus. A partir de là chacun prendra ses responsabilités.

J'ai encore des prises de parole.

M. GAÜZERE

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, vous avez très bien résumé ce projet. Moi je me réjouis que ce projet de grand stade puisse être exploré pour voir le jour. Pourquoi ? Parce qu'à mon avis il répond à trois principes.

Un principe de réalité. Vous venez de le mentionner, le dernier grand stade de Bordeaux qui a été construit c'est celui que nous aimons tous, c'est celui de Jacques Chaban-Delmas construit dans les années 30, c'est-à-dire il y a 80 ans.

Si je me permets de prendre la parole c'est parce que j'ai assisté à la dernière réhabilitation de ce stade. On a porté sa jauge à 42.000 spectateurs en 1963 pour le match Dax-Mont-de-Marsan. 42.000 spectateurs.

M. LE MAIRE. -

Il y en avait sur la pelouse.

M. GAÜZERE. -

... et pour la dernière réhabilitation en 1998 pour la Coupe du Monde la jauge a été de 32.000 places commerciales, plus 600 ou 700 places pour les journalistes.

Il faut s'en rendre compte, les faits sont têtus, cette structure aujourd'hui ne suffit plus. Qu'on le veuille ou non, qu'on le déplore ou qu'on s'en réjouisse, elle ne suffit plus aux réalités sportives, médiatiques et sécuritaires auxquelles est confronté le football professionnel. C'est ainsi. C'est un fait. Que ça soit à Bordeaux, dans les autres villes de France, ou en Europe, elle ne suffit plus non plus à l'engouement populaire que prend le football. En effet, cet engouement ne faiblit pas, bien au contraire il ne fait qu'augmenter.

Enfin, je crois que cette structure ne suffit pas aux espoirs de notre équipe des Girondins, dits de Bordeaux - il ne faut pas l'oublier - qui se classent régulièrement parmi les plus grandes équipes nationales et européennes.

Egalement le principe de prudence, Monsieur le Maire, avec lequel vous avez abordé ce projet que vous portez d'une façon vraiment sécuritaire. En effet ce projet semble sécurisé par l'outil juridique et économique que vous avez choisi : un contrat de partenariat public / privé. Ça veut dire que bien entendu chacun des partenaires va avoir des avantages et des inconvénients. Et je crois qu'il ne devrait pas y avoir de perdant.

C'est une aide à la décision, vous l'avez dit, Monsieur le Maire. Rien n'est décidé tant que ce projet ne sera pas véritablement bien ficelé.

Je ne reviendrai pas, bien entendu, sur l'acceptation de la Région et de la CUB qui vous ont emboîté le pas et qui ont besoin eux aussi d'être sécurisées, contrairement à ce que fait le Conseil Général dont le seul conseil, vous l'avez dit, c'est d'envoyer les *Caterpillars*.

Je voudrais insister sur un point particulier. Ce projet me semble sécurisé même s'il faut l'affiner, par l'engagement du Club des Girondins, contrairement aux craintes exposées par M. HURMIC et par son collègue, dans le financement à hauteur de 100 millions. C'est je crois la première fois en France qu'un club participe ainsi et à cette hauteur à un tel projet.

Il y a donc une incitation à ce que le club puisse continuer à jouer régulièrement dans la cour des grands tout en continuant de pratiquer une politique sportive.

Je suis bien heureux, M. MAURIN, que vous ayez assisté à la présentation de M. Triaud - comme M. HURMIC d'ailleurs, qui n'en a pas fait part à M. PAPADATO - En effet, le club des Girondins pratique une politique tarifaire qui fait qu'aujourd'hui à Bordeaux c'est un sport populaire et non pas un sport de luxe.

Il y a un troisième principe dont on n'a pas parlé. Je crois que ce projet de grand stade sied bien à notre ville et à notre agglomération parce qu'il va être un rouage supplémentaire qui va s'intégrer pleinement dans le projet d'aménagement que vous menez actuellement Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PEREZ

M. PEREZ. -

Monsieur le Maire, Mme PIAZZA, chers collègues, beaucoup de choses me laissent un peu rêveur dans ce que j'ai entendu. Je pense que celui dont je vais être le plus proche dans mon intervention c'est Pierre HURMIC, finalement. Une fois n'est pas coutume.

A ce stade je regrette qu'on l'on n'aborde pas, même dans des mots, l'impact environnemental. J'entends bien que ce n'est peut-être pas tout à fait le moment. Mais passons.

Arielle PIAZZA nous a présenté le problème en nous disant : « Ne pas construire ce stade... »

Mais enfin le problème n'est pas là. Est-ce que les Girondins de Bordeaux ne sont pas en train de nous réinventer les produits structurés à leur manière, du style : je vais faire mes commissions avec l'argent des autres ? Est-ce que vous, Monsieur le Maire, ou mon cher collègue, lorsque vous allez au supermarché vous y allez avec l'argent des autres ? Non. Ce que nous proposent les Girondins actuellement c'est d'aller faire leur marché avec l'argent des autres.

Le problème n'est pas de construire ce stade ou de ne pas le construire. Le problème est de savoir qui le paiera. Qui est demandeur ? Nous, ou les Girondins ? A priori il semblerait que ça soit les Girondins.

Entre nous, ne trouvez-vous pas que les Bordelais depuis beaucoup d'années ont déjà beaucoup payé pour les Girondins et qu'ils puissent être enclins à une certaine prudence ?

On pourrait discuter longtemps de la notion d'intérêt général. Mais passons. Encore qu'on puisse se poser la question d'intérêt général en l'absence de service public. Mais passons également.

Le Général de Gaulle avait coutume de dire : « La politique de la France ne se fait pas à la Corbeille ». J'ose espérer que la politique de Bordeaux ne se décide pas à l'UEFA.

Puisque nous faisons un nouveau stade pour satisfaire les désirs des pachas de l'UEFA, j'espère que les normes de l'UEFA ne vont pas changer tous les cent ans, car sinon nous risquons d'avoir sous peu une pléthore de stades à Bordeaux.

Je laisse volontairement de côté l'aspect financier qui a été abordé par mes collègues. Mais quand même, concernant le fonctionnement et l'entretien du nouveau stade, nous allons, si j'ai bien compris, passer de 600.000 euros en ce qui concerne Chaban-Delmas, somme bien déterminée, à 1,8 million maximum si nous avons en sus à notre charge les entiers frais du nouveau stade.

Je ne pense pas, et je crois que les contribuables Bordelais ont le droit de se poser la question de la pérennité des recettes du côté des Girondins. Excusez-moi de rappeler que les Girondins nous ont coûté assez cher par le passé, et que nous émettions quelques réserves et vous incitions à la réserve par rapport aux promesses faites aujourd'hui.

Je vous demande, Monsieur le Maire, d'être extrêmement prudent et de demander la garantie de l'actionnaire principal M6 sur la durée du contrat.

La durée du contrat. La question se pose. Avons-nous les moyens d'entretenir le stade ? Entre parenthèses tout à l'heure vous disiez que nous n'avions pas les moyens de faire deux salles à Bacalan, mais nous avons les moyens de faire deux stades à Bordeaux. Dont acte.

Si l'on accepte, comme vous vous apprêtez semble-t-il à le faire avec votre majorité qu'il n'y ait pas d'obligation de service public du sport dans ce nouveau stade, c'est donc deux stades qu'il faut garder si l'on veut satisfaire à une obligation de service public, ou alors il faut clairement dire que l'on y renonce définitivement.

Avons-nous les moyens de garder deux stades ? C'est une question que je vous pose, Monsieur le Maire. Que comptez-vous faire de Chaban-Delmas ? C'est une autre question que je vous pose, Monsieur le Maire. Du sport de service public ? Du logement social ? Autre chose ?

Si l'on accepte le diktat de l'UEFA, je comprends les arguments. Alors oui, Chaban-Delmas serait inadapté uniquement dans ce cas-là. Je n'ai rien contre un nouveau stade entièrement financé par le privé. Les Girondins sont prêts à mettre au pot 100 millions sur 20 ans, soit 5 millions par an. Après tout, il leur suffit de s'engager sur 33 ans pour boucler à eux seuls les 165 millions du coût de l'opération avec garantie sans doute de leur actionnaire majoritaire, ou bien sur 29 ans si l'Etat maintient sa participation, et les collectivités publiques seraient « exonérées », se contentant d'apporter le terrain, voire certains aménagements. Et finalement, la question qui se pose c'est ce mur incompressible des 20 ans.

Cette solution a-t-elle été proposée ? Après tout, ce sont eux qui sont demandeurs. Je répète, ce sont eux qui sont demandeurs. Et je ne sais pas que l'actionnaire du club ait des difficultés financières majeures.

On pourrait même dans ce cas accepter une participation plus importante de la ville à l'entretien. Pourquoi pas ?

Je ne suis pas un éminent juriste mais je pense qu'il est des moments où le bon sens doit l'emporter sur les solutions juridiques alambiquées, surtout si elles ne sont là que dans une optique de fabrication du consentement, puisque visiblement ce pauvre stade Chaban-Delmas depuis quelques semaines a tous les défauts du monde. Il ne reste plus qu'à en faire l'épicentre mondial du virus H1 N1 ou du chikungunya. Ça ne devrait pas prendre plus de 15 jours. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci de votre conclusion, M. PEREZ, qui montre bien qu'on est un peu dans la plaisanterie dans tout ça. Comment peut-on affirmer sérieusement que le club va faire son marché avec l'argent des autres quand il y met 100 millions... On entend des choses absolument stupéfiantes.

Vous invoquez les mannes du Général de Gaulle. Je vous rappelle que le Général de Gaulle a aussi lancé le Parc des Princes et que François Mitterrand a lancé le Stade de France. Alors si l'on veut mélanger les références historiques on n'est pas sorti de l'auberge.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Rapidement, Monsieur le Maire pour réagir à ce que vient de dire M. GAÜZERE et redonner les chiffres que j'avais évoqués lors du débat sur le Projet Social d'une enquête qui avait été réalisée par les Girondins sur les travées du stade et sur la population qui fréquentait le stade, parce que M. GAÜZERE parle d'un stade très populaire.

Dans cette étude il était marqué que 37% des spectateurs de Chaban gagnent plus de 3.000 euros par mois, 34% ont des revenus compris entre 2.000 et 3.000 euros mensuels. Et je le rappelle, ils ne sont que 2% à gagner moins de 1.200 euros. Donc le côté populaire, M. GAUZERE, je le cherche un peu.

M. LE MAIRE. -

Maintenant on va instaurer un contrôle de revenus à l'entrée des stades... On délire de plus en plus. Je doute que les jeunes qui sont dans les virages, qui sont plusieurs milliers à chaque match aient des revenus supérieurs à 3.000 euros... C'est n'importe quoi.

Je vous propose maintenant de conclure parce que là on dérape complètement. On dérive dans le grand guignol...

M. PAPADATO. -

Je veux bien que vous me disiez ça, mais je ne l'invente pas...

M. LE MAIRE. -

Ce n'est pas parce que c'est écrit dans un journal que c'est la vérité, M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

C'est une enquête réalisée par le Club des Girondins, eux-mêmes. S'ils sont capables de sortir une telle enquête je ne vois pas l'intérêt pour eux d'inventer cela. C'est la première chose.

La deuxième chose, par rapport à Chaban-Delmas. Vous laissez entendre, Monsieur le Maire, qu'on en fera une piste d'athlétisme. Il se trouve qu'aujourd'hui un article dans Sud-Ouest dit que l'Aréna est prêt à accepter les grandes manifestations sportives, notamment les grandes manifestations d'athlétisme. Donc déjà Chaban est un peu plombé.

Dans Sud-Ouest, c'est vrai qu'on y trouve plein de choses, mais Laurent Marti de l'Union Bordeaux-Bègles y déclarait que déjà pour la D2 le stade Chaban-Delmas était largement trop grand, et que c'était même le cas pour la première division. Donc moi je veux bien qu'on...

M. LE MAIRE. -

Bien. Je note en tout cas votre ralliement à l'Aréna. C'est intéressant.

M. ACCOCEBERRY

M. ACCOCEBERRY. -

Monsieur le Maire, juste trois très rapides interventions.

La première pour Pierre HURMIC. Quand il nous dit que le nombre de licenciés diminue avec les sports de haut niveau, c'est faux. Après chaque Coupe du Monde de Football, après chaque Coupe du Monde de Rugby, après les Jeux Olympiques les licenciés augmentent dans les disciplines...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Si vous voulez bien ne pas interrompre votre collègue ça sera bien.

La pratique du sport se mesure soit au doigt mouillé, soit par le nombre de licenciés, et M. ACCOCEBERRY a un bon chiffre.

M. ACCOCEBERRY. –

Voilà. Voyez toutes les fédérations, sur les deux années qui suivent un grand événement le nombre de licenciés augmente. Après, les jeunes ont tellement de possibilités que ça se dilue et ça part vers d'autres disciplines. Mais suite à la visualisation des grands événements à la télé, automatiquement le nombre de licenciés augmente.

Deuxièmement, M. HURMIC, ne pas confondre un vélodrome et un stade. Vous avez comparé le vélodrome avec un stade, c'est complètement aberrant. On n'y fait pas les mêmes activités. On peut en faire beaucoup plus dans un stade que dans un vélodrome où là on ne fait que du vélo. Point.

Troisièmement, par rapport au nombre d'habitants, je crois que tout le monde en est conscient, après chaque recensement on voit que la Ville de Bordeaux augmente son nombre d'habitants. On espère, Monsieur le Maire, avec les futurs nouveaux quartiers, 100.000 habitants dans les décennies à venir. Avec toute cette population en plus il me paraît indispensable d'avoir un nouvel outil pour les accueillir.

M. LE MAIRE. -

M. ROUVEYRE pour terminer en beauté.

(Rires)

M. ROUVEYRE. -

Oui, merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet du grand stade financé avec des fonds publics, vous le savez, nous y sommes fortement opposés.

M. LE MAIRE. -

Ça je l'ai compris.

M. ROUVEYRE. -

Je m'en doutais. Par contre il y a une chose que vous n'avez pas comprise. Vous venez de dire que le refus du Conseil Général était incompréhensible. Le sondage commandé par Sud-Ouest et publié le 31 décembre démontre que les Bordelais, eux, ont compris.

73% trouvent légitime le refus du Conseil Général de financer cet équipement. La question est donc, Monsieur le Maire, pourquoi ne comprenez-vous pas les Bordelais ?

Vous caricaturez en prétendant qu'ils veulent tout sans rien payer. Ce n'est pas vrai. Les Bordelais ne trouvent pas illégitime de payer pour des écoles, pour des piscines, pour des routes, que sais-je.

Vous rappelez à juste titre que le candidat socialiste proposait un stade dans son programme. Dans ce cas-là, allez jusqu'au bout...

M. LE MAIRE. -

Adhérer au parti socialiste ? La réponse est non.

(Rires)

M. ROUVEYRE. -

Avant il faudra quand même un sas de décompression...

M. LE MAIRE. -

Surtout pour moi.

(Rires)

M. ROUVEYRE. -

Allez jusqu'au bout de votre raisonnement en précisant que votre programme, lui, n'incluait pas cette disposition, et que, résultat des courses, vous avez été élu. Pourquoi diable entamer un chantier que vous avez refusé pendant la campagne électorale à l'issue de laquelle vous avez été majoritairement élu ?

J'ai une petite idée, forcément mal placée...

M. LE MAIRE. -

Forcément.

M. ROUVEYRE. -

...que je vous réserve pour un peu plus loin.

Deux volets rapides. Je ne répéterai pas ce qui a déjà été dit.

Premier volet sur le financement. Pas sur le montage financier.

Sur la manière dont vous envisagez le montage juridique vous êtes prolix. Concernant la manière dont vous allez trouver les 15 millions d'euros vous êtes muet. Totalement muet. Il n'y a pas 36 manières pourtant de trouver de l'argent public. Il y en a 3 :

L'endettement. Contracter un emprunt de 15 millions alourdirait sensiblement la dette de la commune. Cette dernière n'est pas handicapante, je le reconnais, l'emprunt serait permis.

Toutefois on connaît votre refus d'emprunter massivement dans le logement, dans les RPA, dans la construction de piscines. On ne comprendrait pas que pour un équipement dépourvu d'activités de service public vous trouviez pour lui l'énergie suffisante pour aller contre votre réaction épidermique – on peut l'appeler comme ça – à l'emprunt.

Deuxième possibilité : l'augmentation de la fiscalité. Cette solution n'est pas à l'ordre du jour puisque vous avez affirmé à plusieurs reprises, notamment lors du vote du budget la dernière fois, que vous excluez toute augmentation des impôts.

Troisième et dernière hypothèse : rogner sur d'autres dépenses. Si c'est cette option que vous reprenez, et parce que vous nous parlez de courage politique, dites-nous quels sont les services qui auront à souffrir des restrictions permettant de trouver l'argent pour le grand stade.

Pour terminer sur ce point, le contrat que vous nous proposez d'adopter engage la ville pour bien plus que 15 millions. Je fais la même analyse juridique que Pierre HURMIC. Les Girondins de Bordeaux ne mettent pas 100 millions sur la table. Ils prévoient de payer un loyer à la Ville qui sera donc appelée à payer dans l'hypothèse où le club ne remplirait plus ses engagements.

En réalité ce contrat incarne véritablement la collectivisation des risques et la privatisation des avantages.

Deuxième volet, il s'agit d'un investissement public indécent.

Premier point, le contexte. Dans le contexte économique actuel votre choix entêté de vouloir mettre autant d'argent public dans un équipement destiné au sport-spectacle est inacceptable. Les gens ont besoin d'un travail, d'un logement, de quoi aider leurs enfants à s'épanouir.

Quel élu ici qui tient des permanences, prétend qu'il a rencontré une seule personne lui ayant réclamé que la mairie lance un grand stade ? Qu'il se lève, qu'il nous en parle.

Sur un projet qui engage autant de Bordelais, le minimum aurait été la concertation. Ne nous donnez pas de leçon en matière de courage politique. Le courage aurait été de le leur demander. La concertation – je dis ça pour M. ROBERT – c'est de discuter avant de décider.

Deuxième point, et c'est là que j'en viens à une des explications plausibles, ce stade va servir au mieux deux fois par mois. Je rappelle que les Girondins ne s'entraînent pas sur ce stade. Ils continueront à s'entraîner au Haillan. Donc 150, 165 millions pour quelques heures de spectacle par an. On marche sur la tête.

Vous indexez une décision politique fondamentale sur les résultats actuels du club. Si Bordeaux était en Ligue 2, jamais la question du grand stade n'aurait passé la porte de ce Conseil.

Ce stade, je vous le disais, aucun citoyen bordelais vous a demandé de le porter. Non. Vous avez répondu à une demande du président du club, qui, si je me souviens bien, se trouvait sur votre liste aux dernières municipales, en position, certes, non éligible, mais son seul nom était une caution qui pouvait parler à un certain nombre d'électeurs.

Vous comprenez dès lors que l'on puisse s'interroger sur l'une des explications qui justifie votre entêtement qui serait peut-être un juste retour d'ascenseur.

Je vais en terminer sur le contrat PPP. C'est assez curieux, vous proposez, et Vincent MAURIN l'a très justement souligné, d'exclure toute activité de service public. C'est-à-dire que pendant 20 ans vous refusez l'exercice par exemple du sport scolaire. Pendant 20 ans vous refusez qu'il puisse y avoir des activités qui font – je reprends Mme PIAZZA – « le bien par le lien ».

Sur ce point, la CUB et la Région n'étaient pas informées. Pas plus que le stade accueillerait des concerts. Je vous rappelle que le contribuable communautaire finance déjà un grand équipement destiné à accueillir des spectacles, c'est l'Aréna.

Je ne crois pas que quand Vincent FELTESSE vous a adressé une lettre d'intention en faveur des 15 millions il imaginait que vous cherchiez à doubler l'Aréna.

C'est la raison pour laquelle j'ai bon espoir que les collectivités parties prenantes reviennent sur leur consentement visiblement vicié, et enterrant, je l'espère définitivement, ce projet totalement anachronique.

M. LE MAIRE. -

Eh bien écoutez, il n'y a rien à répondre à M. ROUYEYRE qui est égal à lui-même, c'est-à-dire petit. Tout petit. Et je suis gentil parce que j'ai un autre mot en tête...

(Rires)

M. LE MAIRE. -

Mais je ne le dirai pas. Je le garderai pour moi.

On passe au vote.

Qui est pour lancer cette procédure ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. RESPAUD. -

(Hors micro)

M. LE MAIRE. -

Ah si. J'ai dit beaucoup de choses. En matière de courage politique... Enfin je ne veux pas me laisser emporter par l'éloquence parce que je risquerais d'être désagréable avec M. ROUYEYRE.

ADOPTE A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

D -20100026

Associations Sportives Bordelaises. Aide en faveur du développement du sport. Année 2010 Conventions d'objectifs. Adoption.

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux accompagne tout au long de l'année les associations sportives afin de leur permettre d'accueillir au mieux nos concitoyens. Les aides municipales se déclinent notamment par les actions ci-après :

mise à disposition gratuite des installations tant pour les entraînements que pour les compétitions,
mise à disposition d'autobus afin de permettre l'accès à ces mêmes installations aux jeunes fréquentant les écoles de sports,
octroi d'une subvention pour le développement du Sport Educatif et Loisirs,
octroi d'une subvention pour la pratique du haut niveau,
octroi d'une subvention « fonctionnement » concernant les frais d'entretien des équipements municipaux,
octroi d'une subvention pour accompagner la réalisation d'évènements sportifs.

Dans le cadre de la nouvelle politique sportive, adoptée par le Conseil Municipal du mois de mai dernier, le soutien financier apporté par la Ville de Bordeaux suit une démarche se voulant la plus transparente, juste et équitable possible. Pour la première fois, nous avons demandé aux associations sportives de structurer leur demande de subvention autour des projets sportifs qu'elles souhaitent développer (avec présentation par section pour les clubs omnisports).

Compte tenu de ces évolutions, le partenariat entre la Ville et les associations sportives, percevant une subvention égale ou supérieure à 10 000 €, est formalisé dans une convention d'objectif dont vous trouverez ci-joint le modèle type que nous proposons aujourd'hui à votre validation.

Le tableau, ci-joint, recense les associations répondant à ce critère, le détail des montants de nos aides ainsi que les objectifs à poursuivre.

Enfin, vous trouverez la convention d'objectif pour la pratique du sport de haut niveau avec la SASP Union Bordeaux Bègles. Cette convention prévoit que le club s'engage à réaliser des missions d'intérêt général telles que :

- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelles des jeunes sportifs,
- la participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale,
- la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les stades,
- la participation aux opérations de promotion du sport dans la Ville
- faciliter la reconversion des sportifs de haut niveau
- la participation à la lutte contre le dopage
- la promotion de l'image sportive de la Ville.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes des conventions et autoriser Monsieur le Maire à les signer
- autoriser Monsieur le Maire à payer les subventions correspondantes.

Séance du lundi 25 janvier 2010

CONVENTION D'OBJECTIFS

Associations sportives



EXPOSE

DISPOSITIONS GENERALES

DISPOSITIONS PARTICULIERES

ENTRE LES SOUSSIGNES

- La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du, reçue en Préfecture de la Gironde le

ci-après dénommée par les termes « la Ville »

d'une part,

ET

- L'Association « ... », dont le siège est situé... , représentée par M , Président

ci-après dénommée par les termes « l'Association » ,

d'autre part,

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSÉ

Le développement des activités physiques et sportives répond aux nécessités de satisfaire des besoins sociaux essentiels. Les structures associatives permettent de répondre aux attentes en matière de loisirs et de pratiques sportives. Elles sont aujourd'hui des acteurs à part entière de la vie sociale et constituent, à travers leurs activités, un prolongement nécessaire de l'action municipale.

Afin d'accompagner le mouvement associatif local et de contribuer au développement et à la pérennité des activités sportives, la Ville affiche sa volonté de :

- considérer et prendre en compte les différents volets de la pratique sportive liée au sport amateur : initiation, animation, compétition.

- développer la pratique du sport de haut niveau, à la condition qu'elle constitue l'émergence du sport éducatif.

- conditionner les aides financières qu'elle peut apporter à des engagements précis de la part des bénéficiaires en matière :

 - d'éducation sportive et de prévention,
 - d'ouverture au plus grand nombre,
 - d'interventions dans les quartiers les plus sensibles,
 - du respect des textes légaux régissant la pratique du sport.

- Impliquer les associations à la réalisation d'actions en faveur des Bordelais.

Pour ce faire, la Ville propose de mettre en œuvre une politique de partenariat avec les associations locales, passant par la conclusion de conventions d'objectifs annuelles.

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement du sport, la Ville de Bordeaux souhaite conclure une convention avec l'Association dont l'objet est : « »

Cette convention respectera, d'une part, la politique décidée par la Ville en faveur du développement du sport et, d'autre part, l'objet de l'Association.

Cette convention comporte deux titres. Le premier contient les dispositions générales appliquées à toutes les associations sportives, le second les dispositions particulières propres au partenariat avec l'Association.

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er – Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville et l'Association.

Ce partenariat se concrétise par :

- la détermination d'objectifs communs, d'actions à réaliser et de moyens alloués par la Ville suivant les règles fixées dans la présente convention.
- la mise en place d'une évaluation commune des actions réalisées dans ce cadre.

Article 2 – Durée

La présente convention prend effet le 1er janvier 2010 et expire au 31 décembre 2010, sauf résiliation dans les conditions prévues à l'article 10.

A son expiration, une nouvelle convention pourra être conclue après autorisation par le Conseil Municipal.

Article 3 – Objectifs

Les objectifs principaux poursuivis par la Ville et l'Association sont fixés dans l'article 13 de la présente convention.

Chaque partie s'engage, pour ce qui la concerne, à mettre en œuvre ces objectifs, étant donné les moyens qui seront affectés à leur réalisation.

Article 4 – Concours financiers apportés par la Ville

Les montants financiers pour 2010 sont arrêtés dans l'article 14 de la présente convention.

Ces concours font également l'objet d'une notification par simple lettre à l'Association.

Article 5 – Versement de la subvention

La Ville s'acquittera de sa contribution financière selon un échéancier qui peut faire l'objet d'une concertation à la demande de l'association.

Article 6 – Moyens mis à disposition

Alinéa 1 – Des installations

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de l'Association les installations sportives municipales nécessaires afin de lui permettre de développer la mission éducative qui lui est reconnue. Cette mise à disposition s'élaborera chaque année en début de saison en fonction des besoins exprimés par l'Association et de la disponibilité de ces installations.

Alinéa 2 – Des transports

Afin de faciliter l'accès à ces installations pour les écoles de sport qui se déroulent le Mercredi, la Ville de Bordeaux s'engage à mettre à la disposition de l'Association : **Erreur ! Aucun champ de fusion n'a été trouvé dans les enregistrements d'en-têtes de la source de données.** autobus chaque mercredi hors vacances scolaires qui seront réservés au transport des jeunes.

Article 7 – Engagement de l'Association

7.1 – Obligations comptables et contrôle de l'utilisation des fonds

L'Association s'engage à respecter les dispositions légales relatives aux obligations comptables des structures associatives et au contrôle de l'utilisation des fonds publics, notamment l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les lois n°92-125 du 6 février 1992 et n°93-112 du 29 janvier 1993 et leurs décrets d'application.

Pour ce faire, elle tient une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable général et aux adaptations qui en découlent en application de l'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, et respecte la législation fiscale et sociale propre à son activité.

Ainsi, l'Association doit transmettre à la Ville, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant la clôture du dernier exercice, le bilan, le compte de résultat et les annexes du dernier exercice clos certifiés conformément aux dispositions de l'alinéa 7.1.2.

Les montants versés par la Ville, les autres collectivités territoriales et organismes divers doivent expressément figurer de manière détaillée en annexe des comptes qui sont transmis.

7.1.2 – Certification des comptes

Les obligations qui incombent à l'Association en matière de certification des comptes varient selon le montant de la subvention que la Ville lui verse.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, si l'Association perçoit une subvention de la ville supérieure à 153 000 euros : elle transmet à la Ville les documents comptables certifiés par un Commissaire aux comptes inscrit au tableau de l'ordre et distinct de l'expert comptable de l'Association, le rapport du Commissaire aux comptes et le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.

Conformément à l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, si l'Association perçoit une subvention de la Ville supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % de son budget : elle transmet les documents comptables certifiés par le président de l'Association auxquels est joint le compte rendu de l'assemblée générale ayant approuvé les comptes annuels.

7.1.3 – Contrôle des fonds publics

L'Association s'engage à justifier, à tout moment, de l'utilisation des fonds versés et tiendra sa comptabilité à la disposition de la Ville. A ce titre, la Ville peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par l'Association et du respect de ses engagements vis-à-vis de la Ville.

A défaut de la production des documents comptables et de ceux stipulés à l'alinéa 7.4, la Ville se réserve le droit de ne pas procéder au versement de sa participation financière.

7.2 – Gestion

L'Association veille, chaque année, à équilibrer son budget et cherche à développer ses ressources propres.

7.3 – Promotion de la Ville

L'Association doit faire état du soutien de la Ville dans tout document, tant à usage interne qu'à destination du public.

L'utilisation du logo de la Ville doit respecter la charte graphique fournie à cet effet.

Lors des manifestations ou événements organisés par l'Association, celle-ci doit faire état du soutien de la Ville en utilisant une banderole intitulée « Bordeaux ma Ville Partenaire de l'évènement » mise à disposition.

7.4 – Information sur l'activité de l'Association

L'Association doit également informer la Ville sans délai de toutes les modifications intervenues dans ses statuts, la composition de son Conseil d'Administration ou de son bureau.

7.5 – Demande de subvention

L'Association présente une demande motivée de subvention par écrit avant la fin du mois de juillet de chaque année au plus tard.

Afin d'instruire les demandes de subvention, les associations présenteront un dossier comportant :

- les statuts de l'Association,
- le justificatif de la publication de la déclaration de l'Association au Journal Officiel,
- l'attestation d'affiliation à une ou plusieurs fédération(s) française(s) sportive(s),
- l'attestation d'agrément Jeunesse et Sport (s'il y a lieu),
- la composition du bureau de l'Association,
- les comptes financiers du dernier exercice,
- la justification de l'utilisation des subventions versées par objectifs (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- le budget prévisionnel de l'association pour l'année à subventionner décrivant l'ensemble des financements et ressources propres (et pour chaque section dans le cadre d'une association omnisports),
- le compte rendu d'activités,
- un relevé d'identité bancaire ou postal,
- le dossier de demande de subvention fournis par la Ville dûment complété.

L'Association s'engage à utiliser la subvention conformément à son objet social, à sa demande, et aux lois et règlements en vigueur et notamment la réglementation en matière de débit de boissons.

Article 8 – Assurances - Responsabilités

Les activités de l'Association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'Association doit souscrire tout contrat d'assurance propre à garantir sa responsabilité, de manière à ce que la

Ville ne soit ni recherchée, ni inquiétée. L'Association produit chaque année à la Ville les attestations des assurances souscrites.

Article 9 – Impôts et taxes

L'Association se conforme aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet de telle sorte que la Ville ne puisse être inquiétée à ce sujet en aucune façon. Elle doit, en outre, faire son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes et futures constituant ses obligations fiscales.

Article 10 – Résiliation

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non-respect par l'autre partie de l'une des clauses ci-dessus énoncées si, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, la partie en cause n'a pas pris les mesures appropriées pour y remédier.

Si le non respect de la convention est imputable à l'Association, cette dernière rembourse à la Ville la part de subvention déjà perçue au prorata temporis de l'année en cours, à compter de la date de réception de la lettre recommandée.

La présente convention peut être résiliée à tout moment, avant son terme, si les parties sont d'accord. Cette résiliation amiable est signifiée par échange réciproque de lettres recommandées entre les parties.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'Association.

Il en est de même en cas d'utilisation de la subvention par l'Association à des fins autres que celles définies conformément aux articles 3 et 15 de la présente convention.

A ce titre, l'Association s'interdit, notamment, de redistribuer tout moyen municipal mis à sa disposition sous forme d'aide ou de subvention à d'autres personnes physiques ou morales.

Article 11 – Droit de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association.

Article 12 – Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33000 BORDEAUX

Pour l'Association,

TITRE II – DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 13 – Objectifs

Séance du lundi 25 janvier 2010

La Ville de Bordeaux désire favoriser la pratique des activités physiques et sportives chez tous les Bordelais quelque soit leur âge, leur niveau de pratique ou leur aspiration. Elle entend mener une politique de développement du sport en accompagnant le mouvement associatif local pour que chacun trouve au sein des clubs bordelais un épanouissement et une pratique conforme à ses attentes.

La Ville de Bordeaux souhaite pour cela orienter plus particulièrement ses objectifs vers les axes suivants :

- développer l'accès des pratiques sportives au plus grand nombre notamment aux femmes,
- promouvoir et transmettre les valeurs éducatives et sociales du sport,
- santé et sport : prévention par le sport et protection des sportifs
- faciliter l'accessibilité et la pratique adaptée à toutes les personnes en situation de handicap
- favoriser l'engagement sportif : ambition en matière de performance,
- encourager les pratiques liées au développement durable,
- promouvoir l'image de la ville : actions de promotion, participation aux opérations initiées par elle.

Si l'association est unisport , l' (les) objectif (s) poursuivi (s) par l'Association est (sont) le (s) suivant (s) :

-
-
-

Si l'association est omnisports, l' (les) objectif (s) poursuivi (s) par l'Association est (sont) annexé (s) à la présente.

Article 14 – Concours financiers apportés par la Ville

Pour l'année 2010, les concours financiers apportés par la Ville de Bordeaux à l'Association sont les suivants :

..... € avec pour affectation :

- | | |
|-----------------------------|---|
| 1. Sport Educatif et Loisir | € |
| 2. Haut niveau | € |
| 3. Fonctionnement | € |
| 4. Evènements | € |

Dans le cadre d'une association omnisports, les concours financiers apportés par la Ville de Bordeaux à chaque section sont définis dans un tableau annexé à la présente convention.

Article 15 – Versement de la subvention

Sous réserve des dispositions de l'article 5 de la présente convention, il est procédé au versement de la subvention de la manière suivante :

Séance du lundi 25 janvier 2010

La part de la subvention dédiée à/aux évènement(s) sera versée sur production du bilan financier de celle-ci (ceux-ci).

Toutefois, cet échéancier pourra être révisé à la demande de l'Association ou de la Ville.

La subvention est versée au compte de l'Association.

Code banque :

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

Raison sociale de la banque :

Article 16 – Evaluation annuelle

La Ville et l'Association conviennent de se réunir une fois par an.

Les objectifs fixés à l'Association à l'article 13 de la présente convention font l'objet d'une évaluation.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Article 17 – Pièces annexes

Sont annexées aux présentes

- le tableau déterminant les objectifs de chaque section de l'Association,
- le tableau de répartition des subventions à chaque section de l'Association.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le Maire	Pour
Arielle PIAZZA Adjointe au Maire	Président

ANNEXE 2

ASSOCIATION OMNISPORTS – REPARTITION DES SUBVENTIONS PAR SECTION

Nom de l'Association :					
Nom de la section	SEL	Haut niveau	Fonctionnement	Evènement	TOTAL

CONVENTION D'OBJECTIFS HAUT NIVEAU

ENTRE

LA VILLE DE BORDEAUX

ET

LA S.A.S.P. UNION BORDEAUX BEGLES

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Bordeaux affirme sa volonté de :

- considérer et prendre en compte les différents volets de la pratique sportive à savoir l'animation, l'initiation et la compétition liée tant au sport de masse qu'au sport de haut niveau,
- développer la pratique du sport de haut niveau, à la condition qu'elle constitue l'émergence du sport de masse,
- conditionner les aides financières qu'elle peut apporter à des engagements précis de la part des bénéficiaires en matière :

d'interventions dans les quartiers les plus sensibles,
de respect des textes légaux régissant la pratique du sport de haut niveau,

Entre la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du, reçue en Préfecture le

ET

La S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles représentée par son Président, Monsieur Laurent MARTI,

APRES AVOIR EXPOSE :

La politique générale d'aide aux groupements sportifs de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs du groupement, les conditions financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

ET CONSIDERANT :

que la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles dont le siège social est 1 rue Ferdinand de Lesseps – 33110 Le Bouscat, exerce ses activités dans le domaine sportif, qui entrent dans le champ des compétences pour lesquelles la Ville de Bordeaux est en droit d'intervenir,

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 - OBJET

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, la Ville de Bordeaux et la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles décident, à l'aide des présentes, de développer un partenariat pour la saison sportive 2009-2010

Avec ce partenariat, les deux parties entendent exprimer leur volonté commune :

- pour la Ville, d'aider la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles sous les formes les plus appropriées, à la réalisation de ses objectifs sportifs,
- pour la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles, de participer au rayonnement de la Ville, à sa politique sportive et à sa politique d'animation et d'insertion des jeunes par le sport.

ARTICLE 2 - DISCIPLINE SPORTIVE CONCERNEE

La présente convention concerne le rugby à XV.

ARTICLE 3 - PROMOTION SPORTIVE ET ANIMATION

La S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles s'engage, conformément à la loi, à utiliser la subvention pour la réalisation de missions d'intérêt général qui concernent :

- la formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs évoluant dans les centres de formation agréés dans les conditions prévues à l'article 15.4 de la loi n° 84.610 du 16 juillet 1984 modifiée. Toutefois, les subventions accordées ne peuvent avoir pour objet de prendre en charge les rémunérations éventuellement versées à ces jeunes sportifs.
- la participation à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale (interventions auprès de scolaires ou de publics en difficulté, actions d'animation).
- la mise en œuvre d'actions visant à l'amélioration de la sécurité du public et à la prévention de la violence dans les stades et les installations sportives lors de manifestations sportives.
- la participation aux opérations de promotion du sport dans la Ville,

ARTICLE 4 - RECONVERSION ET LUTTE CONTRE LE DOPAGE

La S.A.S.P. s'engage à faciliter par tous moyens et actions à sa convenance, la reconversion des sportifs de haut niveau.

La S.A.S.P. s'oblige à participer à la lutte contre le dopage.

A cette fin, elle s'engage expressément à respecter les dispositions de la loi n° 89.432 du 28 juin 1989 (modifiée par la loi n° 92.652 du 13 juillet 1992) relative à la prévention et à la répression de l'usage de produits dopants.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

La S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles s'engage à promouvoir l'image sportive de la cité, et pour ce faire :

- installera des calicots "Bordeaux ville sportive" sur les lieux d'évolution de l'équipe (ou des équipes) concernée (s) par le présent contrat,
- favorisera pour chaque match l'accès au spectacle sportif en développant une politique tarifaire permettant aux plus défavorisés d'y accéder.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Le concours financier apporté par la Ville de Bordeaux à la SASP Union Bordeaux Bègles, sur le budget 2010 est de 300 000 €. Il est convenu que cette subvention est applicable à la saison 2009/2010.

Ce montant ne pourra être complété au cours de l'exercice budgétaire 2010. En conséquence, la prochaine intervention financière de la Ville sera décidée lors du vote du budget 2011 qui aura lieu en décembre 2010 et concernera la saison sportive 2010/2011. Il sera procédé au versement de la subvention de la manière suivante :

- 150 000 € en mars 2010,
- 150 000 € en juin 2010.

Toutefois, cet échéancier pourra être révisé à la demande de la SASP ou de la Ville.

La subvention sera versée au compte de la SASP Union Bordeaux Bègles :
Code banque : 30003 – Code guichet : 00425 – Numéro de compte : 00020280883 – Clé RIB : 92 – Raison sociale de la banque : Société Générale.

Il est ici précisé que la subvention n'est pas soumise aux règles de la Taxe sur la Valeur Ajoutée dès lors qu'elle n'a aucun lien avec une prestation de service taxable et qu'elle n'est pas la contrepartie d'une quelconque opération taxable.

Il est précisé en outre qu'elle est uniquement destinée à faciliter les objectifs d'intérêt général poursuivis par les deux parties visées aux articles 1 à 5 ci-dessus.

ARTICLE 7 - COMPTABILITE

La S.A.S.P. tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par la Direction Nationale du Contrôle de Gestion et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité.

ARTICLE 8 - CONTROLE DES ACTIVITES

La S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles rendra compte régulièrement de son action et fournira tous les renseignements à caractère sportif ou d'animation.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utiles, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle pour s'assurer du bien fondé des actions entreprises par la S.A.S.P. et du respect des objectifs d'intérêt général définis aux présentes.

La S.A.S.P. s'engage à fournir dans le mois suivant son approbation par l'assemblée générale, le rapport moral ainsi que le rapport de gestion de l'exercice précédent.

La S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles s'engage à ne pas mettre en œuvre ou promouvoir des actions qui soient contraires aux objectifs définis par les présentes.

ARTICLE 9 - CONTROLE FINANCIER ET REDDITION DE COMPTES

Sur simple demande de la Ville, la S.A.S.P. devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérifications.

La S.A.S.P. adressera à la Ville dans le mois de leur approbation par l'assemblée générale, le bilan, le compte de résultat et les annexes dûment certifiés par le Commissaire aux Comptes, ainsi que le rapport de ce dernier.

ARTICLE 10 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville par lettre R.A.R., la S.A.S.P. n'aura pas pris les mesures appropriées ou sans préavis en cas de faute lourde.

ARTICLE 11 - DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la S.A.S.P.

ARTICLE 12 - ELECTION DE DOMICILE

Les signataires des présentes élisent domicile chacun en leur siège social respectif :

- pour la Ville de Bordeaux - Place Pey-Berland à Bordeaux,
- pour la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles – 1 rue Ferdinand de Lesseps – 33110 Le Bouscat.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux P/Le Maire	Pour la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles
Arielle PIAZZA Adjointe au Maire	Laurent MARTI Président

Séance du lundi 25 janvier 2010

ANNEE 2010

Associations	Sections	Objectifs	SEL	HN	Evénements	Statut Particulier	Fonctionnement	Transports
			1 288 090 €	968 000 €	226 800 €	300 000 €	546 810 €	
ASPTT			42 400 €	35 000 €	35 000 €		104 800 €	
	Meeting International d'Ablésisme	- promouvoir l'image de la Ville			20 000 €			
	Semi-marathon	- promouvoir l'image de la Ville			15 000 €			
	Omnisports - Fonctionnement équipement						104 800 €	
	Omnisports	- accompagner les sections	4 500 €					
	Natation	- accompagner la performance		10 000 €				
	Golf	- développer la pratique du golf	500 €					
	Judo	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du judo	3 500 €					
	Aïkido	- favoriser l'accès des féminines à la pratique de l'aïkido	500 €					
	Rugby	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser l'accès des jeunes du quartier au rugby	17 000 €					
	Basket	- développer la pratique du basket	500 €					
	Tennis	- favoriser l'accès de publics jeunes et des familles à la pratique du tennis	6 000 €					
	Aquacym	- promouvoir la santé par la pratique sportive	2 000 €					
	Tai chi	- développer la pratique du tai chi	500 €					
	Montagne	- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	1 500 €					
	Pélorique	- augmenter le nombre de pratiquants - augmenter le nombre de licenciés (cours hors stade)	500 €					
	Athlétisme	- promouvoir le sport éducatif auprès des jeunes - accompagner la performance	3 400 €	15 000 €				
	Cyclotourisme	- développer la pratique loisir	800 €					
	Evén. omnisports	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer les pratiques sportives	1 500 €					
	Rollers randonnée	- promouvoir la pratique du roller randonnée	500 €					
	Roller in line hockey	- accompagner la performance		10 000 €				
	Randonnée pédestre	- augmenter le nombre de pratiquants - favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	500 €					
	Plongée sous marine	- promouvoir la santé par la pratique de la plongée sous marine	2 000 €					
	Patinage artistique sur roulettes	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du patinage artistique sur roulettes	1 700 €					

Séance du lundi 25 janvier 2010

Associations	Sections	Objectifs	SEL	HN	Evènements	Statut Particulier	Fonctionnement	Transports
AS Cote Rouges			27 000 €				20 000 €	2 autobus
	Omnisports fonctionnement équipement						20 000 €	
	Judo	- favoriser l'accès du judo au plus grand nombre - utiliser le judo comme outil d'éducation	1 000 €					
	Tennis	- développer la pratique du tennis pour tous et en particulier pour le public féminin	5 000 €					
	Pionnée	- promouvoir la santé par la pratique sportive	1 500 €					
	Football	- développer la pratique du football pour tous	12 000 €					
	Basket-ball	- développer la pratique du basket pour tous et en particulier pour le public féminin	2 000 €					
	Tennis de table	- favoriser l'accès au plus grand nombre et en particulier l'intégration d'adolescents	1 500 €					
	Natation - Aquagym	- favoriser l'accès de la natation et l'aquagym au plus grand nombre - développer la pratique intergénérationnelle	4 000 €					
Attention inertie renouvelable			10 000 €					
	Roller skating	- développer les différentes pratiques du roller pour tous les publics - favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée - promouvoir un nouveau mode de déplacement	10 000 €					
Avant Garde Jeanne d'Arc			80 500 €	5 000 €				
	Omnisports	- accompagner les sections	4 500 €					
	Tennis	- développer les pratiques sportives	8 000 €					
	Football	- utiliser le sport comme outil d'éducation du citoyen	26 000 €					
	Handball	- promouvoir la santé par la pratique sportive	20 000 €	5 000 €				
	Basket-hall	- promouvoir la santé par la pratique sportive	11 000 €					
	Volley-ball	- accompagner la performance	11 000 €					
Bordeaux basket			15 500 €					
	Basket	- développer la pratique du basket pour les jeunes, les féminines - utiliser le basket comme outil d'éducation - favoriser la pratique de loisirs	15 500 €					
Bordeaux Critérium Cycliste International					22 000 €			
	4ème Grand Prix Cycliste Professionnel International de Bordeaux	- promouvoir l'image de la Villa			22 000 €			

Séance du lundi 25 janvier 2010

Associations	Sections	Objectifs	SEL	HN	Evénement s	Statut Particulier	Fonctionne ment	Transports
Bordeaux Etudiants Club			157 400 €	32 600 €	5 000 €			
	Challenge Dames et Omnisports	- promouvoir l'image de la ville - accompagner les sections	22 800 €		5 000 €			
	Natation	- développer la pratique de la natation pour les plus jeunes - favoriser la pratique compétitive et de loisirs - favoriser l'accès du public handicapé	15 000 €	8 000 €				
	Surf	- accompagner la performance - développer l'accès au surf pour tous publics	2 500 €					
	Rugby	- développer la pratique du rugby pour tous les publics	20 000 €					
	Aïkido	- favoriser la pratique dans un cadre sécurisé	700 €					
	Tennis	- favoriser la pratique compétitive et de loisirs	1 400 €					
	Escrime	- utiliser l'escrime comme outil d'éducation - favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée - favoriser l'accès du public en situation d'handicap - accompagner la performance	20 000 €	7 000 €				
	Football	- poursuivre le développement de l'école de football - mettre en place les actions éthique, pédagogique et civique - développer la pratique du handball pour les jeunes	20 000 €					
	Handball	- promouvoir la santé par la pratique sportive - sensibiliser les publics à la protection de l'environnement et au développement durable - accompagner la performance - promouvoir le sport éducatif auprès des jeunes	11 000 €	5 000 €				
	Athlétisme	- promouvoir la santé par la pratique sportive - accompagner la performance	15 000 €	5 000 €				
	Basket-ball	- développer la pratique du basket pour tous les publics - favoriser la pratique compétitive et de loisirs	15 000 €					
	Volley-ball	- développer la pratique de loisirs	1 000 €					
	Pelote basque	- développer la pratique de la pelote basque	1 500 €					
	Yoseikan Budo	- favoriser l'accueil des personnes en difficulté et en particulier des jeunes	900 €					
	Pentathlon moderne	- développer la pratique du pentathlon notamment auprès des étudiants et des adultes - accompagner la performance	400 €	3 600 €				

Séance du lundi 25 janvier 2010

Associations	Sections	Objectifs	SEL	HN	Evénement s	Statut Particulier	Fonctionnement	Transports
	Plongée sous marine	- développer l'initiation à la plongée pour les plus jeunes - favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	1 200 €					
	Gymnastique Rythmique	- faciliter l'accès à la pratique de la GR - utiliser le sport comme outil d'éducation - accompagner la performance	9 000 €	4 000 €				
Bordeaux Gironde hockey 2000			19 300 €	170 700 €				
	Hockey s/glace	- favoriser l'accès des plus jeunes et notamment des filles - utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du hockey sur glace - accompagner la performance	19 300 €	170 700 €				
Bordeaux Sports					50 000 €		10 000 €	
	Quai des Sports	- organiser la manifestation "quai des sports"			50 000 €			
	Fonctionnement						10 000 €	
Bordeaux sports de glace			15 000 €	10 000 €				
	Danse sur glace	- favoriser l'accès des plus jeunes	9 000 €					
	Patinage synchronisé	- accompagner la performance	6 000 €	10 000 €				
Club athlétique municipal			81 600 €	42 000 €	2 000 €		111 000 €	
	Tournoi Handisports de Tennis de Table	- promouvoir l'image de la Ville			1 000 €			
	Compétitions de GR Omnisports	- promouvoir l'image de la Ville - accompagner les sections	4 600 €		1 000 €			
	Boxe	- utiliser la boxe comme moyen d'éducation - favoriser l'accès à tous les publics	2 000 €					
	Judo	- favoriser l'accès à tous les publics - faciliter l'accès à la compétition	2 500 €					
	Tennis	- favoriser l'accès des femmes à la pratique du tennis - accompagner la performance	8 000 €	2 000 €			30 000 €	
	Escrime	- développer l'initiation à l'escrime notamment chez les jeunes - développer la pratique pour tous les publics - accompagner la performance	7 500 €	5 000 €			20 690 €	
	Cyclisme	- développer la pratique du cyclisme pour tous les publics	3 500 €					
	Pelote Basque	- favoriser la pratique compétitive - développer la pratique de la pelote basque	800 €					

Associations	Sections	Objectifs	SEL	HN	Evénement s	Statut Particulier	Fonctionnement	Transports
	Tennis de table	- utiliser le tennis de table comme moyen d'éducation - favoriser la pratique compétitive et de loisirs - accompagner la performance	29 000 €	30 000 €			60 010 €	
	Plongée sous-marine	- favoriser la mise en place d'une pratique sécurisée	2 700 €					
	Vovinam Viet Vo Dao	- développer la pratique du vovinam viet vo dao	500 €					
	Gymnastique Rythmique	- développer la pratique compétitive - accompagner la performance	10 000 €	5 000 €				
	Gymnastique Artistique	- favoriser l'accès de la GA pour les plus jeunes notamment les garçons - développer la pratique compétitive	11 000 €					
Emulation Nautique			18 500 €	8 000 €			47 000 €	
	Omnisports - Fonctionnement équipement						47 000 €	
	Aviron	- favoriser l'accès au plus grand nombre - promouvoir la santé par la pratique de l'aviron - sensibiliser les publics à la protection de l'environnement et au développement durable	15 000 €	8 000 €				
	Canoe-kayak	- accompagner la performance - favoriser l'accès à tous les publics notamment les jeunes et les personnes en situation de handicap - poursuivre le développement de la section	3 500 €					
Football Club Girondins de Bordeaux				100 000 €				
	Football	- accompagner la performance - assurer la formation des jeunes		100 000 €				
Girondins de Bordeaux Handball Club			90 000 €	140 000 €				
	Handball	- favoriser l'accès des jeunes - poursuivre le développement de l'école des sports - accompagner la performance	90 000 €	140 000 €				
Girondins de Bordeaux omnisports			87 000 €	50 000 €	12 000 €			2 autobus
	Grand prix de Bordeaux de Natation	- promouvoir l'image de la Ville			9 000 €			
	Traversée de Bordeaux à la nage	- participer à l'animation sportive de la Ville			3 000 €			
	Toutes sections	- développer les pratiques sportives, - utiliser le sport comme outil d'éducation du citoyen, - promouvoir la santé par la pratique sportive, - accompagner la performance,	57 000 €	50 000 €				

Séance du lundi 25 janvier 2010

Associations	Sections	Objectifs	SEL	HN	Evénement s	Statut Particulier	Fonctionne ment	Transports
Impacts Aquitains			13 000 €	3 500 €				
	Toutes sections	- accompagner la performance		3 500 €				
	Un ring pour tous	- participation à l'animation sportive de la Ville	2 000 €					
	Muay Thai à Bacalan	- favoriser l'accès du plus grand nombre et notamment des personnes en difficulté - utiliser le sport comme outil d'éducation	11 000 €					
Jumping International de Bordeaux					42 000 €			
	Jumping International de Bordeaux	- promouvoir l'image de la ville			42 000 €			
Les Jeunes de Saint Augustin - 35A			128 400 €					
	Omnisports	- accompagner les sections	5 000 €					
	Judo	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du judo	15 000 €					
	Lutte	- favoriser la pratique compétitive - diversifier les pratiques	2 500 €					
	Karaté	- développer la pratique dans un cadre sécurisé	900 €					
	Basket-ball	- développer la pratique des plus jeunes - favoriser l'accès à la compétition	55 000 €					
	Volley-ball	- développer la pratique des plus jeunes - favoriser l'intégration des jeunes filles - favoriser l'accès à la compétition	50 000 €					
Les Léopards de Guyenne			2 500 €	7 000 €	3 500 €			
	1er tour de la Coupe d'Europe	- promouvoir l'image de la ville			3 500 €			
	Basket handi	- accompagner la performance - poursuivre le développement de la pratique du basket	2 500 €	7 000 €				
Racing club de Bordeaux			22 000 €					2 autobus
	Football	- utiliser le sport comme outil d'éducation - poursuivre le développement de la pratique du football	22 000 €					
SASP Union Bordeaux Bègles						300 000 €		
		- maintenir l'équipe en ProD2 - participer à des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale notamment par l'intervention auprès des scolaires, de public en difficulté, d'actions d'animation...				300 000 €		

Séance du lundi 25 janvier 2010

Associations	Sections	Objectifs	SEL	HN	Evénements	Statut Particulier	Fonctionnement	Transports
Sporting Charrolier Bordeaux Nord le Lac			33 000 €					2 autobus
	Judo	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du judo - poursuivre l'accompagnement des jeunes pratiquants	2 500 €					
	Football	- poursuivre le développement de l'école de foot	17 000 €					
	Badminton	- poursuivre le développement de l'école de badminton - favoriser l'accès à la compétition	6 500 €					
	Taekwondo	- favoriser l'accès à tous les publics - développer la pratique compétitive	1 200 €					
	Gymnastique	- promouvoir la santé par la pratique sportive - utiliser le sport comme outil d'éducation	1 000 €					
	Pelote basque	- développer la pratique de la pelote basque	1 000 €					
	Boxe française	- développer la pratique pour tous les publics et notamment pour les jeunes du quartier - utiliser le sport comme outil d'éducation	3 000 €					
	Randonnée pédestre	- promouvoir la santé par la pratique de la randonnée pédestre	800 €					
Sporting club la Bastidienne			21 000 €					
	Football	- favoriser l'accès du football à tous les publics notamment aux plus jeunes - utiliser le sport comme outil d'éducation	21 000 €					
Stade bordelais			207 690 €	137 000 €	1 300 €		254 010 €	1 autobus
	thème open pro de Bordeaux de BMX	- promouvoir l'image de la Ville			1 300 €			
	Omnisports - Fonctionnement équipement						254 010 €	
	Omnisports	- accompagner les sections - poursuivre le développement de l'école de vélo	41 690 €					
	BMX	- favoriser l'accès des jeunes du quartier et du public féminin - développer la pratique compétitive - accompagner la performance	18 000 €	20 000 €				
	Rugby	- poursuivre le développement de l'école de rugby	43 000 €					
	Rugby féminin	- favoriser l'accès des jeunes - développer la pratique compétitive - accompagner la performance		70 000 €				

Séance du lundi 25 janvier 2010

Associations	Sections	Objectifs	SEI	HR	Evénement s	Statut Particulier	Fonctionne ment	Transports
	Tennis	- poursuivre le développement de l'école de tennis - diversifier les pratiques pour les plus jeunes - développer la pratique féminine	10 000 €					
	Football	- poursuivre le développement de l'école de football - utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive et de loisirs - accompagner la performance	65 000 €	32 000 €				
	Athlétisme	- développer la pratique des jeunes - développer la pratique santé et de loisirs pour les adultes - accompagner la performance	30 000 €	65 000 €				
Union Bordeaux-Bègles				100 000 €				
	Rugby Equipe Espoir	- accompagner la performance		50 000 €				
	Centre de formation	- assurer la formation des jeunes		50 000 €				
Union Saint Bruno			115 800 €	82 200 €	4 000 €			2 autobus
	Tournoi des Vendanges	- participation à l'animation sportive de la Ville			2 000 €			
	Coupe d'Europe de water-polo féminin	- valoriser l'image de la Ville			2 000 €			
	Judo	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du judo notamment en direction du public en situation de handicap	7 000 €					
	Kendo	- favoriser l'accès au plus grand nombre - développer la pratique compétitive et de loisirs	1 200 €					
	Echecs	- développer la section	700 €					
	Karaté	- favoriser l'accès au plus grand nombre - utiliser le sport comme outil d'éducation	2 000 €					
	Escalade	- développer la pratique compétitive et/ou de loisirs dans un cadre sécurisé	1 000 €					
	Football	- favoriser l'accès au plus grand nombre de jeunes et notamment au public en difficulté - développer la pratique compétitive	19 500 €					
	Handball	- développer la section	3 300 €					
	Badminton	- poursuivre le développement de la section badminton - utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive et de loisirs - accompagner la performance	26 000 €	25 000 €				

Séance du lundi 25 janvier 2010

Associations	Sections	Objectifs	SEL	HN	Evénement s	Statut Particulier	Fonctionne ment	Transports
	Athlétisme	- favoriser l'accès à tous les publics - développer la pratique compétitive et de loisirs	3 000 €					
	Basket-ball	- développer la pratique du basket pour tous les publics - développer la pratique compétitive et de loisirs	6 000 €					
	Volley-ball	- poursuivre le développement de la pratique de loisirs	500 €					
	Tennis de table	- développer la section	600 €					
	sports aquatiques	- favoriser la découverte du milieu aquatique pour les plus jeunes - développer la pratique féminine - développer la pratique compétitive et de loisirs	40 000 €					
	Water polo	- promouvoir la santé par la pratique sportive - accompagner la performance		37 200 €				
	Gymnastique Rythmique	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser la pratique compétitive	5 000 €					
Union Saint Jean			23 000 €					2 autobus
	Escalade	- développer la pratique dans un cadre sécurisé	700 €					
	Basket	- développer la pratique du basket pour tous les publics - développer la pratique compétitive et de loisirs	6 000 €					
	Football	- développer la pratique du football pour tous les publics - développer la pratique compétitive et de loisirs	6 000 €					
	Judo	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique du Judo	3 000 €					
	Karaté	- favoriser l'accès au plus grand nombre - utiliser le sport comme outil d'éducation	1 100 €					
	Tennis de table	- développer la section	2 500 €					
	Randonnée pédestre	- promouvoir la santé par la pratique de la randonnée pédestre	1 100 €					
	Badminton	- développer la pratique de loisirs dans un esprit convivial	600 €					
	Ecole multisports	- utiliser le sport comme outil d'éducation - favoriser l'accès au sport pour le plus grand nombre	2 000 €					

Séance du lundi 25 janvier 2010

Associations	Sections	Objectifs	SEL	HN	Evènements	Statut Particulier	Fonctionnement	Transports
US Chartres			35 500 €	20 000 €				1 autobus
	Boxes	- poursuivre le développement de la section - favoriser l'accès à tous les publics	3 000 €					
	Basket	- favoriser l'accès à tous les publics et notamment aux plus jeunes - développer la pratique compétitive et de loisirs	15 000 €					
	Tennis	- poursuivre le développement de l'école de tennis - développer la pratique pour tous les publics	1 000 €					
	Football	- utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive	9 000 €					
	Badminton	- favoriser l'accès à tous les publics et notamment au public en situation de handicap - développer la pratique compétitive et de loisirs	4 000 €	20 000 €				
	Koller Hockey	- accompagner la performance - poursuivre la formation des jeunes	1 500 €					
	Randonnée pédestre	- promouvoir la santé par la pratique de la randonnée pédestre	500 €					
	Gymnastique volontaire	- promouvoir la santé par la pratique de la gymnastique	500 €					
	Ecole Multisports 3/12 ans	- poursuivre le développement de l'école des sports	1 000 €					
US JSA/CPA			17 000 €					3 autobus
	Football	- poursuivre le développement de l'école de football - utiliser le sport comme outil d'éducation - développer la pratique compétitive et de loisirs	17 000 €					
Ville Primrose			25 000 €	25 000 € €	50 000 €			
	Tournoi Challenger ATP Masculin	- promouvoir l'image de la Ville			50 000 €			
	Tennis	- poursuivre le développement de l'école de tennis - développer la pratique compétitive et de loisirs - poursuivre la formation des jeunes - accompagner la performance	14 000 €	15 000 €				
	Hockey sur gazon	- favoriser l'accès à tous les publics notamment aux femmes et aux jeunes - poursuivre le développement de l'école de hockey - développer la pratique de loisirs chez les adultes	11 000 €	10 000 €				

MME PIAZZA -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans cette délibération vous trouverez une convention d'objectif avec l'Union Bordeaux-Bègles.

Cette convention prévoit que le club s'engage à réaliser des missions d'intérêt général. Nous avons commencé. Vous en avez toutes les déclinaisons. Une programmation sportive éducative, d'intégration et de cohésion sociale est déjà en place dans les quartiers, ainsi que lors de rassemblements de jeunes licenciés de nos écoles de sport.

Cette délibération concerne aussi la répartition des aides à nos associations en faveur du développement du sport. Vous savez combien la Ville de Bordeaux prend soin de ses associations sportives en les accompagnant tout le long de l'année.

Pour ce faire elle propose de mettre en œuvre une politique de partenariat en apportant des outils, des conseils, la mise à disposition d'équipements, des bus, quelquefois du personnel et des aides financières.

Mais elle a mis en place aussi depuis la présentation de sa politique adoptée par le Conseil Municipal, des contrats d'objectif annuels.

Pour la première fois nous avons demandé aux associations sportives de structurer leurs demandes de subventions autour de projets sportifs, qu'elles soient développées.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Les associations concernées aujourd'hui dans cette délibération sont celles prétendant à une aide égale ou supérieure à 10.000 euros.

Chaque dossier de demande a été étudié. Chaque projet évalué en fonction des critères énoncés par notre politique sportive.

Cela a été un énorme travail. J'en profite pour remercier les services à l'œuvre tout un trimestre :

Des indicateurs précis, la création d'une grille de lecture pour l'attribution des aides, puis l'harmonisation de ces attributions dans la famille sportive des clubs concernés ont permis cette nouvelle démarche se voulant la plus transparente, la plus juste et la plus équitable possible.

Dans le tableau présenté en annexe tout est dit et écrit, le détail du montant de nos aides ainsi que les objectifs à poursuivre.

Une fois par an le service des sports rencontrera les dirigeants pour faire le point, pour adapter, ajuster, afin d'évaluer ensemble les objectifs fixés, mais pour aussi se donner la possibilité d'inscrire de nouveaux projets en cours d'année, car nous avons aussi une politique d'encouragement, d'innovation, dans cette grande proximité que nous voulons pour les Bordelais.

Nous essaierons aussi d'être très vigilants, d'accompagner les clubs un peu déstabilisés par cette rupture avec l'histoire où la reconduction des aides était automatique.

Je suis sûre d'une chose. Ces nouvelles affectations vont permettre à la Ville de veiller à l'application de sa politique sportive dans une démarche de développement durable applicable à tous.

Une chance pour tous les clubs et un sport pour tous et par tous.

J'en profite pour rassurer M. PAPADATO. Ce développement implique des structures de proximité. Je lui rappelle que nous avons 5 gymnases en cours de construction, ou déjà construits :

L'U.S. Chartrons, l'année dernière, le gymnase d'Armagnac, c'est parti, le gymnase de l'ASPTT, c'est parti aussi et le gymnase dans le projet immobilier des Berges du Lac.

Donc je pense que ce souci de répartition géographique de nos équipements a été respecté, sans compter que le budget pour les études de Charles Martin a été déjà voté l'année dernière, et nous partons sur une concertation.

La piscine Bordeaux-sud est aussi un sujet d'actualité porté par l'Adjoint de quartier motivé pour répondre à la demande des habitants de Bordeaux-sud.

Voilà résumé le fondement de notre politique sportive depuis son écriture, son adoption, et aujourd'hui cette proposition d'une répartition des aides plus juste et efficace.

Aussi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les termes des conventions et autoriser Monsieur le Maire à les signer.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, nous remercions Mme PIAZZA de cette volonté de clarifier un peu les conventions d'objectifs entre les associations sportives et la Ville de Bordeaux.

Cependant je souhaiterais faire quelques remarques.

Première remarque. Lors du vote du Budget Primitif on nous avait annoncé que la part des subventions passeraient à 19,45% du total dévolu au sport.

Annoncé comme ça on pouvait être satisfait. Si l'on prenait le budget 2008 les subventions ne représentaient effectivement que 19% au total.

Mais à y regarder de plus près, c'est pour un budget moindre. Il était en effet de 24 millions en 2008 pour seulement 22 millions en 2010, ce qui fait donc 2 millions de moins. Déjà que le budget sport n'était pas conséquent comparativement aux autres villes, si l'on en croit ces chiffres ce n'est pas fait pour nous faire remonter au classement des villes sportives.

En ce qui concerne ces conventions nous nous félicitons de ce souci de clarification. Ce tableau permet de bien lister les activités de ces clubs sportifs, avec cependant un regret que ce tableau ne prenne pas en compte l'ensemble des clubs sportifs. Je veux parler de ceux qui perçoivent moins de 10.000 euros de subvention, comme cela était fait avant. Effectivement dans les budgets 2006-2007 l'ensemble des associations sportives apparaissait. Là visiblement il y a une volonté de ne mettre que celles qui touchent plus de 10.000 euros.

Du reste en essayant de regrouper les clubs par quartier on constate un déficit d'associations sportives dans certaines zones de notre ville, Mme PIAZZA, ne vous en déplaît.

C'est ainsi que bon nombre d'associations à moins de 10.000 euros appartiennent à La Bastide, à Bacalan, voire à Bordeaux-sud.

Je m'arrête là parce que je suis redondant avec mes remarques de tout à l'heure sur le Projet Social.

A ce propos, Monsieur le Maire, je souhaiterais vous répondre parce que vous laissez entendre que je pinailiais par rapport à la situation du sport sur Bordeaux, notamment par rapport au Projet Social.

Je crois que vous mélangez, Monsieur le Maire, animations socio-éducatives avec animations sportives. Dans toutes les enquêtes qui ont été réalisées par la Ville de Bordeaux, par d'autres sur les Bordelais, il y a une réelle demande de la population bordelaise de sport et pas d'animations sportives.

Donc je crois que vous parlez des centres sociaux. Ils proposent effectivement des animations socio-culturelles, mais ils ne proposent pas de sport. Or, malheureusement encore sur certains secteurs de notre ville des tas d'associations manquent et des tas d'association vivent.

Elles vivent pourquoi ? Tout simplement parce que vous n'avez pas eu jusqu'à présent la volonté, comme avait pu le faire Jacques Chaban-Delmas, de soutenir certaines associations sportives.

Pourquoi je dis ça ? Mme PIAZZA, lorsqu'on demande dans ce document la répartition des budgets, je l'avais d'ailleurs demandé en commission, et j'avais demandé aussi qu'apparaisse le personnel. J'ai été quelque peu surpris de voir que les JSA avaient 4 personnes de la Ville de Bordeaux dévolues à cette association sportive.

Je n'ai rien contre les JSA. Ils font un travail remarquable, M. DAVID, sur Sain-Augustin, mais je suis quand même étonné qu'une association sportive se retrouve avec 4 personnels municipaux, alors que les autres associations n'en ont pas. En termes d'équité, je m'interroge.

On s'aperçoit que par exemple sur Bacalan dernièrement l'ABC a « fondu les plombs », si vous me permettez l'expression, parce que justement ils n'avaient pas les reins suffisamment solides, ils n'avaient pas de personnel de manière à pouvoir tenir l'association.

Je trouve assez regrettable que vous vouliez soutenir certains et pas d'autres. Donc je m'interroge juste en termes d'équité sociale sur la ville.

Comment expliquer qu'une association sportive comme les JSA, malgré tout le bien que j'en pense – j'ai déjà rencontré M. Lacampagne, je pense que c'est quelqu'un de méritant qui fait un gros travail de bénévole – comment se peut-il qu'ils aient droit à 4 personnels et que d'autres associations sportives de Bordeaux soient obligées de mettre la clé sous la porte ?

Je rappelle par exemple que La Flèche il y a trois ou quatre ans a dû clôturer ses comptes. Ils étaient à deux doigts de fermer la porte. En effet, lorsque vous discutez avec le personnel de direction de ces associations, ils nous disent : le bénévolat est absent et on a du mal à tenir parce qu'il nous manque du monde.

Je pense que si vous proposez du personnel municipal à La Flèche, ils le prendront favorablement.

Donc je m'interroge juste sur cette question. Ce n'est pas contre les JSA, je tiens à le dire, mais juste sur l'équité sociale qu'il y a dans certains quartiers de la ville. Certains ont du mal à dépasser les 10.000 euros parce qu'ils oeuvrent dans des quartiers difficiles, Mme FAYET. Ils ont du mal à vivre simplement parce qu'ils n'ont pas suffisamment d'adhérents, pas suffisamment de bénévoles et que les adhésions sont chères. Il faut savoir que le sport c'est cher. Et malheureusement la ville, pour l'instant, n'a pas la volonté de faire en sorte que le sport soit développé dans certains quartiers dits défavorisés.

M. LE MAIRE. -

Merci. Mme PIAZZA a déjà répondu à cette question en évoquant les critères qu'elle avait mis en place.

Je mets donc aux voix la délibération 26.

Qui est d'avis de l'approuver ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS**

DELEGATION DE M. Josy REIFFERS

D -20100027

Convention d'application 2010 entre la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux. Signature. Autorisation.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil municipal du 2 février 2009, nous avons autorisé Monsieur le Maire à signer une convention cadre triennale de partenariat entre la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux.

Conformément à l'article 6 de la convention cadre pluriannuelle, vous trouverez ci-joint une convention d'application pour 2010 ainsi que le plan d'actions de l'Office de Tourisme, son budget prévisionnel s'élevant à 3 460 000 € dont 1 750 000 € de subvention de la Ville.

Quelques faits marquants de l'activité de notre office et de l'économie touristique bordelaise sont ci-après mentionnés :

- 578 500 visiteurs en 2006 contre 672 000 fin 2008 (+ 16 %) pour la fréquentation de l'Office de Tourisme,
- Les visites de ville et thématiques sont passées de 11 000 personnes à 17 130 (+ 56 %) sur cette même période,
- 53 000 entrées dans les monuments en 2008 (42 300 en 2006),
- environ 20 000 visites de vignobles en 2008 contre 15 300 en 2006 (+ 28 %),
- 1 581 100 nuitées assujetties à la taxe de séjour contre 1 422 500 dont 113 300 nuitées de plus dans les seuls hôtels de tourisme (+ 9 %).

Au 31 décembre 2009, par rapport à la même période en 2008, les visites de ville sont en hausse de 18 %, celles de monuments de 15 %, de vignobles de 13 % ... ce qui témoigne d'une réelle attractivité de Bordeaux.

Il est donc proposé de poursuivre nos efforts en faveur de cette filière porteuse que constitue le tourisme, en espérant limiter au maximum l'impact des crises économique et sanitaire actuelles.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :
signer la convention d'application 2010 avec l'Office de tourisme de Bordeaux.
procéder au versement de la subvention de 1 750 000 € qui sera imputée sur la fonction 9 sous fonction 95 nature 6574 de l'exercice 2010.

CONVENTION D'APPLICATION 2010 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du , et reçue à la Préfecture le ,

Et l'Office de Tourisme de Bordeaux, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 17 novembre 2009.

Considérant d'une part,

que le grand projet urbain et l'inscription au patrimoine mondial renforcent l'attractivité de la Ville, notamment en matière de tourisme,

Considérant d'autre part,

que la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux ont signé une convention cadre sur la période 2009-2011 en date du 23 février 2009 définissant les actions accomplies par l'Office, les grandes orientations poursuivies ainsi que les modalités de partenariat, dont l'attribution d'une dotation annuelle pour un programme d'actions déterminé.

Il est donc convenu :

Article 1 – Plan d'actions 2010

L'Office de Tourisme de Bordeaux mettra en œuvre, en 2010, le plan d'actions ci-après annexé.

Article 2 – Financement

La Ville de Bordeaux assurera un financement pour mener à bien ce programme d'actions de l'année 2010.

Ci-après, le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme de Bordeaux qui s'élève à 3 460 000 euros pour 2010.

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
I) COMMUNICATION	83.150 €		
II) EDITIONS	139.300 €	- Subvention Ville de Bordeaux	1.750.000 €
III) PROMOTION	185.950 €		
IV) BUREAU VISITES GUIDEES & ACHATS BOUTIQUES	1.642.312 €	- Ventes boutique & visites guidées	1.680.000 €
V) FONCTIONNEMENT	1.389.288 €		
a - fonctionnement général	266.622 €	- Cotisations des membres	30.000 €
b - frais de personnel	1.122.666 €		
VI) INVESTISSEMENTS	20.000 €		
TOTAL DEPENSES	3.460.000 €	TOTAL RECETTES	3.460.000 €

Article 3 – Modalités de versement de la subvention

Séance du lundi 25 janvier 2010

La subvention sera versée conformément aux modalités décrites dans l'article 6 de la convention cadre conclue entre les deux parties, soit :

- 50 % en début d'exercice, dès signature de la convention attributive de subvention annuelle soit un montant de 875 000 €,
- 25 % au 1er juin 2010 soit un montant de 437 500 €,
- 25 % au 1er septembre 2010 soit un montant de 437 500 €.

Article 4 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par l'Office de Tourisme de Bordeaux, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'Office de Tourisme de Bordeaux,
Josy REIFFERS Adjoint au Maire	Stephan DELAUX Président

Budget prévisionnel 2010

RECETTES	MONTANTS	%
- SUBVENTION VILLE DE BORDEAUX	1 750 000,00 €	50,578%
- PRODUITS DE LA VENTE DES VISITES GUIDEES ET DE LA BOUTIQUE (estimation)	1 680 000,00 €	48,555%
- COTISATIONS DES MEMBRES	30 000,00 €	0,867%
TOTAL RECETTES	3 460 000,00 €	

DEPENSES	MONTANTS	
I) - COMMUNICATION	83 150,00 €	2,403%
II) - EDITIONS	139 300,00 €	4,026%
III) - PROMOTION	185 950,00 €	5,374%
IV) - BUREAU DES VISITES GUIDEES ET ACHATS BOUTIQUE	1 642 312,00 €	47,466%
V) - FONCTIONNEMENT	1 389 288,00 €	40,153%
a - fonctionnement général	266 622,00 €	7,706%
b - frais de personnel (hors BVG)	1 122 666,00 €	32,447%
VI) - INVESTISSEMENTS	20 000,00 €	0,578%
TOTAL DEPENSES	3 460 000,00 €	

GRANDS AXES STRATEGIE & PLAN D'ACTION 2010

Les principales orientations et actions ci-après ont été élaborées par l'Office de Tourisme et son Conseil d'Administration en partenariat avec les professionnels bordelais.

Elles reflètent donc le projet de notre ville, Bordeaux Destination Touristique Internationale, en matière de promotion, de communication, d'accueil et d'animation auprès du grand public mais aussi de la presse et des professionnels du tourisme (tour-opérateurs et agents de voyages essentiellement), principaux prescripteurs de la destination.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4 axes majeurs et prioritaires de développement :

- **Rechercher l'équilibre de la fréquentation sur l'année**
- **Intensifier nos actions vers la clientèle de courts séjours et/ou de vacances additionnelles**
- **Proposer de nouveaux produits diversifiés, innovants et de qualité**
- **Prospecter de nouvelles clientèles et tester de nouveaux marchés**

PROMOTION

MARCHE FRANCAIS

- **Promotion en partenariat avec Air France**
 - actions « en bout de ligne » sur des villes françaises et européennes en liaison directe avec Bordeaux dans le cadre de notre convention
- **Promotion dans le cadre du Club Tourisme en Ville d'Atout France**
- **Invitations de la presse spécialisée et/ou généraliste pour :**
 - faire connaître Bordeaux au travers des reportages effectués
 - inciter les lecteurs à venir visiter notre ville
- **Présence sur salons et workshops**
 - Rencontres France Congrès ➢ BGCB
 - Rendez-Vous en France - Nice
 - Destination Vignobles - Alsace
 - International Luxury Travel Market - Cannes

PROMOTION

MARCHES EUROPEENS

- **Allemagne**
 - ITB - Berlin

- **Belgique/Luxembourg**
 - Salon des Vacances - Bruxelles

- **Espagne**
 - FITUR - Madrid
 - SITC - Barcelone
 - Expovacaciones - Bilbao

- **Grande-Bretagne**
 - actions ciblées sur les villes anglaises desservies par les compagnies "low cost" en relation aérienne directe avec Bordeaux
 - WTM - Londres

PROMOTION

MARCHES EUROPEENS

- **Irlande**
 - Holiday World - Dublin

- **Italie**
 - BIT - Milan

- **Suisse**
 - TTW – Montreux

PROMOTION

MARCHES PAYS LOINTAINS

- **Australie/Nouvelle Zélande**
 - Workshop France - Sydney/Melbourne/Auckland
dont la thématique sera le tourisme viti-vinicole > CRT Aquitaine

- **Canada**
 - Destination France 2010 - Montréal/Toronto/Vancouver
 - SITV - Montréal

- **Etats-Unis**
 - Evènements France
 - French Affairs

- **Japon/Corée du Sud**
 - Workshop France Japon - Tokyo/Osaka/Nagoya
 - Workshop France Corée - Séoul (arrêt sur le trajet retour)

PROMOTION

MARCHES EMERGENTS

- **Chine et Taiwan**
 - Promotion commune OT/CDT/CCIB dans le cadre de Vinexpo 2010
 - Tourisme France Chine - Pékin/Shanghai/Canton/Hong Kong
 - Exposition universelle de Shanghai : remise sur le stand de la ville de documentation touristique à caractère promotionnel - *Septembre 2010*

- **Russie**
 - Promotion spécifique de Bordeaux avec des professionnels bordelais sur Moscou et Saint-Pétersbourg

PROMOTION

NOUVEAUX MARCHES « HAUT DE GAMME » A TESTER ?

A la demande de certains professionnels bordelais, nous proposons de faire un test sur un des trois nouveaux marchés ci-après (en plus du marché Russe), à savoir :

•**Inde** → Workshop « French Connection 2010 » - Bombay/New Delhi

ou

•**Emirats Arabes Unis** → Arabian Travel Market - Dubai

ou

•**Brésil** → Tournée « Découvrez la France » - Rio/Sao-Paulo

auxquels s'ajoute le marché Français avec notre présence sur l'International Luxury Travel Market à Cannes.

En effet, l'excellente image et la notoriété de notre ville alliées au produit noble qu'est le vin et aux nouveaux équipements « haut de gamme » dont nous disposons désormais (hôtellerie notamment) doivent nous permettre de pénétrer ces marchés porteurs et prometteurs qui commencent à s'intéresser à d'autres villes que Paris.

PROMOTION

- ➔ ***Pour tous ces marchés, des actions de démarchage et des accueils de professionnels (éducteurs) seront organisés auprès des agents de voyages, tour-opérateurs et autocaristes de nos marchés prioritaires qui sont les principaux prescripteurs de la destination.***

COMMUNICATION

- **Autour du patrimoine riche et de qualité (UNESCO notamment)**
- **Accueils ciblés de journalistes français et étrangers**
 - presse spécialisée (tourisme, vin, gastronomie, art de vivre ...)
 - presse grand public (généraliste, féminine, décoration...)
- **Internet**
 - intensification de notre communication et de la commercialisation de nos produits et visites via notre site Internet mis à jour régulièrement
 - monétisation de ce dernier pour générer de nouvelles recettes
- **Campagne de communication estivale**
 - en partenariat avec la Mairie de Bordeaux
- **Edition d'une brochure « luxe » pour travailler sur des nouveaux marchés « haut de gamme/prestige » tels que la Russie, l'Inde, la Chine et l'Arabie Saoudite**

ACCUEIL

- **Accueil en Gare Saint Jean**
 - installation courant 2010 dans de nouveaux locaux plus spacieux situés dans le pavillon Nord de la gare
- **Tourisme d'affaires**
 - accompagnement du Bordeaux Gironde Convention Bureau et de Congrès Expositions de Bordeaux dans la promotion et surtout l'accueil des grands congrès internationaux
- **Bordeaux Croisières**
 - poursuite de notre politique d'accueil à bord des paquebots
 - participation au groupe de travail pour promouvoir et valoriser la destination Bordeaux auprès des armateurs internationaux
- **Actions menées en partenariat avec la Direction des Relations Internationales de la Ville de Bordeaux**
 - notamment auprès des villes jumelles ou dans le cadre d'accueil de délégations étrangères ou de manifestations spécifiques et ponctuelles

ACCUEIL

- **Formation (à l'accueil notamment)**
 - taxis touristiques + personnel de réception des hôtels + agents de la Mairie de Bordeaux + guides de l'Office de Tourisme

- **5^{ème} édition du Week-end des Grands Amateurs**
 - participation à l'accueil de cette manifestation organisée par l'Union des Grands Crus

- **Poursuite de notre démarche qualité dans le cadre de notre adhésion au label national « Qualité Tourisme »**



VALORISATION DU PATRIMOINE

- **Poursuite de la mise en valeur du patrimoine**
 - nouvelles visites
 - animations autour des chemins de Saint Jacques (année jubilaire)
 - reconduction des animations vers les scolaires
 - poursuite de la mise en valeur des sites gérés par l'Office (St Michel, St Seurin, Palais Gallien, Porte Cailhau et Bordeaux Monumental)
 - installation et ouverture de l'exposition « Bordeaux Ville de Pierre », collection Jean Missègue à la Porte Cailhau
 - mise en valeur du patrimoine culturel en liaison avec la ville et l'Archevêché

- **Tourisme de découverte économique**
 - création de nouvelles visites à caractère « industriel » compte tenu des excellents résultats de 2009
 - partenariat renforcé avec les entreprises bordelaises concernées



NOUVELLES OFFRES DE DECOUVERTE VILLE & VIGNOBLE

- **Développement de notre offre viti-vinicole**
 - nouvelles visites et découvertes
 - soit Office de Tourisme de Bordeaux seul
 - soit en partenariat avec le CIVB et les OT du vignoble Bordelais
 - soit en partenariat avec l'Université dans le cadre de notre projet Best of/Étudiants avec la CCIB et l'École du Vin du CIVB
 - soit en partenariat avec les prestataires privés : opérateurs divers, agences etc... (par exemple La Winery)

- **Tourisme fluvial**
 - promotion et mise en valeur du fleuve à travers les activités proposées par les professionnels (par exemple Gens d'Estuaire)



ACTIONS SPECIFIQUES

- **Intensification de nos actions vers les courts séjours et les séjours de proximité et additionnels**
 - forfait Bordeaux Découverte
 - clientèle française et étrangère de proximité (espagnole notamment)

- **Contribution aux fonds de promotion de :**
 - Atout France
 - Club Tourisme en Ville
 - Groupe de Travail « Tourisme viti-vinicole »
 - France Congrès

- **Poursuite de notre politique d'adhésion des professionnels à l'Office de Tourisme**

- **Bordeaux Fête le Vin 2010**
 - promotion et accueil en partenariat avec Bordeaux Grands Evènements



MLLE JARTY. -

Pour la délibération 27 ne participent pas au vote : M. DELAUX, M. REIFFERS, M. BRON, Mme CUNY, M. ROUYEYRE, et pour la délibération 29 : Mme WALRYCK.

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant l'Office de Tourisme nous avons une convention triennale que nous avons d'ailleurs déjà votée l'année dernière avec son volant budgétaire. Ce qui vous est proposé là c'est de la voter pour la deuxième fois, sachant que le montant de la subvention de 1.750.000 est équivalent à celui de l'année dernière et que les activités du tourisme à Bordeaux sur un certain nombre d'indicateurs qui sont marqués dans la délibération sont plutôt en hausse de 10 à 25% selon les critères.

M. DELAUX peut répondre à vos questions si nécessaire.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ? Des observations ?

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, je voudrais profiter de cette délibération pour interroger M. DELAUX, Président de l'Office de Tourisme, qui s'était engagé par rapport à la Fête du Fleuve à faire une compensation carbone. J'aurais voulu savoir où cela en était de cette compensation carbone ?

Deuxième question. Visiblement lorsqu'on lit le document de l'Office de Tourisme on voit très peu apparaître une notion très tendance actuellement qui est celle du développement durable. Je souhaiterais savoir ce que l'Office de Tourisme s'est engagé à faire, premièrement dans son organisation et deuxièmement dans sa politique de communication.

Dans la mesure où la ville communique beaucoup j'aurais souhaité savoir ce que l'Office de Tourisme, puisqu'il touche effectivement beaucoup de touristes, pouvait développer par rapport au tourisme.

M. LE MAIRE. -

M. DELAUX en un mot. Il est 8 heures moins le quart et il faut que nous concluions.

M. DELAUX. -

En un mot, nous avons la semaine prochaine avec Anne WALRYCK une réunion pour analyser le bilan carbone de la Fête du Fleuve de l'année dernière, et mettre en place la compensation.

Pour ce qui concerne le développement durable, c'est je crois une bonne pratique que nous travaillons dans le cadre de l'Agenda 21, dans le cadre du développement harmonieux de nos activités à la fois à l'interne et à la fois par rapport aux messages que nous envoyons vers l'extérieur.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'approuver ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE MM. DELAUX,
REIFFERS, BRON, MME CUNY,
M. ROUVEYRE**

D -20100028

Soutien à l'économie créative. Manifestation présentée par l'association La Maison des Arts et des Créateurs. Demande de subvention. Décision. Autorisation.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement de l'économie créative, la Ville de Bordeaux a mis en place une mission spécifique d'animation, de structuration et de prospective en direction des acteurs de ce secteur, dotée d'un budget de 30 000 € destiné à soutenir des actions collectives structurantes.

L'association la Maison des Arts et des Créateurs dont le siège est situé 54 rue Bel Orme à Bordeaux, reconduit en 2010 la manifestation Mod'Arts dont la première édition s'est tenue en 2008 à l'espace Saint Rémi, avec le soutien de la Ville de Bordeaux.

L'édition 2010 se déroulera sur trois jours les 9, 10 et 11 avril à la Faïencerie à Bordeaux et réunira autour de défilés de mode, de rencontres professionnelles et de conférences, les créateurs, le monde professionnel, la distribution sélective, les écoles bordelaises : IBSM, ESMOD, LIMA, BEM ainsi que les fédérations professionnelles parisiennes.

Il s'agit

- de fédérer et promouvoir la jeune création de Bordeaux et de l'Aquitaine auprès du grand public et des professionnels de la filière textile-habillement et accessoires.
- de favoriser l'emploi et la création d'entreprise
- de faire découvrir ces métiers par l'accès à des conférences professionnelles,
- de valoriser les savoir-faire, l'innovation et la création

900 personnes sont attendues sur les trois jours.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 45 000 € et la demande de subvention à 6 000 €. Compte tenu des budgets disponibles, je vous propose de reconduire la participation de la Ville à l'identique par rapport à l'édition précédente en 2008, soit 4 000 €.

Des accompagnements en prestations à l'étude pourraient venir compléter cette subvention. Ces prestations concernent une participation de la Ville à la fourniture d'un buffet dînatoire, de moyens de promotions pour annoncer l'évènement et d'un hébergement dans des locaux municipaux le temps du montage de l'opération.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à verser une subvention de 4 000 € à l'association La Maison des Arts et des Créateurs, dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 90 - nature 6574).

Cette subvention sera versée sous réserve de la signature de la convention ci-annexée.

DOSSIER ENTREPRISES & PARTENARIATS

MOD'ARTS 2. « FETE DE LA MODE & DES ARTS » A BORDEAUX LA FAÏENCERIE LES 09/10/11 AVRIL 2010

Sous le signe de l'innovation et de la créativité, cette manifestation a pour objet de mettre en valeur le savoir-faire de la jeune création à Bordeaux et en Aquitaine et impulser une nouvelle dynamique dans le design de mode à Bordeaux.

MOD'ARTS est une manifestation qui s'inscrit dans une démarche de « développement durable » et écocitoyenne.

60% des participants utilisent des matières biologiques, technologiques, font appel à des savoir-faire anciens et artisanaux, des ateliers de fabrication associatifs liés à la réinsertion. Elle s'inscrit dans le projet de pépinière qui fait actuellement l'objet d'une étude.

Fort d'une 1^{ère} expérience en Novembre 2008 à l'Espace St Rémi, pour cette seconde édition nous souhaitons :

- Fédérer et soutenir de nouveaux talents.
- Développer notre concept de la mode et des arts.
- Confirmer le principe d'une manifestation grand public et professionnelle qui n'existe pas dans notre région,
- Associer d'autres modes d'expression artistique comme la musique ou les musiques avec une soirée entièrement festive.

Les écoles IBSM et ESMOD, BEM, EFAP et les Beaux Arts sont associées.

- Nous ciblons principalement les jeunes entreprises, de moins de 5 ans, de Bordeaux et de la Région Aquitaine.

Les créateurs en cours de création d'entreprises ou bien ayant un projet en cours de création. Ils sont principalement issus de la filière textile mode et accessoires. Les designers, artistes créateurs, musiciens sont associés.

Avant toute inscription ils doivent soumettre un dossier mentionnant leur parcours et leur projet professionnel et tout document représentatif de leurs créations.

Enfin il mentionneront nominativement leurs lieux de distribution.

- Les créateurs confirmés justifiant d'expertise en entreprise de <5-10 ans> maximum et un développement commercial national.

Chaque segment aura son espace défini en « quartiers de mode »

- Les Créateurs du Faubourg des Arts sont invités à nous rejoindre, à nouveau.

En dehors des manifestations MOD'ARTS , l'Association MACM-Bordeaux réunit régulièrement ses adhérents pour des échanges d'expérience, des conseils, des informations professionnelles.

Les calendriers des manifestations parisiennes sont adressés avec des invitations gratuites. Madame de Vincenzi parraine sur place ces visites professionnelles.

Début Novembre 3 créateurs ont participé gratuitement au Forum de la marque et marketing, réservé aux professionnels, « Empreintes » grâce à un partenariat avec la société organisatrice.

Ces actions sont réalisées bénévolement.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Le seul atelier à Bordeaux de fabrication Haute Couture Laurence d'Ornon également a proposé de s'associer à la manifestation en tant que conseil technique produit. (griffe Hermes, Givenchy.....)

- Devenir partenaire de MOD'ARTS et soutenir l'Association MACM-Bordeaux, c'est bien plus qu'un partenariat classique :

C'est soutenir la jeune création et l'innovation créative dans le Design de Mode à Bordeaux et en Aquitaine.

C'est aussi soutenir l'emploi et la création d'entreprise de la filière.

I – CONCEPT MOD'ARTS 2010

Toujours sur 2 jours ½, en partenariat avec un site réputé, nous proposons :

Le Vendredi 09 Avril :

- 17.30 Accueil invités.
- 18.00 Inauguration avec professionnels, les différents partenaires.
- 19.00 2 Défilés écoles et créateurs en soirée, cocktail & dégustation de vins.
- 21.00 Soirée piano-bar ou autre animation, orchestre.....

Le Samedi 10 Avril :

- 10.00 Ouverture et journée grand public.
- 11.00 Conférences sur les métiers artistiques et de la mode et échanges entreprises.
- 12.00 Défilé boutique [35'] ou créateurs invités de pépinières régionales.
- 15.00 Conférence et présentations d'entreprises.
- 16.00 Défilé 1 école.
- 17.00 Performance show , spectacle.....
- 18.30 Soirée « FETE DE LA MODE & DES ARTS » Défilé créateurs suivi d'une dégustation.
- 21.00 Soirée piano-bar et concerts.

Le Dimanche 11 Avril : Journée grand public avec défilé en après midi suivi de dégustations.

- 10.00 Ouverture et journée grand public.
- 11.30 Conférence ou rencontre avec professionnels.
- 15.00 Défilé 1 école.
- 16.30 Défilé créateurs /1.
- 17.30 Performance show.
- 18.00 Défilé créateurs / 2 suivi d'une dégustation.
- 21.00 Soirée de clôture avec dîner payant en partenariat avec la Faïencerie et Amadeus Song – soirée pouvant être parrainée.

Au cours de ces journées 24 à 30 créateurs seront sur leurs stands pour les expositions, présentations de leur savoir-faire et ventes.

II - LIEU

- Un lieu retenu pour 2010 « La Faïencerie » avec le piano-bar AMADEUS SONG qui peut recevoir 600 personnes /défilé.
- Le lieu retenu pour 2011 sera la Chambre de Commerce & d'Industrie à Bordeaux.

III - 1 COMMUNICATION

Les entreprises régionales et les commerçants du textile-habillement seront invitées.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Nous comptons sur la participation de créateurs parisiens, de Fédérations et Groupement Professionnels (GIH, FNH,).

Une équipe de communicants, agence et écoles participent à la réalisation de MOD'ARTS 2010.

- Par l'association : 1000 invitations seront envoyées par mail et par poste dont 150 gratuites.
- 2500 flyers seront mis à la disposition des créateurs et des partenaires.
- 500 catalogues minimum seront édités mentionnant les coordonnées des créateurs , les logos des partenaires – distribués pendant la manifestation et chez les commerçants.....
- 1 site internet : <http://www.modarts-bordeaux> sur les mêmes bases que le catalogue – opérationnel à fin Novembre.
- Blog, Face Book.....

Nous pensons pouvoir drainer par jour > de 350/500 personnes.

III - 2 RETROPLANNING

Le calendrier des actions à mettre en oeuvre sera communiqué à fin Octobre.

- Le site internet sera opérationnel au 15 Décembre 2009
- Dès le mois de mars 2010 une campagne d'affichage sera faite par la société Ellipse Affichage sur 5 sites : Megarama Bastide, Talence, Copifac x 2, Box Office.
- Début avril il sera complété par l'affichages de la Mairie – 50 panneaux du réseau DECAUX: journaux électroniques et le réseau affichage.Bordeaux Magazine et Bordeaux Sortir.....
- Jour de la manifestation
- Mise à disposition d'un catalogue récapitulatif créateurs et partenaires

La presse reliera l'information :

Bordeaux Madame

Bordeaux Commerce

Spirit

Femina et Journal Sud Ouest

Objectif Aquitaine

Les éditions régionales de « Elle » et « Marie-Claire »

Be Street

Bassin People/Viva (Bassin et Gironde)..... ainsi que tous les gratuits de la ville, la CUB et les éditions régionales

Presse écrite féminine : Marie-Claire, Elle, Jalouse

.....ainsi que la radio Chérie FM, NRJ et la TV (TV7 et FR3.....).

La mise en place des Relations Publiques sera assurée par les étudiants.

La création et la gestion du site internet et tous les outils audio-visuels doivent être créés dès le 15 décembre 2009 des écoles sont contactées.

Les Conférences professionnelles seront organisées par BEM dans le cadre de l'étude des industries créatives.

IV – 1 BUDGET

- L'expérience de 2008 nous permet d'appréhender plus facilement les charges et les ressources en fonction de nos objectifs 2010.

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Pour a 1^{ère} session, 3 postes n'avaient pas été budgétés ou insuffisamment : sécurité, impression des affichages Decaux, défraiement des mannequins et publicité.
- Il a été budgété l'invitation de 2 personnalités VIP professionnels de Paris et de la région Aquitaine de la filière
- Le budget prévisionnel est de : 45 000,00€ (sur demande)

IV – 2 MODALITES & CALENDRIER D'INSCRIPTION DES PARTENAIRES

MOD'ARTS est soutenu par les collectivités locales, territoriales, consulaires et les entreprises privées.

Les partenariats en be to be et financiers incluent systématiquement l'insertion dans tous les outils de communication dont l'insertion dans le catalogue.

- NOUS CONSULTER POUR LES DIFFERENTS MODES DE PARTICIPATION :
- l'insertion catalogue/programme de ¼ de page à 1 page. Ces insertions sont offertes dès 1500,00€ de participation financière.
- Présence sur le site, affichage....
- La réservation de l'une des soirée par une entreprise dans le cadre d'Incentive des salariés et équipes management.
- L'animation d'une conférence pour la présentation de votre entreprise, produits et services.
- Réservation d'une table pour la soirée de clôture du Dimanche après les défilés, organisée à l'Amadeus Song.
- Réservation d'un corner sur les lieux.

Pour une bonne organisation, nous invitons l'ensemble des partenaires à nous rejoindre dès le mois de Novembre 2008, afin de faciliter la mise en œuvre de MOD'ARTS. Les partenaires financiers pourront ainsi défiscaliser dès l'exercice 2009.

- V - PARTENARIATS PREVISIONNELS

Mairie

Conseil Régional

Chambre de Commerce & de l'Industrie de Bordeaux

Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Chambre de Commerce de Bordeaux

Chambre Syndicale des céramistes et Ateliers d'Art de France

Fédération Nationale de l'Habillement

La Fédération du Prêt à Porter à Paris reliera l'information ainsi que d'autres organisations professionnelles telles la Fédération Nationale de l'Habillement et le Syndicat des Industries du Vêtement d'Aquitaine.

Syndicat des Industries du Vêtement d'Aquitaine.

Ecoles et Université :

BEM

ESMOD

ECOLE DES BEAUX ARTS

IBSM

IDAE

EFAP

TUNON

Entreprises :

DOMOFRANCE

Séance du lundi 25 janvier 2010

LECTRA
MOD 8
PARE GABIA
GALERIES LAFAYETTE
LA FAÏENCERIE ET AMADEUS SONG

CREDIT AGRICOLE.....

Ellipse Affichage assurera une campagne dans son réseau : Mégarama Bastille et Talence....
En be to be.

Les Vins :
Centre Oenologique du Médoc
L'Alliance des Crus Bourgeois
Château Petit Puch
La Cave La Paroisse

Les Médias :
TV7 et FR3
Sud Ouest et Fémina, Spirit
Les éditions régionales : Elle et Marie-Claire

Maquillages : Mara de Backstage
Coiffures : Vania LAPORTE
Pour toute demande particulière nous en informer rapidement

VI - LES INVITES PRESSENTIS

Madame Isabelle JUPPE, marraine de la manifestation.
Ainsi qu'une professionnelle de Paris et de la région.

Des décideurs de la vie économique de la ville de Bordeaux et de la région Aquitaine et collectivités territoriales

- Monsieur Alain JUPPE
- Monsieur Alain ROUSSET
- Monsieur Laurent COURBU
-
-

Des professionnels et personnalités du monde de la mode parisiennes, régionales et nationales, des entreprises du secteur d'activité
Le commerce multimarque de la filière textile-habillement du Centre Ville
Le Site d'Hossegor « EUROSIMA »
La Résidence de l'Art à NONTRON en Dordogne.
Ateliers d'Art de France

Budget prévisionnel de l'action Exercice/ Septembre 2009/Juin 2010

Séance du lundi 25 janvier 2010

CHARGES HT	MONTANT(2)	PRODUITS (1)	MONTANT(2)
I Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	13100
60 – Achat	11000	70 -Ventes, prestations de services, marchandises, entrées	13100
Achats d'études et de prestations de services	10000		
Achats de matières et de fournitures	800		
Autres fournitures	300		
61 - Services extérieurs	17900	74- Subventions d'exploitation	31400
Sous traitance générale /stands	8400	Etat:	
Locations	9000		
Entretien, nettoyage salle	300	Région :	3600
Assurance	200		
Documentation	0	Département :	
62 - Autres services extérieurs	14400	FISAC ou équivalent /concours, Prix Innovation Créative	3800
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6500	Ville de Bordeaux	6000
Publicité, publication	7400	Autre commune	1000
Déplacements, missions	1000	CUB	1000
Services bancaires, autres	0	Chambre des métiers & Artisanat	1000
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération		CCIB	3000
Autres impôts et taxes		Divers	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres recettes : partenariats privés	12000
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements			
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	1200		
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	445000	Total des produits	44500
86- Emplois des contributions volontaires en nature	500	87 - Contributions volontaires en nature	500
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	500	Dons en nature	500
TOTAL DES CHARGES	45000	TOTAL DES PRODUITS	45000

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010 VILLE DE BORDEAUX ASSOCIATION LA MAISON DES ARTS ET DES CREATEURS DE MODE (MACM)

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du

Et l'Association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode, représentée par sa présidente, Madame DAUREL.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

que l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode, domiciliée 54 rue Bel Orme à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 2 mai 2007 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 2 mai 2007, a pour but de réunir, fédérer, promouvoir de jeunes créateurs diplômés, tous les porteurs de projets, les soutenir dans la création d'entreprises, dans les secteurs des métiers d'arts, de l'architecture d'intérieur, du design, de la décoration, de la mode et de la bijouterie dans un même lieu, en résidence dans un show-room ; mais aussi de concevoir et organiser des programmes de formation seule ou en partenariat, des événements et toute manifestation ayant pour objet la promotion de l'association et de ses adhérents, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association s'engage les 9, 10 et 11 Avril 2010 à réaliser l'action « Mod'Arts ».

Descriptif détaillé de l'action : cf. annexes.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association :

- une subvention de 4 000 euros

Au regard du budget prévisionnel (annexé à la présente convention), la réalisation des activités s'élève à 45 000 euros T.T.C.

- des moyens techniques pouvant être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques et les Affaires immobilières de la Mairie de Bordeaux .

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, subvention et moyens techniques pour contribuer à l'opération décrite à l'article 1.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association « Maison des Arts et des Créateurs de Mode » s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour les actions décrites à l'article 1 pour l'année 2010.

Au regard du budget prévisionnel, la réalisation des activités s'élève à 45 000 € et la subvention municipale à 4 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la Ville de Bordeaux une fois l'opération réalisée au vu d'un état des dépenses et des recettes certifié exact par le Président de l'association et d'un bilan qualitatif. Le cas échéant, un acompte pourra être versé à hauteur de 50 % de la subvention votée sur présentation soit de contrats conclus avec des prestataires, soit d'un état d'engagement des dépenses certifié exact par le Président de l'association et après signature de la présente convention.

Elle sera créditée au compte de l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode n° 13306 00271 00016978077 32

Etablissement : Crédit Agricole

Le versement de la subvention municipale ne pourra pas intervenir au-delà d'un délai maximum de 18 mois à compter de la date du vote de la subvention en séance du Conseil municipal.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention et dans le cas où un acompte aurait été versé, la Ville de Bordeaux pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode, 54 rue de Bel Orme à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode,

Josy REIFFERS	Madame DAUREL
Adjoint au Maire	Présidente

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100029

Soutien de la Ville de Bordeaux à la convention d'affaires Invest in Photonics, les 18 et 19 mars 2010.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La stratégie de renforcement du rayonnement international et de l'attractivité de Bordeaux se décline selon plusieurs actions concrètes :

- par la mise en place d'une stratégie de promotion territoriale et la déclinaison des outils de communication,
- par la promotion des grands projets urbains bordelais (OIN EURATLANTIQUE notamment),
- par l'appui au développement des filières stratégiques comme les éco-activités ou l'économie créative,
- par le soutien au développement des pôles de compétitivité présents sur le territoire aquitain :
 - Aerospace Valley pour la filière aéronautique, spatial et systèmes embarqués,
 - ALPHA, Route des Lasers pour la filière photonique,
 - Prod'Innov pour la filière nutrition-santé,
 - Xylofutur pour la filière bois.

Les pôles de compétitivité, par le rapprochement des acteurs industriels, scientifiques et de la formation d'un même territoire, sur le modèle des clusters européens, constituent :

- une source d'attractivité des territoires,
- une source d'innovation technologique et immatérielle,
- un frein aux délocalisations industrielles par le développement d'entreprises à très forte valeur ajoutée.

C'est dans ce cadre que Bordeaux accueille les 18 et 19 mars 2010 la deuxième édition de la convention internationale dédiée aux entreprises émergentes et aux investisseurs de la photonique, événement organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et le pôle ALPHA, Route des Lasers.

Invest in Photonics rassemble des experts internationaux, des investisseurs majeurs et des entreprises cherchant un appui financier pour développer de nouvelles technologies dans le domaine de la photonique.

En parallèle du financement de projets innovants d'entreprises à forte valeur ajoutée technologique, les résultats attendus s'expriment en terme de marketing territorial par :

- la reconnaissance de Bordeaux et de sa région comme une place européenne du financement des entreprises émergentes de la photonique,
- la participation à la structuration et au développement de la filière photonique aquitaine et donc du pôle de compétitivité ALPHA Route des lasers.

Invest in Photonics est un événement qui mêle opportunités de financement, informations stratégiques et prospectives sur l'évolution des marchés applicatifs. Il permet d'organiser des rencontres entrepreneurs ou dirigeants de jeunes pousses et investisseurs (capitaux-risqueurs, institutionnels, partenaire industriel) ou analystes du marché. Les utilisations de la photonique sont variées : efficacité énergétique, environnement, télécommunications, technologies médicales ou grand public.

Invest in Photonics s'articule autour de trois sessions :

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Market Time : tendances du marché et perspectives économiques présentées par des experts internationaux,
- Business Time : rencontres entreprises-investisseurs sous la forme de speed-meeting de 10 minutes,
- Innovation Time : présentation des dernières avancées technologiques et des nouveaux produits du monde de la photonique.

Le budget global de cette action s'élève à 489 442 €. La participation demandée à la Ville de Bordeaux est de 10 000 € (budget en annexe) et est prévue au budget primitif de l'exercice en cours.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider le versement de la subvention de 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux pour la convention d'affaires Invest In photonics 2010,
- et signer la convention ci-annexée.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Laurent COURBU.

EXPOSÉ

La présente convention a pour but de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, et les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

IL A ETE CONVENU :

Article 1 :objet de la convention

La stratégie de renforcement du rayonnement international et de l'attractivité de Bordeaux se décline selon plusieurs actions concrètes :

- par la mise en place d'une stratégie de promotion territoriale et la déclinaison des outils de communication,
- par la promotion des grands projets urbains bordelais (OIN EURATLANTIQUE notamment),
- par l'appui au développement des filières stratégiques comme les éco-activités ou l'économie créative,
- par le soutien au développement aux pôles de compétitivité présents sur le territoire aquitain :
Aerospace Valley pour la filière aéronautique, spatial et systèmes embarqués,
ALPHA, Route des Lasers pour la filière photonique,
Prod'Innov pour la filière nutrition-santé,
Xylofutur pour la filière bois.

Les pôles de compétitivité, par le rapprochement des acteurs industriels, scientifiques et de la formation d'un même territoire, sur le modèle des clusters européens, constituent :

- une source d'attractivité des territoires,
- une source d'innovation technologique et immatérielle,
- un frein aux délocalisations industrielles par le développement d'entreprises à très valeur ajoutée.

C'est dans ce cadre que Bordeaux accueille les 18 et 19 mars 2010 la deuxième édition de la convention internationale dédiée aux entreprises émergentes et aux investisseurs de la

photonique, évènement organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et le pôle ALPHA, Route des Lasers.

Invest in Photonics rassemble des experts internationaux, des investisseurs majeurs et des entreprises cherchant un appui financier pour développer de nouvelles technologies dans le domaine de la photonique.

En parallèle du financement de projets innovants d'entreprises à forte valeur ajoutée technologique, les résultats attendus s'expriment en terme de marketing territorial par : la reconnaissance de Bordeaux et de sa région comme une place européenne du financement des entreprises émergentes de la photonique, la participation à la structuration et au développement de la filière photonique aquitaine et donc du pôle de compétitivité ALPHA Route des lasers.

Invest in Photonics est un évènement qui mêle opportunités de financement, informations stratégiques et prospectives sur l'évolution des marchés applicatifs. Il permet d'organiser des rencontres entrepreneurs ou dirigeants de jeunes pousses et investisseurs (capitaux-risqueurs, institutionnels, partenaire industriel) ou analystes du marché. Les utilisations de la photonique sont variées : efficacité énergétique, environnement, télécommunications, technologies médicales ou grand public.

Invest in Photonics s'articule autour de trois sessions :

Market Time : tendances du marché et perspectives économiques présentées par des experts internationaux,

Business Time : rencontres entreprises-investisseurs sous la forme de speed-meeting de 10 minutes,

Innovation Time : présentation des dernières avancées technologiques et des nouveaux produits du monde de la photonique.

Le budget global de cette action s'élève à 489 442 €. La participation demandée à la Ville de Bordeaux est de 10 000 € (budget en annexe).

Article 2 : mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de la C.C.I.B., dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ une subvention globale de 10 000 euros pour l'année civile 2010, pour l'organisation de la convention Invest In Photonics, dont le budget (en annexe) s'élève à 489 442 €

Article 3 : Mode de règlement

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux s'engage à utiliser les moyens mis à sa disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour l'action décrite à l'article 1 pour l'année 2010.

Article 4 : Mode de règlement

Pour 2010, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues s'élève à 10 000 €, et sera versée après signature de la présente et au vu du bilan financier réalisé.

Elle sera créditée au compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

n° 30004 00320 00022634056 70

Etablissement : BNP Paribas

Article 5 : Conditions générales

La CCIB s'engage

1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2/ à déclarer, sous trois mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,

3/ à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tout changement intervenu dans son conseil d'administration,

4/ à ne pas reverser tout ou partie de la ou des subvention(s) à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,

5/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,

6/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,

7/ à fournir l'ensemble des pièces permettant d'apprécier le niveau de réalisation de l'opération à la Ville,

8/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de la C.C.I.B. (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 : Conditions de renouvellement

La convention est conclue pour l'action présentée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Toute nouvelle action doit faire l'objet d'une nouvelle convention.

Article 7 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par la CCIB de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la C.C.I.B..

Article 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, la C.C.I.B. s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

une copie certifiée de son budget,

une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultats) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984),

tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la C.C.I.B.

Article 10 : Elections de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, 12 place de la Bourse à Bordeaux,

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires, le.....

Josy REIFFERS Adjoint au Maire	Laurent COURBU Président Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
-----------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

Le 27 novembre 2009, A. HANTIU - F. AUSSEL

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE REALISATION INVEST IN PHOTONICS
15 janvier 2009 - 30 avril 2010

Annexe : Budget Invest in Photonics

CHARGES	TTC
Frais CCI réalisation	88 807
Valorisation CEA	27 400
COMMERCIAL - RECRUTEMENT	220 235
Business time	72 400
Market time - recrutement des speakers	41 100
Recrutement des participants	48 435
organisation des comités - lobbying	58 300
Plan média (Relations Presse + achats espace presse)	65 000
régie logisitique et technique	30 000
espace convention the Regent	31 000
Matériels participants	7 000
Evénement spécial	20 000
TOTAL	489 442

PRODUITS	HT	
CONTRIBUTION CCI + CEA	143 707	29%
CCI Bordeaux	88 807	
CCI Bordeaux (compensation Etat)	27 500	
CEA	27 400	
INSTITUTIONNELS	234 578	48%
CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE	25 000	
CG33	17 500	
CUB	25 000	
MAIRIE DE BORDEAUX	10 000	
EUROPE	157 078	32%
CONTRIBUTION PRIVEE	101 664	21%
SPONSORING	23 314	
PARTICIPANTS HT	58 350	
PME (suivant critères)	25 350	8750
Autres (adhérents partenaires - 20 %)	40 640	25600
Autres (non adhérents partenaires)	30 800	24000
POLE DE COMPETITIVITE ALPHA	20 000	
PRODUIT EXCEPTIONNEL (TVA RECUPEREE)	9 493	2%
TOTAL	489 442	

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ces deux délibérations je vous propose de les voter pour ne pas nous déjuger par rapport à ce que nous avons voté il y a deux ans pour ce qui concerne La Maison des Arts et des Créateurs, et l'année dernière pour ce qui concerne le salon Invest in Photonics.

Je suis prêt à répondre à vos questions s'il y en a.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il de questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE MME WALRYCK

DELEGATION DE Mme Elizabeth TOUTON

D -20100030

**Aide à l'investissement au conseil de l'ordre des architectes.
Subvention. Autorisation.**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

la Ville de Bordeaux a cédé à l'Ordre des Architectes en date du 14 octobre 2005 un immeuble de 912 m² sis 308 Avenue Thiers pour un prix de 246 000 €uros.

Ce lieu, dénommée « le 308 » et inauguré en mars 2009, réunit sous un même toit les structures professionnelles et culturelles des architectes d'Aquitaine : Ordre des Architectes, Centre de Formation, Architecture et Commande Publique, Maison de l'Architecture.

Lieu d'échange et d'information, il s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine industriel, et constitue désormais une véritable vitrine des métiers de l'architecture.

Le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes ayant sollicité une aide exceptionnelle à l'investissement, il est proposé de verser une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 €uros.

Le montant correspondant est inscrit sous l'engagement n° 09016975 – Enveloppe 01 020851 – opération 01909005 – compte BX2042 – C.R.B URBA – C.E.X. URBA

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser cette subvention exceptionnelle.

MME TOUTON. -

La délibération 30 est une demande d'aide exceptionnelle faite par l'Ordre des Architectes pour un montant de 20.000 euros pour les aider dans l'installation de leur structure au 308 avenue Thiers.

M. LE MAIRE. -

Pas d'oppositions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100031

Secteurs Mayaudon Vivants. Instauration d'un périmètre de prise en considération.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le secteur de l'avenue Thiers connaît aujourd'hui, grâce au tramway, une mutation accélérée de ses franges : ce sont ainsi près de 700 logements qui sont en cours de réalisation ou en projet par la transformation d'anciens hangars ou entrepôts.

Ce dynamisme traduit la nouvelle attractivité de la Bastide depuis qu'elle accueille de nouvelles fonctions d'agglomération : le pôle supérieur des sciences de gestion, qui renforcera à la rentrée 2010 sa position avec l'implantation d'une résidence étudiante, le Jardin Botanique, le Parc aux Angéliques en cours de constitution, et demain le tout nouveau pont Bacalan-Bastide, qui déterminera un nouveau « cœur de ville » dont les limites s'étendront également jusqu'au franchissement Jean Jacques Bosc.

Ce développement urbain concrétise également l'une des orientations stratégiques discutées et validées par les élus communautaires lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme en 2006, celui de favoriser l'accueil de nouveaux habitants à l'intérieur des corridors de transport en commun.

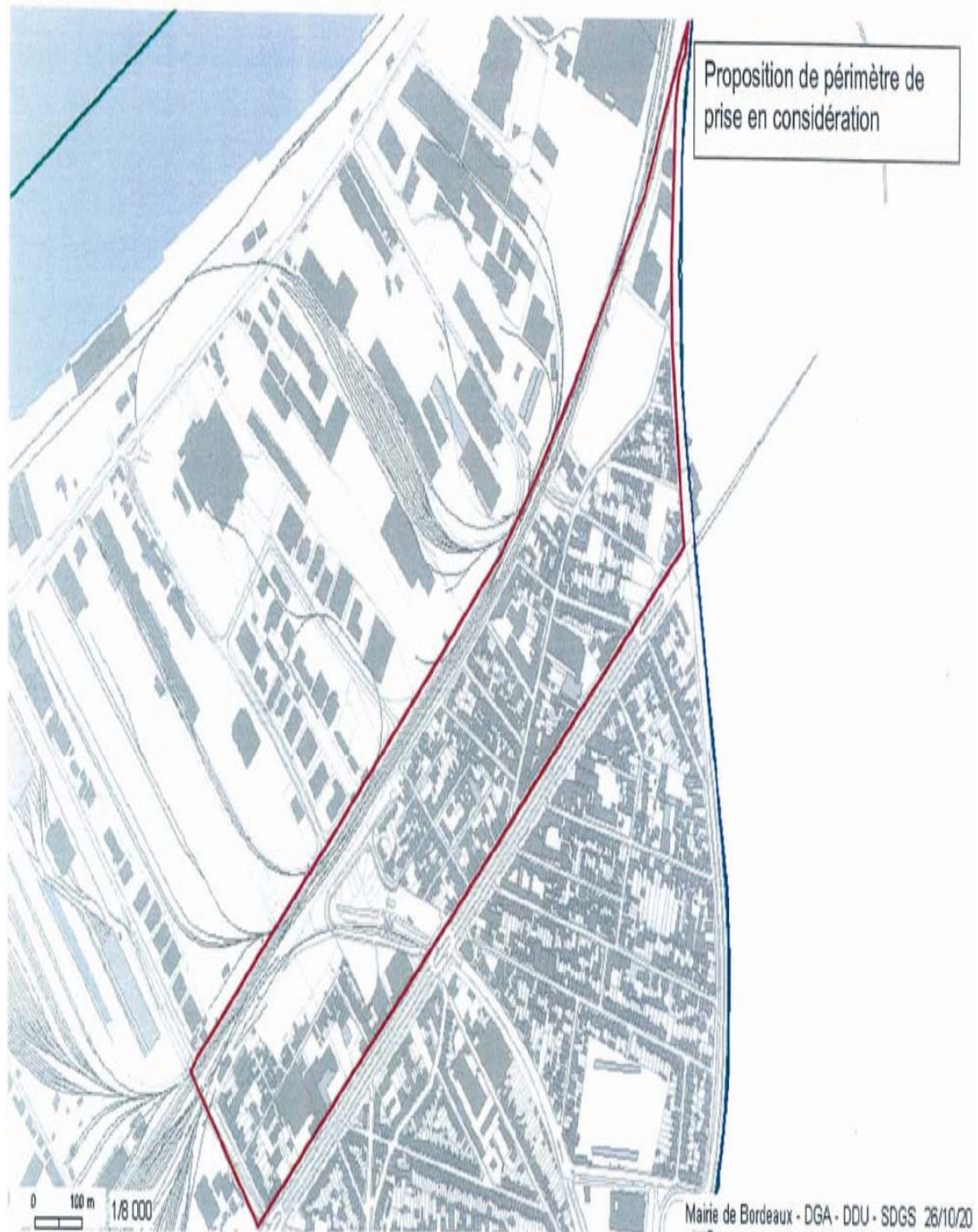
A l'occasion de la démarche de recensement du paysage architectural et paysager sur les quartiers intégrés au périmètre de la « Ville de Pierre », qui sera transcrite dans le P.L.U. d'ici décembre 2010, une étude de morphologie urbaine a été engagée sur l'ensemble de l'avenue Thiers et de ses franges afin d'en définir plus précisément les capacités d'évolution, en articulation avec les projets d'aménagement du quartier Bastide Niel et du secteur Bastide Brazza.

Au regard de l'importance des enjeux (vastes emprises mutables, projet de relocalisation du collège Jacques Ellul, hypothèse d'itinéraire d'un Transport en Commun en Site Propre), il est proposé d'instaurer un périmètre de prise en considération conformément au plan ci-annexé.

Ce dispositif permet à l'autorité chargée de délivrer les autorisations d'occupation des sols de surseoir à statuer sur toutes les demandes susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse une éventuelle opération d'aménagement ou un projet d'ensemble.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- solliciter auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux l'instauration d'un périmètre de prise en considération au titre de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme sur les secteurs « Mayaudon » et « Vivants », tel que délimité au plan ci-joint, en vue de son intégration dans le Plan Local d'Urbanisme communautaire



MME TOUTON. -

La délibération 31 est importante. Grâce au tramway et à la restructuration de l'avenue Thiers, les quartiers qui la bordent sont en forte mutation. Près de 700 logements sont en cours de réhabilitation ou en projet sur ce secteur-là.

Ce développement concrétise une des orientations validées lors de l'élaboration du PLU en 2006, à savoir l'accueil de nouveaux logements sur ce secteur et le long du corridor du tram.

En vu de la révision du PLU en 2010 la ville a réalisé un recensement de la « Ville de Pierre » et a engagé une étude morphologique urbaine sur l'ensemble de l'avenue Thiers et ses franges.

Parallèlement, une hypothèse de tracé sur le futur TCSP desservant la plaine rive droite, ainsi que le débouché du pont Bacalan-Bastide sont à l'étude à la Communauté Urbaine. Et la Ville a lancé – on en a parlé – une étude de marché de définition sur tout le secteur de Brazza.

Aussi au regard de toutes ces études qui sont en cours et des enjeux très importants sur ces territoires, il vous est proposé d'instaurer un périmètre de prise en considération sur le secteur Mayaudon Vivants, car ce dispositif nous permet de surseoir à statuer sur les demandes d'urbanisme qui pourraient compromettre de futurs aménagements dans les deux ans à venir.

M. LE MAIRE. -

Merci. Y a-t-il des questions ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstention ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100032

Dispositif d'aide à la Primo-Accession à la propriété dans le neuf pour les revenus intermédiaires. VILLE / CDC. Aide de la ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 janvier 2008, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion à la propriété pour les revenus intermédiaires, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Le bénéfice de ce dispositif est réservé aux primo accédants de logements neufs à Bordeaux, pour l'acquisition de leur résidence principale, sous plafonds de ressources PLI.

Par l'intermédiaire d'une société dédiée à cette opération (SAS Bordeaux Prime Access) la CDC a négocié auprès d'un promoteur immobilier l'acquisition de logements qu'elle propose ensuite à la location avec option d'achat ou à la revente immédiate aux accédants répondant aux conditions d'éligibilité. Le portage du parking est également possible pendant une durée de 15 ans, avec option d'achat.

La participation de la Ville au dispositif s'élève à 3 000 € quelle que soit la composition de la famille, versée au notaire chargé de la rédaction de l'acte d'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour le projet suivant :

- Acquisition par M^{lle} PIGOUT Magali et M. MANO Johann d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Allées Balguerie, cours Balguerie à Bordeaux, vendu par la SAS Bordeaux Prime Access.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :
Accorder à M^{lle} PIGOUT Magali et M. MANO Johann une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par M^{lle} CAYET Cécile et Mr TABOURIN Gérald d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Allées Balguerie, cours Balguerie à Bordeaux, vendu par la SAS Bordeaux Prime Access.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M^{lle} CAYET Cécile et Mr TABOURIN Gérald une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

Ce logement devra être occupé à titre de résidence principale par son acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

Séance du lundi 25 janvier 2010

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur production d'une attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100033

Accession Sociale à la propriété au moyen d'un PTZ Majoré ou d'un Pass Foncier. Aide de la Ville aux acquéreurs. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2007, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion sociale à la propriété pour les acquéreurs primo accédants de logements neufs à Bordeaux, sous plafonds de ressources. Il s'inscrit dans le régime réglementaire du PTZ majoré et du Pass Foncier.

Une aide de la Ville dont le montant est de 3 000 € ou 5 000 € en fonction de la composition de la famille permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et/ou le Pass Foncier. L'aide de la Ville n'est versée qu'une seule fois et reste conditionnée à l'utilisation effective de l'un des deux dispositifs pour le financement de l'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les projets suivants :

- Acquisition par M. PINÇON Pascal d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € et d'un PASS FONCIER de 45 000 € délivrés par le Crédit Foncier.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 1 personne
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. PINÇON Pascal une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par Mlle LE DENMAT Sarah et M. SUHIT Emmanuel d'un appartement neuf, de type 4 situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 47 950 € délivré par le Crédit Foncier.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 2 personnes
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle LE DENMAT Sarah et M. SUHIT Emmanuel une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Acquisition par M. CUROT Olivier d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € délivré par le Crédit Foncier.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 1 personne
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. CUROT Olivier une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par M. ONFROY Franck d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 47 950 € et d'un PASS FONCIER de 45 000 € délivrés par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 2 personnes
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. ONFROY Franck une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par M. GANS Julien d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € et d'un PASS FONCIER de 37 632 € délivrés par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 1 personne
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. GANS Julien une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par M. CASTRO Régis d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence des Arts, 37/39 rue Barreyre à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € et d'un PASS FONCIER de 37 500 € délivrés par le CILG.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 1 personne
Montant de l'aide de la Ville : 3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. CASTRO Régis une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux
- Acquisition par M. et Mme PERONNEAU Romain d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence Les Allées de Balguerie – cours Balguerie à Bordeaux, vendu par la SAS BORDEAUX PRIME ACCESS.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 19 novembre 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 60 200 € délivré par le GIC.

Composition de la famille destinée à occuper le logement : 4 personnes
Montant de l'aide de la Ville : 5 000 euros

Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide à l'acquisition intermédiaire de 3 000 euros dans le cadre du dispositif Ville / CDC.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. et Mme PERONNEAU Romain une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

Ces logements devront être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur appel de fonds préalable à la vente émanant du notaire ou attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition, et copie de l'offre de PTZ majoré acceptée et/ou Pass Foncier. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

MME TOUTON. -

Les délibérations 32 et 33 concernent des aides aux primo-accédants.

Je regrette de n'avoir pas beaucoup de temps. Je vais aller assez vite. Je souhaite juste mettre en avant le fait que nous avons deux dispositifs, l'un avec la Caisse des Dépôts, l'autre qui est le dispositif DECLIC qui permet de doubler le prêt à taux zéro.

Un exemple, celui de la Caisse des Dépôts. Pour un T3 de 69 m² hors dispositif, par achat classique, le coût serait de 242.000 euros. Grâce à ce dispositif le coût d'achat est de 198.000 euros.

Quant au PTZ, je vous propose là encore des aides pour 6 nouveaux propriétaires, ce qui porte à 83 le nombre de primo-accédants que nous avons aidés depuis le début de 2008.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions sur ces deux délibérations ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100034

Constitution d'un groupement de commande Ville de Bordeaux/GIP-GPV des Hauts de Garonne. Autorisation. Décision.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis une quinzaine d'années, le territoire de la plaine rive droite de l'agglomération bordelaise est le siège d'un développement important consécutif à une volonté politique de rééquilibrage urbain des deux rives du fleuve. Pour autant, la question du renouvellement urbain des quartiers existants se pose dès lors qu'une mutation des espaces voisins s'opère. C'est la raison pour laquelle il a été convenu qu'un projet commun serait établi, destiné à servir de base à une opération globale de renouvellement urbain.

Ceci implique la mise en place d'un document cadre à deux échelles complémentaires :

le premier, à l'échelle de la plaine rive droite, est en cours d'élaboration en lien avec les villes concernées sous l'égide de la CUB. Ce travail devrait permettre la mise au point d'un plan-guide programmatique à l'échéance de l'été 2010. Pour l'essentiel la maîtrise d'œuvre est assurée par l'A'urba.

le second, à l'échelle des quartiers, constitué par les grands ensembles d'habitat social de cœur de plaine, fait l'objet de la consultation présentée ci-dessous.

Au regard de l'objectif de définition d'un projet de renouvellement urbain intercommunal et en vue de présenter une candidature commune cohérente pour une opération éligible à l'ANRU, les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac proposent de faire appel à un prestataire externe pour réaliser une étude sur l'ensemble du périmètre assurant la cohérence du projet urbain.

Afin de lancer une étude commune et comme l'autorise l'article 8 du code des marchés publics, la Ville de Bordeaux et le GIP-GPV des Hauts-de-Garonne proposent la constitution d'un groupement de commande relatif à la consultation de prestataires pour réaliser l' « étude pour la définition d'un projet intercommunal de renouvellement urbain ».

Le groupement de commande a pour but la coordination de la consultation et le choix d'un prestataire unique pour réaliser l'étude sur le territoire des trois communes ainsi que l'exécution et le suivi financier du marché.

Une convention constitutive du groupement de commande doit être signée par les membres de ce groupement. Celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définition des missions des membres, modalités d'adhésion, modalités d'exécution du marché). La mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges.

La Mairie de Bordeaux désignée comme mandataire et coordonnateur du groupement sera chargée de signer et de notifier le marché.

Une commission d'appel d'offres spécifique doit être constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de la Mairie de Bordeaux, désigné parmi ses membres ayant voix délibérative et d'un représentant du Conseil d'Administration du GIP-GPV, désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Elle est présidée par le représentant du coordonnateur.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :
- autoriser M. le Maire à signer la convention ci-jointe,

- désigner M. Michel Duchène en tant que représentant de la commission d'appel d'offres de la Ville,
- désigner M. Ludovic Bousquet en tant que suppléant au représentant de la commission d'appel d'offres de la Ville.

Constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Bordeaux et le GIP-GPV des Hauts-de-Garonne

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, par autorisation du Conseil Municipal en date du

Et

Le Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet des Villes des Hauts-de-Garonne (GIP-GPV), représenté par sa Présidente Conchita Lacuey, Députée-Maire de Floirac, par autorisation du Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2009.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Membres du groupement

Il est constitué, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commande entre la Ville de Bordeaux et le GIP-GPV.

Article 2 : Objet du groupement

La constitution de ce groupement est relative à l'étude de définition d'un projet de renouvellement urbain sur le périmètre intercommunal ci-joint.

Le groupement de commande a pour but la coordination de la consultation et le choix d'un prestataire unique pour réaliser l'étude sur le territoire des communes de Bordeaux, Cenon et Floirac, ainsi que l'exécution et le suivi financier du marché.

Article 3 : Adhésion

Chaque membre adhère au groupement de commande par délibération ou décision du Conseil Municipal ou du Conseil d'Administration approuvant la présente convention. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commande.

Article 4 : Sortie du groupement

Lorsqu'un membre souhaite quitter le groupement, il annonce son intention dans un délai de trois mois avant sa date d'effet. Le coordonnateur effectue le solde comptable et financier de la situation du membre sortant. Si cette sortie entraîne des modifications sur le fonctionnement du groupement, elles sont prises en compte dans une convention modificative.

Article 5 : Durée du groupement

Le groupement de commande est constitué pour la durée de la consultation, relative à l'attribution du marché défini à l'article 2 de la présente convention, et pour la durée de l'étude.

Article 6 : Désignation du coordonnateur du groupement de commande

La Mairie de Bordeaux est désignée comme mandataire et coordonnateur du groupement de commande.

Article 6.1 : Constitution du dossier de consultation des prestataires

Le coordonnateur élabore l'ensemble du dossier de consultation des prestataires en fonction des besoins qui ont été définis en collaboration avec l'autre membre. Celui-ci s'engage à participer à l'élaboration du cahier des charges de consultation et à respecter les délais définis conjointement.

Article 6.2 : Organisation des opérations de sélection des prestataires

Le coordonnateur assure les missions suivantes :
rédaction et envoi des avis d'appel public à la concurrence et des avis d'attribution ;
information des candidats ;
distribution aux candidats intéressés des documents relatifs à la consultation ;
secrétariat de la Commission d'appel d'offre ;
rédaction du rapport de présentation du pouvoir adjudicateur prévu à l'article 79 du Code des Marchés Publics.

Article 6.3 : Commission d'appel d'offre du groupement

Conformément à l'article 8-III du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres du groupement est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de la Mairie de Bordeaux, désigné parmi ses membres ayant voix délibérative, et d'un représentant du Conseil d'Administration du GIP-GPV, désigné selon les modalités qui leur sont propres. Elle est présidée par le représentant du coordonnateur.

Article 7 : Capacité à ester en justice

Le coordonnateur peut ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour les procédures dont il a la charge. Il informe et consulte les membres sur sa démarche et son évolution.

Article 8 : Substitution au coordonnateur

En cas de sortie du coordonnateur du groupement ou dans toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer son rôle, une convention modificative interviendra pour désigner un nouveau coordonnateur.

Article 9 : Règles du Code des Marchés Publics

Le groupement est soumis, pour les procédures de passation de marchés publics dans le domaine visé à l'article 2 de la présente convention, au respect de l'intégralité des règles applicables aux collectivités locales établies par le Code des Marchés Publics, quant à l'application des seuils des procédures.

Article 10 : Modalités d'exécution des marchés passés dans le cadre du groupement

Séance du lundi 25 janvier 2010

Le coordonnateur signe et notifie le marché. Il en assure le suivi financier.
Chaque étape de l'étude est suivie conjointement par les membres du groupement. Le coordonnateur, interlocuteur du prestataire, exprimera les avis conjoints des membres du groupement, réunis au sein d'un Comité de Pilotage.

Article 11 : Modalités financières

Dans le cadre de sa mission, le coordonnateur procédera au paiement de l'ensemble des prestations. Il sera fait appel régulièrement, sur présentation des justificatifs, des sommes dues par les membres du groupement au titre de la prestation d'étude.
Le coordonnateur percevra les subventions de tiers, ainsi que les participations des membres du groupement.

Aucune participation aux frais de gestion du coordonnateur n'est demandée aux membres.

Article 12 : Modifications de la convention

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les délibérations du Conseil Municipal de chaque membre sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

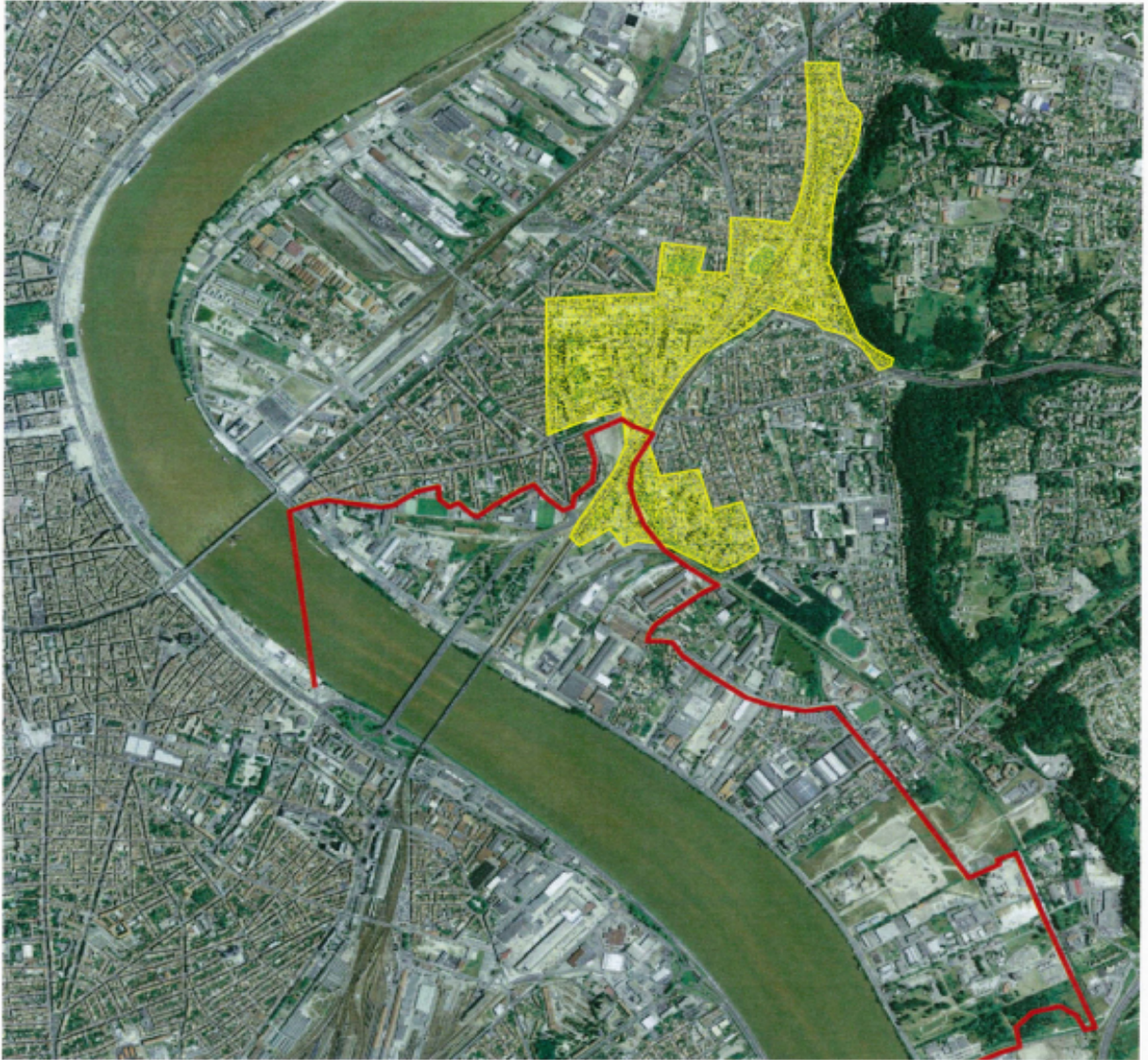
Fait à Bordeaux en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux	Pour le GIP-GPV

Transmis en préfecture le

Notifié le

Etude de renouvellement urbain intercommunale « Joliot-Curie » - Périmètre



MME TOUTON. -

On parlait tout à l'heure de ce qui est en train de se construire sur la rive droite, mais la question du renouvellement urbain des quartiers existants se pose aussi. C'est pourquoi il a été décidé avec les Villes de Floirac et de Cenon d'établir un programme commun destiné à servir de base à une opération globale de renouvellement urbain.

Cela implique la mise en place d'un document cadre à deux échelles. Le premier à l'échelle de l'ensemble de la plaine rive droite, il est en cours d'élaboration sous l'égide de la CUB.

Le second à l'échelle des quartiers constitués de grands ensembles d'habitat social tels que La Benaige pour ce qui concerne Bordeaux.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Ce document va faire l'objet d'une consultation auprès d'un prestataire externe. Nous allons pour cela constituer un groupement de commande Ville de Bordeaux / GIP-GPV afin de consulter et faire le choix de ce prestataire.

La Ville de Bordeaux a été désignée comme mandataire et coordonnateur.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

De désigner M. DUCHENE en tant que représentant de la Ville à la commission d'appel d'offre. C'est une commission d'appel d'offres spécifique qui va être constituée.

De désigner Ludovic BOUSQUET en tant que suppléant.

M. LE MAIRE. -

Pas de questions ?

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100035

AGORA 2010. Plan de financement actualisé. Approbation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-20090712, vous avez autorisé le Maire à solliciter des partenariats financiers pour l'édition 2010 de la biennale d'architecture "Agora", placée sous le thème de la métropole millionnaire.

Des partenaires privés ainsi que l'Union européenne (FEDER) ont ainsi été sollicités.

Le coût prévisionnel actualisé de la manifestation est désormais de 894.645,31 € TTC. Afin de finaliser l'instruction du dossier de demande de subvention FEDER, il est nécessaire d'approuver le plan de financement actualisé de la manifestation, ci-après :

Financeurs	Montant	%
Union Européenne / FEDER	160.500,00 €	17,94%
Mécénat	480.500,00 €	53,71%
Ville de Bordeaux	253.645,31 €	28,35%
TOTAL TTC	894.645,31 €	-

Si le cofinancement FEDER est moindre, la Ville prendra à sa charge la différence.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel actualisé de la manifestation.

MME TOUTON. -

Cette délibération est un modificatif d'une délibération que nous avons passée au dernier Conseil Municipal. Le montant a été réajusté.

Le FEDER et le mécénat apporteront toujours 71% des financements, ce qui est extrêmement important.

Il restera donc à la charge de la Ville de Bordeaux 28,35%, soit 253.645 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE Mme Anne WALRYCK

D -20100036

Entretien et réparation des vélos. Marchés de services d'insertion et de qualification professionnelles. Signature du marché. Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le marché d'entretien et de réparation des vélos mis à disposition du public par la Maison du Vélo, est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

Dans le cadre du thème 5 de l'Agenda 21 (Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie), il est prévu de renforcer les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle (action 41). Ainsi, pour le renouvellement de cette prestation, il a été décidé de donner une dimension sociale au nouveau marché, s'inscrivant dans la volonté de la ville de faire contribuer la commande publique à la cohésion sociale sur son territoire.

A cet effet, une consultation a été lancée en application de l'article 30 du code des marchés publics, sur la base d'un dossier élaboré par la Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains en partenariat avec le Plan Local d'Insertion par l'Economique (PLIE). Cet article permet de financer l'encadrement technique et l'accompagnement socio-professionnel nécessaire pour des résultats durables en matière d'insertion professionnelle, objet de la consultation. La consultation était ouverte à tout type de structure et la publicité a été faite au Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOAMP).

Ce marché de service d'insertion s'appuie sur une prestation support d'entretien et de réparation du parc des vélos prêtés par la ville, pour un coût forfaitaire annuel estimé à 80 000 euros TTC, et un coût unitaire par vélo réparé au-delà de 8 500 par an estimé à 22,00 euros TTC.

Le dossier de consultation prévoit d'une part un suivi trimestriel partenarial de la démarche d'insertion (comité et rapport écrit) et d'autre part une montée en charge de l'entretien des vélos, passant en 3 ans de 4 000 vélos annuels à 8 000 vélos annuels. L'objectif pour la Maison du vélo est de minimiser les ruptures de prêts occasionnées par un manque de disponibilité de vélo au 69 cours Pasteur, et de développer le prêt dans les Mairies de quartier.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse des offres, relevant en particulier la grande qualité du mémoire détaillant le dispositif d'insertion et du mémoire détaillant les moyens techniques et humains mis en œuvre pour assurer un bon déroulement de la prestation support (local de 200 m², investissement matériel), le marché a été attribué à Garage Moderne pour un montant forfaitaire annuel de 86 134,51 euros TTC et un coût unitaire par vélos au-delà de 8 500 de 20,05 euros TTC.

Le coût forfaitaire est cohérent avec les exigences fixées par la consultation. En effet le budget total de l'atelier chantier d'insertion spécifique à l'entretien des vélos et déjà mis en route avec les partenaires concernés (état, région département principalement) est de l'ordre de 250 000 € annuel. Pour la Ville de Bordeaux, le prix de revient par vélo sera dégressif de 21,53 € à 10,13 € par vélo selon le volume annuel. Le prix unitaire ne sera déclenché qu'en cas de dépassement du seuil de 8 500 vélos annuels. Il rémunérera les moyens humains et d'accompagnement socio professionnels supplémentaires qui seraient alors nécessaires pour franchir ce seuil.

Cette structure, qui dispose déjà d'une expérience de plus de 3 ans dans l'entretien des vélos et 10 ans dans la mécanique, crée pour assurer la prestation demandée par la Ville de Bordeaux un atelier chantier d'insertion spécifique « au rayon bicyclettes », qui génère 4

équivalents temps plein en personnel d'insertion (7 280 h annuel) ainsi que le financement d'un CDI d'encadrement technique et 13 h/semaine d'accompagnement socio professionnel. Sur la durée prévue du marché, soit 3 ans, 12 personnes vont bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le Garage Moderne en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 832, article 61558.

M. LE MAIRE. -

Mme WALRYCK, ça c'est une des opérations qui figure dans le Projet Social. On en a dit un mot tout à l'heure. Je pense qu'elle doit faire l'unanimité.

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean Charles BRON

D -20100037

Versement d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde dans le cadre de la convention de gestion de la pépinière artisanale Bordeaux Sainte Croix pour l'exercice 2008. Décision. Autorisation.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par les délibérations en date du 23 octobre 2006 et du 30 mars 2009, la Ville de Bordeaux a confié la gestion de la pépinière d'entreprises artisanales du 11 rue du Port, dans le quartier Sainte-Croix, à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.

Les conventions successives du 3 novembre 2006 et du 10 juillet 2009, signées entre la Ville et la CMA33, prévoyaient une prise en charge par les deux institutions, à parts égales, du déficit d'exploitation de la pépinière.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde a présenté à la Ville le rapport moral et financier pour l'année 2008.

Ces documents ci-annexés sont conformes aux dispositions prévues dans les conventions de gestion qui couvrent l'année 2008.

Le total des charges d'exploitation pour 2008 s'élève à 57 557,59€, répartis comme suit : 32 881,60€ pour les charges externes et 24 675,99€ pour les charges de personnel.

Concernant les produits, les loyers perçus s'élèvent à 21 637,12 €. Les recettes de formation sont quant à elles de 7 192 €, tandis que l'Europe a versé une participation de 9 255 €.

Pour équilibrer le budget de la structure, il est donc nécessaire de verser la somme de 19 473,48€, à répartir entre la CMA33 et la Ville de Bordeaux, soit 9 736,74€ chacune.

Pour mémoire, la prévision initiale du déficit d'exploitation était de 23.691 €. Ce différentiel entre le prévisionnel et le réalisé s'explique notamment par le fait que plusieurs postes (publicité, déplacement, réceptions et charges de personnel) sont moins importants que prévus.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 9 736,74 € à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, qui sera imputée sur la fonction 9 – sous fonction 94 – nature 6574.



L'ACTIVITE DE LA PEPINIERE



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2008

1 - POINT AU 31 décembre 2008

Depuis mai 2008 la pépinière est au complet. Tous les locaux sont occupés par les entreprises suivantes :

- Amelecte services Hachemi M'HAMDI, Electricité
- Clim'Edia système Jocelyn MAURICE Froid et climatisation
- Sarl GOMEZ et fils Jean-Pascal GOMEZ Second œuvre
- Un plombier dans la ville François MERIC Plombier
- Jardin Paysage Claudia GRASSHOFF Architecte paysagiste
- PC Réflexe Ziad CHAWKI Maintenance informatique
- Innovart communication Violaine POUILLAS Infographiste
- Ausone synergie Marguerite SUBILET Soutien scolaire
- Cécile CAMPGUILHEM Architecte

Fin 2008 départ de Mlle Cécile CAMPGUILHEM pour s'installer dans un local qu'elle vient d'acquérir et qu'elle rénove. Elle profite de cette opportunité pour présenter à ses clients un exemple de ce qu'elle peut proposer en terme de rénovation et réhabilitation.

La période fin 2008 début 2009 a été une période charnière.

La première génération de résidents arrivait au terme du contrat et devait théoriquement quitter les lieux.

Cette situation a généré un important travail d'analyse et de projection afin de savoir qui était apte à partir et pour qui, et dans quelles conditions, le maintien serait profitable.

Trois résidents ont été autorisés à demeurer un an de plus. Il s'agit de Claudia GRASSHOFF et Hachemi M'HAMDI, pour des raisons économiques en effet leur entreprise est encore fragile. Jocelyn MAURICE quant à lui, ne trouvant pas de locaux adaptés à son activité pour un loyer raisonnable.

Donc peu de mouvements cette année 2008, la pépinière fonctionne à plein.



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde

2 - ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ET GESTION DES LOCAUX

Accueil :

A son arrivée chaque entreprise bénéficie de l'établissement d'un dossier économique initial comprenant :

- un compte de résultat prévisionnel
- le calcul du seuil de rentabilité
- un tableau de financement
- un bilan de clôture
- un budget de trésorerie

Si l'entreprise possède déjà ces documents, l'animateur vérifie la cohérence du projet avec les documents produits.

Accompagnement :

L'accompagnement consiste, entre autre, en des suivis sur rendez-vous au cours desquels sont vérifiés et ajustés les éléments du prévisionnel en fonction du niveau d'activité de l'entreprise.

Des préconisations en terme de formation peuvent aussi être formulées.

En 2008, des formations ont été suivies par les résidents et dispensés à la pépinière.

Ceux-ci se consacrant au développement de leur entreprise, aidés en cela par l'animateur, les formations avaient pour thèmes le développement commercial et les indicateurs de gestion.

L'animateur diffuse régulièrement de l'information législative, réglementaire, technique ou pratique, par la mise à disposition de revues à caractère économique ou par la sélection d'articles.

L'animateur est l'interlocuteur des résidents pour toute question de type réglementaire ou administratif. Il est l'interface entre les résidents et leur environnement. Il participe à la constitution de leur réseau professionnel.



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde

A ce titre il a participé au 5^{ème} Forum National des pépinières d'entreprises les 23 et 24 juin 2008 à la Technopole du Futuroscope à Poitiers , Forum organisé par le Réseau National des pépinières d' entreprises, ce qui lui a permis de faire bénéficier certaines entreprises de la pépinière des contacts pris à cette occasion.

Sur site plusieurs jours par semaine, les résidents bénéficient de sa présence, ainsi des relations informelles s'établissent hors des rendez-vous programmés.

Il est à noter que durant les premiers mois d'activité les demandes sont essentiellement liées à la détermination et la mise en place d'une stratégie commerciale.

Par exemple l'animateur a mis en place avec le chef d'entreprise une action de prospection commerciale au bénéfice de Clim'Edia système, en a suivi l'exécution et a conseillé l'assistante de Jocelyn MAURICE dans sa mission.

Gestion des locaux :

L'animateur assure la gestion technique du bâtiment :

- maintien en l'état de l'immeuble confié en relation avec les services techniques de la mairie de bordeaux
- gestion et maintien en état des équipements collectifs
- gestion des fluides et des énergies
- gestion de l'alarme
- gestion des véhicules électriques
- refacturation des consommations
- suivi des facturations et des encaissements.



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde

3 - PEPINIERE, LIEU DE VIE

L'avantage d'avoir regroupé en un même lieu des activités différentes, mais toutes en phase de création, permet une mise en relation naturelle. La complémentarité de certaines activités renforce cette mise en relation. La proximité physique et la connaissance que chaque chef d'entreprise a des activités des autres résidents créé une communauté d'intérêts qui débouche sur des collaborations professionnelles.

Le fait d'avoir attribué le bureau vacant à une architecte n'est pas innocent. Outre son excellent dossier de candidature, cette jeune femme peut servir de catalyseur aux entreprises installées, en particulier aux artisans du Bâtiment.

Disposant d'une salle de détente et d'une salle de réunion, en plus de la facilité offerte aux résidents pour se retrouver ou recevoir leurs relations professionnelles, la Pépinière est un lieu de vie et de brassage des publics.

En effet, cette structure accueille des Stages de Préparation à l'Installation, des formations à destination des artisans et de leur conjoint, ce qui a permis en 2008 à près de 200 artisans ou futurs artisans de fréquenter les lieux, animant la Pépinière mais également le quartier.

En terme d'animation, la pépinière était par exemple « portes ouvertes » à l'occasion de la semaine de la création d'entreprises

Enfin, pour la petite histoire, à deux ou trois reprises, les résidents ont organisé, à la Pépinière, des soirées « festives » afin de se retrouver hors contexte professionnel.



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde

4. UNE LARGE COUVERTURE MEDIATIQUE

Dès son inauguration, la Pépinière a bénéficié d'une importante couverture médiatique qui a perduré en 2008.

La communication s'est organisée autour de différents supports et actions :

- Lettre économique de la Mairie de Bordeaux
- Promotion à l'occasion du salon de la création d'entreprises
- Sites internet de la Mairie de Bordeaux et de la CMA 33
- Réunions d'informations à la CMA 33
- Affichage dans les locaux de la CMA 33

5. AXES D'ACTION 2009

Pour l'exercice 2009, les axes privilégiés seront les suivants :

- Accompagner la sortie de pépinière pour les premiers arrivants. Aujourd'hui des pourparlers sont en cours pour que Claudia GRASSHOFF et Cécile CAMPGUILHEM prennent en commun un local. Violaine POUILLAS quant à elle a noué un partenariat avec une autre entreprise et son nouveau mode de fonctionnement ne nécessite plus sa présence dans la structure.
- Accueillir et intégrer les nouveaux arrivants et les mettre en relation avec les réseaux professionnels.
- Aller plus loin dans la communication autour de la Pépinière, communication institutionnelle et communication sur les entreprises résidentes.
- S'ouvrir d'avantage sur l'extérieur ce qui permettra de renforcer le positionnement de la Pépinière comme acteur d'animation du quartier et lieu de vie, en y organisant quelques manifestations en fonction de l'actualité (journées portes ouvertes...) en complément des formations déjà réalisées (stages de créateurs et formations délocalisées).
- Consolider la structure financière de la pépinière (création de partenariats, financements extérieurs...)



LES ELEMENTS FINANCIERS

BUDGET PEPINIERE
Réalisé 2008

	Réalisé 2007	Réalisé 2008
Eau	147,57	262,60
Energies(edf, gdf...)	4 759,80	9 158,26
Fournitures / Petit équipement	578,73	288,92
Locations mobilières	1 487,55	1 735,48
Entretiens/maintenance	6 519,60	5 260,76
Surveillance/Alarme	3 421,57	2 249,48
Assurances	978,31	2 702,89
Documentation	94,29	470,00
Honoraires		
Publicités		7 192,00
Missions Receptions		162,00
Déplacements	741,51	
Téléphone Internet	603,44	1 312,52
autres	944,16	2 086,69
charges externes	20 276,53	32 881,60

Salaires	16 751,83	15 592,70
Charges sociales	10 088,72	9 083,29
charges de personnel	26 840,55	24 675,99

	Réalisé 2007	Réalisé 2008
--	--------------	--------------

Loyers/Forfait charges communes	13 646,96	21 637,12
----------------------------------------	------------------	------------------

Autres	33 470,12	35 920,47
---------------	------------------	------------------

Caisse des Dépôts	12 857,14	
Europe	8 406,04	9 255,00
CMA : recettes formations		7 192,00

CMA : participation fonctionnement	6 103,47	9 736,74
Mairie de Bordeaux	6 103,47	9 736,74



BUDGET REALISE 2008

CHARGES

Postes de dépenses	Montant	Observations
Eau - Energie	9420.86	essentiellement de la consommation gaz, tenant compte de l'augmentation des tarifs, de l'occupation totale de la pépinière ou encore de certaines régules de 2007
Fourniture- Petit Equipement	288.92	Fournitures de bureau
Locations mobilières	1735.48	Dépenses relatives à la location du copieur-fax
Entretien - Maintenance	5260.76	légère baisse consécutive à la renégociation des contrats
Surveillance - Alarme	2249.48	Interventions prestataires extérieurs liées à la surveillance du bâtiment
Assurances	2702.89	Ensemble des assurances de la pépinière : local, RC, véhicules, ...En augmentation du fait de l'assurance des 2 véhicules électriques
Documentation	470.00	Abonnement à un recueil fiscal et social
Honoraires	7192.00	Charges relatives aux intervenants assurant les formations in-situ destinées aux résidents et autres artisans
Publicité		Pas de charge sur 2008 car la pépinière bénéficie des supports institutionnels de la Mairie et de la CMA
Missions et réceptions	162.00	Participation de l'animateur au 5 ^{ème} forum national des pépinières d'entreprise
Déplacements	0.00	Peu de déplacements liés à l'activité de l'animateur sur cet exercice. Déplacement intra-muros pris en charge par la CMA33
Téléphone - Internet	1312.52	Abonnements et Consommation pour une ligne fax, une ligne internet, une ligne téléphonique ainsi que le remplacement d'un répartiteur afin d'assurer une connexion correcte aux résidents
Autres	2086.69	Impayés de la part d'un résident
Charges de personnel	15214.94	saire animateur sur la base de 50 % d'un temps plein.
Charges sur salaire	9 083.29	Charges patronales sur le salaire de l'animateur



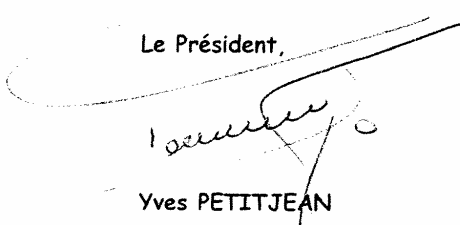
Indemnités stagiaire	377.76	Présence sur 3 mois d'une stagiaire travaillant sur des outils de contrôle de gestion adaptés à des petites entreprises
Total des Charges	57 557.00	

PRODUITS

Postes de Recettes	Montant	Observations
Loyers - Forfait charges communes et services refacturés	21 637.12	calculés sur la base des factures émises : - loyers en fonction de la date d'entrée des résidents actuels et des réévaluations effectuées - services refacturés sur la base du forfait charges communes - consommations affectables aux locaux
CMA : recettes Formation	7 192.00	Contre-partie des honoraires des intervenants
Europe	9 255.00	subvention FEDER obtenue pour le fonctionnement de la pépinière. Cette subvention portait sur les 18 premiers mois d'activité.
Mairie	9 736.74	Prise en charge du déficit à part égale, conformément à l'article 4 de la convention de gestion
Chambre de Métiers	9 736.74	
Total des Produits	57 557.00	

Fait à Bordeaux, le 22 septembre 2009

Le Président,


Yves PETITJEAN

BUDGET PEPINIERE
Prévisionnel 2009

CHARGES		Réalisé
Eau		500,00
Energies(edf,gdf...)		9 500,00
Fournitures / Petit équipement		300,00
Locations mobilières		1 800,00
Entretiens/maintenance		6 500,00
Surveillance/Alarme		600,00
Assurances		2 700,00
Documentation		500,00
Honoraires		7 000,00
Publicités		2 000,00
Missions Receptions		1 000,00
Déplacements		500,00
Téléphone Internet		1 400,00
autres : impayés		1 000,00
charges externes		35 300,00
Salaires		17 725,00
Charges sociales		10 923,00
charges de personnel		28 648,00
TOTAL		63 948,00

PRODUITS		Réalisé
Loyers/Forfait charges communes		19 500,00
Autres		44 448,00
CMA: recettes formation		7 000,00
Mairie de Bordeaux		18 724,00
CMA: participation fonctionnement		18 724,00
TOTAL		63 948,00



UNE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Diapositive présentée lors des réunions d'informations, des Stages Préalables à l'Installation ainsi qu'à toutes manifestations liées à la création d'entreprises.

Site de la Mairie de Bordeaux : Présentation de la pépinière

Site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde :
Présentation de la pépinière

Site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde :
Présentation des entreprises hébergées

La pépinière d'entreprises Bordeaux Sainte-Croix
Démarrez votre activité dans de bonnes conditions
Un dispositif mis à la disposition des créateurs d'entreprise

- une adresse au cœur de Bordeaux
- des locaux ; 4 ateliers et 5 bureaux
- un accompagnement
- des services communs

Contact : Jean-Pierre Friche
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde
☎ 05 56 999 412



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Gironde



Une pépinière d'artisans

La pépinière fait partie du plan de maintien et de développement de l'artisanat dans le centre ville mis en place dans le cadre d'un partenariat entre la ville et la Chambre de Métiers de la Gironde.

Aménagée par la mairie avec la participation d'institutions publiques et animée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, la pépinière abrite 9 créateurs d'entreprises sont répartis dans 4 ateliers et 5 bureaux et bénéficient de services communs à la carte : permanence téléphonique, point courrier, matériel informatique, secrétariat partagé. Ils bénéficient aussi d'un accompagnement dans les domaines juridiques comptables, commerciaux, etc.

Les premiers arrivants s'inscrivent déjà dans une logique d'aménagement dans d'autres locaux du centre-ville, notamment dans le projet In Cité.

La gestion et l'animation de la pépinière, assurées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, est l'une des 10 actions conventionnées avec la mairie.



La pépinière propose à ses occupants :

1. - une domiciliation : bureau ou atelier pour une période de 23 mois maximum.
2. - un accompagnement réalisé par un technicien de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.
3. - 2 fourgonnettes électriques de type Goupil, ont été acquises par la mairie pour les artisans de la pépinière. Elles ont été aménagées pour répondre au mieux aux souhaits et besoins de leurs utilisateurs. Ces véhicules non polluants et très étroits, sont conçus pour circuler de façon agile dans les petites rues du centre ville. Ils arborent sur leurs flancs les logos et les coordonnées de la pépinière artisanale. L'ADEME et l'Europe ont participé au financement.

L'immeuble rue du Port, propriété de la Mairie de Bordeaux, permet l'accueil de neuf entreprises : 5 bureaux et 4 ateliers

Loyers

Pour la 1^{ère} année :

Redevance au m² par an : 72 € pour les bureaux et 42 € pour les ateliers, soit, pour les bureaux, un loyer mensuel variant de 70 à 185€. Pour les ateliers, un loyer mensuel variant de 80 à 165€.

De même, les occupants sont tenus de régler mensuellement un forfait charges communes (eau, électricité parties communes, entretien, nettoyage,...) d'un montant de 45 €.

PEPINIERE D'ENTREPRISES ARTISANALES ET DE SERVICES BORDEAUX STE-CROIX

11, rue du Port -33800 BORDEAUX

05.56.91.75.37

06.70.43.79.38

Fax : 05.56.91.63.81

Une pépinière pour renforcer l'artisanat dans le centre ville

2 bureaux disponibles

Entreprises hébergées

Atelier 1

M. M'HAMDI Hachemi - « AMELECT SERVICES »

Electricité générale

Tél. 06.19.63.31.17 – Fax 05.56.91.63.81

Formation et expérience :

-20 ans d'expérience en tant que salarié dans les métiers de l'électricité.

Prestations proposées :

-Tous services concernant l'électricité, installations neuves et rénovation, mise en conformité d'installations existantes, services dépannage sur Bordeaux.

Atelier 2

M. MAURICE Jocelyn - EURL CLIM'EDIA SYSTEME

Froid et climatisation

Tél. 06.66.61.65.61 – Fax 05.56.91.63.81

Formation et expérience :

-diplôme de monteur, dépanneur, frigoriste,

-4 ans d'expérience professionnelle

Prestations proposées :

-installation et dépannage de tout système de climatisation, y compris réversible et froid commercial.

Atelier n°3

Maman Pélican

Atelier de création et de conception de couches lavables et de vêtements 0-4 ans

Madame Marie TINK LONG KI

05 56 74 24 32 – 06 77 09 17 36

Site internet : www.maman-pelican.com

Mail : contact@maman-pelican.com

Maman Pélican conçoit, produit et commercialise des accessoires pour nouveaux-nés et jeunes enfants. Dans une démarche liant l'économie et l'écologie, tous les produits de cette société sont conçus et réalisés dans des matériaux et selon des process respectant l'environnement et au plus faible coût énergétique possible. Cette société utilise exclusivement les fibres naturelles, lin, coton, bambou...

Atelier n°4



M. MERIC François

« Un plombier dans la ville »

Dépannage plomberie et installations sanitaires

Tél. 06.20.00.47.09 - Fax 05.56.91.63.81

Formation et expérience :

-CAP Plombier installateur sanitaire.

-3 ans d'expérience professionnelle.

Prestations proposées :

-Tous travaux de dépannage et petites installations dans le domaine de la plomberie et des installations sanitaires.

-se déplace à moto avec remorque.

Bureau n°1

Disponible au 1er Novembre

Bureau n°2

Mme SUBILET Marguerite

« AUSONE SYNERGIE » : <http://ausonesynergie.com>

Soutien scolaire à domicile.

Tél. 05.56.31.68.56 - Fax 05.56.91.63.81

Formation et expérience :

-Formatrice certifiée de l'éducation nationale,
-DEA d'histoire,

-6 années d'expérience dans la direction d'un établissement régional d'une grande enseigne de cours particuliers à domicile.

Prestations proposées :

Cours particuliers à domicile en Gironde et Aquitaine.

Méthodologie de travail, connaissances et préparation aux examens.

Toutes matières, dispensées en enseignement initial (primaire, secondaire et supérieur), professionnel, technologique et formation professionnelle continue.

Suivi personnalisé par des professeurs agrégés, capétiens, contractuels ou vacataires de l'enseignement.

Bureau n°3

Disponible au 1er Octobre

Bureau n°4

Energie de la Lune

Bureau d'études, d'installation, et de développement de parc d'hydroliennes

Directeur Général : Marc Lafosse, océanographe

06 64 38 59 10

Mail : m.lafosse@energiedelalune.fr

Directeur du Développement : Jérôme Cougoul, océanographe

06 63 36 66 57

Mail : j.cougoul@energiedelalune.fr

Fax : 05 56 91 63 81

Site internet : www.energiedelalune.fr

Energie de la Lune est un bureau d'études, d'installation et de développement de parcs hydroliens. Ses multiples compétences permettent d'accompagner les collectivités territoriales et ses partenaires dans leurs démarches de diversification des énergies renouvelables. Energie de la Lune propose une énergie « bleue » inépuisable : l'énergie des courants marins.

Bureau n°5

A l'Ouest Production

Société de productions audio-visuelles

Rosaleen Crowley, gérante

06 12 05 90 43

Frédéric Darie, associé

06 73 81 03 06

Mail : alouest.production@orange.fr

A l'Ouest Production est une société de productions audio-visuelles pouvant intervenir dans les domaines suivants :

- productions de fictions,
- documentaires,
- films d'entreprises

M. BRON. –

La délibération 37 concerne la pépinière artisanale de la rue du Port pour laquelle la subvention d'équilibre est inférieure à ce qui avait été prévu au budget prévisionnel.

Donc c'est une pépinière qui, je crois, marche bien dans la mesure où la rotation s'effectue correctement. Déjà 4 artisans ont quitté les lieux pour des implantations dans le centre ville de Bordeaux.

M. LE MAIRE. -

Pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100038

**Auto Cool. Demande d'exonération de droits de place.
Autorisation.**

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le concept d'autopartage est né d'un constat très simple : il n'est pas nécessaire d'avoir un véhicule par personne en ville.

Il s'inscrit dans une logique de développement durable portée par les programmes de l'Agenda 21 dans lesquels sont impliqués tous les services municipaux.

La Ville de Bordeaux, dans le cadre de sa politique de développement durable, a souhaité dès 2008 adhérer à l'association « AutoComm » dont l'objet était d'organiser, de promouvoir et de développer un système d'autopartage qui s'intègre parfaitement dans les objectifs fixés au titre de la charte municipale d'écologie urbaine en matière de mobilité et d'accessibilité.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif AutoCool, a repris la démarche d' AutoComm ; elle a toujours pour but la promotion de l'autopartage sur la commune de Bordeaux.

Cette activité demande des investissements importants, à la fois en véhicules, mais aussi en publicité et en personnel et cette société a sollicité la gratuité des droits de place.

AutoCool dispose aujourd'hui de 15 stations dans la ville de Bordeaux dont 10 sont soumises à une taxe d'occupation du domaine public de l'ordre de 384€ par station pour l'année 2009 (les 5 autres étant situées dans des parcs de stationnement souterrains privés).

Afin de ne pas compromettre l'équilibre financier de cette société, qui sollicite la gratuité, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accorder pour l'année 2010, une réduction des droits de place pour la Société Coopérative d'Intérêt Collectif AutoCool. Le tarif par station sera de 200€ pour l'année 2010 à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres villes de France.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100039

Création d'un marché des bouquinistes Place des Chartrons.

Monsieur Jean Charles BRON, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

L'association culturelle du Marché des Chartrons souhaite organiser un marché des bouquinistes de livres d'occasion, en lien avec la librairie olympique, le **3^{ème} samedi de chaque mois de 10 H à 18 H autour de la Halle des Chartrons.**

Ce projet prendrait sa place dans l'ensemble des animations culturelles organisées autour de la Halle des Chartrons.

Ce marché comprendrait 6 à 8 commerçants.

Il sera régi par l'arrêté municipal réglementant les marchés de plein air.

Conformément à l'article 2224-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des organisations syndicales de cette profession a été sollicité.

En conséquence, je vous propose Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser cette création.

M. LE MAIRE. -

Auto Cool et le marché des bouquinistes, pas de problèmes ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE

DELEGATION DE M. Jean-Michel GAUTE

D -20100040

Maintenance et évolution du logiciel ViasoftGda. Gestion des abonnés aux contrôles d'accès. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite au résultat d'une consultation, la Ville de Bordeaux a choisi en 2002, le logiciel ViaSoftGda de la société VSU pour permettre à la Direction de la Police Municipale d'assurer la gestion des abonnés aux contrôles d'accès.

Ce logiciel permet d'enregistrer et de suivre les autorisations délivrées pour les zones à contrôle d'accès (bornes piétonnes). Les autorisations sont encodées sur la carte "Bordeaux Ma ville" via ce logiciel.

Afin de répondre aux impératifs de pérennité et d'adaptation du service apporté, à l'échéance du contrat en cours, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société VSU, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance évolutive et corrective du logiciel,
- la mise en place de nouveaux postes d'encodage des cartes d'abonnés.

Ce marché à bon de commande sera conclu pour une durée de un an à compter de sa notification reconductible 3 fois pour un montant annuel minimum de 15000 € TTC et maximum de 60300 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – articles 6156, 6228, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100041

Maintenance et évolution du progiciel Arkheïa. Gestion des Archives Municipales. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la gestion des Archives Municipales, la Ville de Bordeaux, à l'issue d'une procédure de consultation, s'est dotée en 2003 du progiciel Arkheïa de la société Anaphore.

Ce logiciel est une application qui permet aux archives municipales de gérer l'ensemble des données et transactions liées à ses fonds et à ses usagers : récolement, mouvements (communications et prêts), versements, états et rapports.

Afin de s'assurer d'une évolution cohérente de notre système d'information concernant cette gestion archivistique à l'échéance du contrat en cours, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société Anaphore, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance préventive, évolutive et corrective du progiciel,
- les formations spécifiques aux évolutions du produit,
- la mise en place d'interfaces et de modules complémentaires.

Ce marché à bons de commande sera conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification pour un montant minimum de 12 000 € TTC et maximum de 48 000 € TTC sur la durée du marché.

Il pourra être dénoncé à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de 3 mois.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société ANAPHORE, conformément aux articles 35-II 8 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 (administration générale), articles 6156, 6228, 6184, 2031, 205 et 232.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100042

Maintenance et évolution du logiciel ERP21. Gestion des dossiers de la Direction Prévention et Sécurité Incendie dans les ERP. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis 1999, la Direction Prévention et Sécurité Incendie dans les établissements recevant du public (ERP) utilise le logiciel ERP21, de la Société Concept Développement.

Accessible depuis 16 postes de travail, ce logiciel permet d'enregistrer l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) de la Ville et d'assurer un suivi complet et détaillé de leur dossier (visite des techniciens, Commission de contrôles, etc.).

Le marché de maintenance arrivant à échéance et le logiciel donnant toujours satisfaction à la Direction utilisatrice, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la Société Concept Développement, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence dont l'objet est :

- la maintenance évolutive et corrective du logiciel,
- la mise en place de nouveaux modules (interface web par exemple...).

Ce marché à bon de commande, sera conclu pour une durée de un an à compter de sa notification reconductible 3 fois pour un montant annuel minimum de 1600 € TTC et maximum de 6500 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77 du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – articles 6156, 6228, 6184.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100043

**Prestations topographiques. Lot n° 2. Signature du marché.
Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet urbain, la ville de Bordeaux envisage d'aménager divers bâtiments et espaces publics.

Pour établir un dossier d'esquisse ou APS, des levés topographiques sont prévus pour dresser l'état des lieux des constructions municipales et des terrains.

La Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par les directions des Constructions Publiques et Infrastructures Paysagères.

A l'issue de cette procédure et suite au classement de la commission d'appel d'offres, un marché a été signé avec le groupement GEOSAT/ GEO-AQUITAINE pour un montant minimum annuel de 45 000 € H.T. et maximum de 120 000 € H.T.

La Commission s'est à nouveau réunie pour examiner le rapport relatif au lot n° 2 : levés des bâtiments.

Elle a classé en premier l'offre de la société MAS, pour un montant minimum annuel de 5 000 € H.T. et maximum de 30 000 € H.T.

Le marché à bons de commande sera conclu pour un an reconductible 2 fois selon les dispositions de l'article 77.1 du code des marchés publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société MAS en application des articles 33, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubriques 020 - 823, article 2318.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100044

Réaménagement de la place Ferdinand-Buisson. Signature des marchés de travaux et de l'avenant à maîtrise d'oeuvre.

Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réaménagement de la place Ferdinand Buisson, dont le coût est estimé à la somme de 1 036 692 € T.T.C., la direction des Achats et Marchés a lancé un avis d'appel public à concurrence en procédure adaptée, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par l'équipe de maîtrise d'oeuvre B. BOUZOU / A. BUREAU / CETAB.

Suite à cette mise en concurrence, 5 sociétés ont remis une offre.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot n° 1 : Infrastructures :

Groupement PORTE TP/SOMOPA pour un montant de 584 523,17 € T.T.C.

Lot n° 2 : Fontainerie :

Société TECHNIC SYSTEMES pour un montant de 29 583,06 € T.T.C.

Lot n° 3 : Fourniture et pose de mobiliers urbains :

Groupement PROVILLE /KASO pour un montant de 212 434,34 € T.T.C.

Lot n° 4 : Espaces verts :

Société A2S pour un montant de 9 688,80 € T.T.C.

Lot n° 5 : Eclairage :

Société CEPECA-CITEOS pour un montant de 142 226,85 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics,

- l'avenant sans incidence financière au marché de maîtrise d'oeuvre M080012, conformément à l'article 14 du CCAP, engageant le concepteur sur le coût constaté des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense, qui s'élève à la somme de 978 456,22 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824 (autres opérations d'aménagement urbain), article 2318.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100045

Restructuration de l'Aile Sud de l'Hôtel de Ville. Signature des marchés et de l'avenant à maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration complète de l'Aile Sud de l'Hôtel de Ville qui représente 700 m² pour un coût estimé à 1 460 000 € T.T.C., la Direction des Achats et Marchés a lancé une consultation en procédure adaptée avec avis d'appel public à concurrence.

Ce projet de rénovation intérieure sera réalisé de façon concomitante avec l'opération de restauration des menuiseries et des façades qui est actuellement en cours.

Engagée dans une démarche HQE dès la conception, cette restructuration respectera des contraintes patrimoniales, techniques et énergétiques importantes. Un chantier propre sera mis en place, l'isolation sera acoustique et thermique, la ventilation sera à double flux avec échangeur à haut rendement, les matériaux seront non polluants, et la réutilisation des éléments de structure et d'espaces de qualité architecturales seront particulièrement étudiés.

Enfin, une gestion spécifique des éclairages se fera par des détecteurs de présence, et pour les luminaires variables, le seuil de luminosité sera déterminé par l'utilisateur à l'aide d'un bouton poussoir.

Les 75 sociétés qui ont fait acte de candidature ont téléchargé le dossier de consultation élaboré par le bureau d'études BETEM maître d'œuvre de l'opération.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

- lot 1 : Démolition - Gros oeuvre - Renforcement structure métallique plancher existant, société CAZENAVE pour un montant de 164 719,06 € T.T.C.
- lot 2 : Renforcement de plancher bois - charpente bois, société CAZENAVE pour un montant de 30 075,51 € T.T.C.
- lot 3 : Serrurerie, société DEGAS pour un montant 23 532,50 € T.T.C.
- lot 4 : Couverture Ardoise-Zinguerie, société CAZENAVE pour un montant de 40 409,25 € T.T.C.
- lot 5 : Menuiseries intérieures bois, société RICHARD pour un montant de 105 817,30 € T.T.C.
- lot 6 : Plâtrerie - Faux plafonds, société NAVELLIER pour un montant de 138 208,47 € T.T.C.
- lot 7 : Revêtement de sol, société POURADIER pour un montant 29 164,90 € T.T.C.
- lot 8 : Peinture, société LARREY, pour un montant de 66 076,01 € T.T.C.
- lot 9 : Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaire, société SAITA pour un montant de 262 785,12 € T.T.C.

Séance du lundi 25 janvier 2010

- lot 10 : Electricité - Courant fort et faible – SSI, société E.E.A. pour un montant de 146 258,72 € T.T.C.

- lot 11 : Ascenseur, société THYSSENKRUPP pour un montant de 63 495,64 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics,

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 090331 engageant le concepteur conformément à l'Article 14 du CCAP sur le coût constaté des travaux résultant de la passation des marchés.

La dépense qui s'élève à la somme de 1 070 542,48 € T.T.C. sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100046

**Achat de structures de motricité intérieures pour les crèches.
Signature d'un accord-cadre multi-attributaire. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Afin de doter les crèches et les structures municipales accueillant les enfants jusqu'à 3 ans, d'équipements de motricité intérieures, la Direction des Achats et Marchés a lancé un appel d'offres ouvert, sur la base d'un dossier élaboré par la Direction Générale de la Vie Sociale et de la Citoyenneté.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé 3 sociétés en vue de conclure un accord-cadre multi-attributaire, en application de l'Article 76 du Code des Marchés Publics.

- société MATHOU
- société DAILLOT
- société HABA.

Cet accord-cadre sera conclu pour un an à compter de sa notification sans montant minimum ni maximum. Il pourra être renouvelé 3 fois expressément.

L'estimation de la dépense globale est de 70 000 € T.T.C.

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés publics conclus sur la base de cet accord seront attribués après remise en concurrence des titulaires. Celle-ci interviendra lors de la survenance du besoin.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec les sociétés précitées en application des Articles 33, 40, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64, article 60636.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100047

Jardin Botanique situé dans le Jardin Public. Installation d'une station de pompage pour l'arrosage. Avenant au marché 090500. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Suite aux résultats d'une mise en concurrence en procédure adaptée, un marché a été signé avec la société ARROSAGE SYSTEM concernant l'installation d'une station de pompage au Jardin Botanique situé dans le Jardin Public, pour un montant total tranche ferme et tranche conditionnelle de 49 863,85 € T.T.C.

Il s'avère nécessaire de rajouter un variateur de vitesse qui permettra d'avoir une pression constante en fonction du débit demandé dont le coût s'élève à la somme de 3 061,76 € T.T.C.

Nous vous proposons de conclure un avenant sur la tranche ferme du marché M090500 dans les conditions suivantes :

Tranche ferme Station de pompage	20 020,20 € T.T.C
Avenant n° 1 tranche ferme	3 061,76 € T.T.C.
Tranche conditionnelle 1 réseau primaire et secondaire	27 080,88 € T.T.C.
Tranche conditionnelle 2 Réseau tertiaire	2 762,76 € T.T.C.
Nouveau montant du marché	52 925,60 € T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché précité en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100048

**Fourniture de consommables informatiques. Lots 2 et 4.
Avenants de transfert. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'achat de consommables informatiques destinés à l'ensemble des services municipaux, deux marchés négociés ont été signés avec la société LITHOTECH suite à la Délibération D-20060304 du 29 Mai 2006 dans les conditions suivantes :

- lot 2 : papier laser, pour un montant minimum de 10 000 € T.T.C. et maximum de 40 000 € T.T.C. pour 4 ans.
- lot 4 : pré-imprimés informatiques, pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et maximum de 80 000 € T.T.C. pour 4 ans.

Par acte de sous-seing privé en date du 13 avril 2009, cette société informe ce jour la Ville de Bordeaux, avoir cédé son fonds de commerce à PARAGON TRANSACTION avec entrée en jouissance au 1^{er} avril 2009.

Afin de ne pas interrompre l'approvisionnement des fournitures, il y a lieu de transférer les marchés n° 060109 et 060111 au profit du nouvel acquéreur dans les mêmes conditions de prix et de livraison jusqu'à leur date de fin soit le 12 juin 2010.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants transférant les marchés précités à la société PARAGON TRANSACTION.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100049

Centre social et culturel Bordeaux Sud. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D-20090442 du 20 Juillet 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour l'aménagement de l'aile Sud Est du Centre Social Culturel de Bordeaux Sud pour un montant de 196 461,77 € TTC.

A la demande de la maîtrise d'ouvrage et afin de respecter la réglementation, une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite est proposée en façade sur rue pour la sortie de secours des salles créées modifiant l'aménagement extérieur.

Par ailleurs, il convient d'adapter certaines prestations techniques.

Le coût de ces ajustements aboutit à une moins value de 2 341,34 € TTC, ramenant le montant global des marchés à 194 120,43 € TTC (- 1,19 %).

La décomposition est la suivante :

Demande maîtrise d'ouvrage :	11 996,13 € TTC (+ 6,10 %)
Adaptation technique :	-14 337,47 € TTC (- 7,30 %)

Les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 1 – Démolition - Gros œuvre
Marché M090285 – Entreprise CAZENAVE

Création d'une rampe pour personnes à mobilité réduite
Suppression des prestations du palier devant sortie de secours, du portique métallique, du chevêtre et de la maçonnerie.

	Montant en €
Montant de base	49 798,83
Montant Avenant n° 1	- 311,61
TOTAL TTC	49 487,22

Lot n° 2 – Serrurerie – Menuiserie bois
Marché M090286 – Entreprise CASTET Frères

Modification de prestations par suppression des trappes et des couvertines de la couverture
Rajout d'un bloc porte PF1/2h

	Montant en €
Montant de base	87 618,96
Montant Avenant n° 1	- 3 719,56

Séance du lundi 25 janvier 2010

TOTAL TTC	83 899,40
-----------	-----------

Lot n° 3 – Plâterie – Faux Plafonds -
Marché M090287 – Entreprise SEGONZAC

Mise en place de 2 trappes de visite en plafond
Elévation des cloisons en plénum jusqu'au dessous de toit
Remplacement des plaques du plafond CF1/2h par un simple plafond plâtre BA13

	Montant en €
Montant de base	12 524,59
Montant Avenant n° 1	+ 182,99
TOTAL TTC	12 707,58

Lot n° 5 – Chauffage – VMC – Plomberie -
Marché M090289 – Entreprise GALLEGO

Mise en place de radiateurs basse température
Suppression des cartouches CF sur gaines VMC

	Montant en €
Montant de base	18 968,45
Montant Avenant n° 1	+ 1 506,84
TOTAL TTC	20 475,29

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, suite à l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 422 – article 2313.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100050

Piscine Judaïque. Remise en état étanchéité, carrelage,plafond tendu, séparation filtration. Approbation de l'avant projet définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20090575 du 26 octobre 2009, vous avez décidé de confier par avenant une mission complémentaire de Maîtrise d'œuvre au groupement GIC BTP/Franck BECK pour modifier le système de filtration du grand bassin. Le marché a été porté à la somme de 179 589,57 € T.T.C.

Le Maître d'œuvre vient de remettre l'Avant Projet Définitif dont le contenu a été examiné et validé par les services concernés.

Le coût des travaux s'établit à 3 353 000 € TTC valeur décembre 2009 conformément aux prévisions initiales.

Dans ces conditions, l'avenant au marché du Maître d'œuvre est sans incidence financière.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter l'avant projet définitif relatif à la remise en état de l'étanchéité, du carrelage, du plafond tendu et de la séparation du système de filtration des 2 bassins,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°080372, conformément à l'article 9 du CCAP.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 413, Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100051

ZAC Berge du Lac. Construction d'un groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil. Approbation de l'avant Projet Définitif. Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2009 0055 du 2 février 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre avec le Groupement JOLY et LOIRET (mandataire)/EVP Ingénierie/Acoustique VIVIE Associés/Michel FORGUE/ALTO Ingénierie et URBATEC dans les conditions suivantes :

Estimation prévisionnelle des travaux	9 600 000,00 € HT (valeur mars 2008)
Taux de rémunération	11,22 %
Forfait provisoire de rémunération	1 076 673,00 € HT (intégrant la mission HQE)
Missions complémentaires	
Quantitatif des corps d'état du second oeuvre	42 540,00 € HT
Coordination SSI	14 000,00 € HT
Etude de simulation thermique dynamique	30 000,00 € HT
O.P.C.	153 600,00 € HT
TOTAL HT	1 316 813,00 € HT (valeur mars 2008)

Le Maître d'oeuvre vient de remettre son avant-projet définitif qui, conformément, à l'Agenda 21 de la Ville, développe une démarche exemplaire au sein de ce futur éco-quartier.

Au-delà de la démarche Haute Qualité Environnementale, le projet se doit d'être novateur en termes énergétiques. C'est pourquoi celui-ci sera plus performant qu'un bâtiment basse consommation d'énergie.

Dans ce cadre, les énergies renouvelables seront également largement mises à contribution avec le raccordement au réseau de chaleur 100 % biomasse qui dessert le quartier et la mise en place de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques.

Enfin, les matériaux employés ont fait l'objet d'une attention spécifique. En particulier, le bois sera largement utilisé.

Pour ce qui concerne le coût du projet, le maître d'oeuvre, a, dans un premier temps, proposé un montant de travaux de 10 943 725,00 € HT (valeur mars 2008) ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à l'estimation donnée par le maître d'ouvrage lors du programme.

Après négociation, il a été proposé des économies à hauteur de 298 072,00 € HT portant sur les points principaux suivants:

- Adaptation de la structure du plancher haut niveau R+ 1,
- Optimisation relative aux lots techniques : ventilation mécanique, luminaires, cheminement du câblage et plomberie
- Ajustement de la surface des baffles en plafond assurant l'absorption acoustique
- Suppression des cloisons mobiles, l'une étant remplacée par une porte coulissante à galandage

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Suppression du mur bahut de la clôture
- Ajustement des quantités de stores
- Optimisation des soffites de ventilation en plafond
- Optimisation du platelage caillebotis entre surfaçade et façade
- Réduction de surface de la surfaçade en tôle perforée
- Mise en place de linoléum dans le restaurant en remplacement du carrelage
- Recalage du poste mobilier et ascenseurs

De plus, l'estimation initiale au stade du programme de 9 600 000,00 € HT doit être portée à 10 146 035,00 € HT afin de tenir compte d'éléments extérieurs et d'adaptations techniques non définis ou quantifiés à l'origine et qui correspondent à une modification du programme:

• Augmentation de la surface de la parcelle à aménager qui passe de 5346 m ² à 5602 m ² soit un écart de + 256,50 m ²
• Augmentation de la surface des parvis desservant les trois entités, maternelle, élémentaire et crèche (+ 40 m ²) et des entrées respectives (+ 30 m ²)
• Adaptation de la surface des locaux techniques (+ 225 m ²)
• Intégration au lot « étanchéité » d'une production photovoltaïque
• Intégration de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire pour la crèche et le logement de fonction

Pour ce qui concerne l'installation photovoltaïque évaluée à environ 340 000,00 € TTC (inclus dans le total ci-dessus), une option faisant appel à un tiers investisseur sera étudiée.

En tenant compte de ces adaptations, le coût de l'Avant-Projet Définitif est arrêté à 10 645 653,00 € HT (valeur mars 2008), ce qui représente une augmentation de 4,92 % par rapport au programme recalé.

	Montant en €	
Coût prévisionnel des travaux	10 645 653,00	(valeur 03/2008)
Taux de rémunération		10,60 %
Forfait définitif	1 128 908,00	
<u>Missions complémentaires</u>		
Quantitatif des corps d'état du second oeuvre	46 840,00 €	
Coordination S.S.I.	15 543,00 €	
Etude de simulation thermique dynamique	30 000,00 €	
O.P.C.	170 330,00 €	
TOTAL HT	1 391 621,00 €HT	

Ce nouveau montant d'honoraires correspond à + 5,68 % du coût initial (+ 74 808,00 € HT soit 89 470,37 € TTC)

Les missions optionnelles, proposées par le maître d'œuvre, portant sur le mobilier à hauteur de 5 000,00 € HT et sur la signalétique pour un montant de 30 000,00 € H.T. ne sont pas retenues.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Adopter l'avant-projet définitif validé par les services municipaux compétents

Séance du lundi 25 janvier 2010

- A signer, après avis favorable de la commission d'appel d'offres, l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° M090091 conformément à l'article 9 du CCAP et 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubriques 213-64, Article 2031.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100052

Reconstruction du groupe scolaire Barbey. Travaux complémentaires. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 20090120 du 2 mars 2009 et n°20090366 du 22 juin 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la reconstruction du Groupe Scolaire Barbey, pour un montant de 6 719 847,76 € TTC inférieur à l'estimation initiale de 7 214 745,76 € TTC.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire sur les corps d'état suivants :

Lot n° 2 – Fondation - Gros œuvre
Marché M090118 – Entreprise JSD

- Enlèvement des fondations en sous-œuvre pour la nouvelle chaufferie
- Modification de l'escalier principal pour désenfumage
- Création de deux longrines suite au déplacement de la limite de terrain
- Création de deux micros pieux pour l'escalier extérieur non prévus initialement
- Démolition de deux têtes de voiles et finition des angles suite à l'attribution tardive du lot menuiserie aluminium
- Mise en œuvre dans le patio 4 de bordures béton pour permettre le passage d'eau

	Montant en €
Montant Tranche ferme	990 489,79
Montant Tranche conditionnelle	1 026 378,69
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	15 272,81
TOTAL TTC	2 032 141,29

Lot n° 3 – Etanchéité
Marché M090119 – Entreprise SMAC

- Remplacement du lanterneau treuil prévu initialement par un lanterneau ouverture/fermeture à gaz sous pression
- Remplacement de l'asservissement treuil prévu au CCTP par un désenfumage à commande à gaz sous pression y compris raccordement du tube cuivre de la ventilation basse de la cage d'escalier sur le même boîtier
- Fourniture et pose d'un isolant en laine minérale soudable épaisseur 50 mm derrière les relevés d'étanchéité des acrotères périphériques du plancher haut du rez-de-chaussée
- Développement plus important de la couvertine suite au système de fixation des gardes corps et de la mise en place des relevés d'étanchéité isolés
- Sur patio n° 4, fourniture et pose de dalle en béton gris lisse, le long de la façade de la surface étanchée, posées sur plots et sur muret arrêt terre végétale.
- Sur patio n° 4, suppression des solins

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Isolation des relevés en toiture : poutres retroussées, plots et supports pour habillage Centrale Traitement d'Air, plots pour passerelle
- Fourniture et pose d'un isolant en laine de laine minérale soudable, épaisseur 50 mm derrière les relevés d'étanchéité en toiture haute

	Montant en €
Montant Tranche ferme	87 017,03
Montant Tranche conditionnelle	93 327,75
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	7 104,66
TOTAL TTC	187 449,44

Lot n° 5 – Menuiseries - occultations
Marché M090121 – Entreprise GARRIGUES

- Fourniture et pose de potences pour implantation de prises de courant au droit de la menuiserie aluminium

	Montant en €
Montant Tranche ferme	577 299,63
Montant Tranche conditionnelle	697 328,40
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	509,50
TOTAL TTC	1 275 137,53

Lot n° 7 – Platerie
Marché M090123 – Entreprise SEGONZAC

- Modification de la nature des faux plafonds
- Adaptation des plafonds extérieurs métalliques y compris découpes pour l'ensemble des luminaires encastrés

	Montant en €
Montant Tranche ferme	116 792,34
Montant Tranche conditionnelle	146 327,65
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	2 095,20
TOTAL TTC	265 215,19

Lot n° 8 – Plomberie – Chauffage - Ventilation
Marché M090124 – Entreprise MASSOT

- Fourniture et pose d'une grille de ventilation sur l'escalier central posée en tunnel dont la commande est couplée avec le lanterneau de désenfumage.

Séance du lundi 25 janvier 2010

	Montant en €
Montant Tranche ferme	381 696,34
Montant Tranche conditionnelle	327 995,69
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	3 531,39
TOTAL TTC	713 223,42

Lot n° 10 – Electricité
Marché M090126 – Entreprise CHANTIERS D'AQUITAINE

- Modification des éclairages intérieurs et extérieurs

	Montant en €
Montant Tranche ferme	114 337,60
Montant Tranche conditionnelle	142 969,84
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	1 399,32
TOTAL TTC	258 706,76

Lot n° 11 – Serrurerie
Marché M090127 – Entreprise SPAC

- Déplacement des limites du terrain : grille barreaudage thermolaqué noir – ht 3,85 m
- Déplacement des limites du terrain : plaque acier polymiroir sur 2 montants supplémentaires de la grille barreaudage thermolaqué noir
- Modification de la fixation des gardes-corps sur acrotère du RdC
- Enlèvement du poste 2.11 « Portes métalliques »
- Enlèvement du poste 2.14.2 « Grilles de ventilation »
- Enlèvement du poste 2.14.3 « Grilles cour anglaise »
- Variante platelage escaliers + passerelles en acier galvanisé larmé
- Demande de l'Architecte : fourniture et pose de 9 supports complémentaires de jardinières

	Montant en €
Montant Tranche ferme	207 528,72
Montant Tranche conditionnelle	307 910,80
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	3 796,82
TOTAL TTC	519 236,34

Lot n° 15 – Voirie – Réseaux divers
Marché M090131 – Entreprise EIFFAGE

- Ajout de deux regards à grille en partie basse à la demande du bureau de contrôle

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Modification des grilles du patio
- Suppression des éclairages extérieurs déjà prévus dans un autre lot
- Travaux de VRD consécutifs au déplacement de limite de terrain
- Fourniture et pose de jardinières omises partiellement dans le CCTP

	Montant en €
Montant Tranche ferme	179 106,33
Montant Tranche conditionnelle	212 945,17
Montant du présent Avenant (tranche ferme)	- 7879,88
TOTAL TTC	384 171,62

Le total général aboutit à une plus-value globale de 25 829,82 € TTC soit + 0,39 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de 6 745 677,58 € TTC et reste compatible avec le bilan prévisionnel de l'opération.

En conséquence et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100053

Pôle d'équipement quartier Nansouty-Malbec. Travaux complémentaires et prolongation des délais. Autorisation

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090657 du 23 novembre 2009, le coût des travaux a été porté, après avenants à la somme de 2 253 234,42 € TTC.

En fin de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire, sur les corps d'état suivants :

Lot n° 2 – Gros œuvre – VRD -
Marché M080192 – Entreprise DIRICK'S

Réalisation d'une arase sur le mur mitoyen sur une longueur de 7 m

	Montant en €
Montant de base	714 137,70
Montant Avenant n° 1	7 288,31
Montant du présent Avenant	669,76
TOTAL TTC	722 095,77

Lot n° 4 – Couverture zinc
Marché M080374 – Entreprise SECB

Fourniture et pose d'un solin complémentaire au droit du bâtiment sur le mur mitoyen
Fourniture et pose d'une boîte aux lettres

	Montant en €
Montant de base	191 360,00
Montant du présent Avenant	1 687,22
TOTAL TTC	193 047,22

Lot n° 15 – Electricité
Marché M080202 – Entreprise EGCI

Adaptation des alimentations électriques par du matériel semi-industriel fourni par la Ville (sèche linge, lave-linge)

	Montant en €
Montant de base	110 149,12
Montant Avenant n° 1	2 682,50
Montant du présent Avenant	497,89

Séance du lundi 25 janvier 2010

TOTAL TTC	113 329,51
-----------	------------

Lot n° 16 – Chauffage – ventilation – plomberie - sanitaire
Marché M080203 – Entreprise Hervé Thermique

Fourniture et pose d'un lave-main complémentaire dans le local « change »

	Montant en €
Montant de base	313 239,56
Montant Avenant n° 1	3 611,31
Montant du présent Avenant	615,26
TOTAL TTC	317 466,13

Le total général aboutit à une plus-value de 3 470,13 € TTC soit + 0,16 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de 2 256 704,55 € TTC et reste compatible avec le bilan de l'opération.

Enfin, suite à ces problèmes techniques liés principalement à l'implantation du bâtiment, il convient de reporter le délai de livraison au 26 février 2010 pour l'ensemble des corps d'état.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64 Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100054

Réhabilitation de l'ancien centre d'embauche des dockers en maison écocitoyenne. Travaux complémentaires. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090456 du 20 Juillet 2009, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réalisation de la Maison Eco citoyenne, pour un montant de 1 331 283,55 € TTC pour une estimation initiale de 1 557 920,00 € TTC.

En cours de chantier, la réalisation de travaux complémentaires ou d'adaptation s'avère nécessaire, les marchés concernés sont modifiés dans les conditions suivantes :

Lot n° 1 – Démolition - Gros œuvre
Marché M090316 – Entreprise SARL BATIMENT DES GRAVES

Démolition d'un plancher béton qui n'était pas appuyé sur un mur porteur contrairement au diagnostic qui avait été fourni mais sur un mur en parpaing discontinu.

	Montant en €
Montant de base	42 745,70
Montant du présent Avenant	+ 3 611,46
TOTAL TTC	46 357,16

Lot n° 2 – Désamiantage
Marché M090317 – Entreprise EURO Démolition systems

Suppression de la dépose d'un complexe d'étanchéité ne contenant pas d'amiante (erreur dans le diagnostic) et dépose d'un complexe d'étanchéité à conserver à l'origine, sans amiante, qui est décollé de son support béton
Dépose et traitement d'un conduit en fibrociment non repéré dans le diagnostic suite à démolition

	Montant en €
Montant de base	41 214,16
Montant du présent Avenant	- 118,40
TOTAL TTC	41 095,76

Le total général aboutit à une plus-value de 3 493,06 € TTC soit 0,26 %.

Le nouveau montant des travaux s'élève à la somme de 1 334 776,61 € T.T.C. et reste compatible avec le bilan de l'opération.

Séance du lundi 25 janvier 2010

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, Article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100055

Transfert des marchés M090412 et M090451 de la Mairie de Bordeaux à l'association Centre Culturel et Touristique du Vin, association de préfiguration du projet de création du Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux a décidé de lancer le projet de création d'un centre culturel et touristique du vin en lui donnant une ambition à la hauteur de la notoriété des vins qui portent son nom.

Elle a produit, en s'accompagnant de prestataires extérieurs :

- le concept et la pré-programmation d'un centre culturel et touristique du vin,
- des hypothèses réalistes de montage économique, financier et juridique,
- une étude de faisabilité architecturale et urbaine des deux sites pressentis.

Pour ce faire, la Ville de Bordeaux a conclu deux marchés:

- un marché à procédure adaptée – Marché n° M090412 – Assistance à maîtrise d'ouvrage économique, financière et juridique pour le projet du centre culturel du vin le 23 septembre 2009 avec le Groupement Ernst & Young Avocats / Ernst & Young Associés / Ernst & Young Advisory / Dev'assos pour un montant de cent quarante et un mille cent vingt huit euros (141 128 € T.T.C.).
- un marché passé à la suite d'un appel d'offres ouvert – Marché n° M090451 – Programmation scénographie et architecturale pour la construction du centre culturel du vin de Bordeaux, le 20 novembre 2009 avec le Groupement LordCulture / Thor Ingénierie / Sodectset pour un montant de deux cent cinquante mille sept cent vingt neuf euros et quarante quatre cents (250 729,44 € T.T.C.).

Pour mener à son terme la seconde phase d'études et de travaux préalables au lancement du concours de maîtrise d'œuvre, la Mairie de Bordeaux et ses partenaires - la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Comité Interprofessionnel du Vin de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux ont décidé de créer une association régie par la loi de 1901 dont la dénomination est « Centre Culturel et Touristique du Vin, Association de préfiguration du projet de création du Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux », dite « **CCTV** ».

Celle-ci, créée le 16 Novembre 2009, conformément à la délibération n° 20090496 du 28 septembre 2009 a pour objet de mener les études et travaux préalables à la création, à Bordeaux, du Centre Culturel et Touristique du Vin. Pour aboutir à cette création « CCTV » devra notamment :

- assurer le pilotage des travaux et études préalables au lancement du concours de maîtrise d'œuvre architecturale et scénographique de l'équipement envisagé,
- finaliser le montage juridique, économique et financier et accompagner son exécution.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Dans ce cadre, il s'avère nécessaire de transférer les marchés précités, préalablement conclus par la Ville de Bordeaux à l'association « Centre Culturel et Touristique du Vin, Association de préfiguration du projet de création du Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux ».

Ce transfert interviendra sans qu'aucune modification ne soit apportée aux conditions d'exécution des marchés précités.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser ces transferts, et
- autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants avec les titulaires des différents marchés ainsi qu'avec l'association, dite « CCTV ».

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20100056

Construction d'un centre de propreté de Caudéran. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation.

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D 20080408 du 15 juillet 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la construction d'un centre de propreté 10 impasse Galilée à Bordeaux Caudéran pour un montant de 942 146,03 € TTC.

Dans le cadre de ces travaux, des modifications techniques ont été apportées concernant entre autre l'aire de lavage, afin d'améliorer les performances énergétiques.

Le coût de ces ajustements est estimé à 42 059,97 € TTC, portant le montant global des marchés à 984 206,00 € T.T.C.

Les marchés de travaux doivent être modifiés en conséquence :

Lot n° 1 – VOIRIE – RESEAUX DIVERS -
Marché n° 080291 - Entreprise ESTRADE

Ajustement de la solution compensatoire
Mise en place d'un désableur au niveau de l'aire de lavage des véhicules
Augmentation du volume de la cuve de récupération des EP (capacité 22m³)
Suppression d'un ouvrage maçonné (poste 3.06)

	Montant en €
Montant de base	279 998,05
Montant Avenant n° 1	38 071,31
TOTAL TTC	318 069,36

Lot n° 4 – CHARPENTE BOIS
Marché n° 080294 – Entreprise CHARPENTIER MEILHANAIS

Moins value pour tuiles à emboîtement et simplification charpente
Moins value pour bavette alu en pied de bardage

	Montant en €
Montant de base	122 833,13
Montant Avenant n° 1	7 076,73
TOTAL TTC	115 756,40

Lot n° 5 – ELECTRICITE
Marché n° 080295 - Entreprise PASTORINO

Mise en place d'une ligne compris protection concernant les nouveaux équipements de l'aire de lavage

	Montant en €
--	--------------

Séance du lundi 25 janvier 2010

Montant de base	51 852,58
Montant Avenant n° 1	472,42
TOTAL TTC	52 325,00

Lot n° 6 – CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE
Marché n° 080296 entreprise CEGELEC

Fourniture et pose compteurs à impulsion EF
Fourniture et pose d'équipements complémentaires pour les aires de lavage

	Montant en €
Montant de base	57 777,09
Montant Avenant n° 1	11 011,57
TOTAL TTC	63 788,66

Lot n° 8 – MENUISERIES INTERIEURES
Marché n° 08298- Entreprise CASTET FRERES

Moins value pour la fourniture et pose d'une échelle escamotable pour combles

	Montant en €
Montant de base	48 509,76
Montant Avenant n° 1	- 418,60
TOTAL TTC	48 091,16

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 813, Article 2313.

M. GAUTE. -

Personnellement je n'ai pas de difficultés sur ces propositions de délibérations.

A souligner toutefois une délibération très importante sans pour autant dire que les autres ne le sont pas, il s'agit de l'approbation de l'APD dans le cadre de la construction d'un groupe scolaire et d'une crèche multi-accueil dans la ZAC des Berges du Lac où le maître d'œuvre, conformément à l'Agenda 21, développe une démarche exemplaire au sein de ce futur éco-quartier.

M. LE MAIRE. -

Merci. C'est une très très belle opération à la fois sur le plan architectural et sur le plan du développement durable, qui accompagne bien sûr le démarrage de l'opération Ginko sur les Berges du Lac.

Une partie importante de cet investissement est payé, d'ailleurs, par l'aménageur.

Sur l'ensemble des dossiers de M. GAUTE, est-ce qu'il y a des questions ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Je vous remercie.

Je vois M. MOGA qui clignote.

M. MOGA. -

Simplement pour me féliciter de la 44, le réaménagement de la place Fernand Buisson qui enfin va pouvoir démarrer.

M. LE MAIRE. -

Très bien. Comme vous vous félicitez ça ne change pas le vote, donc on n'y revient pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

***DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL
MUNICIPAL A M. Le Maire***

D -20100057

Marchés à procédure adaptée. Deuxième semestre 2009.

Compte rendu de Monsieur le Maire

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M090307	AMENAGEMENT PAYSAGER BASTIDE SEQUENCE 2 ETUDE QUANTITATIVE DES RISQUES SANITAIRES	01/07/09		8 195,00	SA ANTEA
M090309-1	EQUIPEMENT POUR CHANGE ET ACCESSOIRE DE PUERICULTURE LOT 1 EQUIPEMENT CHANGE	08/07/09	5 000,00	20 000,00	CIRCUIT COURT CRECHES
M090310-1	EQUIPEMENT POUR CHANGE ET ACCESSOIRE DE PUERICULTURE-L 2 ACCESSOIRE PUERICULTURE	08/07/09	10 000,00	40 000,00	CIRCUIT COURT CRECHES
M090311	REHABILITATION HALLE DES DOUVES LOT 1 ETUDE DE FAISABILITE-PROGRAMMATION	01/07/09		25 670,00	BMA
M090312	REHABILITATION HALLE DES DOUVES - LOT 2 DIAGNOSTIC TECHNIQUE	01/07/09		19 980,00	SOCOTEC
M090329-1	FOURNITURE DE POTERIE PLASTIQUE POUR LES PRODUCTIONS HORTICOLES DE LA PEPINIERE	08/07/09	15 000,00	60 000,00	CIC
M090330	ETUDE PROGRAMMATION POUR LA RESTRUCTURATION & L'EXTENSION DU LYCEE HORTICOLE	15/07/09		29 493,81	INSTITUT DU TEMPS GERE
M090331	RENOVATION AILE SUD DE L'HOTEL DE VILLE MAITRISE D'OEUVRE	08/07/09		26 900,00	BETEM AQUITAINE
M090334	MAISON DES DANSES CONSTRUCTION 3 STUDIOS LOT 2 ETANCHEITE	25/08/09		40 176,80	SOPREMA SA
M090336	MAISON DES DANSES CONSTRUCTION 3 STUDIOS LOT 4A MENUISERIES EXTERIEURES & VETURES	25/08/09		224 045,00	LABASTERE 33
M090341	MAISON DES DANSES CONSTRUCTION 3 STUDIOS LOT 8 CARRELAGES - FAIENCES SOLS SOUPLES	29/10/09		29 171,81	PLAMURSOL SARL
M090346	MAISON DES DANSES CONSTRUCTION 3 STUDIOS LOT 13 EQUIPEMENTS SCENOGRAPHIQUES	29/10/09		244 788,00	AMG FECHOZ
M090347	RELEVÉ SUR SITE INSTALLATIONS CHAUFFAGE GS CONDORCET-MARCHE SUBSEQUENT AC09009	27/07/09		2 300,00	HOLISUD
M090348	EGLISE ST MICHEL - NETTOYAGE DE LA TRAVEE, TRIBUNE, ORGUE LOT 1 MAÇONNERIE	31/07/09		121 324,08	CAZENAVE SA
M090349	EGLISE ST MICHEL -NETTOYAGE DE LA TRAVEE, TRIBUNE, LOT 2 VITRAUX	31/07/09		2 308,60	VITRAIL CONCEPT
M090350	INSTRUMENTS DE MUSIQUE LOT 1 CUIVRES	15/07/09		4 133,00	SONODIM
M090351	INSTRUMENTS DE MUSIQUE LOT 2 BOIS	15/07/09		12 774,00	SONODIM

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M090352	INSTRUMENTS DE MUSIQUE LOT 3 HARPE	15/07/09		1 661,37	MUSICATIM
M090353	INSTRUMENTS DE MUSIQUE LOT4 POLYPHONIQUE	15/07/09		1 370,00	SONODIM
M090354	HALLES DES DOUVES-REHABILITATION-AMO HQE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE HQE	15/07/09		19 880,00	PREVENTION CONSULTANTS
M090355	GYMNASE MAITRE JEAN - LOT 1 RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE	15/07/09		10 070,00	COMESY
M090356	GYMNASE MAITRE JEAN - LOT 2 COUVERTURE	15/07/09		84 714,00	TROISEL
M090359	AGORA 2010 - MISSION RELATIVE AU COMMIS- SARIAT GENERAL	15/07/09		80 000,00	LAUC
M090360	AC001/08 ENLÈVEMENT DECHETS RUE PIERRE BAOURA BORDEAUX	15/07/09		7 211,00	AMALTHEE MAINTENANCE
M090361	MISSION D'ASSISTANCE A LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET CULTUREL - BASE SOUS MARINE	22/07/09		46 850,00	ATTITUDES URBAINES
M090362	AC08001 NETTOYAGE RUE PROFESSEUR DENIGES	15/07/09		6 500,00	AMALTHEE MAINTENANCE
M090367	ETUDE D'INTEGRATION URBAINE CENTRE ADMIN ISTRATIF DANS LE QUARTIER MERADECK	21/07/09		25 250,00	FLINT EURL D ARCHITECTURE
M090368	STADE CHAUFFOUR - REFECTION PISTE D'ATHLETISME ET SAUTOIRS EN LONGUEURS	24/07/09		174 456,60	SPORTINGSOLS
M090369	NETTOYAGE 34 RUE MAC CARTHY A BORDEAUX MARCHÉ SÉQUENT AC08001	24/07/09		5 808,10	EDITRANS
M090370	CONSTRUCTION MODULAIRE D'ENVIRON 100M² DOMAINE DE BEL AIR AU LYCÉE DU HAILLAN	24/07/09		112 719,70	BODARD
M090371	CENTRE ADMINISTRATIF-AMO JURIDIQUE ET FINANCIERE	24/07/09		132 000,00	FINANCE CONSULT
M090372-1	LOCATION DE BUNGALOWS & TOILETTES POUR LES SERVICES DE LA MAIRIE	24/07/09	10 000,00	40 000,00	ALGECO
M090373-1	PRESTATIONS D'ANALYSES - LOT 1 ANALYSE DES EAUX	24/07/09	17 000,00	51 000,00	IPL SANTE ENVIRONNEMENT DURABLE
M090374-1	PRESTATIONS D'ANALYSES - LOT 2 HYGIENE ALIMENTAIRE	24/07/09	17 000,00	51 000,00	IPL SANTE ENVIRONNEMENT DURABLE

Mairie de Bordeaux Marchés à procédure adaptée conclus du 01/07/2009 au 31/12/2009

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M090393	MS AC09001 DIAGNOSTIC ENERGÉTIQUE CRECHE CLAVEAU, PHILIPPE CARREIRE, GD PARC, CHARTRE	02/09/09		15 000,00	CABINET BERNARD
M090394	LOT 1 DIAGNOSTICS des PISCINES AVEC SIMULATIONS THERMIQUES DYNAMIQUES	02/09/09		20 400,00	HOLISUD
M090395	LOT 2 DIAGNOSTICS DES PISCINES SANS L'US AGE DE SIMULATIONS THERMIQUES DYNAMIQUES	02/09/09		17 250,00	APAVE CETE SO
M090399	PARKING PATINOIRE MERADECK - EQUIPEMENT TECHNIQUES - LOT 1 ELECTRICITE	09/09/09		150 000,00	EEA
M090400	PARKING PATINOIRE MERADECK - EQUIPEMENT TECHNIQUES - LOT 2 CHAUFFAGE VENTILATION	09/09/09		41 994,26	SERSET
M090401	TRAVAUX PAYSAGERS ET DE JARDINAGE	16/09/09	40 000,00	160 000,00	BERNARD PAYSAGE
M090402	CONSTRUCTION DE PORTIQUES PAYSAGERS RUE PAUL CAMELLE (BORDEAUX) LOT1 GROS OEUVRE	16/09/09		20 424,75	KDM
M090403	CONSTRUCTION DE PORTIQUES PAYSAGERS RUE P. CAMELLE (BORDEAUX) LOT 2 OSSATURE METAL	16/09/09		32 144,00	A2M
M090404	MARCHE DE LERME REHABILITATION LOT 12 STORES	06/11/09		83 740,00	ARTIS
M090405-1	TRAVAUX AEROBATIQUES	15/10/09	56 020,06	224 080,26	ADRET
M090406-1	CARNET DE TIMBRE AMENDE ROSE ET VERT POUR LA POLICE MUNICIPALE	23/09/09	0,00	20 000,00	PARAGON TRANSACTION
M090407	QUARTIER DES AUBIERS : CREATION D'1 AIRE D'APPRENTISSAGE ET DE BICROSS	23/09/09		37 071,41	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SO
M090409	CALCUL SELON REGLEMENTATION THERMIQUE BAT CRECHE GY JARDIN PUBLIC ET BERTHELOT	23/09/09		6 320,00	EFFILIOS
M090412	CENTRE CULTUREL DU VIN : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE JURIDIQUE & ECONOMIQUE	23/09/09		98 000,00	ERNST YOUNG AVOCAT
M090417	RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES (ACCORD CADRE 004/08)	30/09/09		13 000,00	HOMMES ET ENTREPRISES INTERNATIO
M090420	PREPARATION AUX CERTIFICATS D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE	07/10/09	1,00	100 000,00	IFTIM
M090421	CIMETIERE LA CHARTREUSE - REFECTION DE PLUSIEURS TRONCONS DE MUR	07/10/09		64 595,62	CAZENAVE SA

Mairie de Bordeaux

Marchés à procédure adaptée conclus du 01/07/2009 au 31/12/2009

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M090376	MUSEE BEAUX ARTS - CHARPENTE & COUVERTURE LOT 1 ECHAFAUDAGES	03/09/09		44 107,50	CAZENAVE SA
M090377	MUSEE BEAUX ARTS - CHARPENTE & COUVERTURE LOT 2 DESCENTE EP ZINGUERIE	03/09/09		110 102,01	CAZENAVE SA
M090378	MUSEE BEAUX ARTS - CHARPENTE ET COUVERTURE ALLE NORD - LOT 3 VERRERIE	06/11/09		145 310,00	SOBLACO
M090379	MUSEE BEAUX ARTS - CHARPENTE & COUVERTURE LOT 4 TRAITEMENT ANTI TERMITES	03/09/09		19 452,00	TERMITOX SARL
M090380	MUSEE BEAUX ARTS - CAHRPENTE & COUVERTURE LOT 5 PEINTURE	06/11/09		28 485,32	ENTREPRISE DE PEINTURE MINOS
M090381	FOURS DE REMISE EN TEMPERATURE&ACCESOIRES (PAR AIR PULSE)	30/07/09	20 000,00	60 000,00	CREAT SERVICES
M090382	LOT1 GENIE CIVIL - FONTAINE PLACE PALAIS	31/07/09		13 523,00	SOMOPA SARL
M090383	LOT2 FONDERIE - FONTAINE PLACE DU PALAIS	31/07/09		34 300,00	FONDERIE VINCENT
M090384	LOT3 OUVRAGE SILLONS-FONTAINE PL PALAIS	31/07/09		11 352,50	SOCRA
M090385	REALISATION D'1 FONTAINE PLACE DU PALAIS LOT 4 SERRURERIE	23/09/09		4 029,79	JOUNEAU
M090386	LOT 5 HYDRAULIQUE -FONTAINE PL DU PALAIS	03/08/09		14 073,00	TECHNIC SYSTEMES
M090387	ASSISTANCE CONGERATION AGENDA 21EN 2010 (COCONSTRUCTION DES ACTIONS AGENDA)	26/08/09		41 425,00	INOXIA
M090388	FOURNITURE & POSE DE MOBILERS URBAINS & DEQUIPEMENT POUR LES ESP VERT& ESP PUB.	06/08/09		205 000,00	GROUP PROVILLEMOBIPOSE
M090389	TVX VIDANGE DU BASSIN DU JARDIN PUBLIC	06/08/09		78 000,00	SANITRA FOURRIER
M090390	MAINTENANCE DES AUTOCOMMUTATEURS ET DES LOGICIELS ASSOCIES	05/09/09	41 806,02	117 056,85	SCOPELEC
M090391	RESTAURATION COLLECTIVE POUR DES AGENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX	12/08/09	15 000,00	55 000,00	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
M090392	RENOVATION COMPLETE DU PONTON BENAUGE	13/10/09		349 900,00	GROUPEMENT BALNEAU/CESM

Mairie de Bordeaux Marchés à procédure adaptée conclus du 01/07/2009 au 31/12/2009

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M090422-1	PLANTES VIVACES, COUVRE SOLS ET GRAMINEES FLEURISSEMENT DES PARCS ET JARDINS	14/10/09	6 000,00	24 000,00	MILLET DIFFUSION SEMENCES
M090425-1	LOCATION PONCTUELLE DE DIVERS PIANOS A L'OCCASION DE MANIFESTATIONS	14/10/09		16 722,41	CLAUDIEN ALAIN
M090426	RENOVATION DE 2 COURTS DE TENNIS - STADE MAITRE JEAN ET ANNEXE CHABAN DELMAS	04/11/09		22 364,00	TENNIS D'AQUITAINE
M090446	ETUDE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DE BDJX PORT DE LA LUNE	26/10/09		29 750,00	KERSO CONSULTING
M090447	SAPINS DE NOEL COUPES DE 8/9M, DE 3,5/4M DE2,2/2,5M ET DE 1,6/1,8M - LOT 1	21/10/09		28 555,00	ARBORIS
M090448	1 SAPIN DE NOEL COUPE DE 16/18 M - LOT 2	21/10/09		7 830,00	ARBORIS
M090450	CALCULS DE DIMENSIONNEMENT HYDRAULIQUE ET AERAILLIQUE JSA ST AUGUSTIN	28/10/09		3 699,00	ACI
M090455-1	PAIN ET VIENNOISERIE SNAACK ALFRED DANNEY	28/10/09	4 000,00	20 000,00	BOUNIORD
M090456-1	LOCATION & MAINTENANCE DE MACHINES A AFFRANCHIR & ACHAT DE CONSOMMABLES	04/11/09	1,00	21 000,00	PITNEY BOWES
M090457-A	REPRESENTATION URBAINE DU GRAND BORDEAUX EN 2030 - AGORA 2010	28/10/09	1,00	68 000,00	AGENCE NICOLAS MICHELIN
M090457-B	REPRESENTATION URBAINE DU GRAND BORDEAUX 2030 - AGORA 2010	28/10/09	1,00	68 000,00	AREP VILLE
M090457-C	REPRESENTATION URBAINE DU GRAND BORDEAUX 2030 - AGORA 2010	28/10/09	1,00	68 000,00	AGENCE D ARCHITECTURE
M090458	MISE EN OEUVRE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FIPH	30/10/09		30 800,00	ENEIS CONSEIL
M090459	LOT 1 : AMENDEMENTS, ENGRAIS, TOURBES	04/11/09	1,00	110 000,00	MEDAN SA
M090460	LOT 2: HERBICIDES, INSECTICIDES, FONGICIDES, TRAITEMENTS ET DIVERS	04/11/09	1,00	60 000,00	CIC
M090461	LOT 3: PAILLAGE EN SAC OU LINEAIRE	04/11/09	1,00	30 000,00	CIC
M090462	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 1: VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	07/12/09		142 617,90	FAYAT ENT. T.P.

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M090463	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 2 : FONDATIONS PROFONDES-GROS OEUVRE	07/12/09		105 381,85	MARTI
M090464	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLES VERNET LOT 3: CHAPENTE BOIS	07/12/09		65 671,06	AQUIBOIS
M090466	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 5: BARDAGE VETURE BOIS	07/12/09		45 323,77	AQUIBOIS
M090467	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 6: SERRURERIE METALLIQUE	07/12/09		28 107,00	SPAC
M090468	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 7 : MENUISERIES EXTERIEURES	07/12/09		8 912,93	VIPERBOIS SARL
M090469	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 8 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	07/12/09		11 194,82	L'ART DU BOIS
M090470	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 9: PLATRERIE - FAUX PLAFOND	07/12/09		19 946,54	NAVELLIER GILLES
M090471	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 10: REVELLEMENTS DE SOL & PEINTURES	07/12/09		20 685,88	ENTREPRISE DE PEINTURE MINOS
M090472	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 11: ELECTRICITES	07/12/09		48 446,16	SANTERNE AQUITAINE
M090473	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 12:CHAUFFAGE,VENTILATION,RAFFRAICHIS	07/12/09		56 686,00	CEGELEC
M090474	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 13: ASCENSEUR	07/12/09		22 400,00	NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEUR
M090475	CENTRE DES ESPACES VERTS CARLE VERNET LOT 14 : TRAITEMENT PARASITAIRE	07/12/09		3 651,37	IBD-TERMICAP
M090476	RELEVÉ SUR SITE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE ST BRUNO	04/11/09		3 500,00	HOLISUD
M090477	RELEVÉ SUR SITE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE	04/11/09		3 500,00	HOLISUD
M090478	AMO FINANCIERE ET JURIDIQUE PROJET DE GRAND STADE	04/11/09		20 000,00	ASHURST
M090479-1	PRODUITS D'HYGIENE ET DESINFECTION CORPO RELLE POUR PETITE ENFANCE	04/11/09	1,00	20 000,00	RIVADIS
M090480	FOURNITURES DE CONDITIONNEMENT ARCHIVES MUNICIPALES - LOT 1 BOUTES PH NEUTRE	04/11/09		10 537,65	CARTONNAGES DE RAMADIES

Mairie de Bordeaux

Marchés à procédure adaptée conclus du 01/07/2009

au 31/12/2009

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M090481	FOURNITURES DE CONDITIONNEMENT ARCHIVES MUNICIPALES - LOT 2 BOTES PLANS ROULES	04/11/09		704,00	CAUCHARD MICHEL SA
M090482	FOURNITURES DE CONDITIONNEMENT ARCHIVES MUNICIPALES - LOT 4 CHEMISES SS CHEMISES	04/11/09		4 162,20	ATLANTIS FRANCE
M090483	FOURNITURES DE CONDITIONNEMENT ARCHIVES MUNICIPALES - LOT 5 BOTES CLASSEUR ET	04/11/09		10 854,00	CARTONNAGES DE RAMADIES
M090484	FOURNITURES DE CONDITIONNEMENT ARCHIVES MUNICIPALES - LOT 6 SANGLES	04/11/09		507,88	MAHIEU ET CIE
M090491	JARDINS FAMILIAUX DES AUBIERS - lot 1 AMENAGEMENT DE 9 JARDINS-terrassment...	12/11/09		39 697,50	FAYAT ENT. T.P.
M090498	MACHINES OUTILS,LIVRAISON INSTALLATION L1-TOUPIE LOURDE POUR ATELIER MENUISERIE	26/11/09		32 615,00	PHILIPPON
M090499	MACHINES OUTILS-LIVRAISON INSTALLATION L 2 SCIE A PANNEAUX-ATELIER SIGNALÉTIQUE	26/11/09		39 081,17	PHILIPPON
M090500	STATION DE POMPAGE JARDIN BOTANIQUE DU JARDIN PUBLIC FILTRATION + RESEAUX DEAU	18/11/09		16 739,30	ARROSAJE SYSTEM
M090501	ENTRETIEN DES PARTIES NON CONSTRUITES DU CIMETIERE DE LA CHARTREUSE	25/11/09		32 604,00	CAT DE LALOUE TTE
M090510-1	LOCATION 2 PLANOS DROITS POUR LE CONSER- VATOIRE DU GRAND PARC	25/11/09		1 463,98	PLANO CONCEPT
M090513	RESTAURATION SPECIMENS NATURALISES AU MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	25/11/09		8 131,27	WALTER YVES
M090516	ORGANISATION DU FORUM DE LA FRATERNITE	02/12/09		42 171,04	TERRITOIRES DATLANTIQUES
M090517-1	LOCATION CHAUFFERIE MOBILE AVEC OPTION DACHAT	18/12/09	60 000,00	120 000,00	ITTIFF
M090518	DIAGNOSTICS ENERGETIQUES SUR ANTEENNES S2 GIRONDINS, GYM PAILLOU STADE STEHELIN	02/12/09		10 950,00	APC INGENIERIE
M090519	DIAGNOSTICS ENERETIQUES CNR & TNBA	02/12/09		4 030,00	CETAB INGENIERIE
M090520	DIAGNOSTICS ENERGETIQUES SUR CTM, MINIMETTES, 3 CIMETIERES	09/12/09		12 000,00	HOLISUD
M090521	DIAGNOSTICS ENERGETIQUES SUR SITES : BIBLIOTHEQUE ET MUSEE AQUITAINE	09/12/09		14 500,00	CABINET BERNARD

N° marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en euros	Montant maximum HT en euros	Titulaire
M090522	EXPLOITATION ET EVOLUTION DE LA SUITE LOGICIELLE QUALIPARC	09/12/09	1,00	206 000,00	PS-SOFT
M090524	COLLECTE TRAITEMENT DU MARCHÉ CAPUCINS	09/12/09	15 000,00	60 000,00	ONVX AQUITAINE
M090525	CREATION, MAINTIEN ET EVOLUTION DE SITES ET SERVICES INTERNET THEMATIQUES	09/12/09	50 000,00	200 000,00	CLEVER AGE
M090526	CONCEPTION DE GUIDES PRATIQUES(GENERIQUE SENIORS, SPORT...)POSSIBLE REEDITION	09/12/09	5 000,00	20 000,00	KUBIK
M090546	SYSTEME ELECTRIQUE DE CLASSEMENT POUR DOSSIERS DRH	16/12/09		21 007,00	ATRIUM
M090550	CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ET ENFANTS ANIMATION, ENCADREMENT ET ORGANISATION	24/12/09	15 000,00	30 000,00	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES

M. LE MAIRE. -

Le dernier point c'est mon compte rendu sur la délégation permanente du Conseil au Maire. Là aussi s'il y a des questions nous vous répondrons.

M. LE MAIRE. -

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Je me félicite, Monsieur le Maire, du pôle d'équipement du quartier Nansouty-Malbec. Je trouve que c'est une très bonne opération. Je n'y suis pas pour rien, surtout aux origines. Donc je souhaite qu'elle se termine le plus rapidement possible. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. -

Eh bien on termine par une note tout à fait unanime

M. LE MAIRE. -

J'ai oublié en début de réunion de faire approuver le procès-verbal de la précédente séance.

Est-ce qu'il y avait des observations sur ce PV ?

Il n'y en avait pas. Il est donc approuvé.

M. LE MAIRE. -

L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie.

(La séance est levée à 19 h 55)

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

TABLE DES MATIERES

M. LE MAIRE	3
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	4
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2009	4
D -20100001 AIDE AUX SINISTRES D'HAÏTI.	5
D -20100002 3EME PROJET SOCIAL DE LA VILLE DE BORDEAUX. ADOPTION.....	8
D -20100002 BIS PLAN ECO MOBILITE.	45
DELEGATION DE M. HUGUES MARTIN	57
D -20100003 FONDS D'INTERVENTION LOCAL 2010. AFFECTATION DE SUBVENTIONS.....	58
D -20100004 IMMEUBLES APPARTENANT A LA VILLE DE BORDEAUX ET GERES PAR L'OPAC AQUITANIS. COMPTE PREVISIONNEL DE GESTION. ANNEE 2010. AUTORISATION. DECISION.	68
D -20100005 CESSION A LA SOCIETE ICADE PROMOTION LOGEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUEE RUE GEORGES RIOUX RUE COLETTE. AUTORISATION. DECISION.	70
D -20100006 RESTAURATION DU PERSONNEL MUNICIPAL. ACCUEIL DANS LE RESTAURANT ADMINISTRATIF DE LA TRESORERIE GENERALE DE LA GIRONDE. CONVENTION. DECISION. AUTORISATION.	75
D -20100007 MODIFICATION DE POSTE. DECISION. AUTORISATION.	78
DELEGATION DE MME ANNE BREZILLON	80
D -20100008 SALLES MUNICIPALES. NOUVELLE SALLE DE REUNION POLE MALBEC. TARIFS D'UTILISATION. AVIS. AUTORISATION.	81
DELEGATION DE M. JEAN LOUIS DAVID	88
D -20100009 LE PALAIS NIBO ET SES PENSIONNAIRES. DEMANDE EXONERATION DROITS DE PLACE. AUTORISATION.	89
D -20100010 HABITAT INDIGNE. CHARTE DE FONCTIONNEMENT INTER-SERVICES POUR LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE.	90
D -20100011 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS ET UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE MATERIAUX SOCIETE FABRIMACO A BLANQUEFORT. AVIS.	102
D -20100012 ENQUETE PUBLIQUE LOI SUR L'EAU ET INSTALLATIONS CLASSEES. DEMANDE DE MODIFICATION ET EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DES EAUX COURS LOUIS FARGUES A BORDEAUX PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX. AVIS.	104
DELEGATION DE M. STEPHAN DELAUX	109

D -20100013 PROGRAMME D' ACTIONS 2010 DU BORDEAUX GIRONDE CONVENTION BUREAU. CONVENTION DE PARTENARIAT. APPROBATION. AUTORISATION.	110
DELEGATION DE M. DOMINIQUE DUCASSOU	127
D -20100014 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIENNALE DE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ARTISTIQUES INTERNATIONAUX ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET CULTURESFRANCE. SIGNATURE. AUTORISATION.....	128
D -20100015 RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES. SITES ARCHEOLOGIQUES. PROGRAMME ANNUEL 2010. DEMANDES DE SUBVENTIONS. SIGNATURES. AUTORISATION.....	135
D -20100016 MUSEE D'AQUITAINE. CONVENTION DE DEPOT-VENTE D'UN CATALOGUE PENDANT L'EXPOSITION CIVILISATIONS ANCIENNES DE L'ANATOLIE ANTIQUE ORGANISEE DU 18 FEVRIER AU 18 JUN 2010. SIGNATURE. TARIFS. AUTORISATION.	138
D -20100017 MUSEE DES BEAUX ARTS. EXPOSITIONS. PARTENARIAT DE COMMUNICATION. CONVENTIONS. SIGNATURE. AUTORISATION.	141
D -20100018 BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. ORGANISATION D'UNE VENTE AUX ENCHERES A LA BIBLIOTHEQUE DE QUARTIER GRAND PARC. CONVENTION. SIGNATURE. AUTORISATION.	150
D -20100019 BIBLIOTHEQUE DE BORDEAUX. DESAFFECTATION. DESTRUCTION. DON DE DOCUMENTS. CONVENTIONS. SIGNATURE. AUTORISATION.....	153
D -20100020 BASE SOUS-MARINE. EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE SUR LA ROUTE DE GEORGES RODGER. CONVENTION. SIGNATURE. TARIF. AUTORISATION.	160
DELEGATION DE M. MICHEL DUCHENE	168
D -20100021 OPERATION CLIC ET DECLIC.	169
DELEGATION DE MME VERONIQUE FAYET	175
D -20100022 POLE SENIOR. PROJET DE CONVENTION AVEC L'ASAD. DECISION. AUTORISATION.	176
D -20100023 CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. MEDIATION CITOYENNE. AUTORISATION. SIGNATURE.....	180
D -20100024 REGIE DES REPAS SERVIS AUX USAGERS DES CLUBS SENIOR ET DU SERVICE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE. MODIFICATION. DECISION. AUTORISATION.	186
DELEGATION DE MME ARIELLE PIAZZA	189
D -20100025 PROJET DE REALISATION D'UN NOUVEAU STADE A BORDEAUX.....	190
D -20100026 ASSOCIATIONS SPORTIVES BORDELAISES. AIDE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU SPORT. ANNEE 2010 CONVENTIONS D'OBJECTIFS. ADOPTION.	223

DELEGATION DE M. JOSY REIFFERS 251

D -20100027 CONVENTION D'APPLICATION 2010 ENTRE LA VILLE ET L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX. SIGNATURE. AUTORISATION. 252

D -20100028 SOUTIEN A L'ECONOMIE CREATIVE. MANIFESTATION PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION LA MAISON DES ARTS ET DES CREATEURS. DEMANDE DE SUBVENTION. DECISION. AUTORISATION. 266

D -20100029 SOUTIEN DE LA VILLE DE BORDEAUX A LA CONVENTION D'AFFAIRES INVEST IN PHOTONICS, LES 18 ET 19 MARS 2010. 277

DELEGATION DE MME ELIZABETH TOUTON..... 283

D -20100030 AIDE A L'INVESTISSEMENT AU CONSEIL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES. SUBVENTION. AUTORISATION. 284

D -20100031 SECTEURS MAYAUDON VIVANTS. INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION. 284

D -20100032 DISPOSITIF D'AIDE A LA PRIMO-ACCESSION A LA PROPRIETE DANS LE NEUF POUR LES REVENUS INTERMEDIAIRES. VILLE / CDC. AIDE DE LA VILLE AUX ACQUEREURS. AUTORISATION. DECISION. 288

D -20100033 ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE AU MOYEN D'UN PTZ MAJORE OU D'UN PASS FONCIER. AIDE DE LA VILLE AUX ACQUEREURS. AUTORISATION. DECISION. 290

D -20100034 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE VILLE DE BORDEAUX/GIP-GPV DES HAUTS DE GARONNE. AUTORISATION. DECISION. 294

D -20100035 AGORA 2010. PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE. APPROBATION. 300

DELEGATION DE MME ANNE WALRYCK..... 301

D -20100036 ENTRETIEN ET REPARATION DES VELOS. MARCHES DE SERVICES D'INSERTION ET DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLES. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION..... 302

DELEGATION DE M. JEAN CHARLES BRON 304

D -20100037 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA GIRONDE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA PEPINIERE ARTISANALE BORDEAUX SAINTE CROIX POUR L'EXERCICE 2008. DECISION. AUTORISATION..... 305

D -20100038 AUTO COOL. DEMANDE D'EXONERATION DE DROITS DE PLACE. AUTORISATION. 323

D -20100039 CREATION D'UN MARCHE DES BOUQUINISTES PLACE DES CHARTRONS. 324

DELEGATION DE M. JEAN-MICHEL GAUTE 325

D -20100040 MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL VIASOFTGDA. GESTION DES ABONNES AUX CONTROLES D'ACCES. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION. 326

séance du lundi 25 Janvier 2010

D -20100041 MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL ARKHEIA. GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	327
D -20100042 MAINTENANCE ET EVOLUTION DU LOGICIEL ERP21. GESTION DES DOSSIERS DE LA DIRECTION PREVENTION ET SECURITE INCENDIE DANS LES ERP. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	328
D -20100043 PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES. LOT N° 2. SIGNATURE DU MARCHE. AUTORISATION.	329
D -20100044 REAMENAGEMENT DE LA PLACE FERDINAND-BUISSON. SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX ET DE L'AVENANT A MAITRISE D'OEUVRE. AUTORISATION	330
D -20100045 RESTRUCTURATION DE L'AILE SUD DE L'HOTEL DE VILLE. SIGNATURE DES MARCHES ET DE L'AVENANT A MAITRISE D'OEUVRE. AUTORISATION.....	331
D -20100046 ACHAT DE STRUCTURES DE MOTRICITE INTERIEURES POUR LES CRECHES. SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE. AUTORISATION.....	333
D -20100047 JARDIN BOTANIQUE SITUE DANS LE JARDIN PUBLIC. INSTALLATION D'UNE STATION DE POMPAGE POUR L'ARROSAGE. AVENANT AU MARCHE 090500. AUTORISATION.....	334
D -20100048 FOURNITURE DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES. LOTS 2 ET 4. AVENANTS DE TRANSFERT. AUTORISATION.....	335
D -20100049 CENTRE SOCIAL ET CULTUREL BORDEAUX SUD. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION.	336
D -20100050 PISCINE JUDAÏQUE. REMISE EN ETAT ETANCHEITE, CARRELAGE,PLAFOND TENDU, SEPARATION FILTRATION. APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF. AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE. AUTORISATION.	338
D -20100051 ZAC BERGE DU LAC. CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UNE CRECHE MULTI-ACCUEIL. APPROBATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF. AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE. AUTORISATION	339
D -20100052 RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE BARBEY. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES. AUTORISATION.	342
D -20100053 POLE D'EQUIPEMENT QUARTIER NANSOUTY-MALBEC. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET PROLONGATION DES DELAIS. AUTORISATION	346
D -20100054 REHABILITATION DE L'ANCIEN CENTRE D'EMBAUCHE DES DOCKERS EN MAISON ECOCITOYENNE. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES. AUTORISATION.	348
D -20100055 TRANSFERT DES MARCHES M090412 ET M090451 DE LA MAIRIE DE BORDEAUX A L'ASSOCIATION CENTRE CULTUREL ET TOURISTIQUE DU VIN, ASSOCIATION DE PREFIGURATION DU PROJET DE CREATION DU CENTRE CULTUREL ET TOURISTIQUE DU VIN A BORDEAUX.	350
D -20100056 CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE PROPRIETE DE CAUDERAN. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX. AUTORISATION.	352
DELEGATION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL A M.LE MAIRE	355

séance du lundi 25 Janvier 2010

D -20100057 MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE. DEUXIEME SEMESTRE 2009. COMPTE RENDU DE
MONSIEUR LE MAIRE 356